



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Commission for Public  
Complaints Against the  
Royal Canadian Mounted Police



Commission des plaintes  
du public contre la  
Gendarmerie royale du Canada

# UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS À LA GRC

Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

RAPPORT SPÉCIAL

SEPTEMBRE 2012

Canada



# TABLE DES MATIÈRES

## REMERCIEMENTS

## UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS PAR LA GRC EN 2010 : FAITS SAILLANTS

## INTRODUCTION

### 1. CONTEXTE

- 1.1 Genèse et évolution du travail de la Commission relativement à l'arme à impulsions
- 1.2 Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents
- 1.3 Système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents
- 1.4 Arme à impulsions – Généralités

### 2. ANALYSES DESCRIPTIVES

### 3. ANALYSES BIDIMENSIONNELLES

### 4. COMPARAISONS DES RAPPORTS

### 5. TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION ET DE DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

### 6. COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU SUJET

### 7. POPULATIONS PARTICULIÈRES

### 8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 9. ANNEXES

- Annexe 1 : Politique de la GRC sur l'arme à impulsions
- Annexe 2 : Tableaux des données sur l'utilisation de l'arme à impulsions
- Annexe 3A : Glossaire
- Annexe 3B : Liste d'abréviations
- Annexe 4 : Références



# REMERCIEMENTS

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada remercie M. Garth Davis qui a fourni son aide et mis ses compétences à profit pour les diverses analyses statistiques qui figurent dans le présent rapport.

La Commission aimerait également remercier M. Simon Baldwin, du Groupe national sur le recours à la force de la GRC, qui a apporté sa coopération et son aide en répondant rapidement et de façon détaillée aux demandes de données et de renseignements.

# UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS PAR LA GRC EN 2010 : FAITS SAILLANTS

Le nombre d'utilisations de l'AI (menaces ou utilisation réelle/déploiement de l'appareil) a diminué de 14,2 % en 2010, suivant la tendance à la baisse observée depuis 2008.

Le déploiement actuel de l'appareil par les membres de la GRC a diminué de 26,4 % entre 2009 et 2010. Les chiffres de 2010 reflètent une tendance continue d'utilisation de l'AI en tant que mesure de dissuasion ou de désescalade, sans que l'arme ne soit réellement déployée.

La distribution géographique des rapports sur l'utilisation de l'AI en 2010 était très semblable à celle de 2009. Près de 80 % des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été rédigés par la GRC dans les quatre provinces de l'Ouest où travaillaient environ les deux tiers (66,4 %) de tous les membres de la GRC au Canada qui étaient accrédités en maniement de l'AI en 2010.

Des analyses bidimensionnelles ont révélé que les six principaux facteurs liés à l'utilisation de l'AI en 2010 étaient la *consommation perçue de substances*, le *type d'incident*, l'*âge du sujet*, l'*état émotionnel du sujet* (s'il semble perturbé sur le plan émotionnel), le *nombre d'années de service du membre de la GRC* et la *division de la GRC* (lieu).

La seule variable liée à la nécessité d'obtenir des soins médicaux pour le sujet est le *mode de déploiement*. Le système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents de la GRC fait état d'un moins grand nombre de blessures en 2010 que dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI.

Le niveau de perception d'*armes présentes* durant les incidents liés à l'utilisation de l'AI a augmenté de façon significative en 2010 par rapport à 2009. Il est possible que cette augmentation soit due en partie aux changements apportés aux exigences de déclaration (c.-à-d. l'ajout du terme « perçu » aux évaluations par les membres de la GRC de la présence d'armes).

Il y a eu un certain nombre de changements notables en ce qui a trait aux analyses descriptives, entre les rapports de la Commission sur l'utilisation de l'AI en 2009 et en 2010. En plus des changements déjà mentionnés, la *consommation d'alcool*, le *nombre de cycles* de déploiement des armes et la *durée complète du cycle* ont connu une diminution importante.

Le nombre d'incidents liés à l'utilisation de l'AI impliquant des jeunes a été plus élevé en 2010 qu'il ne l'a jamais été, mais le nombre de déploiements de l'AI sur des jeunes est demeuré bas.

L'utilisation de l'AI dans les cas d'incidents liés à la santé mentale a diminué; le nombre d'utilisations en 2010 est similaire à celui de 2008.

# INTRODUCTION

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) répond à environ 7 000 appels de service chaque jour, soit plus de 2,5 millions de demandes chaque année (GRC, 2010a, p. 37). Toutefois, dans certains cas, les agents de police doivent recourir à la force pour faire respecter la loi (p. ex. arrêter un suspect, se défendre ou protéger d'autres personnes). Le Code criminel autorise une telle force dans la mesure où elle est raisonnable dans les circonstances.

Les options de recours à la force dont disposent les policiers sont diverses et vont du simple fait de guider la personne en la tenant par le coude jusqu'au blocage articulaire, et même le recours à la force mortelle, si ce niveau de force est justifié. Pour ces diverses possibilités, les agents de police ont à leur disposition toute une gamme d'armes, y compris l'aérosol capsique, un bâton télescopique, une arme de poing semi-automatique et, le sujet du présent rapport, une arme à impulsions (AI)<sup>1</sup>.

Dans de rares cas, les membres de la GRC menacent d'utiliser une AI, ou déploient<sup>2</sup> l'arme; il s'agit d'une possibilité d'intervention visant à contrôler une personne. En juin 2011, la GRC a fourni à la Commission des plaintes du public contre la GRC (Commission), les données de 2010 sur l'AI, provenant du système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents (CP/IA). Le présent rapport, composé de neuf sections<sup>3</sup>, présente les résultats des analyses menées par la Commission relativement à l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010.

---

1 Aux fins du présent rapport, et afin de respecter la terminologie de la politique de la GRC, le terme technique, « arme à impulsions », est utilisé dans tout le document. D'autres termes sont utilisés pour nommer l'arme, dans les documents populaires et universitaires, par exemple le dispositif à impulsions (DAI), le Taser<sup>MD</sup> et la matraque électronique.

2 Dans le présent rapport, les termes « déployée » ou « déploiement » indiquent que l'AI a été activée, soit en mode sonde ou en mode paralysant. Il est important d'établir la distinction entre le déploiement et l'« utilisation », qui désigne toute situation où l'AI a été utilisée et a mené à un rapport CP/IA (p. ex. menace d'utilisation, arme retirée de l'étui et montrée, dispositif à étincelles activé, viseur laser activé, arme pointée vers le sujet ou déploiement réel de l'arme).

3 Il convient de mentionner que, en raison des enjeux spéciaux liés à la prestation de services de police dans la région du Nord du Canada, certains des anciens rapports annuels de la Commission sur l'AI consacraient une attention particulière aux divisions de la GRC dans les régions du Nord (c.-à-d. Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Toutefois, contrairement aux années antérieures, le nombre de cas d'utilisation de l'AI dans les régions du Nord a été trop faible en 2010 pour que l'on puisse faire des généralisations ou comparer ces données à celles des années précédentes.

**La partie un** offre aux lecteurs des renseignements contextuels relativement aux éléments suivants : a) la genèse et l'évolution du travail de la Commission relativement à l'AI, b) le modèle d'intervention pour la gestion d'incidents (MIGI) de la GRC, c) le système de rapports CP/IA de la GRC, qui permet de saisir des données et des renseignements sur l'utilisation de l'AI par les membres de la GRC, et d) l'AI en soi.

**La partie deux** présente des analyses descriptives des rapports CP/IA sur l'AI remplis par les membres de la GRC entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010. Les diverses analyses ont été regroupées de façon à correspondre, dans la mesure du possible, aux diverses catégories du système CP/IA.

**La partie trois** porte sur les résultats des analyses bidimensionnelles<sup>4</sup>. Cette partie est axée sur deux questions précises : a) Quels sont les facteurs qui déterminent si l'AI est déployée (en mode sonde ou en mode paralysant)? et b) Quels sont les facteurs qui déterminent si une personne, après un incident où l'AI a été déployée, est jugée blessée et se voit offrir un transport vers des soins, par le membre de la GRC responsable?

**La partie quatre** présente une comparaison des conclusions de 2010 avec celles des années précédentes et souligne les changements importants au fil du temps.

**La partie cinq** porte sur les tendances longitudinales liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI.

**La partie six** présente des analyses quantitatives et qualitatives des résumés fournis dans les rapports CP/IA sur l'utilisation de l'AI par la GRC, qui permettent de mieux comprendre le contexte de l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010.

**La partie sept** porte sur deux groupes précis que la Commission a jugés à risque : les jeunes âgés de 13 à 17 ans et les personnes identifiées comme étant atteintes d'une maladie mentale.

**La partie huit** résume les principales conclusions et fournit des recommandations.

**La partie neuf** contient les annexes : politique sur l'utilisation de l'AI par la GRC (annexe 1), divers tableaux sur l'utilisation de l'AI (annexe 2), glossaire et liste d'abréviations (annexe 3) et références (annexe 4).

---

<sup>4</sup> Les analyses bidimensionnelles sont des analyses statistiques comportant deux variables.

# 1. CONTEXTE

## 1.1 GENÈSE ET ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA COMMISSION RELATIVEMENT À L'ARME À IMPULSIONS

Le public et la Commission sont préoccupés par l'utilisation de l'AI depuis son adoption par la GRC, en 2001. La Commission a entrepris une évaluation détaillée de l'utilisation de l'AI par la GRC en 2007, lorsque l'honorable Stockwell Day, alors ministre de la Sécurité publique, a demandé à la Commission d'examiner les protocoles de la GRC concernant l'utilisation de l'AI et sa mise en service et de déterminer si la GRC respectait ces protocoles. La Commission a donc publié le rapport intitulé *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – Rapport intérimaire* le 11 décembre 2007, suivi du rapport intitulé *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – Rapport final* le 12 juin 2008. Ces rapports présentaient au total 22 recommandations à la GRC<sup>5</sup>.

À la suite de ces rapports, la Commission a commencé à analyser systématiquement, chaque année, l'utilisation de l'AI à la GRC. Le premier rapport, qui examinait l'utilisation de l'AI par la GRC pour l'année civile 2008, a été publié le 31 mars 2009. Le 24 juin 2010, la Commission a publié son analyse de l'utilisation de l'AI par la GRC pour l'année civile 2009.

Au cours des dernières années, l'utilisation de l'AI par la GRC a été examinée dans un certain nombre de rapports concernant des plaintes déposées par le président. Dans ces rapports<sup>6</sup>, un total de 45 recommandations ont été formulées à l'intention de la GRC, et 8 d'entre elles portaient précisément sur l'AI.

5 Les rapports sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.cpc-cpp.gc.ca/prr/rep/sir/cew-ai-index-fra.aspx>.

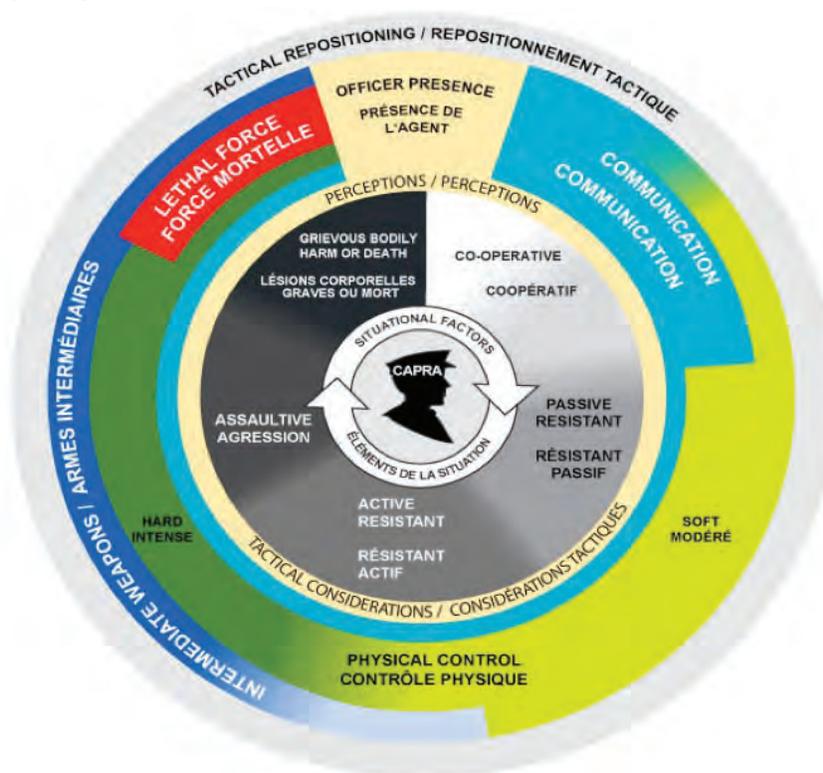
6 Les rapports sur les plaintes déposées par le président sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.cpc-cpp.gc.ca/prr/rep/rev/cic-index-fra.aspx>.

## 1.2 MODÈLE D'INTERVENTION POUR LA GESTION D'INCIDENTS

La GRC a créé le Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents (MIGI) pour aider ses membres à décider (et à expliquer) quand, où et de quelle façon les stratégies d'intervention peuvent être utilisées pour gérer les incidents. Essentiellement, le MIGI représente le processus ou cadre de travail permettant aux membres de la GRC d'évaluer les situations qui menacent la sécurité du public ou des agents et d'y faire face, grâce à des interventions justifiables et raisonnables.

Comme le montre la figure 1, le MIGI n'est pas un « continuum de recours à la force », ni une suite linéaire d'interventions dans le cadre desquelles la police a recours à la force. En fait, la représentation circulaire du modèle laisse entendre que les membres de la GRC peuvent utiliser tout niveau d'intervention, en tout temps, afin de gérer efficacement le niveau de résistance du suspect et de tenir compte des facteurs liés à la situation, ainsi que du risque évalué et perçu par le membre. Le MIGI est le modèle de résolution de problème CAPRA (Clients, Acquisition et analyse de renseignements, Partenariats, Réponses, Autoévaluation) comme point central du modèle (GRC, 2011).

### Diagramme du MIGI



## 1.3 SYSTÈME DE RAPPORTS SUR LE COMPORTEMENT DES PERSONNES ET L'INTERVENTION DES AGENTS

Le système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents (CP/IA) est une méthode normalisée d'enregistrement du comportement du sujet et de l'utilisation des options d'intervention. Les membres de la GRC doivent remplir un rapport CP/IA s'ils ont recours à l'une des options d'intervention suivantes : a) recours aux contrôles physiques intenses, aux armes intermédiaires ou à la force mortelle ou b) recours aux contrôles physiques modérés ayant causé des blessures à la personne, à un membre de la GRC ou à une autre personne.

Mis à l'essai dans certaines administrations en 2009, les rapports CP/IA ont entièrement remplacé les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010. Par conséquent, le présent rapport est uniquement fondé sur les données concernant l'utilisation de l'AI recueillies au moyen du nouveau système de rapports CP/IA. Ce changement apporté aux mécanismes d'établissement de rapports se reflète dans un certain nombre de domaines, tout au long du rapport.

Tout d'abord, un certain nombre de variables ne sont pas recueillies dans le système de rapports CP/IA et ne peuvent plus faire l'objet d'un examen. Deuxièmement, de nouvelles variables ont été ajoutées; elles ne figuraient pas sur les anciens formulaires de rapport de la GRC sur l'utilisation de l'AI. Troisièmement, certaines variables portent le même nom, mais leur sens a changé. Dans certains cas, les changements sont relativement mineurs. Par exemple, au tableau 2 (voir l'annexe 2), la variable *Lieu* comprend maintenant la catégorie « Intérieur et extérieur ». Toutefois, dans d'autres cas, la modification a de plus grandes répercussions sur la façon de consigner, de signaler et d'interpréter les données. Par exemple, la variable *Consommation de substances* (tableau 3 de l'annexe 2) et la variable *Possession d'une arme* (tableau 4 de l'annexe 2) sont maintenant accompagnées du mot *perçue*. Enfin, la variable *Type d'incident* a tellement changé qu'il est impossible de comparer les données de cette variable à celle des rapports précédents. Dans l'ancien système de rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC, le *Type d'incident* portait sur la tâche. Toutefois, dans le nouveau système CP/IA, le *Type d'incident* porte maintenant sur la nature de l'infraction qui a mené à l'intervention des policiers auprès du sujet.

Le présent rapport a donc été modifié pour tenir compte des ensembles de données sur l'utilisation de l'AI en 2010, tirés du système de rapports CP/IA. Les ensembles de données sur l'utilisation de l'AI par la GRC étaient presque entièrement axés sur l'incident et, dans la plupart des cas, chaque incident menait à un seul rapport. Toutefois, le nouveau système CP/IA intègre une série de filtres qui reflètent mieux la complexité des incidents liés à l'utilisation de l'AI. Par conséquent, le système CP/IA est en fait une série de plusieurs ensembles de données. Le premier ensemble est fondé sur une unité principale – la situation ou l'incident; en 2010, il y a eu 597 incidents liés à l'utilisation de l'AI. Toutefois, plusieurs sujets ou événements peuvent être en cause dans un incident, menant ainsi à plusieurs rapports. Si nous nous intéressons surtout aux caractéristiques du sujet (par exemple le tableau 3 de l'annexe 2), les sujets deviennent l'unité d'analyse appropriée. Les 597 incidents ont mené à 637 rapports sur le sujet. De même, certains événements sont caractérisés par un changement de *Mode de déploiement*. Par exemple, les agents peuvent présenter des rapports distincts, si a) ils dégainent et montrent l'AI et b) ils utilisent l'AI en mode paralysant. Si nous nous intéressons particulièrement à l'événement et aux caractéristiques de déploiement (par exemple le tableau 4 de l'annexe 2), les événements deviennent l'unité appropriée d'analyse. Les 597 incidents ont mené à 656 rapports sur les événements. Bref, la taille de chaque échantillon varie selon le type d'analyse utilisé, et cette méthode se reflète dans les figures et les tableaux contenus dans le présent rapport.

## 1.4 ARME À IMPULSIONS – GÉNÉRALITÉS

L'arme à impulsions (AI) est une arme dite « moins meurtrière » qui donne des décharges électriques à haute tension et à faible courant dans le but de paralyser temporairement un sujet par des contractions musculaires involontaires ou de le contraindre par la douleur. Au Canada, les armes à impulsions sont des armes prohibées en vertu du *Code criminel* et ne sont donc pas disponibles pour le grand public.

Actuellement, la GRC utilise le modèle M26<sup>7</sup> ainsi que le modèle X26 plus récent et plus léger. Ces deux modèles d'AI sont fabriqués par TASER International Inc. En 2010, la GRC possédait 1 112 AI du modèle M26 et 2 276 AI du modèle X26. Aucune des AI de la GRC n'est équipée de caméra permettant l'enregistrement audiovisuel<sup>8</sup>.

Les modèles d'AI utilisés par la GRC peuvent être déployés en deux modes : mode paralysant ou mode sonde.

En mode paralysant, l'appareil est appliqué contre le sujet, et une décharge électrique est transmise par de petites sondes qui ne pénètrent pas dans la peau. En mode sonde, deux petits crochets (sondes) reliés à l'appareil par des fils sont éjectés de l'AI et s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet; un courant électrique est ensuite transmis par ces sondes.

En 2010, 335 membres de la GRC ont suivi le cours sur l'utilisation de l'AI, et 2 653 membres ont entrepris le cours de recertification sur l'AI. Sur environ 18 000 membres réguliers de la GRC (policiers assermentés), 2 860 membres étaient autorisés à porter et à utiliser une AI en 2010.

7 Ce modèle est éliminé progressivement par la GRC.

8 Données fournies à la Commission par le gestionnaire de projet CP/IA de la GRC le 21 décembre 2011.

# 2. ANALYSES DESCRIPTIVES

## A. CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

Un résumé des facteurs pertinents aux circonstances entourant l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010 est présenté dans les figures 1 à 4 ci-dessous, et dans le tableau 1 (voir l'annexe 2).

Dans l'ensemble, le nombre de cas où l'AI a été utilisée a diminué de 14,2 % en 2010<sup>9</sup>. Si l'on analyse les données selon les endroits où la GRC est présente, le nombre de rapports sur l'utilisation de l'AI a augmenté en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Il a diminué au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Colombie-Britannique, au quartier général national, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, et il est demeuré constant en Alberta, en Ontario, dans la région de la capitale nationale et au Québec<sup>10</sup>.

Comme par le passé, une grande partie des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été produits par les provinces de l'Ouest en 2010. Ensemble, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont à l'origine d'environ 80 % des rapports. Le pourcentage était environ le même l'an dernier (78,5 %). Bien que la Colombie-Britannique ait produit plus de rapports que toute autre province, l'écart comparatif était beaucoup moins grand que par le passé. En 2009, les membres de la GRC de la Colombie-Britannique ont produit 1,86 fois plus de rapports (sur l'utilisation de l'AI) que la province occupant le deuxième rang, soit l'Alberta. Par comparaison, ce ratio était de seulement 1,19 en 2010.

Contrairement à ce qui précède, environ les deux tiers (66,4 %) de tous les membres de la GRC dans l'ensemble du Canada qui étaient accrédités en manquement de l'AI en 2010 travaillaient en Colombie-Britannique (465 membres), en Alberta (646 membres), en Saskatchewan (505 membres) ou au Manitoba (383 membres) (Baldwin and Lackie, 2011:30)<sup>11</sup>

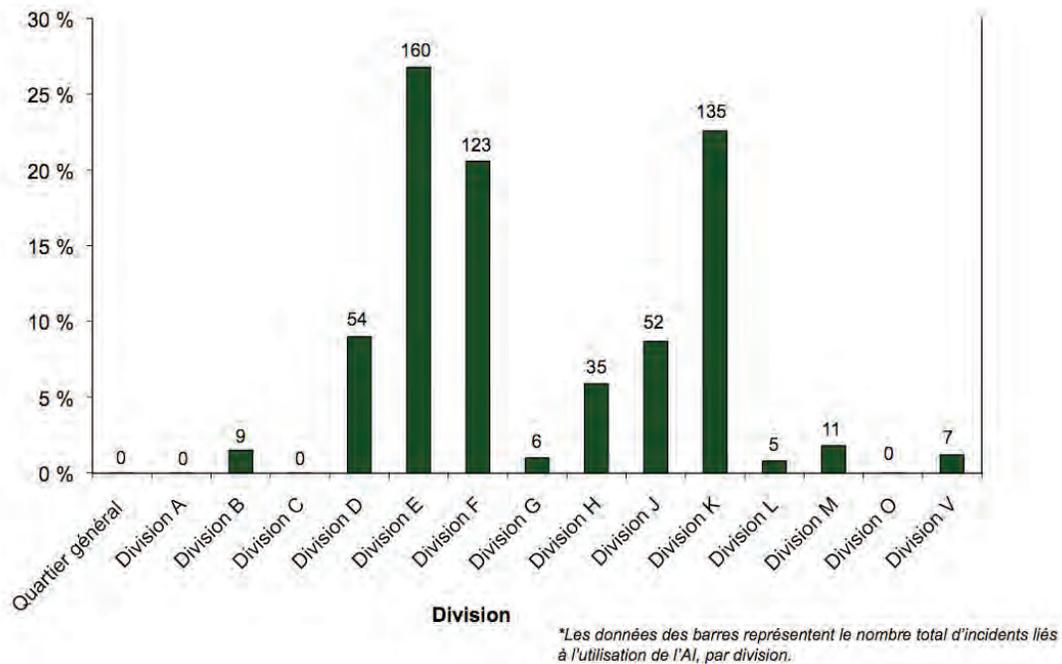
9 Il est important de souligner que cette diminution marquée est en partie due à la façon dont les données sont maintenant consignées dans le nouveau système de rapports CP/IA de la GRC. Comme nous l'avons déjà mentionné, bien qu'il y ait eu seulement 597 incidents en 2010, ces incidents touchaient 637 sujets et 656 événements. De toute évidence, le nombre d'utilisations de l'AI a diminué en 2010, mais la donnée indiquant une diminution de 15 % est probablement quelque peu trompeuse.

10 Pour 2009 et 2010, la Division « A » (région de la capitale nationale), la Division « C » (Québec) et la Division « O » (Ontario) de la GRC n'ont pas produit de rapport sur l'utilisation de l'AI.

11 Au moment de la rédaction du présent rapport, la GRC n'avait pas encore diffusé les données du 4<sup>e</sup> trimestre et, par conséquent, les données annuelles de 2010 n'avaient pas encore été ventilées par division de la GRC. Nous avons donc utilisé, en tant que mesure substitutive, les données du 3<sup>e</sup> trimestre de 2010 concernant les membres de la GRC accrédités en manquement de l'AI.

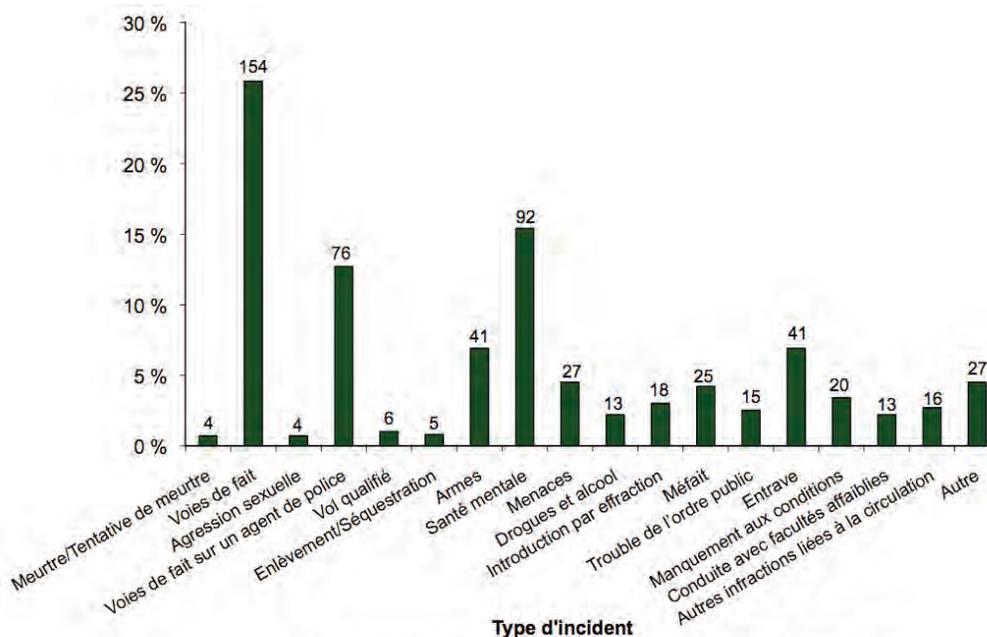
Le rang occupé par chaque division de la GRC était similaire à celui de l'année précédente. À l'exception du Yukon, qui est passé du 10<sup>e</sup> rang en 2009 au 7<sup>e</sup> rang en 2010, aucune province ou territoire n'a bougé de plus de deux rangs en 2010. Pour ce qui est des proportions de rapports sur l'utilisation de l'AI, la plus grande diminution (9,3 %) a été observée en Colombie-Britannique. De très faibles diminutions ont été constatées à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Nouveau-Brunswick. À l'inverse, la proportion des rapports attribuables aux agents de la Saskatchewan a augmenté de 4,5 %. Une augmentation proportionnelle modeste a également été observée en Nouvelle-Écosse, en Alberta et au Manitoba. La comparaison des données de 2009 et de 2010 est présentée au tableau 28 (voir l'annexe 2).

**Figure 1**  
**Caractéristiques de la situation — AI : divisions de la GRC, 2010**



En ce qui a trait au *Type d'incident*<sup>12</sup>, les trois types d'incident liés à l'utilisation de l'AI les plus courants en 2010 étaient les voies de fait (25,8 %), les sujets ayant des troubles de santé mentale (15,4 %) et les voies de fait contre un agent de police (12,7 %). En regroupant les diverses sous-catégories de voies de fait (c.-à-d. voies de fait, agression sexuelle, voies de fait contre un agent de police et d'autres agents de la paix), l'ensemble des incidents liés à des voies de fait représentent environ deux situations sur cinq (39,2 %). De plus, comme le montre la figure 2 et le tableau 1 (voir l'annexe 2), les autres incidents étaient liés à une grande diversité d'infractions et de circonstances.

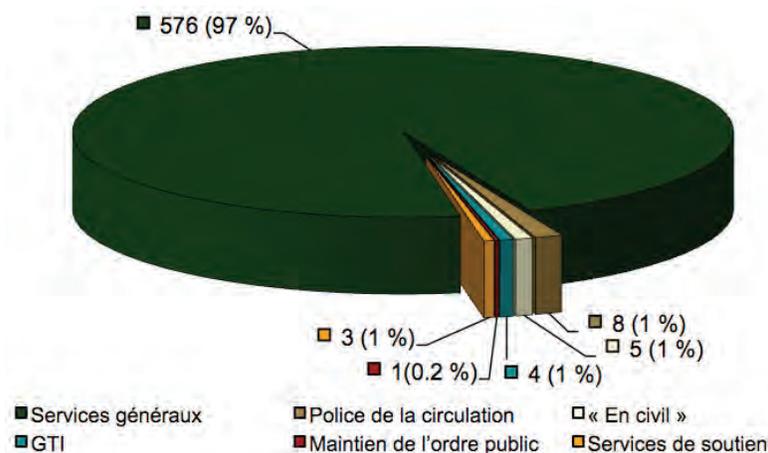
**Figure 2**  
Caractéristiques de la situation — AI : type d'incident, 2010



\*Les données des barres représentent le nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI.

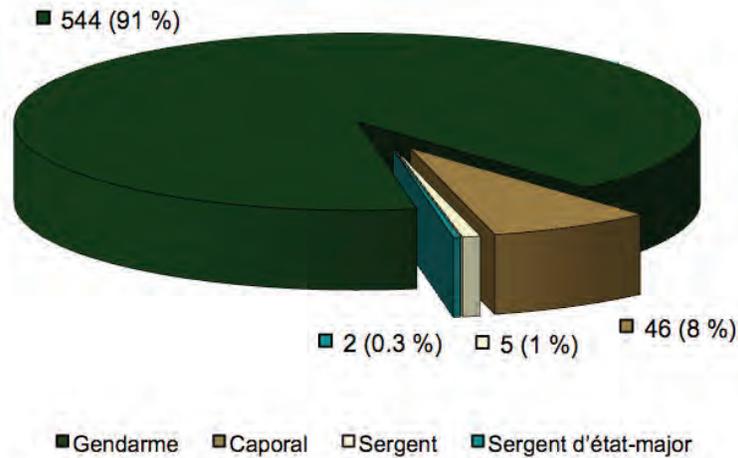
Comme dans bien des cas par le passé, en 2010, la grande majorité des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été présentés par des membres de la GRC des services généraux (96,5 %) occupant le rang de gendarme (91,1 %) (figures 3 et 4 et tableau 1 de l'annexe 2). Cela est prévisible étant donné que la majorité des membres de la GRC de première ligne sont les gendarmes qui portent l'uniforme.

**Figure 3**  
Caractéristiques de la situation — AI : types de fonction, 2010



12 Comme on le mentionne dans la section Contexte du présent rapport, la variable *Type d'incident* qui figure au tableau 1 (voir l'annexe 2) a changé de façon considérable, comparativement aux données inscrites dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI. Par conséquent, il sera difficile pour les lecteurs de faire des comparaisons d'une année à l'autre.

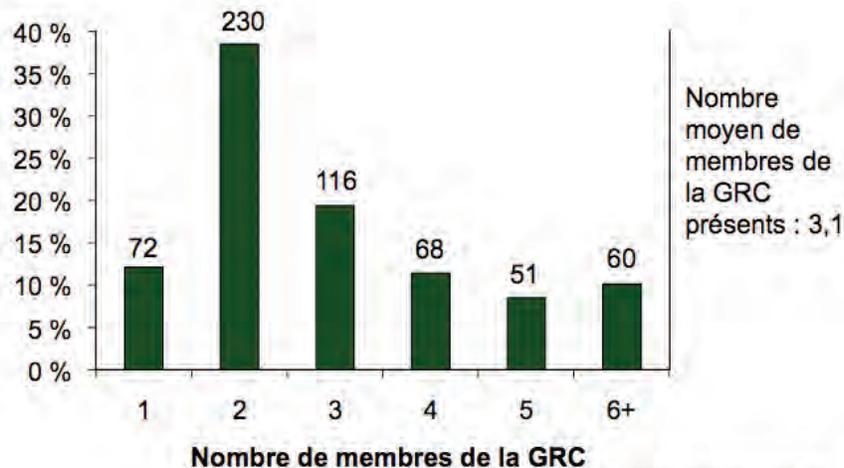
**Figure 4**  
**Caractéristiques de la situation — AI : rang du membre de la GRC, 2010**



**B. CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Les types d'événements qui menaient généralement à une utilisation de l'AI nécessitaient généralement plus d'un agent de police pour répondre à l'appel. En moyenne en 2010, 3,1 membres de la GRC étaient présents durant un incident lié à l'utilisation de l'AI (figure 5 et tableau 2 de l'annexe 2). Ce chiffre représente une légère augmentation puisqu'il y avait 2,8 membres l'année précédente (voir le tableau 29 de l'annexe 2).

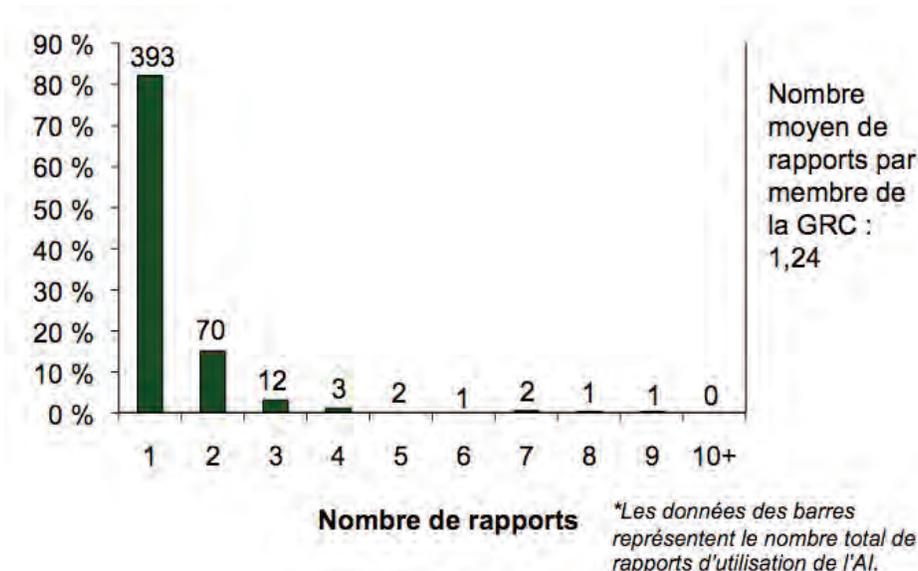
**Figure 5**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2010**



*\*Les données des barres représentent le nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI.*

En outre, le nombre moyen des rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC était de 1,24 en 2010, ce qui représente une très légère diminution comparativement à la moyenne de l'année précédente, qui était de 1,26 rapport (figure 6 et tableau 29 de l'annexe 2).

**Figure 6**  
**Rapports sur l'utilisation de l'AI, par membre de la GRC, 2010**



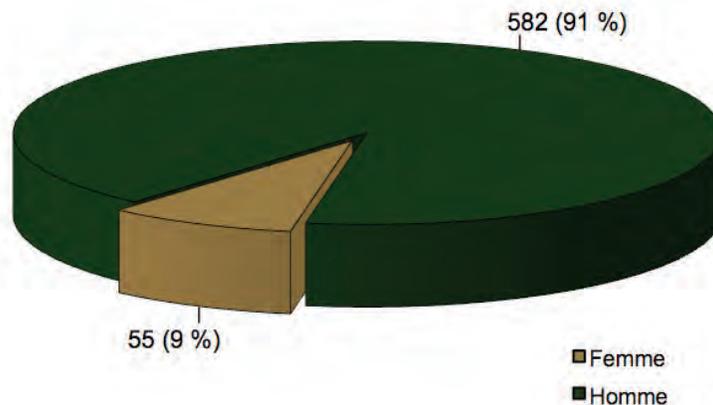
La répartition entre les incidents liés à l'utilisation de l'AI ayant eu lieu à l'intérieur et ceux ayant eu lieu à l'extérieur était relativement égale. En 2010, 251 (42 %) des incidents liés à l'utilisation de l'AI ont eu lieu à l'intérieur, tandis que 276 (46,2 %) des incidents ont eu lieu à l'extérieur. Les 70 autres événements (11,7 %) ont eu lieu en partie à l'intérieur et en partie à l'extérieur (voir le tableau 2 de l'annexe 2).

### C. CARACTÉRISTIQUES DU SUJET

#### Sexe et âge

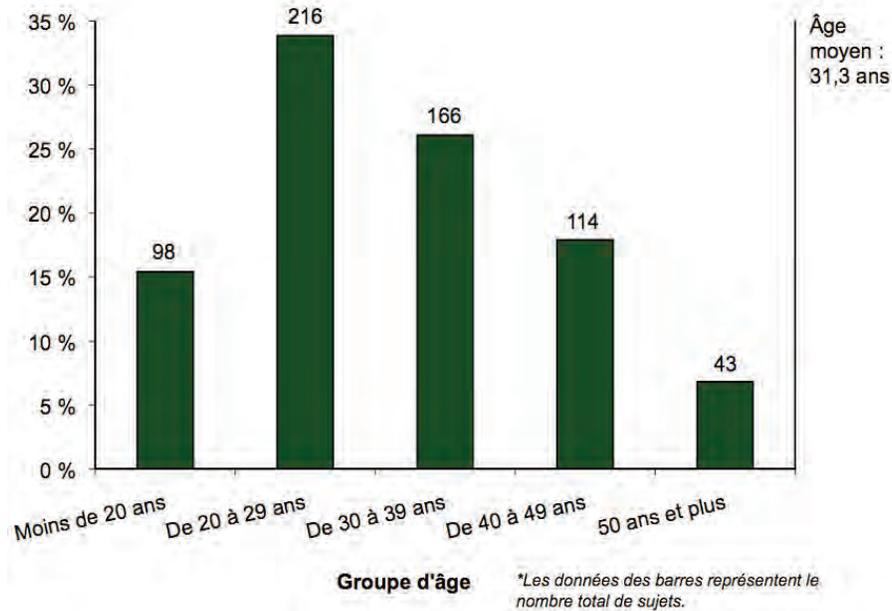
Plusieurs caractéristiques importantes sur les sujets sont consignées au tableau 3 (voir l'annexe 2) et présentées dans les figures 7 à 10 ci-dessous. La grande majorité (91,4 %) des sujets impliqués dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI en 2010 étaient des hommes.

**Figure 7**  
**Caractéristiques du sujet : sexe, 2010**



En moyenne, les sujets, hommes et femmes, avaient environ 31 ans. De plus, 7 % des sujets avaient 50 ans ou plus. Ces chiffres sont comparables aux données consignées par la GRC au cours des années précédentes.

**Figure 8**  
**Caractéristiques du sujet : âge, 2010**



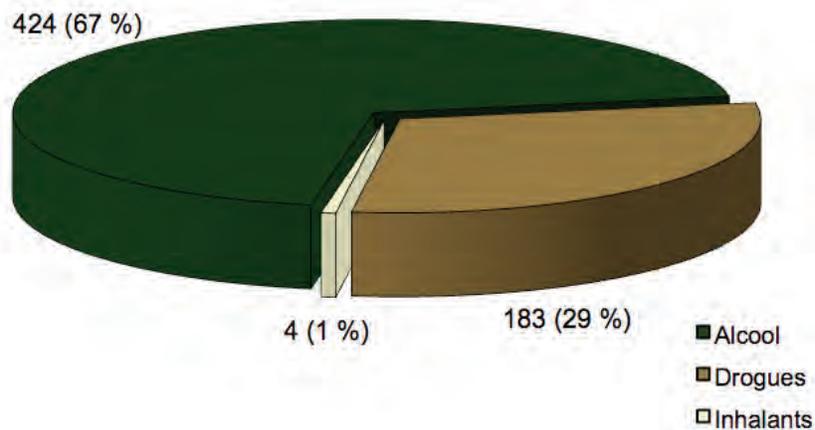
En 2010, il y a eu 44 incidents (7 %) impliquant 52 sujets âgés de moins de 18 ans. La proportion de cas d'utilisation de l'AI touchant des sujets âgés de moins de 18 ans a augmenté depuis 2009 (passant de 5,2 % à 7,4 %), mais la proportion de ces incidents ayant mené au déploiement de l'arme a diminué (passant de 4 % à 1,3 %). La nature précise des 44 rapports est décrite à la partie sept du présent rapport.

## Consommation de substances<sup>13</sup>

Comme au cours des années antérieures, les membres de la GRC ont perçu la consommation de substances dans une grande majorité des événements (76 %) liés à l'utilisation de l'AI. Les agents estimaient qu'il y avait présence d'alcool dans les deux tiers des cas, et qu'il y avait présence de drogue dans 25 % des cas. Ces chiffres sont élevés, mais il convient de mentionner qu'ils ont diminué au cours des quatre dernières années. La diminution n'est pas rapide, et on ne peut déterminer clairement pourquoi la consommation de substances joue un rôle moins important dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI.

**Figure 9**  
**Caractéristiques du sujet : type de substance, 2010**

*\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.*

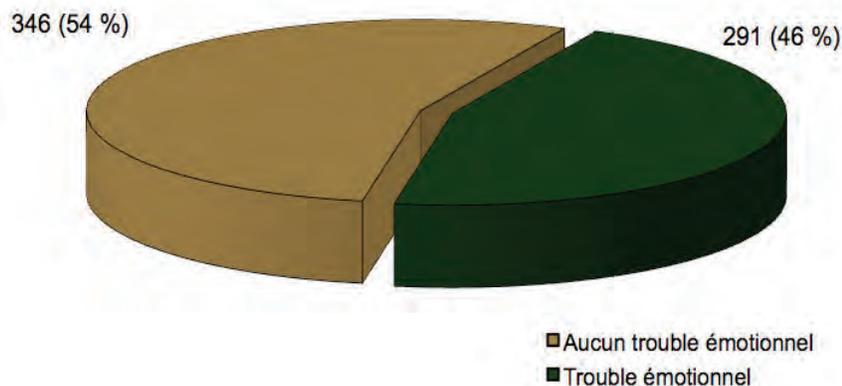


13 L'ancien système de rapports sur l'utilisation de l'AI de la GRC offrait des renseignements beaucoup plus détaillés et permettait de répartir le type de substance en catégories : alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, amphétamines, médicaments d'ordonnance et autre substance. Malheureusement, le nouveau système de rapports CP/IA comporte seulement les sous-catégories alcool, drogues et inhalants.

## Santé mentale

L'un des facteurs qui a été ajouté au système de rapports CP/IA porte sur l'évaluation de l'état de santé mentale des sujets en cause dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI. La proportion de sujets qui semblent être perturbés sur le plan émotionnel était d'un peu plus de la moitié (figure 10 et tableau 3 de l'annexe 2). La définition du terme « trouble émotionnel » est bien sûr extrêmement étendue et laisse beaucoup de place à la subjectivité et à l'interprétation. La proportion de sujets chez qui les membres de la GRC ont perçu un *trouble émotionnel*, qui est environ trois fois plus élevée que pour les incidents où on indique qu'un *trouble de santé mentale* est en cause, porte à croire que les membres font régulièrement face à des personnes atteintes d'un trouble, lorsqu'ont lieu des événements qui n'ont pas été placés dans la catégorie *santé mentale*. Les troubles émotionnels se manifestent dans un grand nombre d'incidents liés à un enlèvement, à des armes et à des menaces, et sont bien souvent cités dans les cas de trouble de l'ordre public, d'entrave et de voies de fait. La grande fréquence des troubles fait ressortir l'importance de comprendre le lien entre l'utilisation de l'AI et la santé mentale. La partie sept du présent rapport aborde ce sujet de façon plus approfondie.

**Figure 10**  
**Caractéristiques du sujet : troubles émotionnels, 2010**

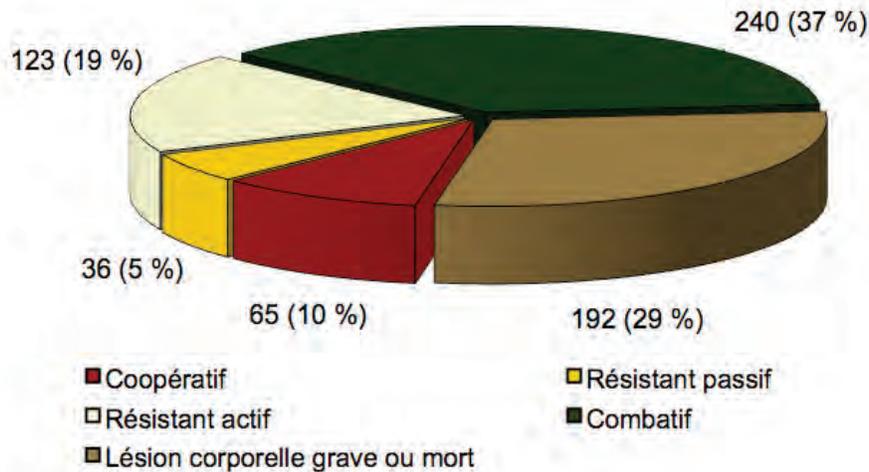


### D. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÉNEMENT ET DU DÉPLOIEMENT

Parmi les changements les plus importants apportés au système de rapports CP/IA, il y a l'importance accrue accordée au comportement du sujet. La figure 11 (voir également le tableau 4 de l'annexe 2) présente plusieurs de ces variables axées sur le sujet. La catégorisation générale du comportement du sujet indique que la plupart des sujets (84,7 %) auxquels ont fait face les membres de la GRC dans le cadre d'incidents liés à l'utilisation de l'AI étaient à tout le moins résistants actifs. Plus particulièrement, 18,8 % des sujets ont été réputés résistants actifs, dans 36,6 % des cas, on a jugé qu'ils étaient combatifs et 29,3 % ont adopté un comportement indiquant leur intention de causer des lésions corporelles graves ou la mort (10 % des sujets en cause dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI étaient considérés comme coopératifs)<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Comme cela est indiqué à la section A.1 de la *partie six*, dans 65 incidents liés à l'utilisation de l'AI (9,9 %), le membre de la GRC a estimé que le sujet était coopératif. De plus, 50 (76,9 %) de ces incidents semblent être grandement liés à ce qu'on pourrait appeler une entrée ou une approche tactique. En général, il s'agit d'incidents durant lesquels les membres signifient un mandat ou interviennent dans un crime en cours et où l'AI a été dégainée en tant que mesure de précaution avant l'entrée dans une résidence ou un autre édifice ou agir dans une situation.

**Figure 11**  
**Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010**



En plus des questions générales concernant le comportement du sujet, le système de rapports CP/IA pose également aux membres de la GRC la question suivante : Selon votre évaluation, avez-vous perçu une menace du sujet plus grande que le comportement manifesté durant l'événement? Dans la moitié des cas (et les deux tiers des cas si l'on exclut la catégorie « lésion corporelle grave ou mort », puisque la menace perçue plus grande ne s'applique pas), les membres de la GRC ont souligné que certains facteurs (ou une combinaison de facteurs) faisaient en sorte que le risque lié à la situation était plus grand (figure 12a).

Les deux variables Comportement du sujet et Risque accru perçu sont combinées à la figure 12b (voir également le tableau 76 de l'annexe 2). Pour chaque niveau de comportement, la plupart des incidents comportaient un risque accru. Par exemple, environ 55 % des cas de comportement combatif comportaient un risque accru. Aucun renseignement détaillé n'est fourni officiellement relativement à cette variable, mais les tableaux 77 à 82 (voir l'annexe 2) présentent une série d'analyses visant à déterminer ce qui peut amener les membres de la GRC à déterminer qu'il y a un risque accru.

Évidemment, la présence perçue d'une arme (tableau 77) et la consommation perçue de substances (tableau 79) augmentent de façon marquée la probabilité que la situation soit classée comme présentant un risque accru. Plus particulièrement, les niveaux de risque accru étaient associés à la présence d'une arme à feu ou d'une arme blanche (tableau 78) ou à la consommation de drogues (tableau 80). À l'inverse, ni la perception que le sujet était perturbé sur le plan émotionnel (tableau 81) ni le fait que le membre de la GRC était seul (tableau 82) ne semblent être liés au fait de déterminer qu'il existe un risque accru.

Figure 12a

Caractéristiques de l'événement : risque accru de menace perçu, 2010

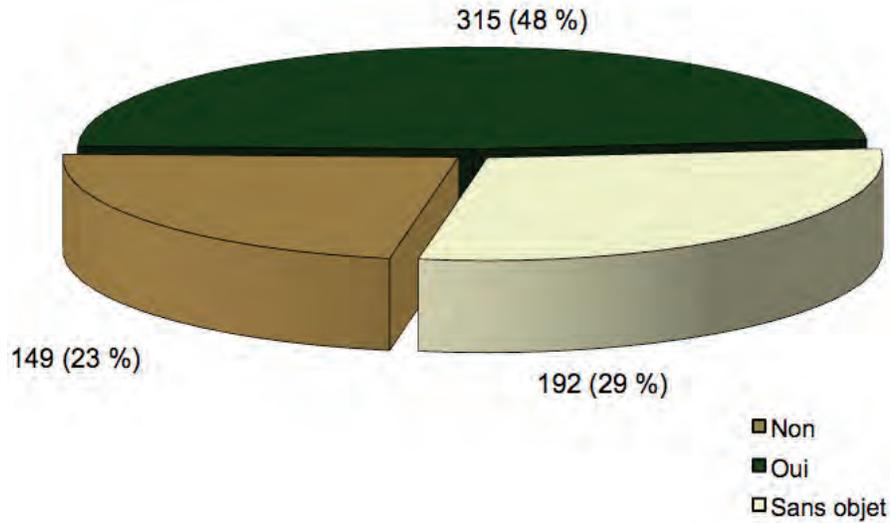
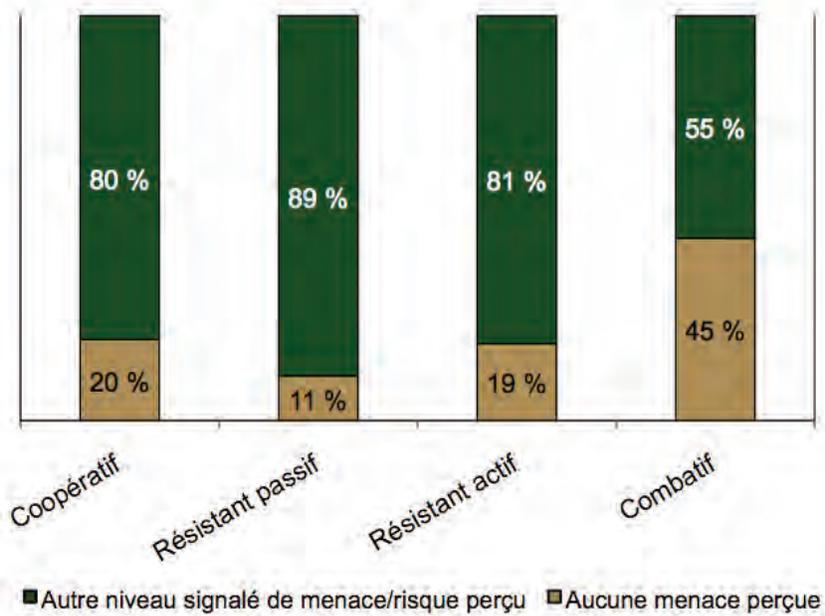


Figure 12b

Comportement du sujet et niveau de menace, 2010

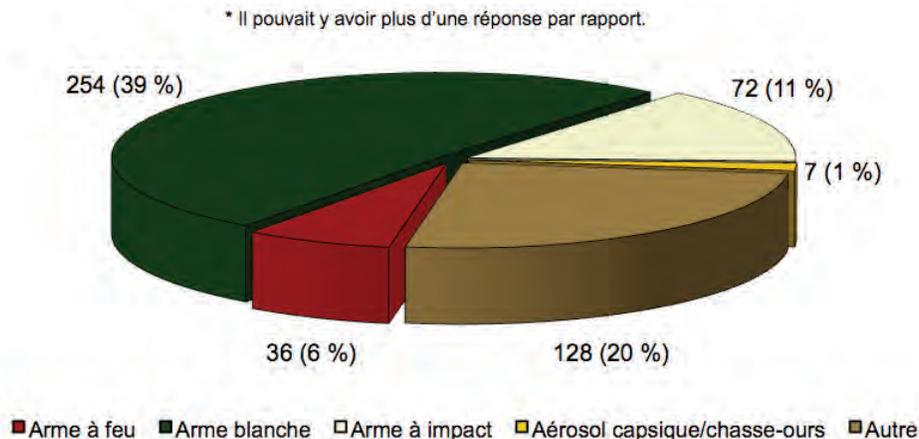


La présence d'une arme a été mentionnée dans plus de 60 % des événements liés à l'utilisation de l'AI en 2010, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes (figure 13a et tableau 4 de l'annexe 2). Il s'agit d'un des aspects pour lequel la terminologie a changé<sup>15</sup>, dans le système de rapports CP/IA de la GRC, ce qui pourrait expliquer le changement au chapitre des résultats. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'importance de l'augmentation du nombre d'armes présentes; cette explication donne seulement à penser qu'une partie de l'augmentation peut être attribuable au fait que les renseignements sont consignés de façon différente par la GRC, comparativement aux années précédentes.

**Figure 13a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**



**Figure 13b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**

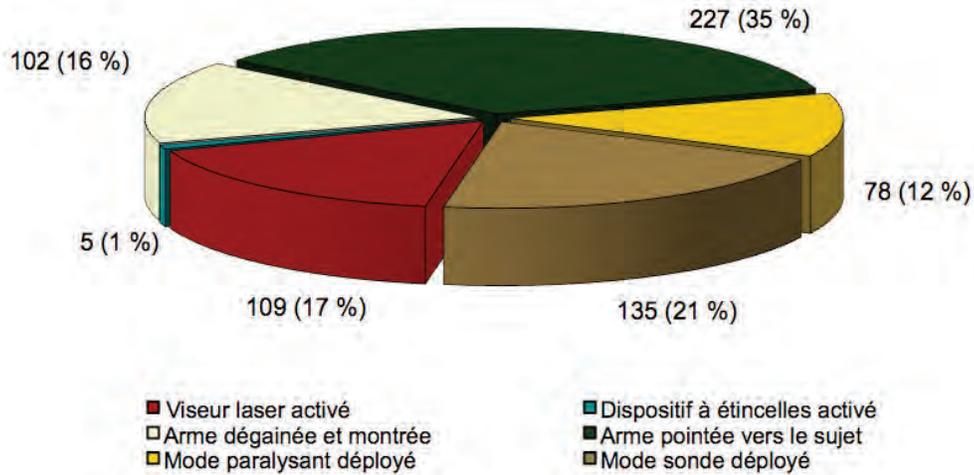


Le système de rapports CP/IA décrit maintenant de façon plus détaillée la catégorie des caractéristiques d'utilisation de l'AI et le *type de déploiement* (figures 14a, 14b, 14c et 14d et le tableau 4 de l'annexe 2). Plus particulièrement, la catégorie précédente « non déployée » que contenaient les anciens rapports annuels de l'AI est maintenant répartie en plusieurs sous-catégories. Les données sur le *type de déploiement* font une fois encore ressortir une tendance présente dans les rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI : le fait pour les membres de la GRC de ne pas déployer l'AI. Dans près de 70 % des événements, l'AI a été utilisée comme mesure dissuasive, plutôt que comme arme défensive. Dans les cas où l'arme n'a pas été déployée, le viseur laser a été activé, ou l'AI a été dégainée et montrée, dans la moitié des cas environ. Dans les autres cas, l'AI a été pointée directement vers le sujet.

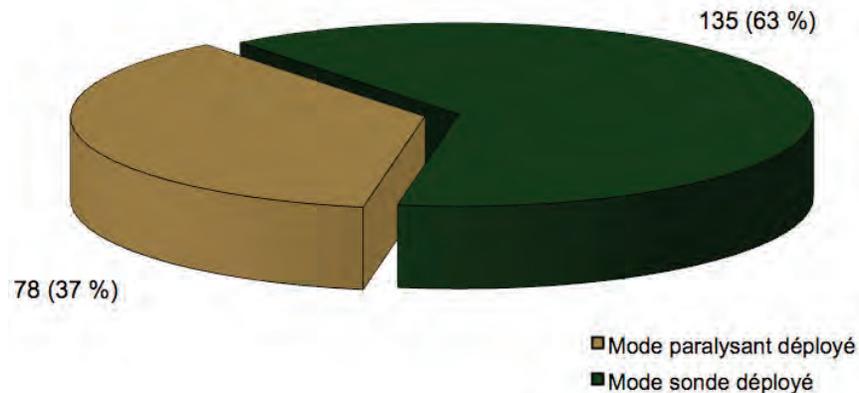
15 Dans le système de rapports CP/IA, on a ajouté la notion de « perçu » dans « possession d'une arme ».

Dans les cas où l'AI a été déployée, les sondes ont été déployées dans les deux tiers des cas (figure 14b). Cette proportion n'a pas changé depuis 2009, tandis que la proportion de tous les cas des déploiements du mode paralysant a de nouveau diminué, passant de 14 % en 2009 à 12 % en 2010 (figure 14a et tableau 31 de l'annexe 2).

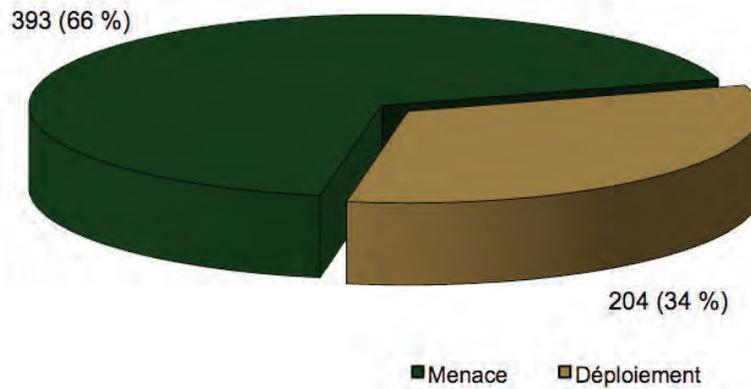
**Figure 14a**  
**Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010**



**Figure 14b**  
**Type de déploiements de l'AI, 2010**

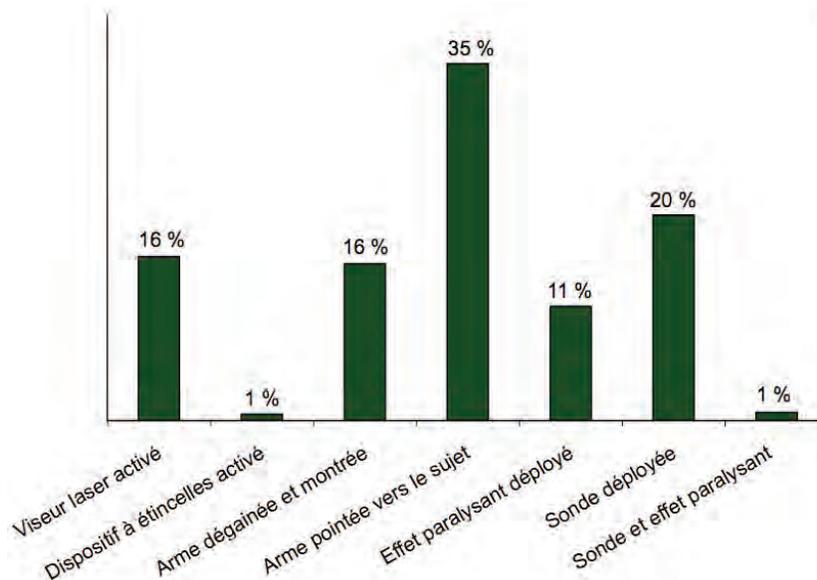


**Figure 14c**  
Menace d'utilisation de l'AI ou déploiement, 2010



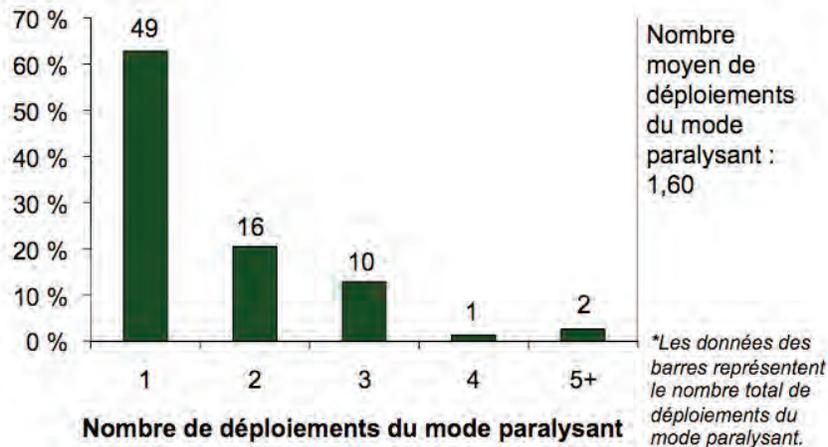
Lorsqu'on tente de comparer ces nouvelles données sur le déploiement et les chiffres figurant dans les rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI, on se rend compte que la difficulté réside dans la différence liée à l'unité d'analyse. Comme les données du tableau 4 (annexe 2) sont fondées sur les événements, chaque déploiement est traité comme une situation particulière. Cette situation est problématique si l'incident en question comprend plusieurs déploiements. Il est plus important d'examiner les incidents où le sujet est à la fois la cible d'un déploiement en mode paralysant et d'un déploiement en mode sonde. Pour régler cette question, aux fins du présent rapport, il est plus approprié d'utiliser les *sujets* comme unité d'analyse. À la figure 14d (voir également le tableau 83 de l'annexe 2), l'utilisation la plus extrême est présentée pour chaque sujet. La constatation la plus significative est le fait que la proportion (0,8 %) de sujets ayant été la cible des deux modes de déploiement actifs (paralysant et sonde) est très faible. Dans l'ensemble, les résultats confirment les données du tableau 4.

**Figure 14d**  
Utilisation la plus extrême, par sujet, 2010

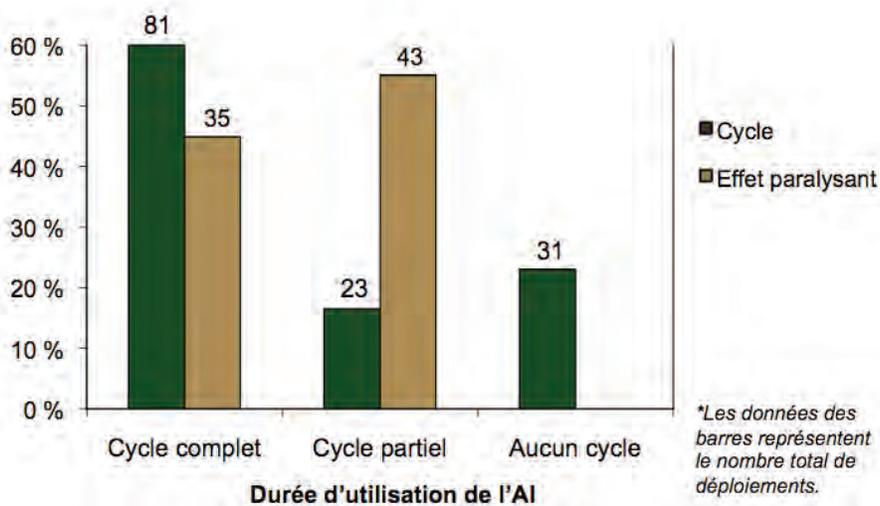


Des données plus complètes sur les caractéristiques de déploiement sont présentées au tableau 5 (annexe 2). Lorsque l'AI a été déployée en mode paralysant, les sujets étaient touchés en moyenne 1,6 fois (figure 15). Dans plus de 80 % des événements de ce genre, le sujet a été touché par l'AI en mode paralysant une ou deux fois. Il est intéressant de constater que la durée complète du cycle paralysant a été utilisée dans moins de la moitié des cas (figure 16). Les parties du corps les plus souvent touchées par l'arme utilisée en mode paralysant étaient le dos (34,6 %) le bas du corps (32,1 %) et l'épaule/le bras (19,2 %).

**Figure 15**  
**Nombre de déploiements du mode paralysant, 2010**

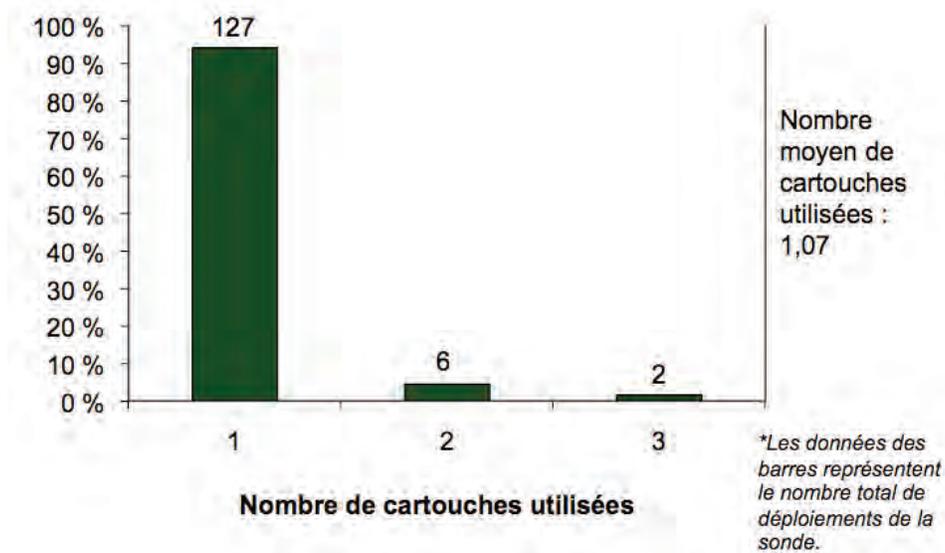


**Figure 16**  
**Effet paralysant par rapport à l'utilisation de la sonde, 2010**

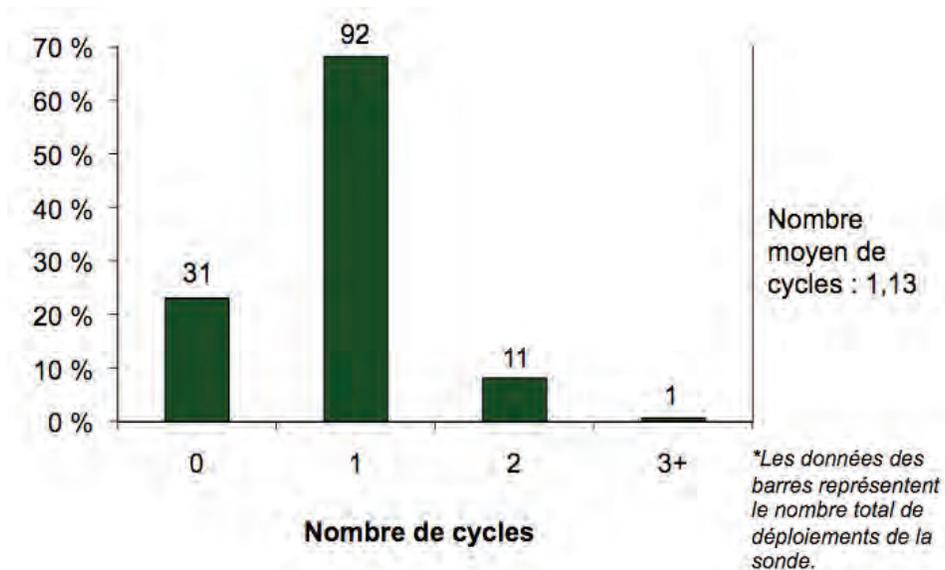


Tout comme pour le mode paralysant, le mode sonde était généralement déployé une seule fois (figure 17a et tableau 5 de l'annexe 2). De plus, durant le déploiement en mode sonde, bien souvent l'AI n'était utilisée que pendant un cycle (figure 17b); un plus grand nombre de cycles a été utilisé seulement dans 9 % des déploiements de sondes réussis. La valeur 0 à la variable *nombre de cycles* indique qu'aucune des deux sondes n'est restée accrochée au sujet et que, par conséquent, le cycle n'a pu être activé (voir également le *nombre d'impacts des sondes* au tableau 5 de l'annexe 2)<sup>16</sup>. Les parties du corps les plus souvent touchées étaient la poitrine, le dos et le bas du corps. Contrairement au mode paralysant, le mode sonde était plus souvent utilisé pour un cycle complet (60 %) par les membres de la GRC.

**Figure 17a**  
**Nombre de cartouches utilisées, 2010**



**Figure 17b**  
**Nombre de cycles de la sonde, 2010**



<sup>16</sup> La valeur zéro (0) attribuée à l'impact des sondes indique qu'aucune des sondes n'est entrée en contact avec la cible. La valeur un (1) indique qu'une sonde est entrée en contact avec la cible, et l'autre, non. La valeur deux (2) indique que les deux sondes sont entrées en contact avec la cible. Le cycle de l'AI ne peut être activé que si les deux sondes sont entrées en contact avec la cible.

Dans la grande majorité (85,5 %) des cas, les membres de la GRC ont jugé que l'AI avait permis de contrôler les sujets (tableau 4 de l'annexe 2). Il convient de mentionner que puisqu'il s'agit d'une nouvelle question, on ne peut comparer ces données à celles des rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI publiés par la Commission. Toutefois, cette donnée peut être rattachée aux réponses obtenues aux questions des rapports antérieurs – l'utilisation de l'AI a-t-elle permis d'éviter le recours à la force mortelle ou d'éviter des blessures? La variable *obstacles* indique les circonstances où l'AI n'a pas été jugée efficace. Environ le quart des déploiements inefficaces étaient dus au fait que l'AI n'avait aucun effet sur le sujet. Des analyses secondaires ont montré que tous les sujets qui n'étaient pas affectés par l'AI étaient sous l'influence de drogues ou d'alcool. Bien qu'il y ait plusieurs catégories de réponses possibles, une grande proportion de réponses « autres » pour le genre d'obstacles donne à penser que les raisons expliquant l'inefficacité de l'AI étaient extrêmement diversifiées.

Enfin, la section modèle d'arme du tableau 4 (annexe 2) souligne l'élimination progressive continue du Taser<sup>MD</sup> M26 par la GRC. En 2010, le modèle M26 a été utilisé dans seulement 10 % des événements.

## E. CARACTÉRISTIQUES DES BLESSURES

Il existe peu de renseignements concernant les blessures dans le système de rapports CP/IA. La description des blessures auparavant disponible dans les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC a malheureusement été éliminée. Ces questions ont été remplacées par des questions que l'on pourrait décrire comme moins éclairantes.

Comme cela est indiqué à la figure 18a (voir également le tableau 6 de l'annexe 2), les résultats montrent que seulement un petit nombre (3,5 %) des sujets ont été blessés en raison de l'utilisation de l'AI en 2010. Les marques de perforation, qui caractérisent le déploiement des sondes, ne constituent pas pour la GRC, des blessures. Les sujets blessés se sont presque toujours (91,3 %) vu *offrir des soins médicaux*, et la plupart des sujets ont accepté de recevoir le traitement. Des membres de la GRC ont été traités pour des blessures dans très peu de cas (1,4 %) liés à l'utilisation de l'AI.

**Figure 18a**  
**Caractéristiques des blessures causées par l'AI, 2010**

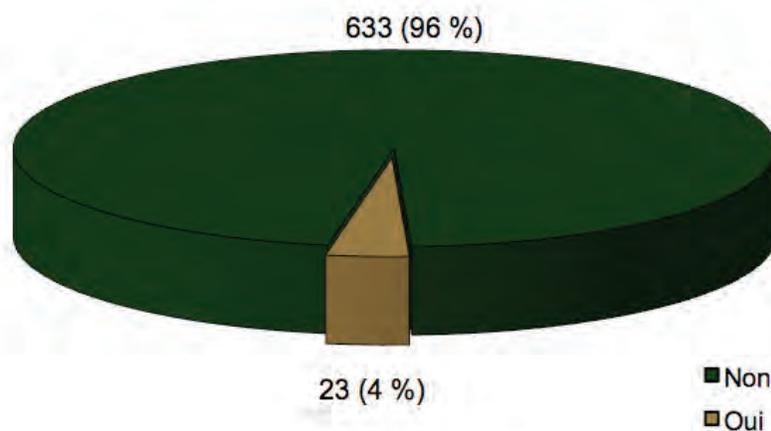
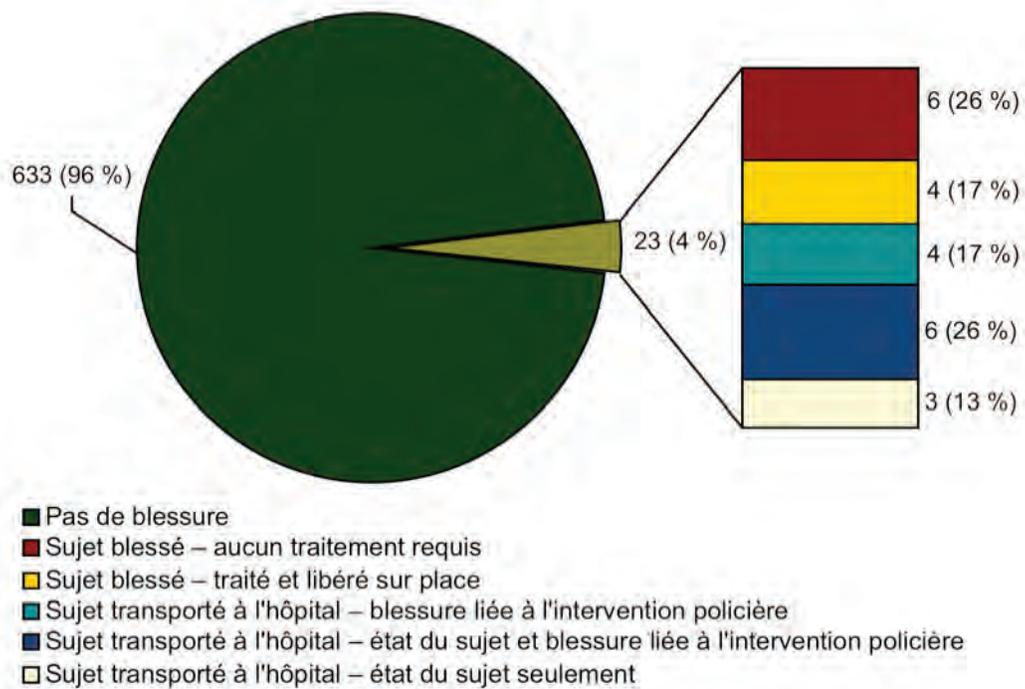


Figure 18b

Caractéristiques des blessures : niveau de traitement du sujet, 2010



## F. SOMMAIRE DES ANALYSES DESCRIPTIVES 2010

- La distribution géographique des rapports sur l'utilisation de l'AI en 2010 était très semblable à celle de 2009. Près de 80 % des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été produits par les quatre provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Alberta et Manitoba). La Colombie-Britannique occupait le premier rang sur le plan du nombre de rapports, mais l'écart entre les autres provinces où l'arme a été le plus utilisée a diminué en 2010.
- Le type d'incident le plus courant menant à un rapport sur l'utilisation de l'AI, en 2010, était les voies de fait.
- En moyenne, trois (3) membres de la GRC étaient présents au moment des incidents liés à l'utilisation de l'AI, en 2010.
- En 2010, la plupart des sujets impliqués dans des événements liés à l'utilisation de l'AI étaient des hommes et avaient en moyenne 30 ans.
- La plupart des incidents liés à l'utilisation de l'AI (84,6 %) en 2010 étaient liés à un sujet dont le comportement était considéré à tout le moins comme résistant actif.
- Plus de trois (3) incidents sur cinq (5) en 2010 étaient liés à la possession perçue d'une arme, principalement d'armes blanches.
- Le pourcentage de rapports concernant le *déploiement* de l'AI a diminué de façon significative depuis 2009. Ce résultat reflète une tendance continue selon laquelle l'AI est de plus en plus utilisée comme mesure de dissuasion ou de désescalade.
- Lorsque l'AI a été déployée durant des incidents, en 2010, les membres de la GRC ont déployé l'arme en mode sonde dans deux tiers des cas.
- Des blessures causées par l'utilisation de l'AI en 2010 ont été signalées moins fréquemment (moins de 5 % de tous les événements liés à l'AI).

# 3. ANALYSES BIDIMENSIONNELLES

## A. DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

Le cadre descriptif ayant été établi dans la section précédente, la suite du rapport portera maintenant sur les relations bidimensionnelles. Contrairement aux statistiques descriptives, les analyses bidimensionnelles permettent d'évaluer la relation entre deux variables. Par exemple, le premier ensemble d'analyses que contient la présente partie du rapport porte sur les relations entre le déploiement de l'AI et les diverses conditions entourant les événements. Plus particulièrement, des analyses du khi carré ( $\chi^2$ )<sup>17</sup> ont été menées pour comparer le déploiement de l'AI (ou le non-déploiement) aux variables suivantes :

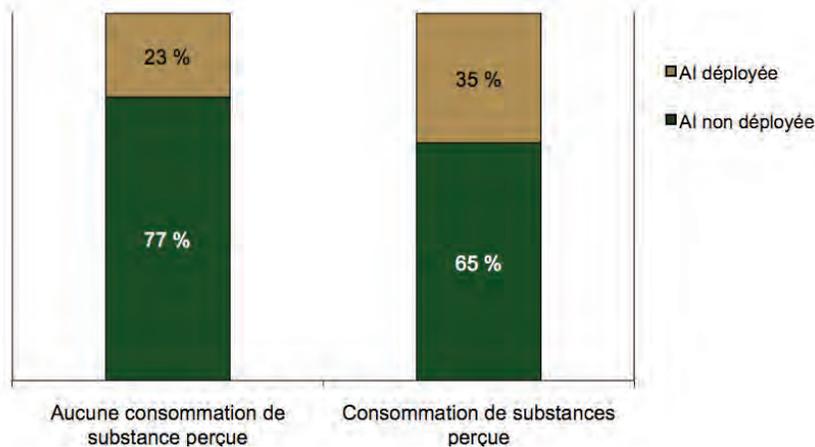
- *Consommation de substances* (tableau 7)
- *Présence d'armes* (tableau 8)
- *Nombre de membres de la GRC présents* (tableau 9)
- *Type d'incident* (tableau 10)
- *Sexe du sujet* (tableau 11)
- *Âge du sujet* (tableau 12)
- *État du sujet – perturbé sur le plan émotionnel* (tableau 13)
- *Division de la GRC* (tableau 14a)
- *Nombre d'années de service du membre* (tableau 14b)

Les résultats des analyses bidimensionnelles du déploiement de l'AI en 2010 étaient très conformes aux conclusions du rapport annuel de la Commission sur l'utilisation de l'AI en 2009. Toutefois, deux variables qui n'avaient pas de lien significatif avec le déploiement en 2009 ont été désignées comme prédicteurs importants en 2010 : *consommation perçue de substances* et *type d'incident*. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le sens de ces deux variables, particulièrement celui de la variable *type d'incident*, a été modifié dans le système de rapports CP/IA de la GRC. Une nouvelle variable, c'est-à-dire si le sujet semble présenter un *trouble émotionnel*, a été liée à un taux de déploiement plus élevé. En 2009, un *nombre des membres de la GRC présents* (donnée recodée) plus élevé était associé à une probabilité plus élevée de déploiement. Toutefois, en 2010, ce type de relation n'existait pas. Dans les autres cas, les résultats demeurent très similaires à ceux de 2009. En plus de la *consommation de substances* et du *type d'incident*, l'*âge du sujet*, le *nombre d'années de service du membre* et la *division de la GRC* étaient des prédicteurs importants du déploiement de l'AI, tandis que les autres variables ne présentaient aucun lien significatif avec le déploiement.

À des fins d'illustration, nous avons commencé par étudier le lien entre le *déploiement de l'AI* et la *consommation de substances* (figure 19 et tableau 7 de l'annexe 2). Dans le cas présent, les deux variables étaient dichotomiques, c'est-à-dire que la réponse pouvait être « oui » ou « non ». Par conséquent, l'AI était déployée ou non, et les membres de la GRC avaient l'impression que le sujet avait consommé des substances ou non. La proportion de réponses « oui » pour le *déploiement* de l'AI est particulièrement intéressante dans le cas présent. La figure 19 montre que lorsqu'il n'y avait pas consommation de substances, l'AI était déployée dans 22,9 % des cas. Toutefois, dans les cas où il y avait consommation de substances, la proportion de cas où l'AI était déployée augmentait à 35,3 %. La valeur statistique du khi carré de 8,24 (d'un degré de liberté [*nu*]) est significative ( $p < 0,05$ ). Par conséquent, nous pouvons conclure que la consommation de substances était liée au déploiement de l'AI, et que cette variable augmente de façon significative la probabilité que l'AI soit déployée par les membres de la GRC.

<sup>17</sup> L'analyse du khi carré est une méthode couramment utilisée pour déterminer s'il existe un lien statistique significatif entre deux variables nominales ou catégoriques. Dans le domaine des statistiques, un résultat est « significatif » s'il est peu probable que ce résultat ait été obtenu par hasard.

**Figure 19**  
**Déploiement de l'AI, selon la consommation perçue de substances**

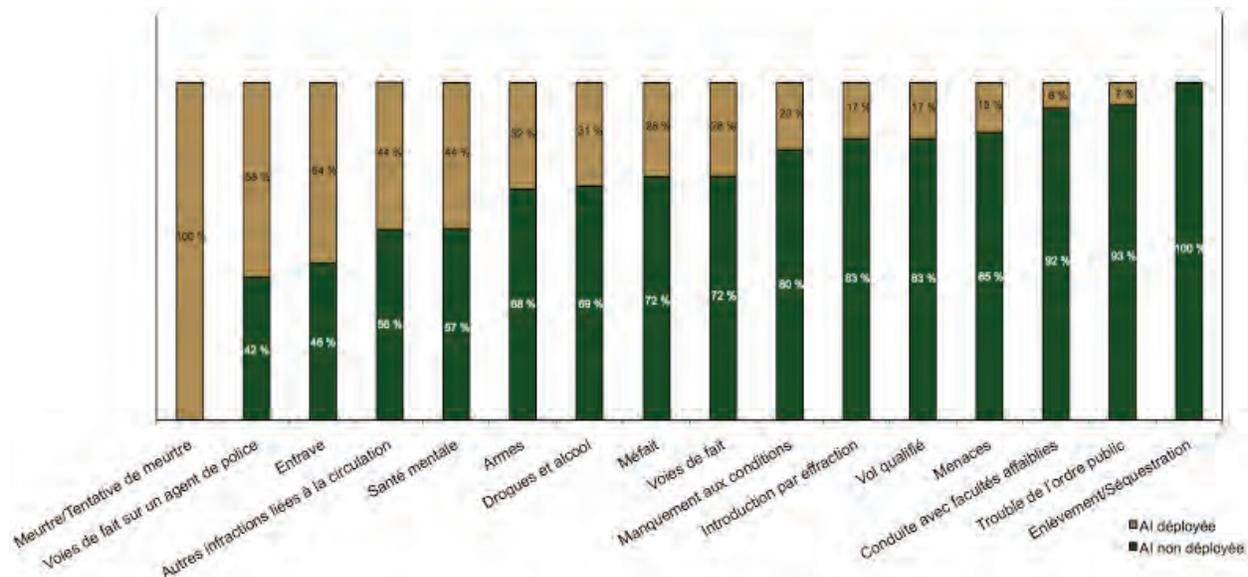


On a constaté un lien positif similaire pour les variables suivantes : *type d'incident* (figure 20 et tableau 10), âge du sujet (figure 22 et tableau 12), *trouble émotionnel* (figure 23 et tableau 13), *division de la GRC* (figure 21a et tableau 14a) et *nombre d'années de service du membre* (figure 21b et tableau 14b).

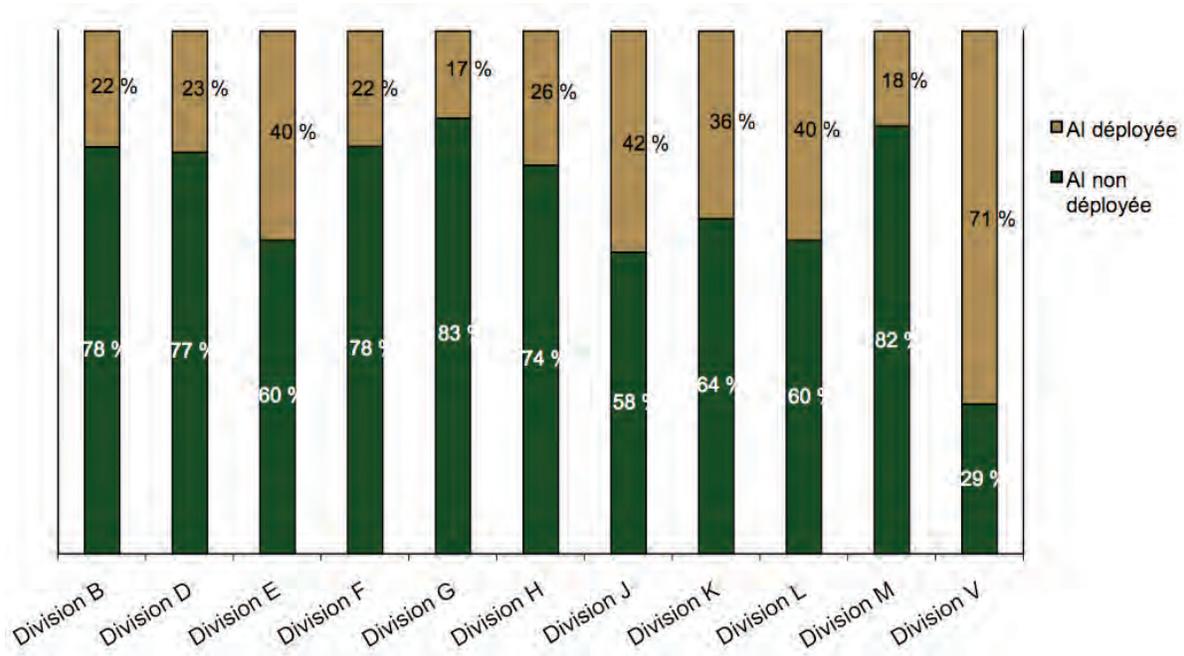
Les types d'incident ont été réorganisés au tableau 10 afin d'illustrer l'ordre décroissant des probabilités de déploiement. Manifestement, il existe toute une gamme de probabilités, allant de 100 % dans les cas liés à l'utilisation de l'AI lorsqu'il y a meurtre ou tentative de meurtre, de plus de 50 % dans les cas de voies de fait sur un agent de police et d'entrave et de moins de 10 % dans les cas de conduite en état d'ébriété, de trouble de l'ordre public et d'enlèvement.

Comme pour le *type d'incident*, la variable *division de la GRC* comporte une grande variation au chapitre du déploiement, allant d'un taux faible de 16,7 % dans les Territoires du Nord-Ouest, à un taux élevé de 71,4 % au Nunavut (tableau 14a). À l'exception d'une augmentation au Nunavut (observée sur un très petit nombre de cas), le nombre de déploiements est demeuré stable (Saskatchewan, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) ou a diminué, dans toutes les autres provinces et tous les autres territoires. Il y a eu une diminution marquée de la proportion d'incidents menant au déploiement de l'arme, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Yukon. Dans l'ensemble, le rang de chaque division, sur le plan du taux de déploiement de l'AI, est très semblable à celui de chaque administration en 2009.

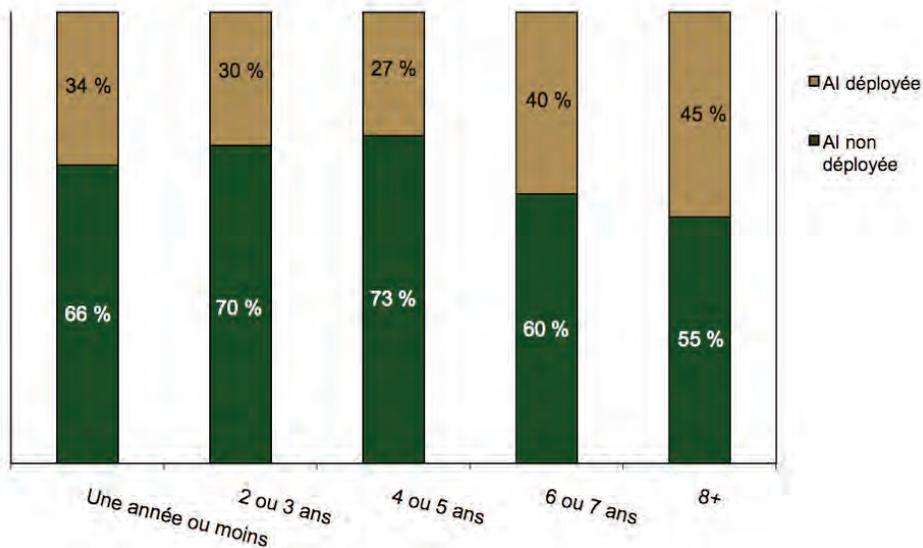
**Figure 20**  
**Déploiement de l'AI, selon le type d'incident, 2010**



**Figure 21a**  
**Déploiement de l'AI, par division, 2010**

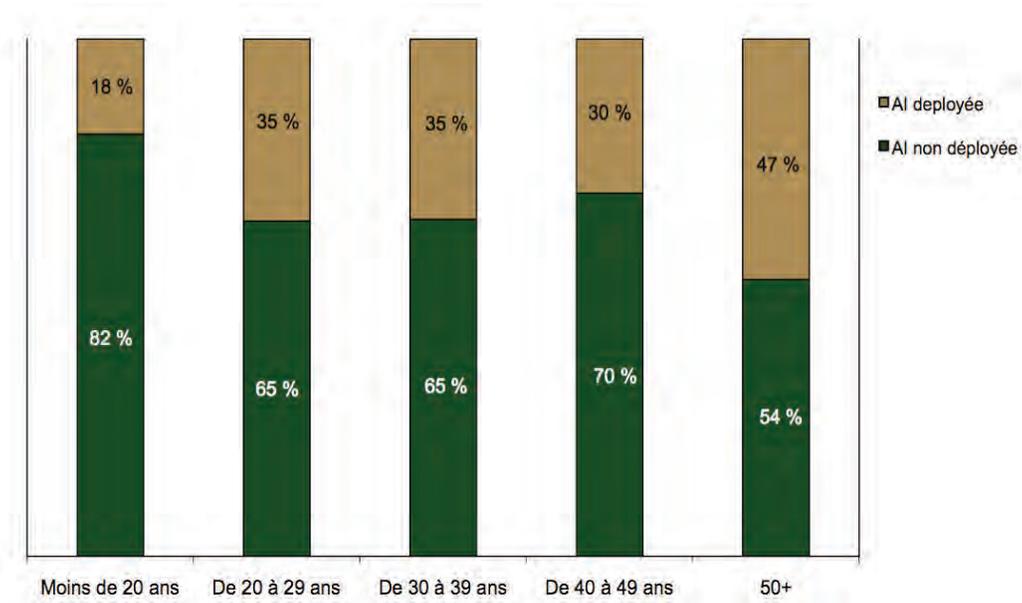


**Figure 21b**  
**Déploiement de l'AI, selon le nombre d'années de service du membre, 2010**



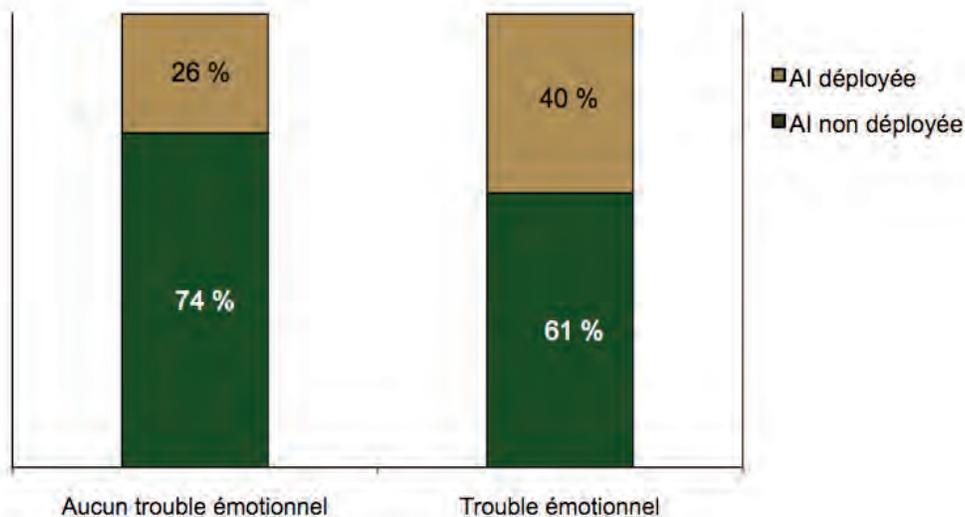
Le modèle non linéaire de résultats pour la variable âge du sujet (figure 22 et tableau 12 de l'annexe 2) complique légèrement l'interprétation de cette relation. Il semble que ce sont aux deux extrémités du continuum d'âge du sujet (c.-à-d. les personnes de moins de 20 et celles de plus de 50 ans) que se trouvent les résultats les plus notables. L'AI est déployée sur des sujets de moins de 20 ans dans un cas sur cinq. D'un autre côté, l'AI est déployée dans un peu moins de la moitié des cas touchant des sujets de 50 ans et plus. Pour les sujets ayant entre 20 et 49 ans, les différences liées à la probabilité de déploiement ne sont pas pertinentes.

**Figure 22**  
**Déploiement de l'AI, selon l'âge du sujet, 2010**



En comparaison, les résultats de la variable *trouble émotionnel* montrent un effet simple et direct : l'AI est plus susceptible d'être déployée si le sujet présente un trouble émotionnel (figure 23 et tableau 13 de l'annexe 2).

**Figure 23**  
**Déploiement de l'AI, selon l'état émotionnel du sujet, 2010**



La probabilité de déploiement de l'AI était beaucoup plus élevée lorsque le sujet était un *homme*, mais cette différence n'était pas significative (tableau 11). Par ailleurs, la présence perçue d'une arme ne comportait pas non plus de lien avec le déploiement de l'AI (tableau 8).

Enfin, il existe un lien important entre le déploiement de l'AI et le nombre d'années de service des membres de la GRC impliqués dans ce genre d'événement. Plus particulièrement, les membres ayant au moins six années de service étaient plus susceptibles de déployer l'arme que les membres ayant accumulé moins d'années de service (figure 21b et tableau 14b de l'annexe 2).

## B. SOINS MÉDICAUX REQUIS

La deuxième question abordée par les analyses bidimensionnelles est la gravité des blessures. Auparavant, les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC permettaient de recueillir des renseignements indiquant si les sujets avaient fait l'objet d'un examen dans un établissement de santé. L'examen médical était utilisé pour déterminer la gravité des blessures, bien que les sujets aient parfois fait l'objet d'un examen médical même si leurs blessures n'étaient pas directement liées à l'utilisation de l'AI<sup>18</sup>. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné à la partie trois, le système actuel de rapports CP/IA ne permet plus de recueillir autant de renseignements sur les blessures. Comme le montre le tableau 6 (annexe 2), même si le système de rapports CP/IA recueille des données et des renseignements sur les blessures subies par les sujets, très peu de cas de blessures ont été signalées. Des soins médicaux ont été offerts dans une grande partie des cas de blessure, et l'offre de soins a presque toujours été acceptée par les sujets. La nouvelle variable *examen médical* découle de la variable CP/IA *niveau de traitement du sujet*, qui comporte un filtre permettant de s'assurer que seules les blessures liées à l'utilisation de l'AI sont prises en compte.

Des analyses du khi carré ( $\chi^2$ ) ont été menées à l'aide des variables suivantes :

- *Mode de déploiement* (tableau 15)
- *Nombre de cartouches utilisées* (tableau 16)
- *Nombre de déploiements du mode paralysant* (tableau 17)
- *Cycles multiples* (tableau 18)
- *Consommation de substances* (tableau 19)
- *Présence d'armes* (tableau 20)
- *Nombre de membres de la GRC présents* (tableau 21)
- *Type d'incident* (tableau 22)
- *Sexe du sujet* (tableau 23)
- *Âge du sujet* (tableau 24)
- *Division de la GRC* (tableau 25)
- *Modèle de Taser* (tableau 26)

Il convient de souligner que toutes les analyses qui suivent se limitent aux circonstances entourant le déploiement de l'AI.

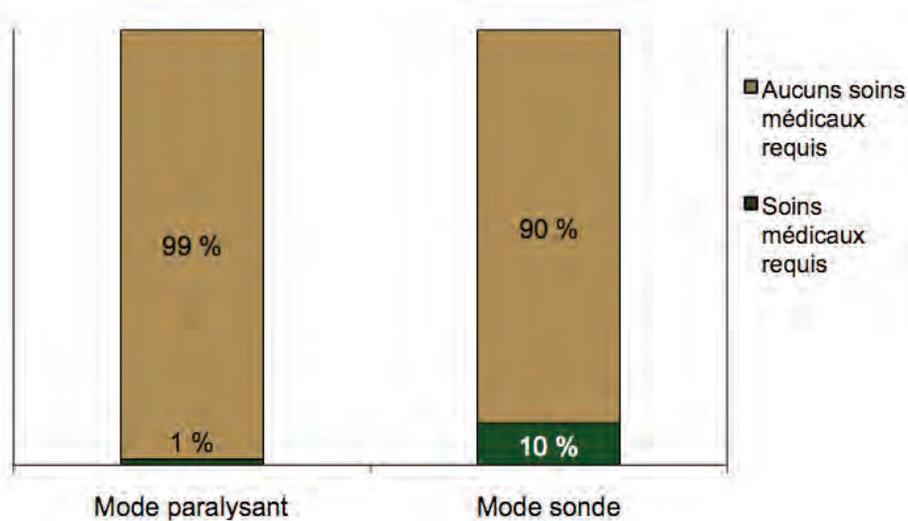
---

<sup>18</sup> Par exemple, le sujet pourrait avoir été blessé dans le cadre de l'intervention qui a mené au déploiement de l'AI. Toutefois, en général, les explications tirées du système de rapports CP/IA de la GRC donnent à penser que les examens médicaux étaient principalement liés à l'utilisation de l'AI.

En termes simples, à une exception notable près, aucune des variables analysées ne comportait de lien significatif avec les soins médicaux. La figure 24 (voir également le tableau 15 de l'annexe 2) montre un lien entre le *mode de déploiement* et la nécessité d'offrir des soins médicaux. Plus particulièrement, l'utilisation du mode sonde a mené à un plus grand nombre de cas où des soins médicaux étaient requis que le mode paralysant.

**Figure 24**

**Soins médicaux fournis ou non, selon le mode de déploiement, 2010**



Lorsqu'il n'y a pas de résultats significatifs, c'est que les cas où des soins médicaux ont été requis sont peu nombreux.

**SOMMAIRE DES ANALYSES BIDIMENSIONNELLES SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'AI**

- Le fait qu'il y ait *consommation perçue de substances* et un *trouble émotionnel* chez le sujet augmentait grandement la probabilité de déploiement.
- Le *type d'incident* et la *division de la GRC* étaient des prédicteurs importants du déploiement.
- L'âge du sujet était un prédicteur important du déploiement. La relation n'est pas parfaitement linéaire, mais l'AI était moins susceptible d'être déployée sur les sujets plus jeunes (moins de 20 ans), et plus susceptible d'être déployée sur des sujets plus âgés (50 ans et plus).
- Le *nombre d'années de service du membre* était un prédicteur important du déploiement de l'AI, puisque, plus un membre a accumulé des années de service, plus il est susceptible de déployer l'AI.
- À une exception notable près (c.-à-d. le *mode de déploiement*), aucune des 11 variables analysées ne comportait de lien significatif avec la nécessité d'offrir des soins médicaux.

# 4. COMPARAISONS DES RAPPORTS

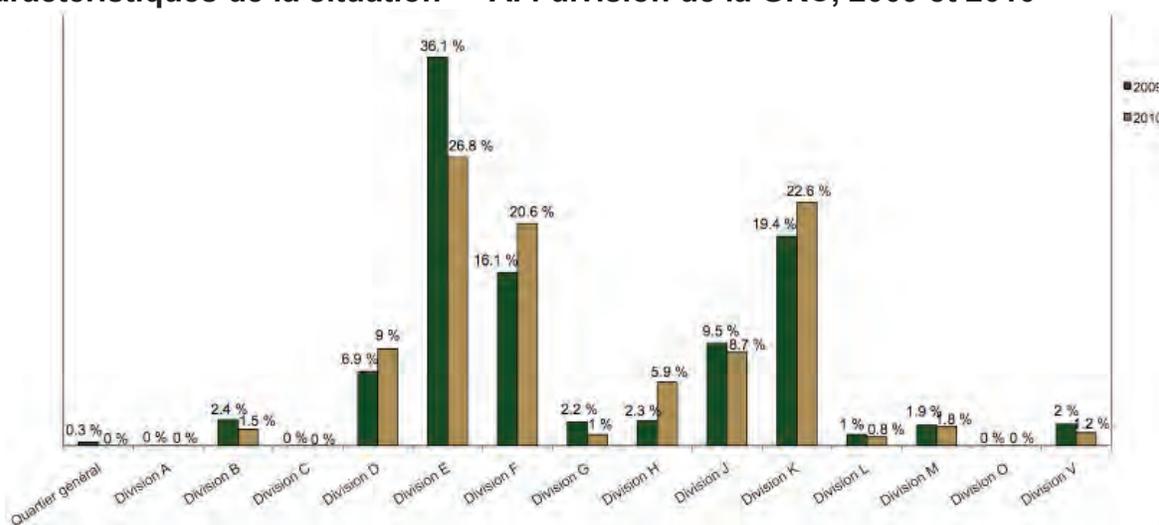
En plus de fournir des statistiques descriptives et d'examiner les relations bidimensionnelles significatives, l'un des buts principaux du présent rapport est de souligner les changements constants dans la façon dont l'AI est utilisée par les membres de la GRC sur le terrain. La présente section analyse les changements historiques annuels de deux façons. Tout d'abord, les résultats de 2010 sont comparés à ceux de 2009. Ensuite, un examen de certaines variables, sur une période allant de 2002 à 2010, est entrepris pour cerner des tendances longitudinales liées à l'utilisation de l'AI. Les résultats de ces deux ensembles d'analyses sont présentés ci-dessous.

## A. COMPARER 2010 À 2009

Dans la section qui suit, les tableaux 28 à 32 comparent tous les résultats descriptifs présentés à la partie trois à ceux des années précédentes; il n'y a qu'une exception importante. Il n'y a aucun tableau comparatif pour les *caractéristiques des blessures*, puisque les modifications apportées aux variables sont trop importantes et ne permettent pas de faire une réelle comparaison. Par conséquent, il est impossible d'examiner les résultats de 2010 aux résultats antérieurs. Un sommaire de la variation d'une année à l'autre est présenté au tableau 27.

En ce qui a trait aux *caractéristiques de la situation* liées à l'utilisation de l'AI (figure 25 et tableau 28 de l'annexe 2), on constate une légère modification de la distribution des rapports sur l'utilisation de l'AI au sein des divisions de la GRC. Le changement le plus remarquable a été la diminution de presque dix points de la proportion de cas signalés en Colombie-Britannique. Les augmentations correspondantes les plus importantes ont eu lieu en Saskatchewan et en Alberta, mais seule l'augmentation des statistiques de la Saskatchewan est significative. Les données de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont, respectivement, au niveau le plus faible et le plus élevé jamais atteint dans ces provinces. Les résultats du *type de fonction*, particulièrement pour les services généraux, semblent, à première vue, être très différents en 2009 et en 2010. Toutefois, cette divergence est probablement liée au grand nombre de cas manquants en 2009, et au fait qu'il n'y a aucun cas manquant en 2010. Si l'on examine seulement les cas « connus », les chiffres correspondant aux « services généraux » en 2009 atteignent 94,6 %, une donnée comparable à celle de 2010. De même, si l'on tient compte des cas manquants, les gendarmes représentent 91,1 % des agents ayant présenté un rapport sur l'utilisation de l'AI en 2009, un pourcentage équivalent à celui de 2010.

**Figure 25**  
**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2009 et 2010**

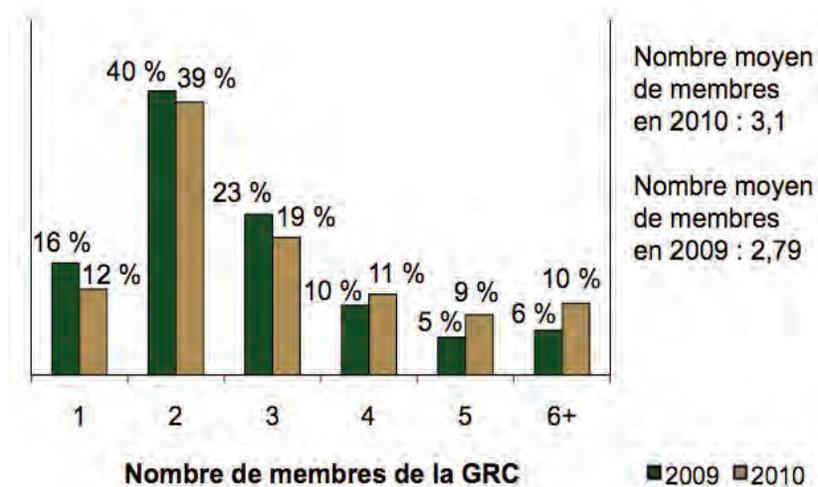


Selon la figure 26 (voir également le tableau 29 de l'annexe 2) les événements liés à l'utilisation de l'AI impliquant encore dans bien des cas plusieurs membres de la GRC. En moyenne, 3,1 membres de la GRC étaient présents durant les incidents liés à l'utilisation de l'AI en 2010. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne (2,8) consignée en 2009, et représente la valeur annuelle la plus élevée consignée depuis le début du projet de la Commission relativement à l'utilisation de l'AI.

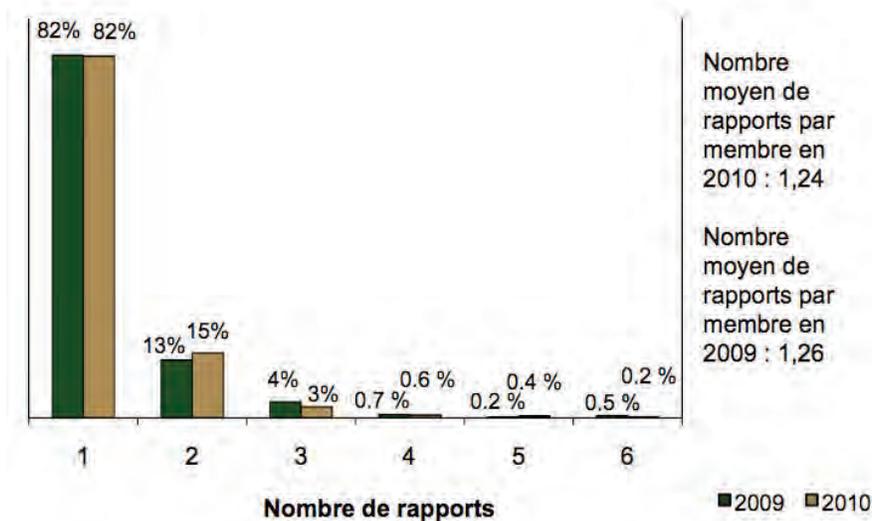
Le nombre moyen de rapports sur l'utilisation de l'AI par membre demeure presque identique si on compare les données de 2009 (1,26) à celles de 2010 (1,24) (figure 27).

En ce qui a trait à l'environnement des incidents liés à l'AI, il a fallu modifier la comparaison, puisque la catégorie combinant « intérieur et extérieur » n'était pas disponible en 2009. Si les chiffres sont révisés pour tenir compte de ce fait, on ne constate aucune différence importante entre 2009 et 2010.

**Figure 26**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2009 et 2010**

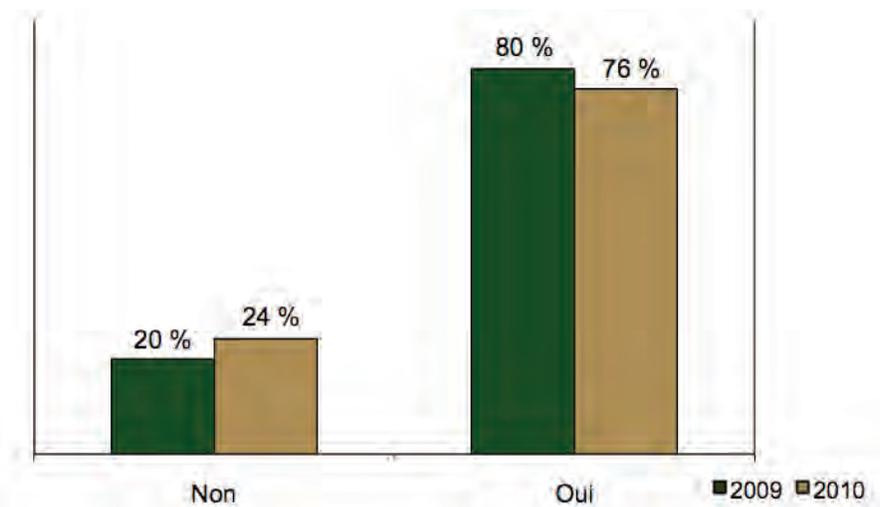


**Figure 27**  
**Rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC, 2009 et 2010**

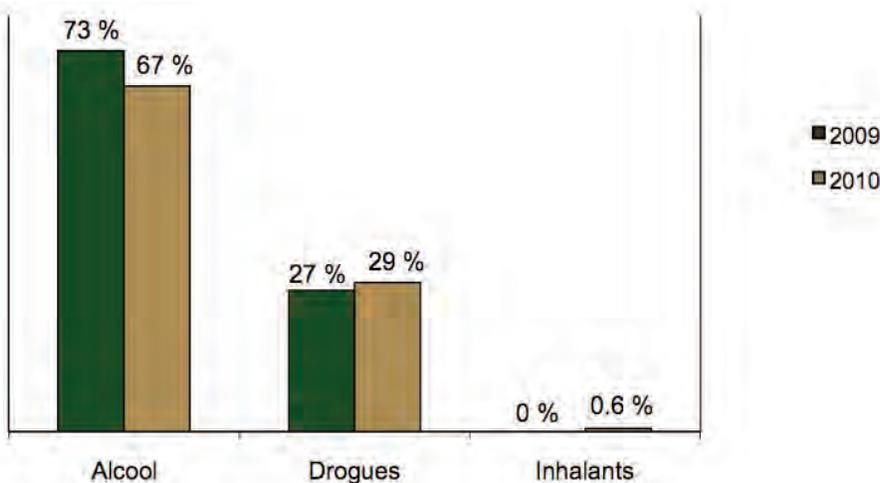


Il y a eu très peu de changements en ce qui a trait à la proportion d'hommes et de femmes, ainsi qu'à l'âge moyen des sujets entre 2009 et 2010 (tableau 30). Et, même si au cours des deux dernières années il y a eu une diminution de la proportion de cas où une consommation de substances a été signalée, la différence n'était pas suffisante pour constituer une différence significative sur le plan statistique. Toutefois, dans le cas précis de la consommation d'alcool, la réduction du nombre de cas était significative en 2010 (figure 28b). La présence de l'alcool, bien qu'encore très répandue, ne l'était pas autant en 2010 qu'en 2009 ou dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI.

**Figure 28a**  
**Caractéristiques du sujet : consommation perçue de substances, 2009 et 2010**



**Figure 28b**  
**Caractéristiques du sujet : type de substances, 2009 et 2010**

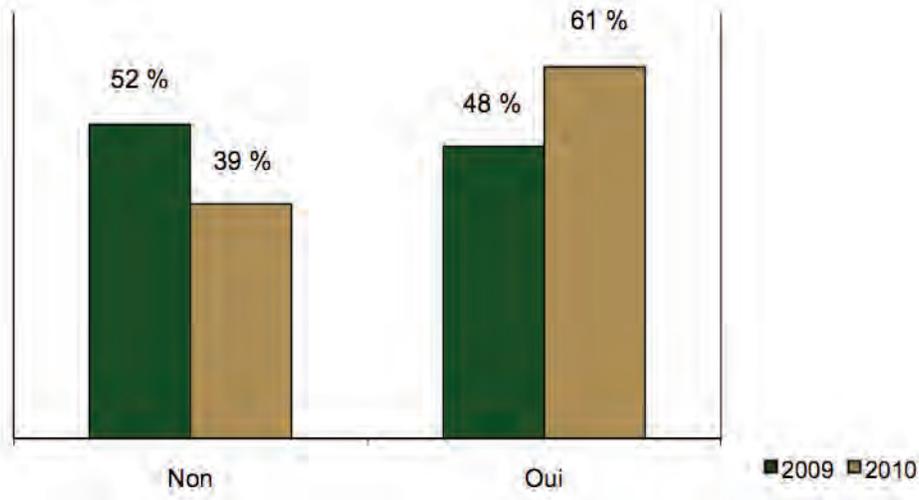


Les figures 29a et 29b (voir également le tableau 31 de l'annexe 2) montrent plusieurs changements importants liés au déploiement de l'AI. Le pourcentage d'incidents comportant la *possession perçue d'une arme* a augmenté en 2010. La formulation de cette variable dans le système de rapports CP/IA de la GRC présente une subtile différence par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire qu'on a ajouté le terme « perçue ». Même si cette variation n'a eu aucune répercussion évidente sur la variable *consommation de substances* présentée au tableau 30, il est possible que le fait de déterminer si le sujet a consommé des substances soit un critère très subjectif, et que le fait d'ajouter le terme « perçue » à ce signalement soit peu susceptible de modifier l'évaluation faite par les agents. À l'inverse, il est possible que l'ajout du terme « perçue » en ce qui a trait à la possession d'armes ait élargi la portée de cette variable. Une fois encore, cette

suggestion ne vise pas à minimiser l'importance de ces constatations. En fait, l'augmentation de presque 12 % du pourcentage d'événements où il y avait présence d'une arme blanche, et le fait qu'il y a eu une augmentation de 3 % des cas où il y avait présence d'armes, donne à penser qu'il est justifié de faire preuve de prudence au moment d'interpréter les résultats.

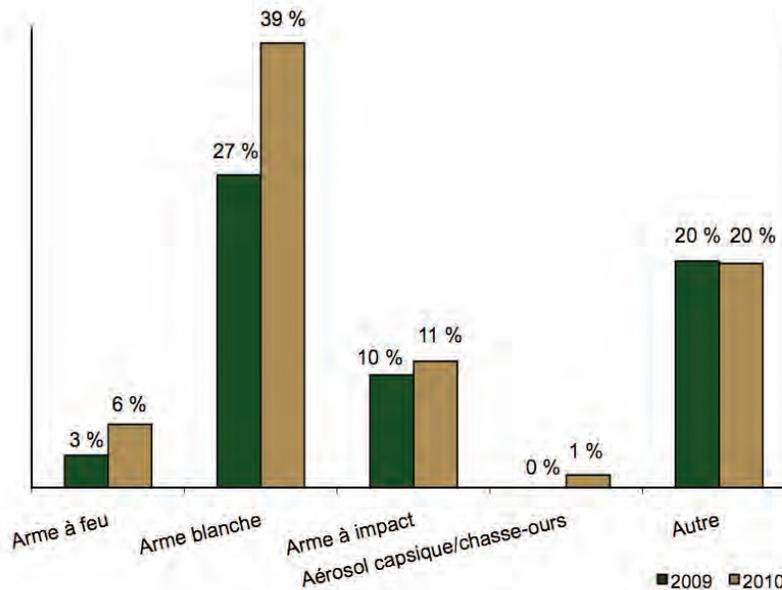
**Figure 29a**

**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2009 et 2010**



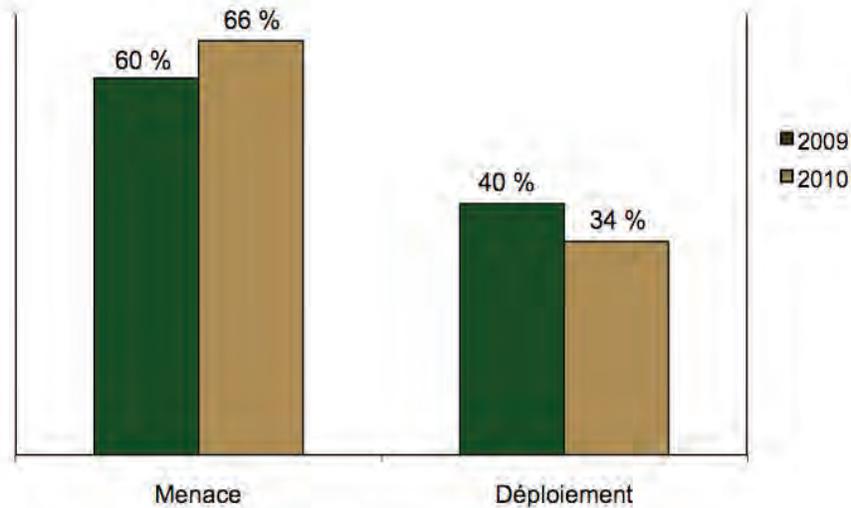
**Figure 29b**

**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2009 et 2010**



Les données statistiques sur le déploiement présentent encore une tendance à la baisse, comme le montrent les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI. L'AI a été déployée dans un (1) cas sur trois (3) en 2010, ce qui représente une légère diminution depuis 2009. Les membres de la GRC ont de plus en plus recours à la menace d'utilisation de l'AI comme mesure de dissuasion ou de désescalade, sans que l'arme ne soit réellement déployée.

**Figure 30a**  
**Menace d'utilisation de l'AI ou déploiement, 2009 et 2010**



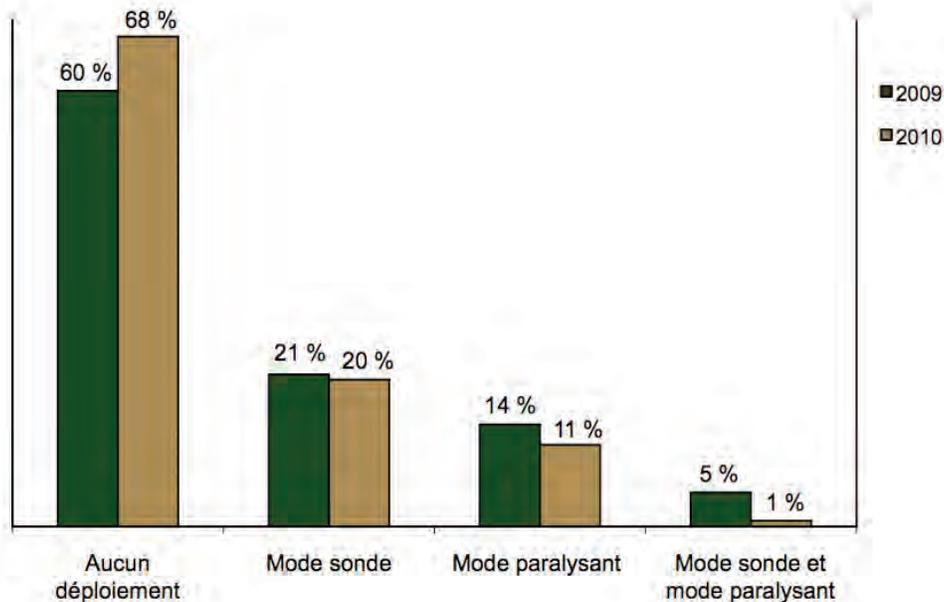
Le mode paralysant est principalement utilisé dans des situations où le sujet est vraiment combatif ou qu'il commet une agression, et où les membres de la GRC ne parviennent pas à s'éloigner du sujet, comme dans le cas ci-dessous.

**Exemple – CP/IA : Mode paralysant de l'AI**

Le sujet avait les mains dans les poches, et le membre de la GRC 2 lui a demandé de sortir les mains de ses poches. Le sujet s'est tourné vers le membre 2 et lui a dit « Qu'est-ce que tu vas faire si je m'approche de toi? » En disant cela, le sujet a serré le poing droit et s'est tourné de façon agressive vers le membre 2 (qui se tenait à la gauche du sujet). Le membre 1 et le membre 2 ont donc pris le sujet chacun de leur côté et l'ont forcé à s'étendre sur le sol. Le membre 1 est tombé par terre avec le sujet qui, pendant ce temps, était toujours agressif et frappait le membre avec ses deux pieds. Le membre 1 est tombé à la renverse et s'est cogné contre le mur. Le membre 1 s'est levé et a dégainé l'AI puisque le sujet était toujours agressif envers le membre 2, qui tentait de lui retenir les bras. Le sujet avait craché au visage du membre 2 et continuait d'agir de façon agressive. L'AI a été activée par le membre 1, et la cartouche a été retirée. Le membre 1 s'est penché et a utilisé l'AI en mode paralysant, dans le bas du dos du sujet. Aucun avertissement n'a été donné concernant l'AI à ce moment-là, puisque les membres tentaient de contrôler physiquement le sujet. **Le membre 1 a utilisé l'AI en mode paralysant en raison de la proximité du sujet** [c'est nous qui soulignons]. Le membre 2 tentait de contrôler la main droite du sujet, tandis que le personnel de sécurité tentait d'aider les membres à contrôler la main gauche du sujet. Après un cycle de l'AI, on a demandé au sujet de tendre les mains aux policiers. Le membre 1 a remis des menottes au personnel de sécurité, tout en demeurant à genoux et en maintenant l'AI contre le bas du dos du sujet, au cas où l'arme serait nécessaire. Le membre 2 a aidé le personnel de sécurité à menotter le sujet.

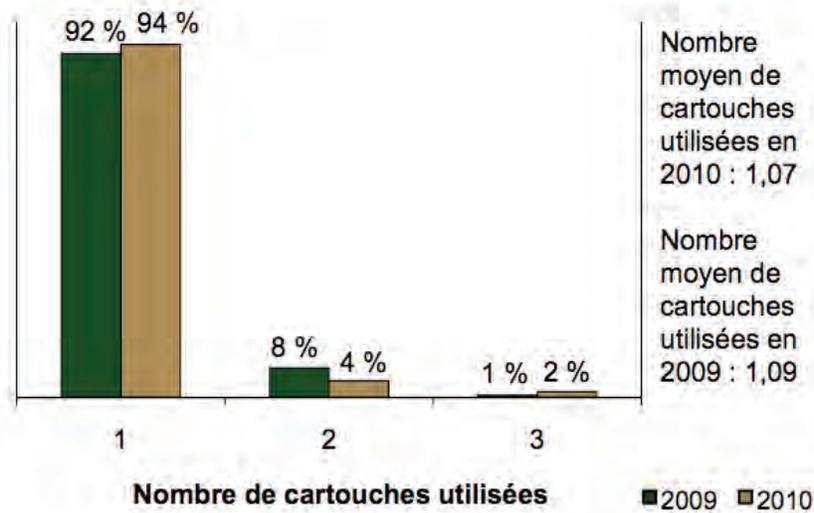
Dans l'ensemble, en 2010, on a constaté une diminution de trois points de la proportion de cas d'utilisation du mode paralysant, tandis que le nombre de déploiements du mode sonde est demeuré relativement stable depuis 2009 (figure 30b).

**Figure 30b**  
Type de déploiement, 2009 et 2010

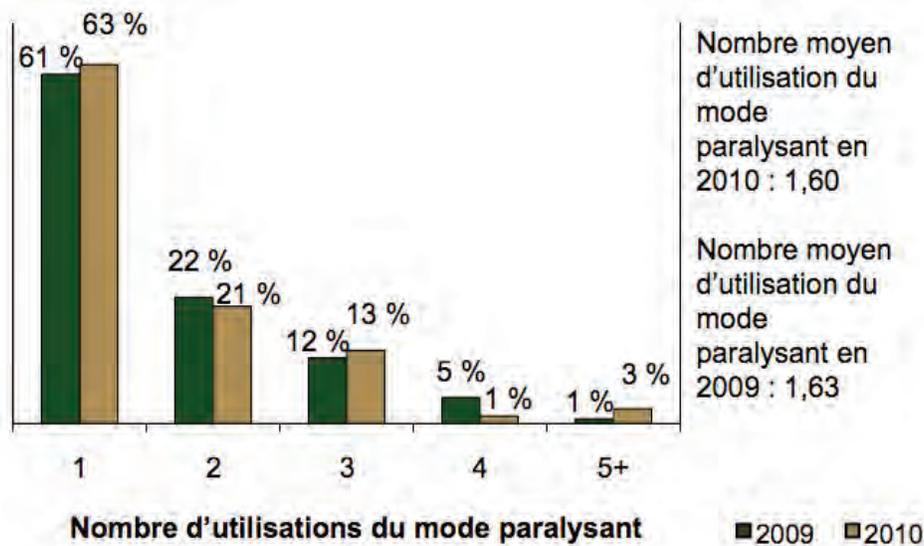


De plus, le *nombre moyen de cartouches de sonde utilisées* et le *nombre moyen de déploiements du mode paralysant* ont très peu changé entre 2009 et 2010 comme le montrent les graphiques ci-dessous.

**Figure 31a**  
Nombre de cartouches utilisées, 2009 et 2010

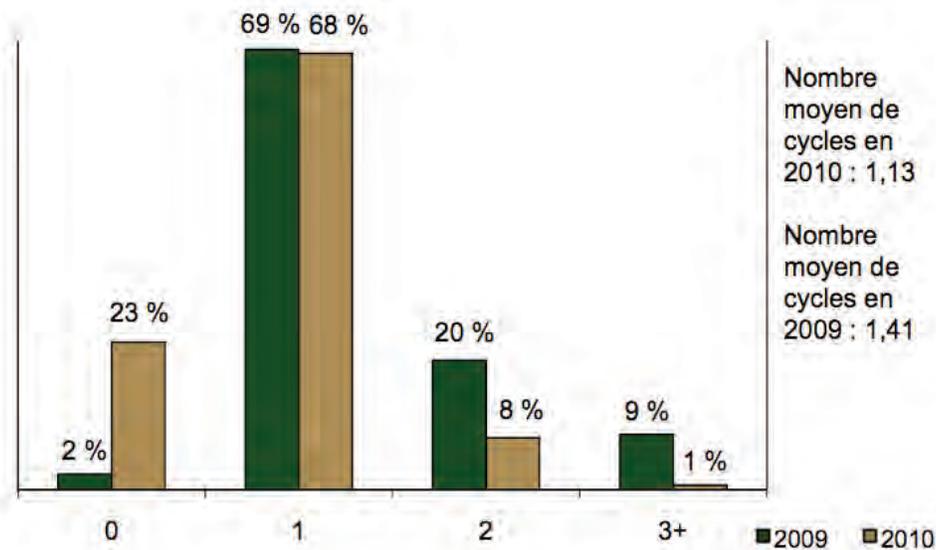


**Figure 31b**  
**Nombre d'utilisations du mode paralysant, 2009 et 2010**



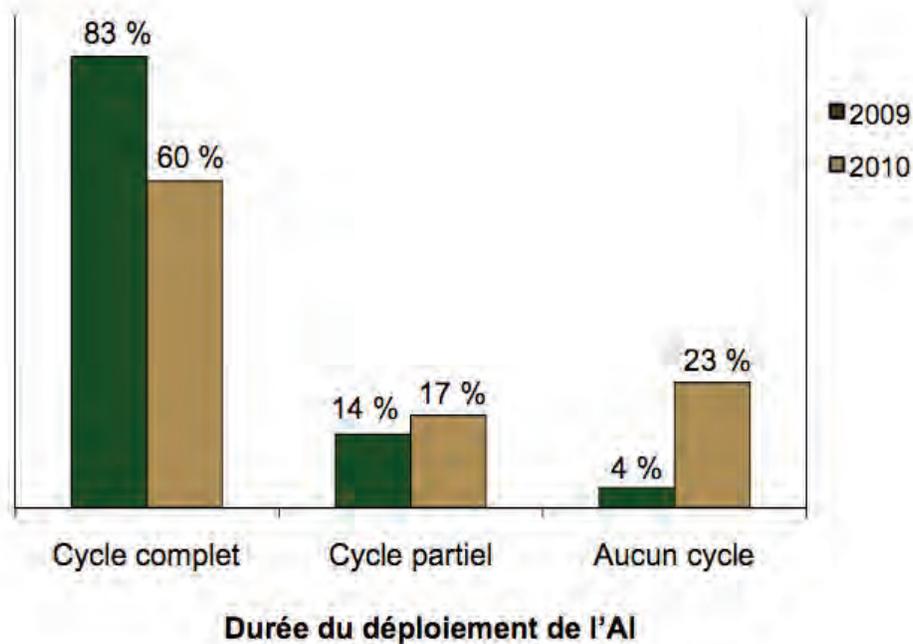
En outre, bien que le *nombre moyen de cycles* n'ait pas beaucoup diminué, cette diminution était néanmoins significative sur le plan statistique (figure 32a et tableau 32 de l'annexe 2). Plus particulièrement, il y a eu moins de cas où l'AI a été déployée pendant au moins deux cycles.

**Figure 32a**  
**Nombre de cycles, 2009 et 2010**



Enfin, en 2010, il y a eu une diminution significative du nombre de cas où le cycle complet a été utilisé, comme le montre la figure 32b.

**Figure 32b**  
**Durée du cycle, 2009 et 2010**



### **Sommaire des comparaisons des rapports sur l'utilisation de l'AI de 2009 et de 2010**

En 2010 :

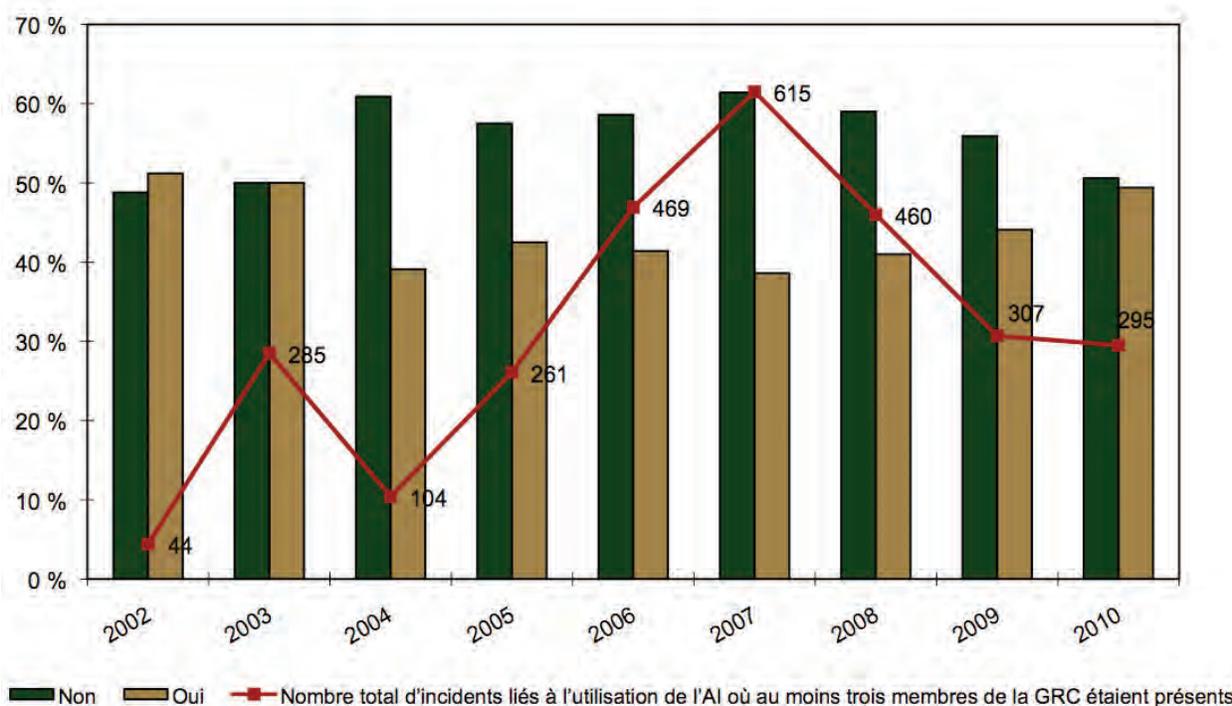
- La proportion de rapports faisant état d'un déploiement de l'AI a diminué.
- La proportion globale de rapports sur l'utilisation de l'AI a diminué de façon importante en Colombie-Britannique, et a augmenté de façon importante en Saskatchewan.
- Le *nombre moyen de membres de la GRC présents* a légèrement diminué, tandis que le *nombre moyen de rapports sur l'utilisation par membre de la GRC* est demeuré stable.
- Il y a eu une diminution marquée du pourcentage de cas liés à l'utilisation de l'AI où il y avait eu consommation d'*alcool*.
- Il y a eu une augmentation importante du pourcentage de cas liés à la *possession perçue d'une arme* (armes à feu et armes blanches).

## B. COMPARAISONS ANNUELLES – 2002-2010

Bien que les analyses de la section précédente permettent de comparer les changements récents, de 2009 à 2010, elles ne permettent pas de dégager des tendances à long terme qui pourraient être importantes. Dans la section qui suit, on tente de faire ressortir et d'évaluer les tendances historiques importantes par rapport aux comparaisons examinées à la section 5A ci-dessus<sup>19</sup>.

La relation entre l'année de l'incident et la présence de trois membres de la GRC ou plus présentée à la figure 33 (voir également le tableau 33 de l'annexe 2) montre une tendance non linéaire importante dans les résultats d'ensemble. Pendant les premières années de l'utilisation de l'AI par la GRC, la proportion d'incidents impliquant au moins trois agents était d'environ 50 %. Entre 2004 et 2008, ce taux a baissé pour se stabiliser à environ 40 %. Toutefois, ce taux a commencé à augmenter au cours des deux dernières années. La raison de cette augmentation reste inexpliquée.

**Figure 33**  
**Présence d'au moins trois membres de la GRC, selon l'année de l'incident**

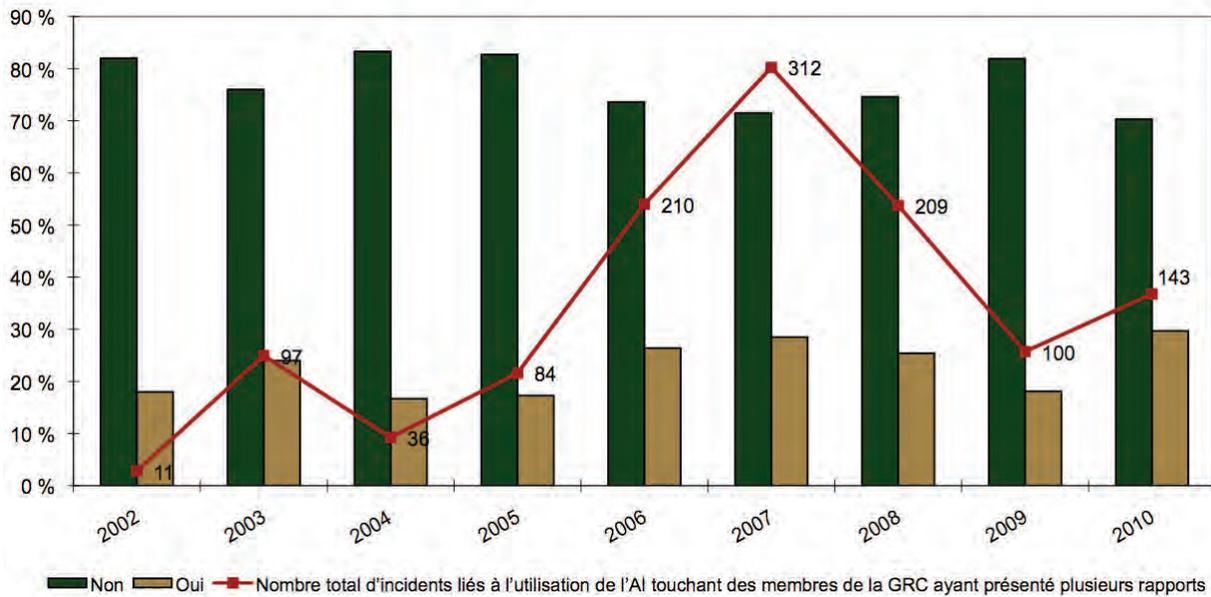


Replacée dans le contexte historique, l'augmentation du nombre moyen de rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC impliqué dans un événement lié à l'AI en 2010 n'est pas aussi étrange qu'elle peut le sembler à première vue (figure 34 et tableau 34 de l'annexe 2). En fait, 2009 était une année quelque peu anormale sur le plan du nombre d'agents ayant présenté plusieurs rapports. La valeur de 2010, soit 30 %, bien que cette valeur constitue le pourcentage le plus élevé signalé, est comparable aux valeurs signalées entre 2006 et 2008.

<sup>19</sup> La variable khi carré n'est pas la technique statistique la plus appropriée pour évaluer les relations à long terme, mais les tableaux croisés qui sous-tendent la technique permettent d'illustrer très efficacement les tendances. Des techniques statistiques plus sophistiquées (c.-à-d. les modèles de régression logistique à effets mixtes) ont été utilisées pour valider les résultats de la variable khi carré.

**Figure 34**

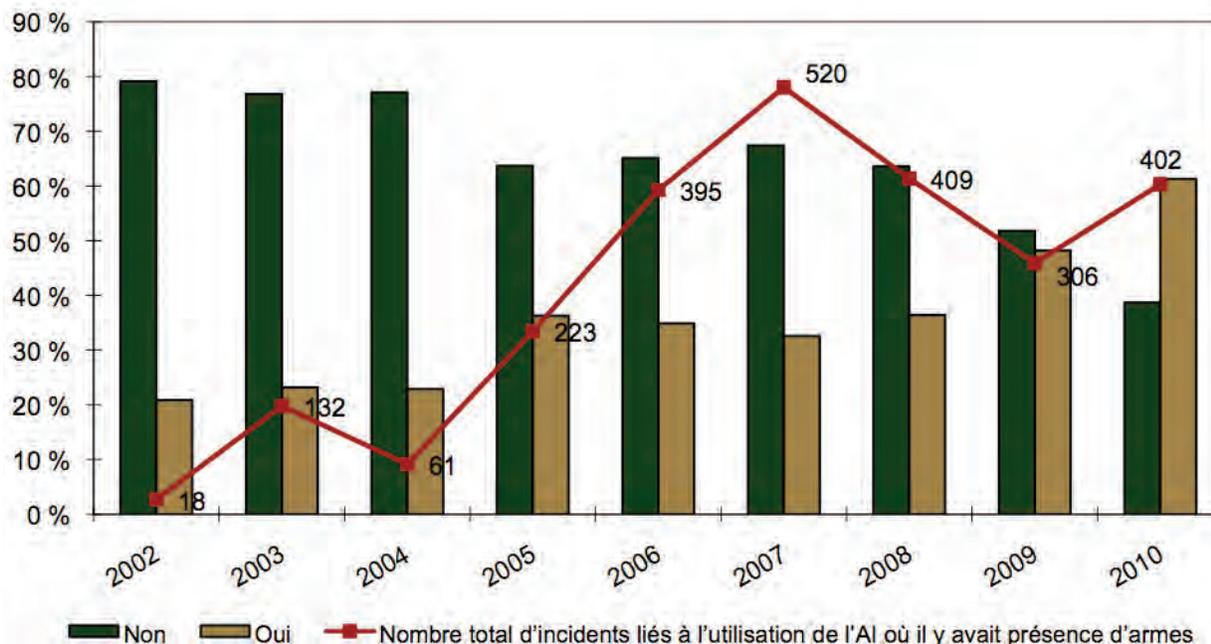
**Membres de la GRC ayant soumis plusieurs rapports d'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**



L'augmentation spectaculaire du nombre de cas où il y avait *présence d'armes* présentée à la figure 29a (voir également le tableau 31 de l'annexe 2) est confirmée par la figure 35 (tableau 35). Le pourcentage d'événements liés à l'utilisation de l'AI a augmenté depuis 2008, et le chiffre le plus élevé a été constaté en 2010. Toutefois, l'augmentation soudaine constatée en 2010 n'est proportionnelle à aucun changement constaté par le passé. Une fois encore, il serait avisé d'interpréter avec prudence les données actuelles concernant la présence d'armes, jusqu'à ce qu'un examen plus approfondi puisse établir le contexte lié aux modifications apportées à la formulation, dans le système de rapports CP/IA de la GRC.

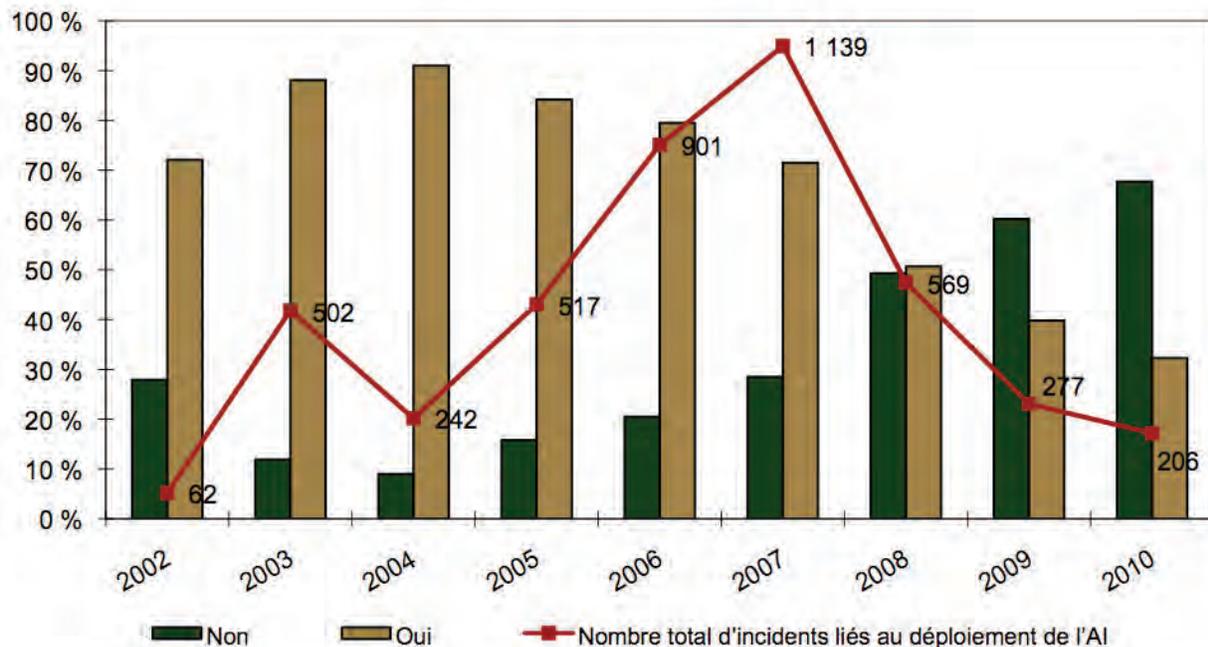
**Figure 35**

**Présence ou non d'une arme, selon l'année de l'incident**

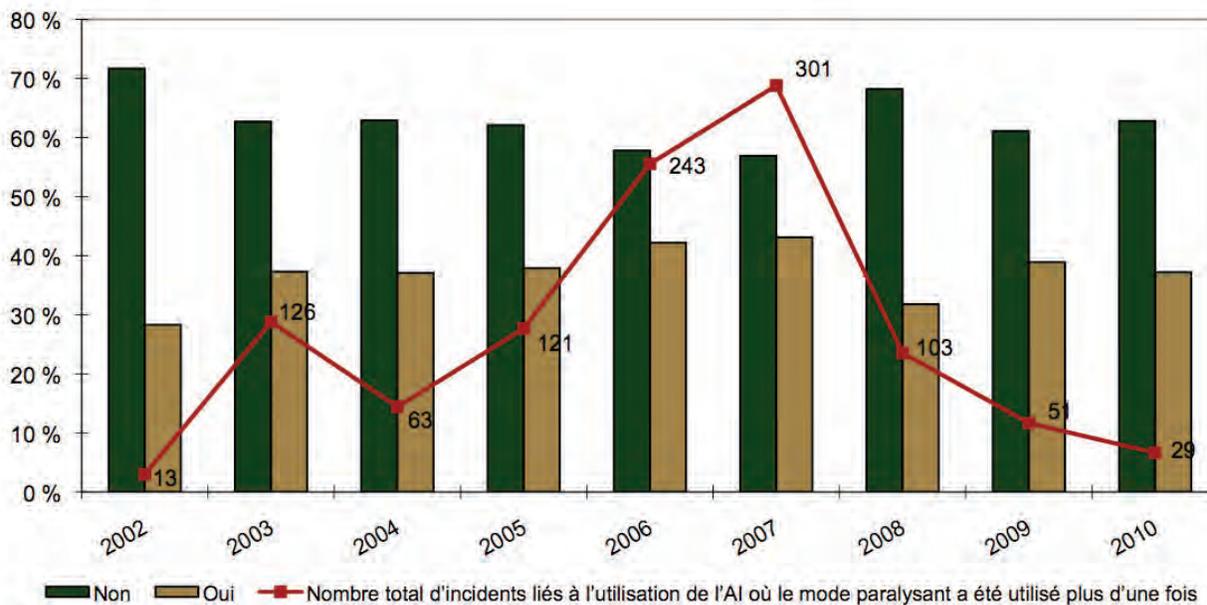


La figure 36 (voir également le tableau 36) montre que la diminution du nombre de déploiements de l'AI entre 2009 et 2010 est révélateur d'une tendance présente depuis beaucoup plus longtemps. De 2002 à 2004, le taux de déploiements est passé de 72,1 % à 91 %. Autrement dit, en 2004, presque tous les incidents liés à l'utilisation de l'AI ont mené au déploiement de l'arme. Depuis ce sommet en 2004, le taux de déploiement a diminué chaque année. En 2007, le taux était similaire à celui de 2002. La diminution observée entre 2009 et 2010 n'est pas aussi importante que celle observée de 2008 à 2009, mais est tout de même significative. Il convient également de signaler que le nombre global de rapports a diminué, pour la quatrième année consécutive.

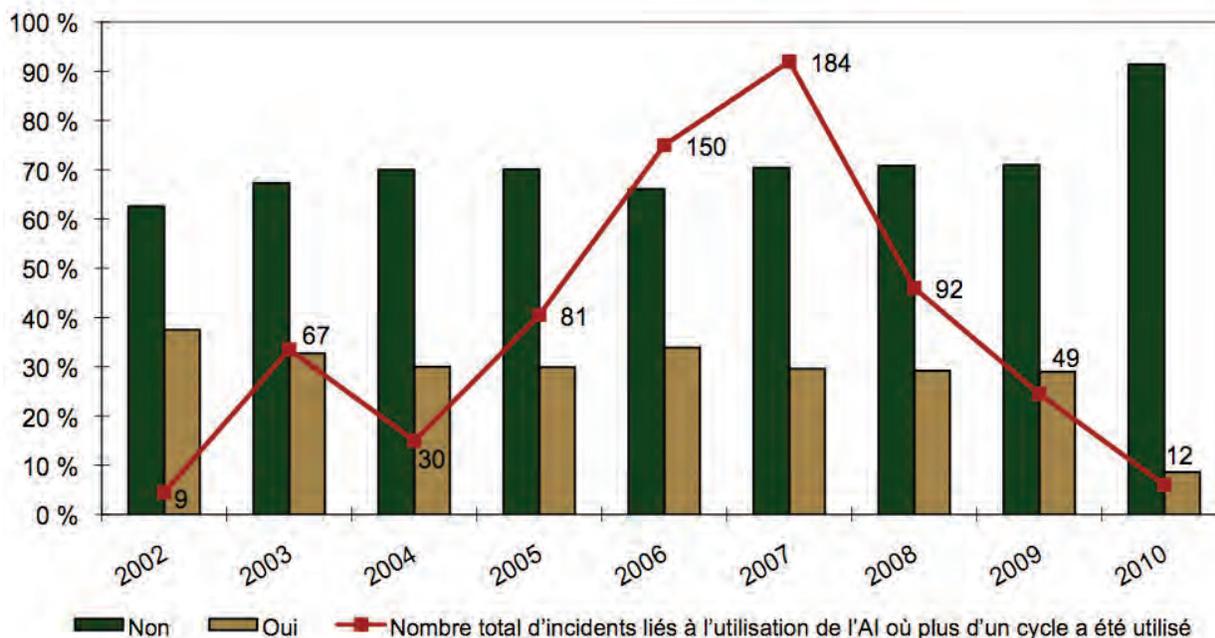
**Figure 36**  
**Déploiement ou non de l'AI, selon l'année de l'incident**



La figure 37 (voir également le tableau 37) montre que, malgré quelques fluctuations mineures, le pourcentage de *déploiements du mode paralysant plus d'une fois* est demeuré relativement stable, soit environ 37 %, de 2003 à 2005. Au cours des deux années suivantes, il y a eu une légère augmentation du nombre d'utilisations, suivie d'une diminution marquée en 2008. Les pourcentages constatés en 2009 et 2010 semblent refléter les tendances antérieures en matière de déploiement du mode paralysant, observées entre 2003 et 2005. Cette tendance semble, du moins en partie, refléter les changements continus apportés à la façon dont les membres de la GRC utilisent l'AI. Comme nous l'avons mentionné précédemment, puisque le mode paralysant est approprié lorsque le sujet se trouve tout près de l'agent, ce mode n'est généralement pas optimal pour assurer la sécurité des agents. Par conséquent, le déploiement du mode paralysant n'est utilisé que dans les cas les plus urgents, quand les sondes ne pourront pas être efficaces.

**Figure 37****Utilisation ou non du mode paralysant plus d'une fois, selon l'année de l'incident**

Pour ce qui est des résultats relatifs aux cycles utilisés, présentés à la figure 38 (voir également le tableau 38), la tendance est relativement stable entre 2003 et 2009. Toutefois, en 2010, on constate une rupture dans cette tendance, puisque le taux est tombé à 8,6 %. En d'autres mots, en 2010, l'appareil a été utilisé pendant plusieurs cycles dans moins de 10 % des événements liés à l'utilisation de l'AI. Il est difficile de déterminer la cause de cette diminution. D'autres données seront requises pour déterminer si les résultats de 2010, relativement au nombre de cycles d'utilisation de la sonde, sont seulement une anomalie, ou représentent un réel changement.

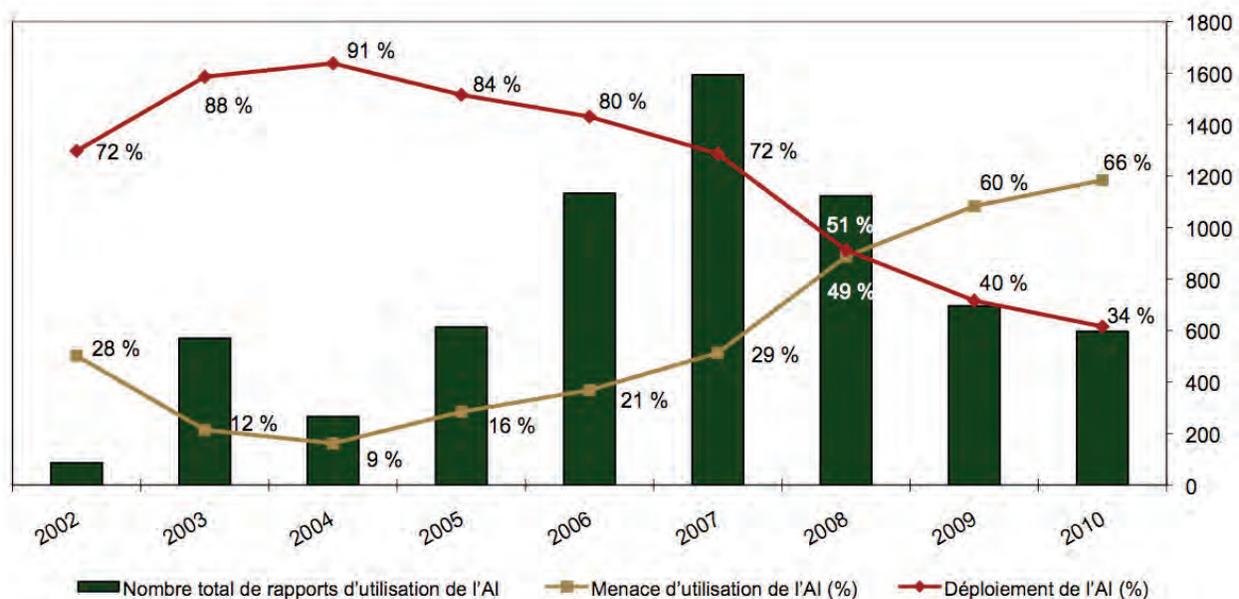
**Figure 38****AI utilisée ou non pour plus d'un cycle, selon l'année de l'incident**

# 5. TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION ET DE DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

La présente section du rapport fournit une brève description des tendances longitudinales quant à l'utilisation et au déploiement de l'AI (y compris en ce qui touche le nombre de cartouches et de cycles).

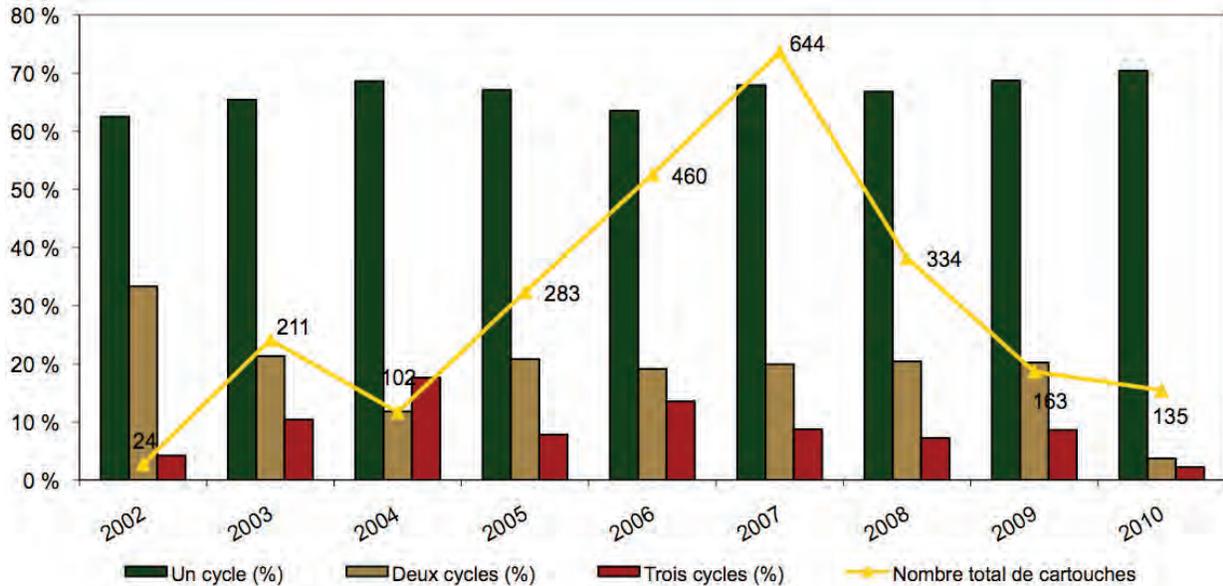
Les données présentées dans les figures 39a et 39b (voir également le tableau 39 à l'annexe 2) concernent l'ensemble de la GRC. Une fois de plus, la figure 39a illustre une tendance à long terme, observable depuis 2005, soit une diminution du déploiement et une augmentation correspondante de l'utilisation de l'AI comme moyen de dissuasion, surtout depuis 2008.

**Figure 39a**  
**Tendances en matière d'utilisation et de déploiement de l'AI dans l'ensemble de la GRC**



La figure 39b (voir également le tableau 39) montre que le nombre total de cartouches d'AI déployées a diminué de façon constante depuis 2008. Plus important encore, la figure révèle une tendance à long terme selon laquelle, de plus en plus souvent, un seul cycle est utilisé, plutôt que deux cycles ou plus. Pour ce qui est du nombre de cycles, c'est en 2010 qu'on a le plus souvent utilisé un seul cycle et le moins souvent utilisé deux ou trois cycles.

**Figure 39b**  
**Tendances en matière d'utilisation et de déploiement de l'AI dans l'ensemble de la GRC**



Même si les divisions « V », « L », « K », « D » et « M » de la GRC affichent des taux de déploiement de l'AI supérieurs à ceux de l'ensemble de la GRC, on observe dans toutes les divisions les mêmes tendances globales en matière d'utilisation et de déploiement. De façon générale, le peu de variation entre les divisions est frappant. De plus, il ne semble y avoir aucun signe de problème particulier. Pour obtenir une ventilation détaillée des données à l'échelle des divisions de la GRC, voir les tableaux 40 à 50 à l'annexe 2.

# 6. COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU SUJET

Dans les rapports annuels antérieurs de la Commission sur l'utilisation de l'AI, la présente section était intitulée *Description sommaire*. À l'aide de techniques de codification qualitative, on y fournissait de l'information plus détaillée au sujet du contexte dans lequel l'AI avait été utilisée et on établissait des catégories générales de circonstances entourant l'utilisation de l'AI. Cependant, le système de rapports CP/IA de la GRC inclut à présent une classification des divers comportements que peut adopter un sujet (voir le tableau 4 à l'annexe 2). Par conséquent, la partie A de la présente section visera plutôt à mettre cette classification en contexte. La partie B, en revanche, abordera plus directement les questions de l'escalade et de la désescalade des événements relativement à l'utilisation de l'AI.

Le lecteur est invité à prendre note que les exemples fournis ci-dessous sont tirés du système de rapports CP/IA de la GRC et ont été inclus à titre indicatif. Le nom des membres de la GRC, des suspects, des sujets, des victimes et des témoins, ainsi que les lieux ont été supprimés pour assurer la confidentialité. Par souci de concision et de clarté, on a raccourci la majorité des textes et corrigé les fautes d'orthographe, de grammaire et de ponctuation. Par ailleurs, les passages en gras dans les encadrés qui suivent correspondent aux passages que nous voulions faire ressortir.

## A. CATÉGORIES DE COMPORTEMENTS

### 1. Sujet coopératif

Comme le montre le tableau 4, les membres de la GRC ont rapporté 65 incidents liés à l'utilisation de l'AI (9,9 % du total) où le sujet était coopératif. De plus, 50 de ces incidents (76,9 %) semblent s'être produits dans le cadre d'une « entrée tactique » ou d'une « approche tactique ». De façon générale, il s'agit d'incidents au cours desquels des membres exécutaient un mandat ou s'apprêtaient à pénétrer sur les lieux d'un crime en cours. Dans ces situations, l'AI était dégainée à titre préventif avant l'entrée dans une résidence, un autre type d'immeuble ou l'arrivée sur les lieux.

Dans un cas *tactique* typique, les membres de la GRC doivent se rendre dans un endroit où le sujet a, selon les renseignements disponibles, commis une infraction grave ou violente (souvent, des voies de fait ou de la violence conjugale) ou menace de le faire (habituellement avec une arme). Dans les cas où le sujet était *coopératif*, les membres ont pu exécuter le mandat ou remédier à la situation sans rencontrer une quelconque résistance. Dans les deux exemples qui suivent, les membres ont dégainé l'AI avant d'être en présence du sujet.

#### Exemple 1 tiré du système de rapports CP/IA : Exécution d'un mandat

Les membres devaient entrer dans une résidence pour y exécuter un mandat. Ils connaissaient bien l'endroit et savaient qu'il s'agissait d'un lieu de consommation et de trafic d'alcool. Les membres avaient des motifs de croire que de nombreux sujets en état d'ébriété pourraient être présents. Les membres se sont approchés de la résidence, ont frappé à la porte et ont lancé à plusieurs reprises : « Police! Mandat de perquisition! » Comme personne n'est venu répondre, les membres ont dû défoncer la porte. **Le membre 1 a pénétré dans la résidence après avoir dégainé et activé son AI et mis l'arme en position basse prête à l'emploi.** Une fois à l'intérieur du logement, le membre 1 a aperçu le suspect. Les membres ont pu évacuer la résidence sans que personne ne soit blessé. **Le suspect a suivi les directives des membres et s'est montré coopératif avant, pendant et après la perquisition sans jamais changer de comportement.**

### Exemple 2 tiré du système de rapports CP/IA : Crime en cours

La GRC a été avisée du fait qu'un homme s'était introduit par effraction dans une résidence par la fenêtre de la cuisine. L'auteur de la plainte a déclaré que le sujet était violent et en état d'ébriété, mais ignorait s'il était armé. Après avoir discuté sur place avec le plaignant, le membre a conclu que le sujet s'était introduit par effraction dans la résidence. Comme le plaignant était paniqué et semblait convaincu que le sujet était violent, le membre en a déduit qu'il y avait un risque de lésions corporelles graves, voire même de mort, pour toutes les personnes présentes et a donc décidé d'utiliser son AI pour faire évacuer la résidence. Le membre ignorait si le sujet était armé et s'il était en mesure de blesser quelqu'un et ne connaissait pas non plus son état d'esprit. Le membre a conclu que l'AI était, dans un tel cas, le moyen d'intervention le plus efficace et le moins dangereux. **Le membre est entré dans la résidence après avoir dégainé son AI.** Le membre a annoncé la présence de la GRC et est descendu au sous-sol. Le membre a de nouveau annoncé la présence d'agents de police et a ordonné au sujet de se montrer. Il y avait une petite pièce centrale sur laquelle donnaient trois portes, toutes fermées. Le membre a ouvert la première porte, a annoncé la présence de la GRC et s'est assuré qu'il n'y avait personne dans la petite chaufferie, sans y pénétrer. Le membre a ouvert la deuxième porte et procédé de la même façon. Tout à coup, la troisième porte s'est ouverte et un homme en est sorti. Le membre a braqué l'AI sur lui et lui a ordonné de se placer au centre de la pièce centrale et de se mettre à genoux. Le membre a gardé l'AI en position basse prête à l'emploi jusqu'à ce que le membre 2 passe les menottes au sujet. Le membre 2 a fait sortir le sujet de la résidence pendant que le membre 1 s'assurait qu'il n'y avait personne dans les autres pièces du sous-sol. Le membre a rengainé l'AI à ce moment-là.

Dans certains cas, comme dans l'exemple qui suit, les membres de la GRC optent pour l'approche tactique parce qu'ils connaissent déjà le sujet et savent qu'il peut être violent.

### Exemple 3 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet connu des services de police

À 16 h 26, le membre 1 est arrivé sur les lieux avec un mandat signé et a commencé à chercher le sujet. Le membre 1 a été informé du fait que le sujet se cachait dans le grenier, sous le revêtement isolant, dont une portion semblait effectivement avoir été déplacée. Le membre 1 est entré dans la résidence, et le membre 2 a fait remarquer qu'il manquait un couteau dans le bloc à couteaux qui se trouvait sur le comptoir de la cuisine. **Comme le sujet était réputé violent et pouvait être armé d'un couteau, le membre 1 est monté au grenier; il a dégainé l'AI et a activé le faisceau laser.** Le membre 1 a avisé le sujet que les policiers savaient qu'il était là. Il l'a également informé que son AI était braquée sur lui. Le membre 1 a immédiatement aperçu les mains du sujet surgir du revêtement isolant. Le sujet a été sommé de garder les mains en l'air, à la vue des policiers, et de se déplacer lentement. **Le sujet s'est montré très coopératif et a suivi toutes les directives des agents de police.** Il s'est relevé et a gardé les mains en l'air pendant toute la procédure.

Dans huit (12,3 %) des incidents avec sujet coopératif, le sujet est devenu coopératif dès que l'AI a été dégainée et qu'un avertissement a été lancé par les policiers.

#### Exemple 4 tiré du système de rapports CP/IA : AI dégainée et sujet coopératif

Le membre 1 est arrivé sur les lieux. Il pouvait entendre le sujet, de l'autre côté de la haie, taper des poings sur la porte d'entrée et demander en criant qu'on le laisse entrer. Le sujet semblait tenir un bouquet de fleurs, mais il était difficile de voir s'il tenait également autre chose dans les mains (comme une arme). L'homme était costaud et ne semblait pas se soucier de causer du tapage, même si on était en plein jour. Le sujet a alors aperçu le membre 1, qui avait dégainé l'AI et l'avait mise en position basse prête à l'emploi. Le membre 1 a dit au sujet de s'allonger sur le sol, sans quoi il recevrait une décharge de Taser de 50 000 volts d'électricité. **Le sujet s'est montré coopératif et a immédiatement obéi.** Le membre 2 est arrivé sur les lieux et a menotté le sujet (mis en état d'arrestation).

Dans six autres cas (9,2 %), le sujet s'est d'abord montré coopératif, puis s'est mis à résister (ce qui a donné lieu à un second événement), ou le sujet n'était pas seul et au moins un des sujets a été jugé coopératif.

## 2. Sujet résistant passivement

Parmi les catégories de comportements, la catégorie des *sujets résistant passivement* est celle qui inclut le plus petit nombre de cas. Contrairement à la classification *sujet coopératif*, la désignation *sujet résistant passivement* ne se divise pas en sous-catégories facilement identifiables. De façon générale, la résistance passive désigne les circonstances où les sujets n'étaient pas coopératifs ou refusaient d'obtempérer, tout particulièrement de suivre les instructions des agents de police. Par exemple, les sujets n'obéissaient pas aux ordres des membres de la GRC, mais leur comportement ne pouvait pas non plus être considéré comme de la résistance active. La violence verbale, en l'absence d'autres signes de menace, peut également constituer une forme de résistance active.

#### Exemple 5 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Les membres ont été appelés à intervenir à la suite d'un incident au cours duquel un homme avait été poignardé par sa femme. Les membres ont été informés que la femme se trouvait toujours sur les lieux de l'incident et que la victime était inconsciente. Lorsque les membres sont arrivés, le sujet se trouvait dans la salle de bain. **La porte était verrouillée, et le sujet refusait de l'ouvrir.** Il y avait un trou dans la porte, qui était recouvert d'un drap. L'un des membres a retiré le drap et a aperçu la femme assise sur la toilette en train de pleurer. L'un des membres a dégainé son AI et l'a montrée au sujet, suivant la règle du « un plus un ». Les membres ont constaté que la femme semblait perturbée sur le plan émotionnel. **Lorsqu'elle a été sommée de sortir de la pièce, la femme a refusé et elle a continué à pleurer.** Finalement, à la suite d'échanges verbaux et de tentatives de désescalade, elle s'est rendue et les membres ont pu l'arrêter.

Dans l'exemple ci-dessous, le sujet cherchait un moyen de prendre la fuite, mais n'avait pas encore tenté de s'enfuir.

#### Exemple 6 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Pendant que les membres de la GRC étaient en train d'établir un périmètre, le sujet est sorti inopinément de la maison. Un membre lui a ordonné de s'immobiliser, mais le sujet a hésité quelques instants. Constatant que **le sujet était tenté de fuir**, le membre a déployé l'AI pour l'empêcher de monter dans son véhicule et de quitter les lieux (peut-être pour aller tuer des membres de la famille de son ex-femme comme il l'avait planifié) ou peut-être d'utiliser l'arme qu'il avait en sa possession contre les agents de police.

Dans l'exemple ci-dessous, le sujet s'est caché des membres de la GRC. Le fait de se cacher constitue un comportement qui frôle la résistance active, sauf si le sujet se met rapidement à coopérer.

#### Exemple 7 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Les membres ont fouillé la résidence et ont découvert que le sujet était au sous-sol. **Le sujet se cachait sous un matelas et a été sommé de sortir de sa cachette.** Les membres ont menacé d'utiliser l'AI et ont maintenu la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Le **sujet a coopéré**, l'AI n'a pas été déployée, et le sujet a été menotté. L'AI a immédiatement été rengainée et n'a plus été dégainée par la suite.

De la même manière, dans l'exemple qui suit, le sujet a d'abord fait fi des instructions du membre de la GRC, mais a rapidement obtempéré lorsque le membre a menacé d'utiliser l'AI.

#### Exemple 8 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Le membre a été informé du fait que le sujet avait sauté d'une motoneige près de la remise qui se trouvait à l'arrière. Le membre s'est approché de la remise et a informé le sujet qu'il était en état d'arrestation, le sommant de mettre les mains au mur. Le sujet a répondu qu'il allait entrer dans la remise et a ouvert la porte. Le membre craignait qu'il y ait des armes dans la remise, puisqu'il était pratique courante pour les résidents de la région d'entreposer leurs armes à feu dans ce genre d'endroit. Le membre a donc dégainé son AI et l'a maintenue en position basse prête à l'emploi. Le membre a de nouveau ordonné au sujet de mettre les mains au mur. Le sujet a fait mine d'entrer la remise. Le membre a pointé son AI sur le centre du corps du sujet et lui a dit de mettre les mains au mur, sans quoi il recevrait une décharge de 50 000 volts d'électricité. **À ce moment, le sujet a obéi à l'ordre et posé ses mains sur le mur de la remise.** Le sujet a été menotté, et l'AI a été rengainée.

### 3. Sujet résistant activement

La résistance active est une catégorie qui regroupe un grand nombre de comportements. Comme son nom l'indique, la *résistance active* désigne le plus souvent des circonstances où le sujet adopte un comportement hostile. En 2010, 123 incidents liés à l'utilisation de l'AI ont été recensés dans la catégorie *sujet résistant activement*. Plus du tiers (43 cas, ou 35 %) des cas de résistance active comportaient les caractéristiques suivantes :

#### Pousser

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Un membre a tenté d'arrêter un sujet, qui s'est mis à résister activement en **repoussant l'agent de police**.

#### Essayer de se dégager

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Lorsque le membre a agrippé la main gauche du sujet pour lui passer les menottes, le sujet a **retiré sa main** et a tenté de se retourner vers le membre.

#### Essayer de se relever

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Les membres de la GRC ont ordonné au sujet de lever les mains en l'air. Le sujet n'a pas obéi et a **tenté de se relever**, geste qui constitue de la résistance active.

Le fait de fuir les membres de la GRC constitue une autre forme de résistance active assez souvent observée en 2010 (30 cas ou 24,4 %).

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Le sujet a **résisté activement en essayant de s'enfuir**. Il s'est mis à courir dans le couloir et est entré dans la dernière chambre à gauche.

Le refus d'obtempérer, en présence d'autres caractéristiques circonstancielles, peut également être considéré comme de la résistance active (20 cas ou 16,3 %). Les sujets qui n'étaient pas coopératifs dans des situations exacerbées par la présence d'une arme ou de signes de menace ont le plus souvent été considérés comme des sujets résistant activement. L'exemple le plus fréquent de refus d'obtempérer pouvant constituer de la résistance active est celui des sujets qui refusent de lever les mains en l'air. Les exemples qui suivent illustrent chacune de ces trois circonstances.

Exemple 9 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et arme visible

Les membres ont été avisés qu'un homme en état d'ébriété avait cassé une vitre de la résidence de sa mère. Les membres ont aperçu le sujet dans la cour arrière de la résidence, tenant une hache et une machette. Le sujet a été sommé de laisser tomber ses armes et de se rendre aux policiers. Le sujet a tourné les talons et est entré dans la remise qui se trouvait dans la cour. Les membres de la GRC se sont approchés, et l'homme est ressorti de la remise, tenant toujours la hache et la machette. **Les membres lui ont ordonné à plusieurs reprises de laisser tomber ses armes.** Un membre a menacé d'utiliser l'AI tandis que les autres maintenaient la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Comme le sujet refusait toujours de lâcher sa hache et sa machette, l'AI a été déployée en mode sonde. Le sujet a laissé tomber ses armes et s'est effondré sur le sol.

Exemple 10 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et signes de menace

Le membre 1 a repéré un homme dans le stationnement nord, assis seul dans un kiosque. Le membre 1 a constaté que l'homme correspondait à la description fournie par l'auteur de la plainte : il portait des vêtements noirs et une tuque. Le membre 1 a demandé au membre 2 d'aller parler à l'homme. Les deux membres se sont approchés du kiosque où se trouvait le suspect. L'homme s'est relevé du banc et s'est dirigé vers le stationnement. Le membre 1 lui a ordonné de s'arrêter. Le membre 2 lui a demandé son nom, mais il ne lui a pas répondu. Le membre 2 **le lui a demandé trois fois, mais l'homme est resté silencieux.** Le membre 2 a constaté que l'homme **commençait à se crispier et à devenir agité.** Le membre 1 a ordonné au sujet de s'agenouiller. Le membre 2 a dégainé son AI pour couvrir le membre 1 qui s'avançait vers le sujet. Le membre 1 a réussi à faire allonger le sujet par terre sans être blessé.

Exemple 11 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et refus de lever les mains en l'air

Le membre a aperçu le sujet qui se cachait entre un matelas et un mur dans la chambre. De l'embrasure de la porte, le membre pouvait voir le sujet. Ce dernier a été informé du fait qu'il était en état d'arrestation en vertu d'un mandat non endossé pour manquement à un engagement. Le membre a ordonné au sujet de se relever et de lever les mains en l'air, mais le sujet n'a pas réagi. **Le membre en a conclu que le sujet résistait activement puisqu'il se cachait et refusait de lever les mains en l'air.** Les membres craignaient que le sujet ait toujours sur lui un couteau ou peut-être une autre arme. Le membre a activé le viseur laser de son AI. Il a avisé le sujet que l'AI était activée et lui a ordonné de se relever. Le sujet a obéi. Le membre l'a sommé de se mettre à genoux et lui a passé les menottes. Ensuite, l'AI a été rengainée.

Une même proportion de cas de résistance active (20 ou 16,3 %) ont été associés à la catégorie « tactique plus ». Plus précisément, il s'agit de cas d'entrée ou d'approche tactique (voir la définition de ces expressions plus haut) où des sujets refusaient d'obtempérer (par opposition aux sujets *coopératifs*).

Exemple 12 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant activement et situations tactiques

Le répartiteur a été informé d'un incident au cours duquel des voies de fait avaient été commises. Le sujet était violent et en état d'ébriété. Il détestait un des membres chargés de l'intervention; il lui en voulait personnellement et envisageait de se venger. L'auteur de la plainte a dit que si le sujet savait que des agents de police allaient venir, il tenterait de fuir et ferait tout en son pouvoir pour éviter de se faire arrêter. **Le sujet était bien connu des services de police, et les policiers avaient toujours fait preuve d'une extrême prudence dans leurs échanges avec lui.** Le gestionnaire des risques de la Station de transmissions opérationnelles a informé les trois membres d'attendre l'arrivée de renforts, vu le caractère violent du sujet. À leur arrivée, les membres se sont approchés de la porte d'entrée de la résidence. Les membres ont frappé à la porte plusieurs fois et annoncé leur présence, et le sujet a fini par venir répondre. **Lorsque le sujet a ouvert la porte, une AI a été braquée sur lui. Le sujet a été sommé de sortir de la résidence, mais il a refusé et a tourné les talons,** affirmant qu'il n'avait rien fait de mal. Tandis qu'un membre braquait toujours l'AI en direction du sujet, les deux autres membres se sont avancés vers lui et l'ont saisi par les bras juste avant qu'il n'entre dans une autre pièce. Le sujet est alors devenu coopératif et a été menotté. À ce moment-là, l'AI a été rengainée.

Enfin, on a recensé dix cas de résistance active où le comportement du sujet a été classé dans la catégorie *divers*.

#### 4. Sujet combatif

La plus importante catégorie de comportements est celle des *sujets combatifs*. En 2010, 240 incidents liés à l'utilisation de l'AI ont été enregistrés dans cette catégorie. Dans près de la moitié de ces incidents (110 cas ou 45,8 %), les sujets ont commis des gestes de violence courants, comme donner des coups de poing ou des coups de pied, cracher et se débattre.

Exemple 13 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet s'est retourné vers l'un des membres qui se trouvaient à côté de lui et **est devenu violent en brandissant le poing comme s'il allait frapper le membre.** Deux membres ont empoigné le sujet par les bras et l'ont plaqué au sol. Le sujet a **repoussé** de ses deux pieds un membre, qui est tombé à la renverse et a heurté le mur. Le sujet **a continué à se montrer agressif** avec le membre 2 et lui a **craché** au visage. Le membre 1 a dégainé son AI, l'a activée et a retiré la cartouche. Le membre 1 a déployé l'AI en mode paralysant, étant donné que le sujet se trouvait juste à côté de lui. Le membre 2 et un agent de sécurité ont réussi à menotter le sujet.

Exemple 14 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet a échappé au membre et a tenté de fuir en escaladant une berge escarpée. Toutefois, sa tentative a échoué. Il a glissé et s'est retourné vers le membre. Le membre lui a ordonné à maintes reprises de s'immobiliser et l'a informé qu'il était en état d'arrestation. À ce moment, le sujet **s'en est pris au membre et lui a asséné plusieurs coups de poing pour l'empêcher de l'arrêter.** Le membre et le sujet sont tous deux tombés par terre pendant l'altercation. Le membre a réussi à se relever, puis a dégainé son AI et a continué à donner des ordres verbaux. Le membre 2 est arrivé en renfort. Le membre 1 tenait son AI braquée sur le sujet, étendu au sol sur le côté. Le membre 1 a de nouveau ordonné au sujet de se coucher à plat ventre, mais le sujet a continué à s'agiter et semblait essayer de se relever. Le membre 2 a réussi à saisir les bras du sujet et à lui passer les menottes.

Exemple 15 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet a d'entrée de jeu refusé d'obéir aux ordres des membres, qui le sommaient de demeurer à l'intérieur de la maison. Lorsque les membres ont tenté de maîtriser physiquement le sujet à mains nues pour l'empêcher de sortir, il est immédiatement devenu violent et combatif. **Le sujet a résisté et s'est débattu** tout en proférant une série de jurons et d'insultes. Plusieurs autres membres sont arrivés en renfort pour tenter de retenir le sujet, **mais celui-ci s'est mis à se débattre de plus belle et à donner des coups de pied**. Les membres ont fait entrer de force dans la maison le sujet, qui avait réussi à sortir, et à la fin de l'empoignade, le sujet s'est retrouvé à plat ventre dans l'escalier. Les membres n'arrivaient toujours pas à le maîtriser, et le membre 1 a dit à ses collègues qu'il avait une AI. Le membre 1 a dégainé son AI. Le sujet a été informé du fait que le membre 1 avait une AI et que l'arme serait déployée s'il refusait d'obtempérer. Au lieu de se calmer, le sujet s'est mis à **riposter de façon encore plus acharnée**. Le membre 1 a retiré la cartouche de l'AI, s'est placé en position et a crié : « Taser! ». Le membre 1 a déployé l'AI en mode paralysant, dans le dos du sujet. Après la première décharge, maintenue pendant la moitié du cycle, le sujet **est redevenu combatif** et ne semblait pas être sur le point de céder ou d'obtempérer. Le membre 1 a déployé l'AI une seconde fois. Cette fois, le sujet a dit qu'il arrêterait de résister. Les autres membres présents ont pu lui passer les menottes.

Les signes de menace constituent une autre forme de comportements agressifs fréquemment observée au cours des incidents liés à l'utilisation de l'AI recensés en 2010 (77 cas ou 32,1 %). Les signes de menace sont des indices ou des signaux d'avertissement que les membres de la GRC reconnaissent comme étant précurseurs d'un comportement plus agressif. Les signes de menace comprennent, entre autres, l'adoption d'une position agressive ou de boxeur, le fait de fixer intensément du regard, le fait de serrer et de desserrer les poings et la crispation visible du corps. Dans un grand nombre de cas, les signes de menace ont été exacerbés par le fait que le sujet *se rapprochait*. Autrement dit, ces comportements étaient perçus comme étant plus inquiétants lorsque le sujet commençait à se déplacer en direction du membre. Comme cela a été mentionné précédemment, le refus d'obtempérer associé à des signes de menace a parfois été assimilé à de la *résistance active*. Cependant, ce comportement a beaucoup plus souvent été classé dans la catégorie *sujet combatif*.

Exemple 16 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le membre a vu un homme sortir en courant de la maison et lui a crié de s'immobiliser parce qu'il était en état d'arrestation. Lorsque le membre a ordonné une seconde fois au sujet de s'arrêter, le sujet s'est immobilisé et **s'est mis à marcher en direction de l'agent en brandissant le poing**. Il regardait fixement l'agent et semblait agressif. Le membre a dégainé son AI et l'a activée, tout en ordonnant au sujet de s'arrêter et de se coucher sur le sol. Le membre a braqué l'AI sur le sujet en visant le milieu du torse à l'aide du faisceau laser. Lorsque le sujet a aperçu l'AI pointée sur lui, il a mis plusieurs fois l'agent au défi de lui tirer dessus. Le membre a de nouveau sommé le sujet de s'immobiliser, mais ce dernier a plutôt foncé dans sa direction. Le membre a déployé l'AI en visant le milieu du torse du sujet. Le sujet a été momentanément paralysé par l'AI, mais il s'est ensuite remis à marcher vers le membre en agitant les bras pour se débarrasser des fils des sondes de l'AI.

Les 53 autres cas de sujets combattifs (22,1 %) étaient plus ambigus et difficiles à classer. Bien souvent, c'est simplement en évaluant l'ensemble de la situation qu'on a choisi de classer ces cas dans la catégorie *sujet combattif*, comme dans l'exemple suivant.

Exemple 17 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combattif

Les membres ont été appelés à intervenir dans un bar où une bagarre avait éclaté, et un suspect a été aperçu sortant du bar. L'homme a réussi à échapper aux agents de police, qui se sont lancés à sa recherche. Selon des témoins, le sujet avait fracassé une bouteille de bière sur la tête d'une autre personne avant de quitter les lieux. Peu de temps après, un homme correspondant à la description du sujet a été aperçu. Il revenait à pied vers le lieu de la bagarre, un bâton de golf à la main. Les membres se sont approchés de lui et ont procédé à son arrestation, mais il leur a par la suite échappé. Les membres se sont de nouveau mis à sa recherche et l'ont retrouvé devant sa maison. Le sujet a crié aux membres **qu'il y aurait de la bagarre s'ils tentaient de l'arrêter**. Il les a ensuite **menacés de leur tirer dessus** avec une arme de poing de 9 mm, ajoutant qu'ils devraient venir le chercher s'ils voulaient l'arrêter. Les membres pouvaient voir le sujet qui se tenait dans l'embrasure de la porte, mais **ce dernier gardait ses mains hors de leur vue**. Le sujet était très agressif et ne se montrait pas complètement. Il y avait des raisons de croire que le sujet **venait de frapper une autre personne avec un objet**; il avait été vu en train de retourner sur les lieux de la bagarre avec un bâton de golf et avait échappé aux agents de police qui l'avaient arrêté. Le sujet **a proféré une série d'injures aux membres** et a répété que, s'ils s'approchaient, il **riposterait ou leur tirerait dessus**. Le sujet a fini par entrer dans la maison. Le membre 1 s'est positionné de façon stratégique devant la maison tandis que le membre 2 maintenait la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. La porte s'est ouverte et le membre 1 a entendu un bruit ressemblant à un coup de feu. Les autres membres se sont immédiatement cachés derrière des arbres ou ce qu'ils ont trouvé comme protection. Le membre 1 a entendu un autre bruit sec ressemblant au premier et a aperçu le sujet debout dans l'embrasure de la porte. Le membre 1 n'arrivait cependant pas à voir si le sujet avait une arme dans les mains. Compte tenu de la nature violente de sa première agression dans le bar et du fait qu'il avait proféré des menaces aux membres, et comme il en était rendu à leur tirer dessus ou du moins à leur lancer des objets dans le but de les blesser, le membre 1 a déployé son AI pour empêcher le sujet d'aller chercher d'autres armes et de blesser ses collègues. Après avoir procédé à l'arrestation du sujet, les membres ont découvert qu'il leur avait lancé des balles de golf.

## 5. Lésions corporelles graves ou mort

Comme son nom l'indique, cette catégorie, dans laquelle ont été classés 192 incidents liés à l'utilisation de l'AI, représente le degré le plus dangereux de comportements des sujets<sup>20</sup>. Dans ce genre d'incidents, le sujet manifeste l'intention de causer des lésions corporelles graves ou a la capacité de le faire, ou les deux. En 2010, les incidents recensés dans cette catégorie touchaient le plus souvent des sujets suicidaires (82 cas ou 42,7 %). Ces sujets avaient presque toujours une arme sur eux (ou en avaient eu une juste avant). L'exemple qui suit décrit des échanges typiques entre les agents de police et un sujet suicidaire. Notons que la sécurité des membres de la GRC n'était pas la seule à être en jeu dans cet exemple – les membres s'inquiétaient également pour le sujet et les autres personnes présentes.

### Exemple 18 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Les membres ont été appelés à venir en aide à une femme **suicidaire** qui s'était prétendument infligé des coupures aux bras et à la gorge. Les membres ont suivi des traces de sang sur deux pâtés de maisons avant de retrouver le sujet. Lorsque la femme a aperçu les agents, elle a brandi un couteau à viande de grande taille. Elle a soulevé le couteau au-dessus de sa tête et a ordonné aux agents de s'en aller et de la laisser tranquille. Les membres lui ont ordonné verbalement de laisser tomber le couteau, mais elle a refusé. Un membre muni d'une AI est arrivé sur les lieux et a vu que la femme avait d'importantes lacérations à l'avant-bras gauche et semblait avoir de petites lacérations au cou et à la jambe gauche. La femme criait aux agents de la laisser tranquille et de partir. La femme **a continué à crier tout en brandissant le couteau audessus de sa tête, dans une position de combat. Craignant que la femme elle-même, le public ou les autres agents présents ne soient tués ou gravement blessés**, le membre a dégainé l'AI et l'a braquée sur la femme. Le membre a ordonné à la femme de laisser tomber le couteau, sans quoi elle recevrait une décharge de 50 000 volts d'électricité. La femme a cessé de crier, elle a hésité quelques secondes, puis a jeté le couteau sur le sol en direction des deux membres. Elle s'est ensuite agenouillée et a mis ses mains derrière son dos. La femme a été menottée et transportée à l'hôpital en ambulance.

Contrairement à la catégorie *sujet combattif*, qui regroupe exclusivement des sujets qui s'en prennent aux agents de police, on a relevé dans la catégorie *lésions corporelles graves* un nombre assez restreint de cas (28 cas ou 14,6 %), qui sont tout de même troublants, où les sujets avaient clairement l'intention de blesser grièvement les membres de la GRC.

### Exemple 19 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Le membre 1 a dit au sujet : « Ça suffit, retournez à votre véhicule! » Le sujet s'est dégagé et s'est retourné face au membre en s'écriant : « Ne faites pas ça! » Le membre 1 a répondu : « Alors, retournez à votre véhicule! » Le membre 1 avait encore la main posée sur la poitrine du sujet lorsque **le sujet a réussi à atteindre de sa main gauche l'arme à feu du membre qui se trouvait dans son étui**. Le membre 1 a immédiatement craint d'être tué ou gravement blessé. Son arme à feu se trouvait dans un étui, sur sa hanche droite. **Le sujet a agrippé la crosse de l'arme à feu qui était toujours dans l'étui** tandis que le membre 1 tentait de reculer sa hanche droite tout en poussant le sujet dans la voiture de police et que le membre 2 essayait de maîtriser le sujet par une prise de tête. Le sujet tenait toujours l'arme à feu qui se trouvait dans l'étui. Le membre 2 a conseillé au membre 1 d'utiliser son AI. Le membre 1 a dégainé l'AI qui se trouvait sur son côté gauche dans un étui. Le membre 1 a déployé l'AI une fois, et le sujet a fini par lâcher l'arme à feu après dix secondes. Pendant le déploiement de l'AI, les agents ont fait allonger le sujet par terre et l'ont menotté.

<sup>20</sup> Selon l'article 25 du *Code criminel* du Canada, les policiers sont autorisés à employer la force nécessaire dans l'application ou l'exécution de la loi. Lorsqu'un policier estime qu'il existe un risque raisonnable de décès ou de lésions corporelles graves pour toute personne, il est autorisé, en vertu de l'article 25 du *Code*, à utiliser une force meurtrière pour contrer la menace.

#### Exemple 20 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Tandis que le membre 1 tentait d'ouvrir la portière du véhicule du sujet, pour s'apercevoir qu'elle était verrouillée, le sujet a mis son véhicule en marche et donné un coup d'accélérateur, montrant ainsi clairement son intention de fuir, geste équivalent à de la résistance active. Le membre 1 a tout d'abord essayé de faire une clé de bras au sujet pour le forcer à obéir à l'ordre qui lui avait été donné de façon répétée de cesser de résister. **Le véhicule du sujet s'est mis soudainement à avancer** alors que le membre 1 tenait toujours fermement le bras gauche du sujet. **Le membre a donc été entraîné par le véhicule en mouvement.** Témoin de la scène, le membre 2 a pensé que le sujet tentait peut-être de retenir le membre 1 ou que le membre 1 était accroché malgré lui au sujet ou au véhicule d'une quelconque manière. Le membre 2 a conclu que le membre 1 courait un grave danger et que le comportement du sujet risquait d'entraîner des lésions corporelles graves ou la mort. Le membre 2 a décidé d'utiliser son aérosol capsique pour forcer le sujet à s'arrêter. Le membre 2 a projeté un jet d'aérosol capsique vers le visage du sujet juste au moment où celui-ci, qui avait déjà traîné le membre 1 sur près de huit mètres, s'apprêtait à accélérer. Les membres ont ensuite vu le véhicule accélérer encore, puis se mettre à zigzaguer pour finalement aboutir dans un fossé environ 200 mètres plus loin et s'immobiliser complètement dans un champ. Compte tenu de ce qui venait de se produire et du fait que le sujet n'avait semblé nullement se soucier de la sécurité des membres, le membre 1 s'est approché du véhicule en dégainant son AI afin de pouvoir mieux se protéger au cas où le sujet continuerait d'agir de façon dangereuse. Le sujet a toutefois déclaré qu'il ne tenterait plus de résister et a été arrêté sans autre incident.

#### Exemple 21 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Le membre tentait toujours de maîtriser la situation par une simple intervention verbale. Le membre a ordonné au sujet de s'allonger à plat ventre et de mettre les mains derrière le dos. Le sujet s'est essuyé le visage et s'est mis à crier : « Je vais te tuer espèce de sal\*\*! » Le membre a continué à lui donner des ordres. Le sujet a saisi un caillou qui se trouvait par terre et l'a lancé en direction du membre, le manquant de peu. **Le sujet s'est ensuite mis à ramasser plusieurs cailloux et à les lancer en direction du membre.** Le membre a reculé d'une dizaine de mètres et a tenté de se protéger le visage et la tête de son bras gauche. Le membre **a été touché par plusieurs petits cailloux. Craignant que le sujet lui lance un caillou plus gros ou utilise une autre arme,** le membre a dégainé son AI : « Arrêtez, sinon vous allez recevoir une décharge de 50 000 volts d'électricité! » Cet avertissement a été donné plusieurs fois. Le sujet a continué à lancer des cailloux au membre, ne tenant aucun compte de ses ordres. Le membre a tenté en vain de le calmer par une intervention verbale. Le sujet a de nouveau crié qu'il allait **tuer le membre.** Puis, il **s'est relevé et a foncé** en direction du membre. Le membre a crié : « Arrêtez! », mais le sujet a continué à avancer. À ce moment, le membre a déployé l'AI.

En 2010, 27 (14,1 %) incidents liés à l'utilisation de l'AI classés dans la catégorie *lésions corporelles graves* étaient associés à des cas de « refus d'obtempérer avec circonstances additionnelles », par exemple dans des cas où les sujets ont refusé de montrer leurs mains, avaient une arme visible, avaient peut-être une arme sur eux, ou ont proféré des menaces. Aucune indication claire ne permet de comprendre en quoi ces cas diffèrent d'autres cas de « refus d'obtempérer avec circonstances additionnelles » qui ont été classés dans la catégorie *sujet résistant activement*. Il semble donc y avoir un certain degré de subjectivité dans l'interprétation faite par les membres de la GRC.

Par ailleurs, 24 événements (12,5 %) se sont produits dans le cadre d'une intervention « tactique ». Dans certains cas, la situation était jugée encore plus dangereuse compte tenu des circonstances de l'appel, par exemple les méfaits récents du sujet ou ses antécédents criminels ou violents.

#### Exemple 22 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

D'après des témoins, le sujet était violent et en état d'ébriété avancé. Les membres 1 et 2 sont entrés dans la maison. Selon les renseignements qu'ils avaient obtenus, le sujet avait consommé beaucoup d'alcool, **lancé des bouteilles sur des voitures et brandi une hache en direction de deux personnes**. De plus, on savait qu'il avait **l'habitude de porter sur lui un couteau de chasse**. Au vu des renseignements fournis par les témoins sur place, les membres ont conclu que le sujet risquait de poser des actes pouvant entraîner des lésions corporelles graves ou la mort. Les membres ont donc décidé de maintenir la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Les membres 1 et 2 ont entrepris de vider la maison de ses occupants, leur pistolet à la main. À la vue du sujet, le membre 1 a maintenu la présence d'une force dominante pouvant être mortelle tandis que le membre 2 dégainait son AI X26. Le membre 2 a activé l'AI et l'a braquée sur le sujet. Le membre 1 a lancé plusieurs ordres au sujet. Le sujet a obéi à tous les ordres. Le membre 2 a rengainé son AI, puis a passé les menottes au sujet pour éviter qu'il s'en prenne à lui ou à son collègue.

Enfin, les rapports d'incidents liés à l'utilisation de l'AI tirés du système de rapports CP/IA font état de 15 cas de *lésions corporelles graves ou mort* classés dans la catégorie divers.

## 6. Désescalade

En tant qu'arme intermédiaire, l'AI permet entre autres de maîtriser des situations de plus en plus critiques et ainsi d'éviter de recourir à une force mortelle. La présente section du rapport porte sur les cas où on a utilisé l'AI pour tenter d'apaiser le comportement du sujet. Seuls les incidents où l'AI a été dégainée mais n'a pas été déployée sont pris en compte ici, puisque le déploiement constitue une preuve *de facto* que l'AI n'a pas été efficace en tant que moyen de dissuasion. Cela ne signifie pas que l'AI ne devrait jamais être déployée, le déploiement permettant dans bien des cas de maîtriser efficacement la situation. Cependant, sur le plan de la désescalade, le déploiement ne constitue pas le résultat recherché. Par ailleurs, cette catégorie n'englobe que les sujets qui affichent un comportement plus ou moins dangereux, au minimum un comportement de résistance passive. Sur la base de tels critères, 352 cas ont été recensés dans cette catégorie.

On estime qu'en 2010, l'AI a permis de désamorcer un peu plus de la moitié des incidents visés (187 cas ou 53,1 %). Dans les situations les plus favorables, le simple fait de montrer l'AI ou d'en mentionner l'utilisation a convaincu le sujet d'obtempérer.

#### Exemple 23 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Le sujet n'avait pas pris ses médicaments et tout portait à croire qu'il avait une arme sur lui. Le sujet se trouvait dans sa chambre. Le membre s'est approché de la porte et a demandé au sujet de sortir de sa chambre, l'informant qu'il était en état d'arrestation en vertu de la *Loi sur la santé mentale*. Le sujet a refusé et a répondu « Va te faire f\*\*! », serrant les poings et adoptant une position agressive. Le membre a dégainé son AI et a ordonné au **sujet de reculer et de desserrer les poings de sorte que ses mains soient visibles**. Les membres ont réussi à maîtriser le sujet par contrôle physique modéré et à lui passer les menottes. Le sujet a ensuite été amené au détachement où on a évalué son cas.

Dans d'autres cas, le sujet ne s'est pas montré totalement coopératif, mais le niveau de menace a été réduit. Dans l'exemple qui suit, l'un des sujets a continué à résister, mais la présence de l'AI semble avoir contribué à maîtriser suffisamment la situation pour permettre aux membres de procéder à son arrestation.

#### Exemple 24 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Un homme a signalé aux services de police qu'une bagarre était sur le point d'éclater dans un immeuble des environs. En arrivant sur les lieux, les agents ont entendu des cris. Il y avait sur place cinq hommes et une femme. Deux des hommes étaient torse nu et ont commencé à échanger des coups de poing. Ils semblaient vouloir tous les deux se battre. Les agents se sont approchés du groupe et ont annoncé leur présence en criant : « Police! Arrêtez! » Les sujets n'ont pas cessé de se battre, et les autres personnes présentes se sont même mêlées à la bagarre. Les cinq hommes se battaient ensemble. À un moment donné, l'un d'eux se trouvait sur le dos d'un autre. Peu après, l'un des hommes est tombé par terre et a reçu des coups de pied. Les belligérants ont fini par se diviser en deux groupes, un groupe de trois et un autre de deux. Les agents se sont approchés encore plus et ont de nouveau annoncé leur présence, mais la bagarre n'a pas cessé et les hommes semblaient toujours aussi agressifs les uns envers les autres. Le membre 1 a dégainé son AI et annoncé aux sujets qu'ils étaient tous en état d'arrestation pour avoir troublé la paix publique. **La vue de l'AI et l'ordre donné n'ont pas suffi à calmer les sujets, qui n'ont cessé de se battre que lorsque le membre 1 a vraiment braqué l'AI sur eux et menacé de s'en servir.** L'un des sujets, couché à plat ventre, refusait de sortir les mains de ses poches, mais un membre a pu le maîtriser par des techniques de contrôle à mains nues, en lui faisant un blocage d'articulation. Tous les sujets présents sont devenus coopératifs et ont pu être arrêtés sans autre incident.

À l'occasion, la situation n'a pas été désamorcée immédiatement, et les agents ont dû lancer quelques avertissements pour convaincre les sujets de coopérer.

#### Exemple 25 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Le membre s'est rendu chez le sujet pour l'arrêter pour manquement aux conditions de sa probation. La mère et le beau-père du sujet ont fait entrer le membre. Le membre, qui se trouvait dans l'entrée, a annoncé au sujet qu'il était en état d'arrestation pour manquement aux conditions de sa probation et qu'il passerait la nuit en détention. Le sujet semblait comprendre. Il s'est mis à pleurer et s'est approché de sa mère pour la serrer dans ses bras. Ensuite, il a fait mine de se diriger vers la cuisine, le membre l'a donc saisi par le bras et lui a de nouveau dit qu'il était en état d'arrestation. Le sujet a réussi à se dégager et a dit au membre : « Ne me touchez pas! » À ce moment, le sujet a saisi un couteau sur le comptoir de la cuisine, a tourné le dos au membre et s'est enfoncé le couteau dans le ventre. Il s'est écroulé par terre en laissant échapper son arme, qui était en fait un couteau à beurre. La cuisine était exiguë. La mère du sujet se trouvait à sa droite, et la petite amie de celui-ci, à sa gauche. Son père était également dans la pièce. Vu le manque d'espace et le nombre de personnes présentes, le membre s'est placé sur le dos du sujet, a dégainé son AI et l'a activée. Le membre **a appuyé l'AI sur le dos** du sujet et lui a ordonné de mettre les mains derrière le dos. **Le sujet a refusé et s'est agrippé à la table de la cuisine. Le membre a menacé le sujet de déployer l'AI et lui de nouveau donné l'ordre** de mettre les mains derrière le dos. À ce moment, le sujet a obtempéré et a été menotté.

Dans 164 des 165 autres cas, il a été déterminé que l'AI n'avait pas réussi à désamorcer la situation. Par ailleurs, 56 de ces cas (15,9 %) ont été considérés comme des procédures « tactiques ».

Dans le cas ci-dessous, l'AI a été dégainée dans le cadre d'un incident lié au manquement aux conditions de la probation. L'incident a pris fin sans que les membres de la GRC aient l'occasion de désamorcer la situation.

#### Exemple 26 tiré du système de rapports CP/IA

Les membres ont été avisés que le sujet (une femme) était rentré chez lui en état d'ébriété et s'était mis à causer des ennuis. La femme avait pris un couteau dans la cuisine et s'était barricadée dans la salle de bain. Les membres de sa famille avaient peur et n'osaient pas entrer dans la pièce. Les agents qui ont répondu à l'appel avaient déjà eu affaire à maintes reprises à cette femme au cours des six mois précédents, et elle avait attaqué l'un d'eux au cours d'un incident antérieur. Les membres sont arrivés sur les lieux et ont rencontré le père de la femme à l'extérieur de la maison. Il leur a expliqué que sa fille était rentrée à la maison en état d'ébriété et qu'elle s'était mise à leur causer des ennuis, à lui et à sa famille. Elle avait pris un couteau et s'était enfermée dans la salle de bain. Les membres sont entrés dans la résidence et ont aperçu environ cinq personnes, dont une dame en fauteuil roulant et deux enfants. Les occupants ont conduit les membres jusque devant la porte de la salle de bain, où la femme s'était barricadée. Les membres ont tenté de parler à la femme malgré la porte fermée, mais elle refusait de coopérer et criait des injures aux policiers et à sa famille. Les membres ont averti la femme que, si elle n'ouvrait pas la porte, **ils la défonceraient**. Un membre **a dégainé son AI et l'a activée**, considérant qu'il y avait risque de lésions corporelles graves ou de mort puisque la femme avait peut-être un couteau avec elle. Les membres **ont défoncé la porte** et braqué l'AI sur la femme. **Constatant qu'elle avait les mains vides, ils sont entrés dans la pièce, l'ont saisie par les poignets et l'ont forcée à s'allonger sur le sol dans le corridor**. La femme a été menottée, et l'AI a été rengainée.

Rien ne permet de comprendre clairement pourquoi l'AI n'a pas permis de désamorcer les autres incidents. Les raisons fournies sont très différentes les unes des autres.

Dans certains cas, les membres de la GRC ont dû avoir recours à la force malgré la présence de l'AI.

#### Exemple 27 tiré du système de rapports CP/IA

Il faisait noir dans la maison. Les membres se sont approchés du sujet, qui avait le visage baissé et cachait ses mains. Le membre 1 a maintenu son AI braquée sur le sujet, tandis que le membre 2 s'est avancé directement vers lui pour procéder à son arrestation. Le sujet s'est alors mis à résister vivement. Le membre 1 a lancé une mise en garde relative à l'AI, **mais le sujet n'a pas réagi**. Le membre 1 a finalement rengainé l'AI et a aidé le membre 2 à saisir les mains du sujet, qu'il retenait sous son corps, et à lui passer les menottes.

Dans d'autres cas, ce sont les aptitudes à la négociation et à la communication plutôt que l'AI qui ont permis de désamorcer la situation.

#### Exemple 28 tiré du système de rapports CP/IA

Au cours d'une patrouille, des membres ont aperçu un homme suicidaire qui venait de s'enfuir de l'hôpital et avait dit qu'il s'arrangerait pour se faire tuer par des agents de police. Comme les membres n'avaient pas d'AI, ils ont demandé à en obtenir une. Un membre a quitté le détachement et s'est rendu sur le lieu de l'incident avec une AI. En arrivant sur place, il s'est caché derrière la voiture de police qui se trouvait près du sujet. Cinq membres avaient dégainé leur arme à feu, et un agent **parlait** avec le sujet, qui tenait un couteau sous sa gorge. **Au bout d'une trentaine de minutes, le sujet a laissé tomber le couteau et a suivi les directives des policiers**. Il s'est agenouillé, puis s'est étendu sur le ventre pour être menotté.

À l'occasion, l'AI a été utilisée pour assurer une protection dans le cadre d'incidents qui étaient déjà pratiquement réglés.

Exemple 29 tiré du système de rapports CP/IA

Le sujet résistait toujours, essayant d'empêcher les membres de lui saisir les bras en les maintenant sous son corps. Tous ses muscles étaient tendus, et il se débattait. Le membre 1 lui a passé les menottes tandis que le membre 2 **maintenait une protection avec l'AI au cas où le recours à une force plus importante s'imposerait**. Une fois le sujet menotté, l'AI a été désactivée et rengainée.

Parfois, malgré la présence de l'AI, les incidents semblent s'être réglés plus ou moins d'eux mêmes.

Exemple 30 tiré du système de rapports CP/IA

Le sujet s'est remis à résister activement et a réussi à échapper au personnel de l'hôpital. Le membre a tenté d'intervenir pour aider le personnel à maîtriser le sujet, mais ce dernier est immédiatement devenu agressif envers le membre, brandissant les poings et le menaçant verbalement de le frapper. Le sujet s'est approché du membre, en gardant les poings serrés. Comme le sujet présentait des troubles émotionnels, le membre a craint de subir des lésions corporelles et a dégainé son AI. Le sujet a dit au membre qu'il ne recevrait pas de décharge d'AI et il a répété qu'il allait le tabasser. Le sujet s'est ensuite retourné et s'est éloigné du membre. Le membre n'a pas déployé l'AI, mais il l'a braquée sur le sujet et a menacé celui-ci de s'en servir. À ce moment, le sujet a pris une autre direction et s'est dirigé vers l'hôpital. Sa mère l'attendait; elle l'a fait admettre pour la nuit dans un hôpital psychiatrique, où il a été évalué et gardé en observation.

Dans le cadre de leur formation, les membres de la GRC sont mis en garde contre la surutilisation de l'AI en tant que moyen de coercition. Les membres apprennent à reconnaître les situations où le recours à l'AI est justifié, après avoir constaté l'inefficacité des autres méthodes employées (par exemple présence de l'agent, techniques de communication, ordres et directives de l'agent ou tentative directe de contrôle physique à mains nues) et du niveau de menace ou de comportement affiché par le sujet, selon la classification du MIGI de la GRC. En fait, au cours de leur formation sur l'AI, les agents de la GRC évaluent si l'arme a été utilisée à bon escient en prenant en compte, notamment, le degré de communication entre l'agent et le sujet avant, pendant et après l'incident, et en déterminant s'il y a eu recours aux techniques de désescalade avant le déploiement de l'arme. Cette pratique est confirmée par l'article 3.1.3 du *Manuel des opérations* de la GRC sur l'AI, qui est ainsi libellé : « Dans la mesure du possible, le membre doit avoir recours à des techniques de désescalade ou à d'autres techniques d'intervention en situation de crise avant d'utiliser l'AI. » De la même manière, la Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions (2009, p. 19) recommandait dans son rapport que :

[TRADUCTION]

... un agent ne soit pas autorisé à déployer une arme à impulsions sauf s'il a des motifs raisonnables de croire que :

des techniques faisant appel à un degré de force moindre n'ont pas permis ou ne permettront pas d'éliminer les risques de lésions corporelles; et

les techniques de désescalade ou d'intervention en situation de crise n'ont pas permis ou ne permettront pas d'éliminer les risques de lésions corporelles.

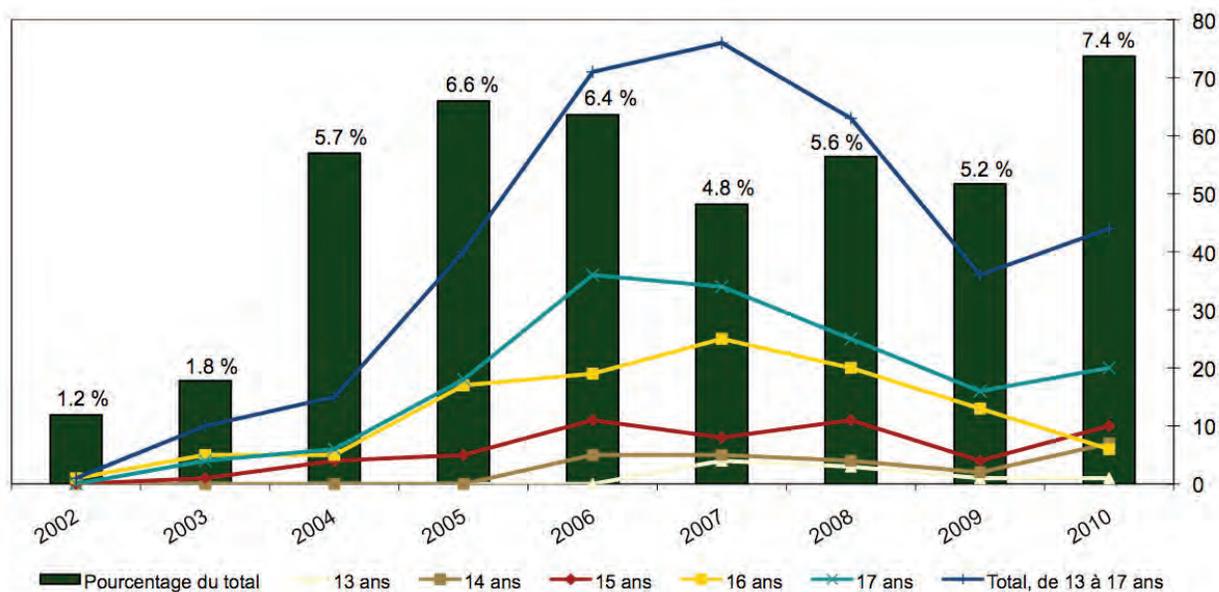
# 7. POPULATIONS PARTICULIÈRES

Lorsqu'il s'agit de l'utilisation et du déploiement de l'AI par les membres de la GRC, deux groupes de sujets méritent une attention particulière. Le premier groupe est celui des jeunes, soit les sujets âgés de moins de 18 ans, et le second, celui des sujets qui, selon les rapports sur l'AI, présentent des problèmes de santé mentale ou un comportement suicidaire. La présente section du rapport fournit des statistiques descriptives qui permettront de mieux comprendre la nature des incidents liés à l'utilisation de l'AI impliquant des sujets de l'un ou l'autre de ces deux groupes. Les données fournies dans la présente section (et dans les tableaux correspondants de l'annexe 2) sont comparables aux statistiques descriptives figurant à la partie trois du présent rapport.

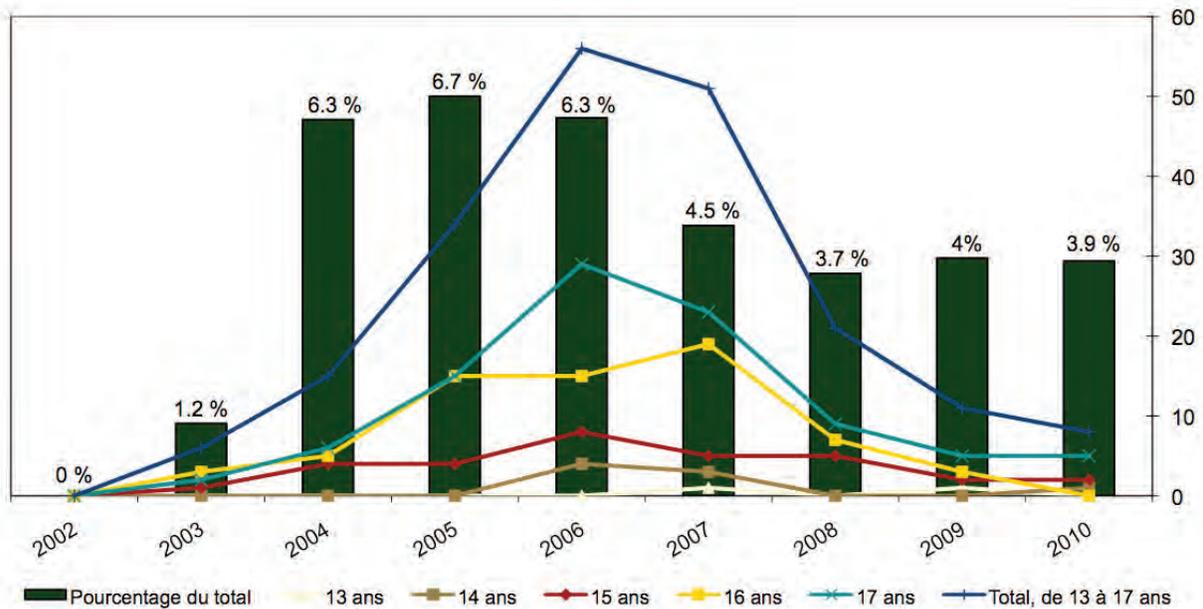
## A. JEUNES DE 13 À 17 ANS

Les figures 41 et 42, respectivement, font état des tendances touchant la proportion de rapports sur l'AI concernant des jeunes de 13 à 17 ans et la proportion des cas où l'AI a été déployée en présence de jeunes de 13 à 17 ans (voir également les tableaux 51 et 52 de l'annexe 2). La figure 41 montre que la proportion des rapports sur l'utilisation de l'AI concernant des jeunes a considérablement augmenté en 2010. Les 7,37 % enregistrés constituent un sommet, et ce pourcentage est largement supérieur à la moyenne historique. En revanche, les données concernant l'utilisation de l'AI en 2010 demeurent pratiquement inchangées par rapport à 2009 (figure 42). En d'autres termes, en présence de jeunes, les membres ont dégainé l'AI ou menacé de l'utiliser plus souvent en 2010 que dans les années précédentes, mais le taux de déploiement de l'AI contre les jeunes n'a pas augmenté.

**Figure 41**  
**Rapports d'utilisation de l'AI par année — sujets de moins de 18 ans**



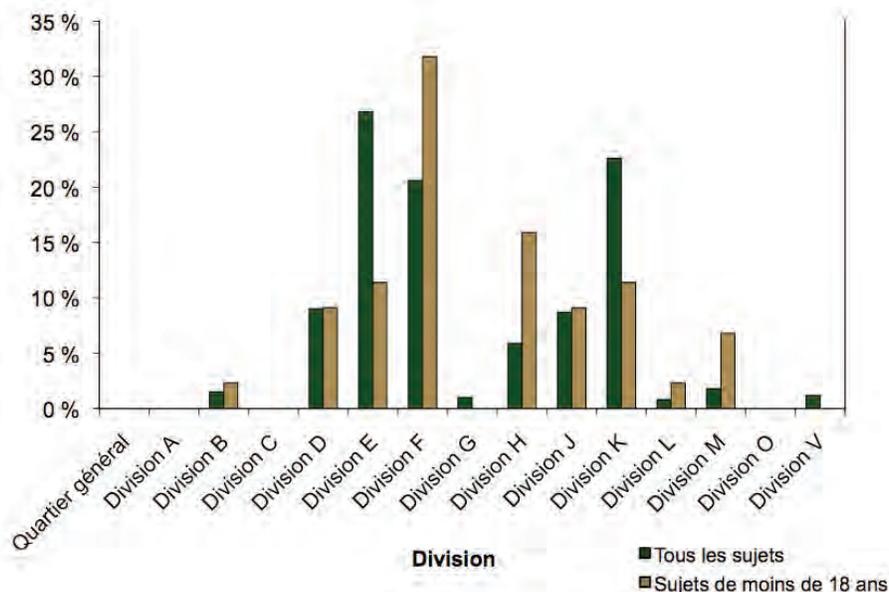
**Figure 42**  
**Déploiements de l'AI par année — sujets de moins de 18 ans**



En raison du nombre relativement peu élevé de cas associés à des jeunes, on doit faire preuve de circonspection pour interpréter les résultats même descriptifs. Cependant, on relève plusieurs différences notables entre les « cas portant sur des jeunes sujets » et les résultats généraux.

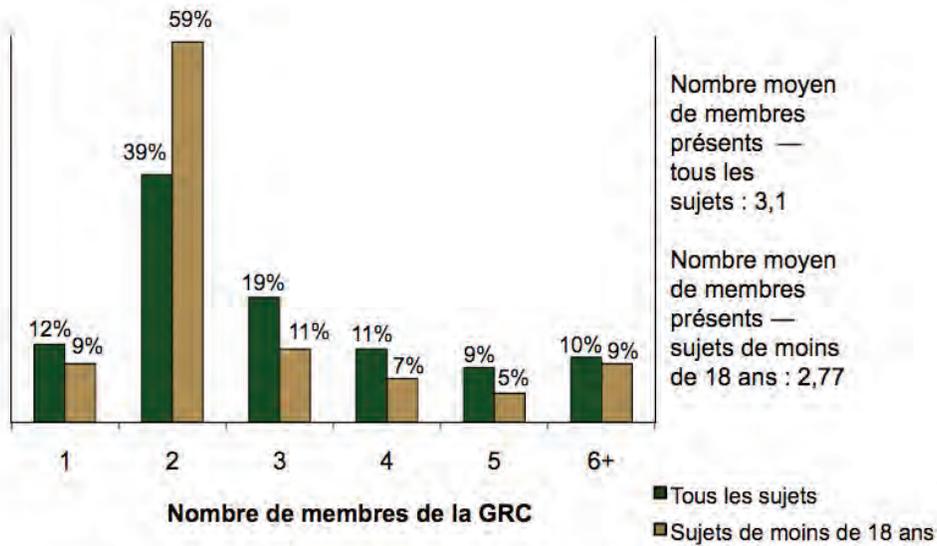
Par exemple, comparativement aux données d'ensemble, la figure 43 (voir également le tableau 53 de l'annexe 2) révèle que le pourcentage de rapports sur l'utilisation de l'AI concernant des jeunes provenait, toutes proportions gardées, beaucoup moins souvent de la Colombie-Britannique – Division « E » (11,4 % pour les jeunes, comparativement à 26,8 % pour l'ensemble des cas) et de l'Alberta – Division « K » (11,4 % pour les jeunes, comparativement à 20,6 % pour l'ensemble des cas) et beaucoup plus souvent de la Saskatchewan – Division « F » (31,8 % pour les jeunes, comparativement à 20,6 % pour l'ensemble des cas), de la Nouvelle-Écosse – Division « H » (15,9 % pour les jeunes, comparativement à 5,9 % pour l'ensemble des cas) et du Yukon – Division « M » (6,8 % pour les jeunes, comparativement à 1,8 % pour l'ensemble des cas).

**Figure 43**  
**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2010**



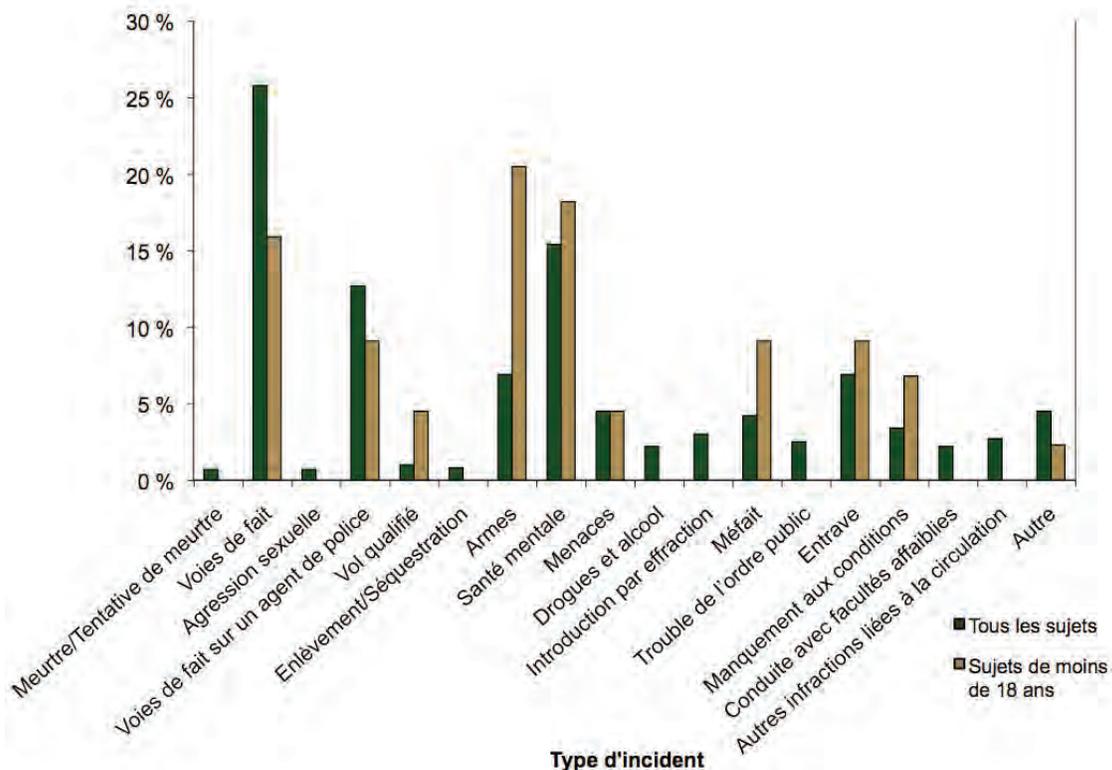
D'après la figure 44 (voir également le tableau 54 de l'annexe 2), en 2010, le nombre moyen de membres de la GRC présents à l'occasion d'incidents liés à l'utilisation de l'AI concernant des jeunes était légèrement moins élevé par rapport à la moyenne globale.

**Figure 44**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2010**



On constate également quelques différences évidentes en ce qui touche le *type d'incident*. Plus précisément, les jeunes étaient moins susceptibles de commettre des « voies de fait », mais plus susceptibles d'être impliqués dans des infractions relatives aux armes, d'après les données sur les incidents liés à l'utilisation de l'AI pour 2010.

**Figure 45**  
**Caractéristiques de la situation — AI : type d'incident, 2010**

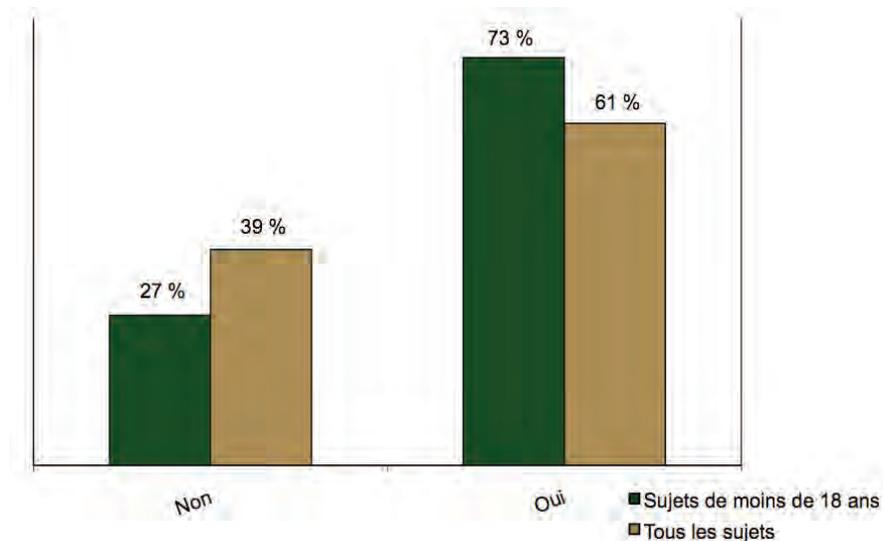


L'usage répandu des armes est confirmé dans la figure 46a (voir également le tableau 56 à l'annexe 2), laquelle montre que 73 % des sujets jeunes étaient soupçonnés d'avoir une arme sur eux, comparativement à 61 % pour l'ensemble des sujets. L'exemple ci-dessous illustre bien le type d'armes habituellement utilisées par les jeunes.

Exemple 31 tiré du système de rapports CP/IA : Incidents concernant des jeunes armés

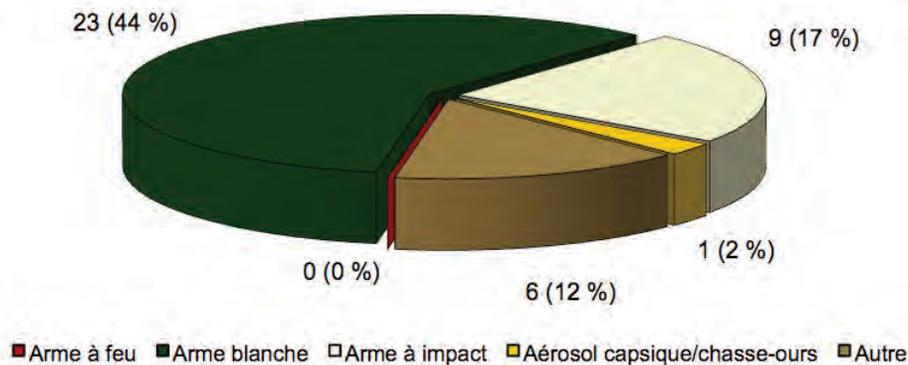
Le membre a été appelé à prêter main-forte à d'autres membres pour arrêter un sujet qui avait été aperçu en train de marcher dans la rue avec un couteau. Le sujet ne réagissait pas aux ordres des agents de police, qui le sommaient de lâcher son couteau. Le membre a attendu et a vu le sujet se diriger lentement vers les autres membres, avec un couteau d'environ 15 cm de long. Le membre a entendu le sujet crier plusieurs fois : « Tirez-moi dessus! » quand les autres membres lui intimaient de lâcher le couteau. Le membre a constaté que le sujet aurait pu se tuer ou se blesser gravement, ou tuer ou blesser gravement les agents de police sur place ou d'autres membres du public. Le membre s'est approché du sujet par derrière et, tout en maintenant la présence d'une force pouvant être mortelle, a dégainé son AI, l'a activée et l'a braquée sur le sujet en visant son dos. Le membre a ordonné au sujet de lâcher son couteau, sans quoi il recevrait une décharge d'AI. Le sujet a immédiatement laissé tomber le couteau et a levé les mains en l'air. Le sujet a été plaqué au sol de façon contrôlée et menotté sans autre incident et sans que personne ne soit blessé.

**Figure 46a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**



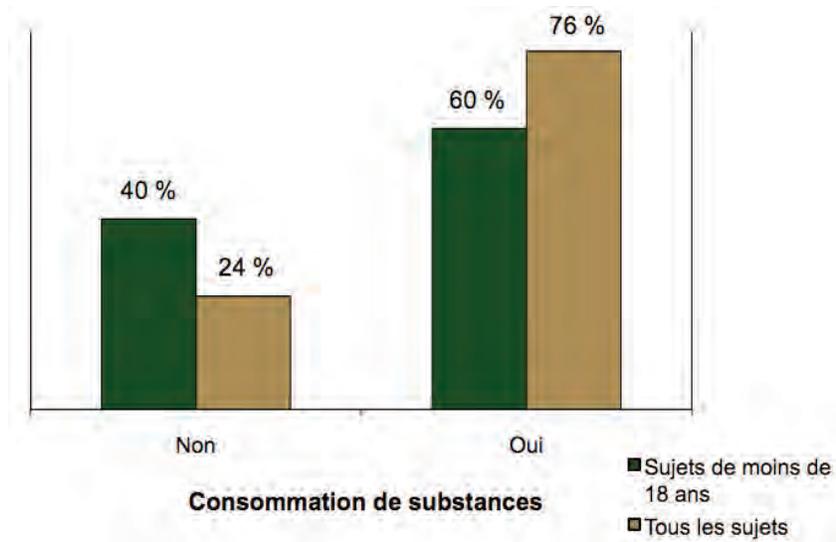
**Figure 46b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.



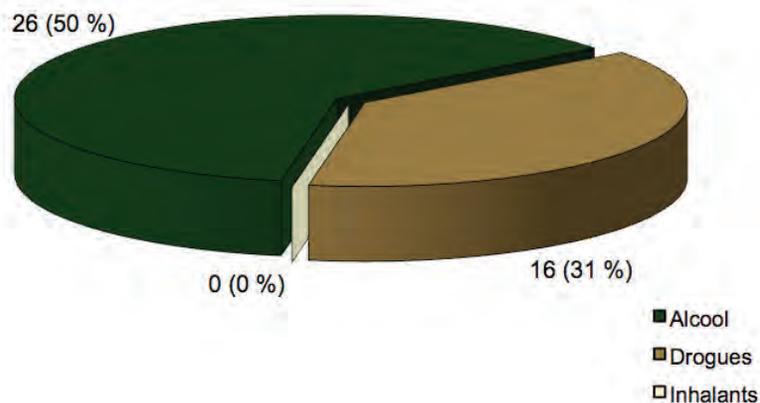
Il est quelque peu étonnant de constater que les pourcentages obtenus pour la *consommation perçue de substances* et d'*alcool* sont relativement peu élevés chez les jeunes comparativement aux données recueillies pour l'ensemble de la population (voir le tableau 55 de l'annexe 2).

**Figure 47a**  
**Caractéristiques du sujet : consommation perçue de substances, 2010**



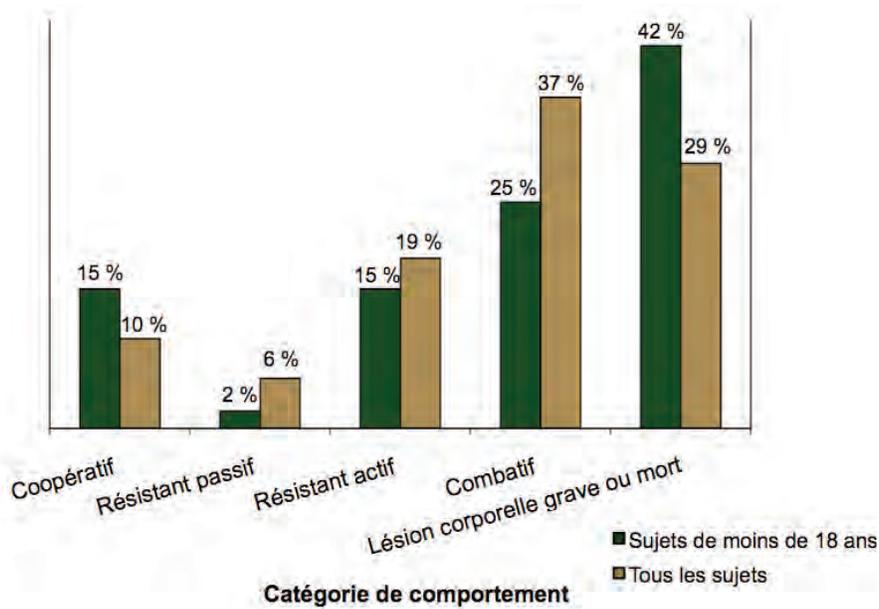
**Figure 47b**  
**Caractéristiques du sujet : type de substances, 2010**

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.



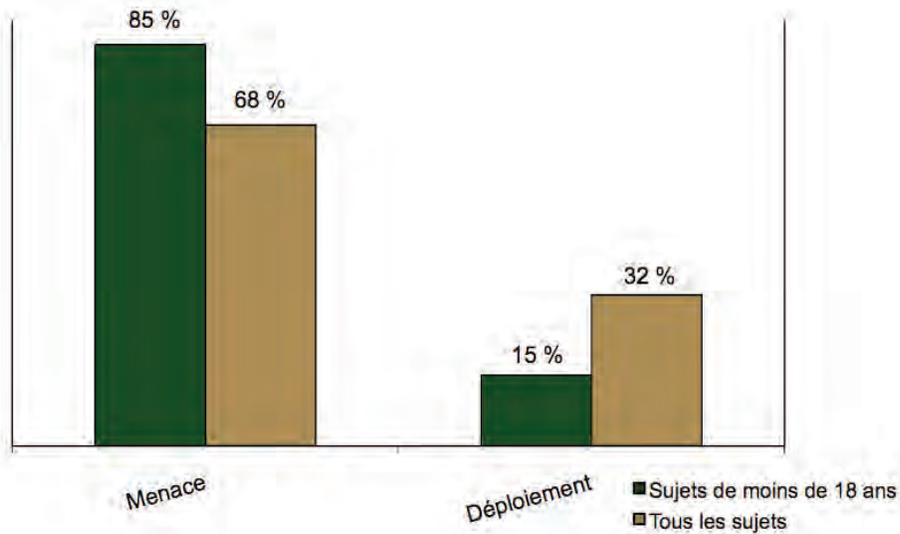
Il est à noter également que dans plus de 42 % des cas liés à l'AI, le comportement du sujet a été consigné dans le système de rapports CP/IA de la GRC sous le code « lésion corporelle grave ou mort » (voir la figure 48 et le tableau 56 de l'annexe 2), ce qui contraste avec la moyenne globale de 29 %. De façon générale, ce résultat semble avoir un lien avec les types d'incidents qui, le plus souvent, aboutissent à la production de rapports sur les jeunes. En 2010, les deux types d'incidents les plus fréquemment associés aux jeunes ont été les infractions relatives aux armes et les incidents liés à la santé mentale (touchant habituellement des sujets suicidaires armés). Or, ces deux types d'événements sont souvent associés à un niveau de risque perçu élevé, correspondant aux catégories de comportements susmentionnées.

**Figure 48**  
**Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010**

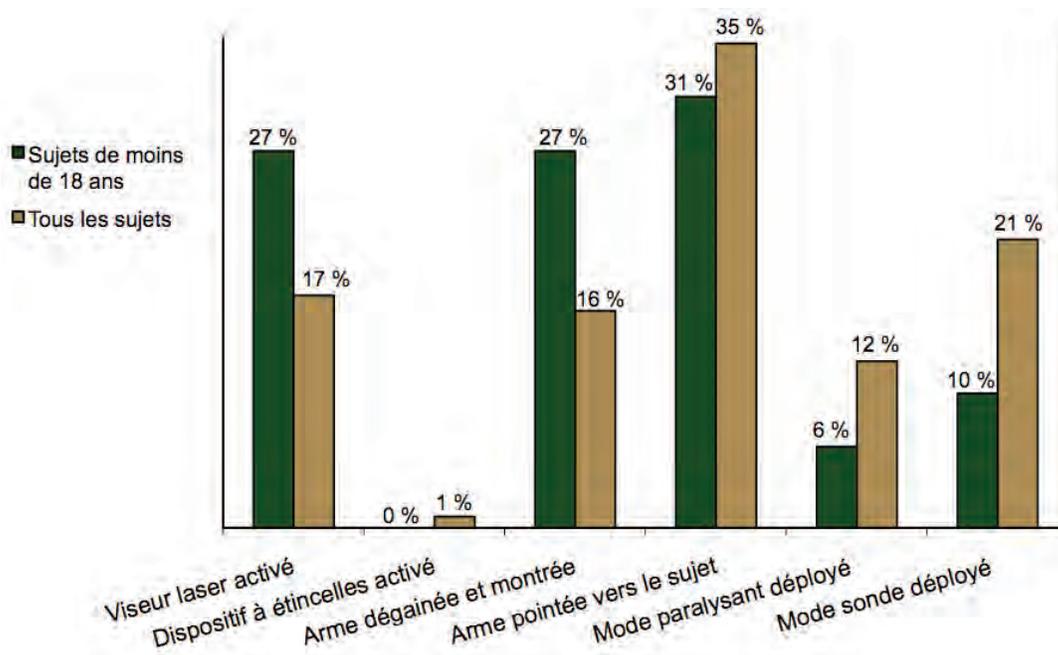


Les statistiques sur le *type de déploiement* correspondent aux conclusions tirées du tableau 52, c'est-à-dire que l'AI sert beaucoup plus souvent de moyen de dissuasion lorsque le sujet est un jeune. Plus particulièrement, les pourcentages des catégories « viseur laser activé » et « arme dégainée et montrée » sont beaucoup plus élevés pour les sujets de moins de 18 ans.

**Figure 49a**  
Menace d'utilisation de l'AI par rapport au déploiement, 2010



**Figure 49b**  
Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010

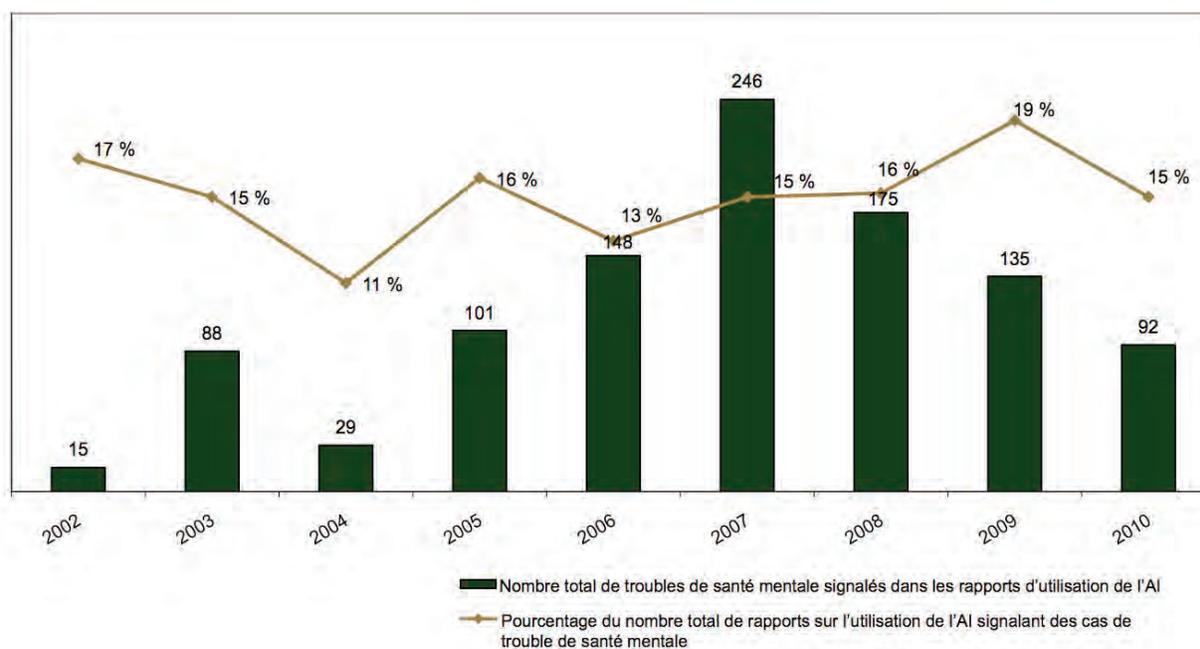


Pour ce qui est des tableaux 57 et 58 de l'annexe 2, le très petit nombre de cas recensés rend toute comparaison pratiquement impossible.

## B. SANTÉ MENTALE

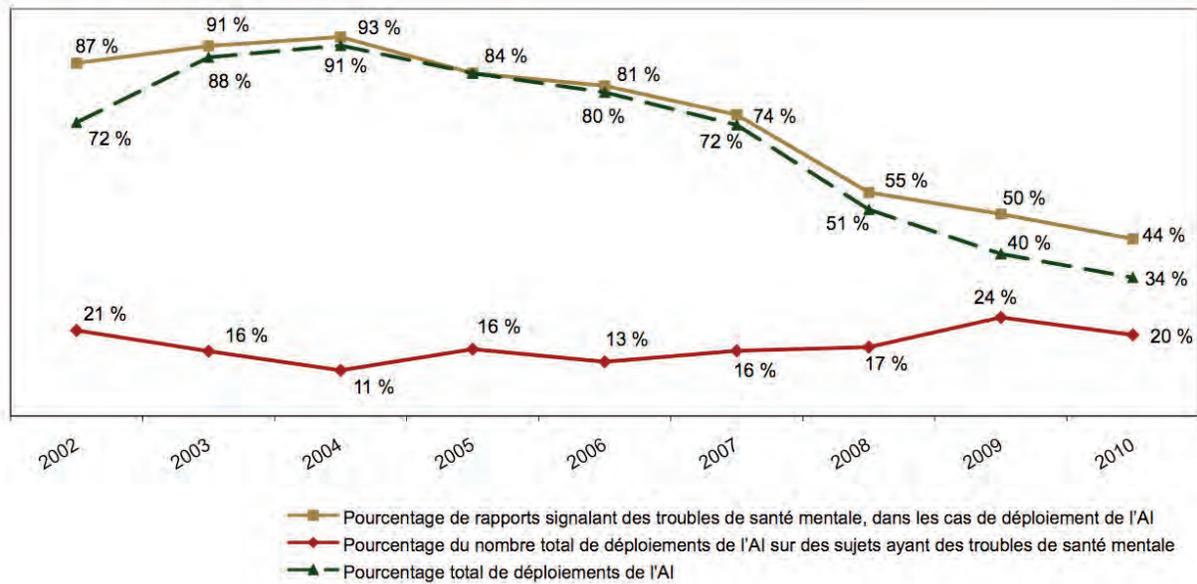
Pour ce qui est de l'utilisation de l'AI dans les cas liés à la santé mentale, le nombre d'incidents a diminué environ de deux tiers en 2010 par rapport à 2009. Les figures 50a et 50b (voir également le tableau 59 de l'annexe 2) montrent que le pourcentage du nombre total de rapports sur l'utilisation de l'AI signalant des cas de trouble de santé mentale et le pourcentage du nombre total de déploiements de l'AI sur des sujets ayant des troubles de santé mentale sont revenus aux niveaux de 2008 après avoir connu une hausse en 2009. De plus, le pourcentage de rapports signalant des troubles de santé mentale dans les cas de déploiements de l'AI est en constante diminution, et cette tendance s'observe depuis 2005.

**Figure 50a**  
**Incidents liés à l'utilisation de l'AI sur des sujets ayant des troubles mentaux, par année**



**Figure 50b**

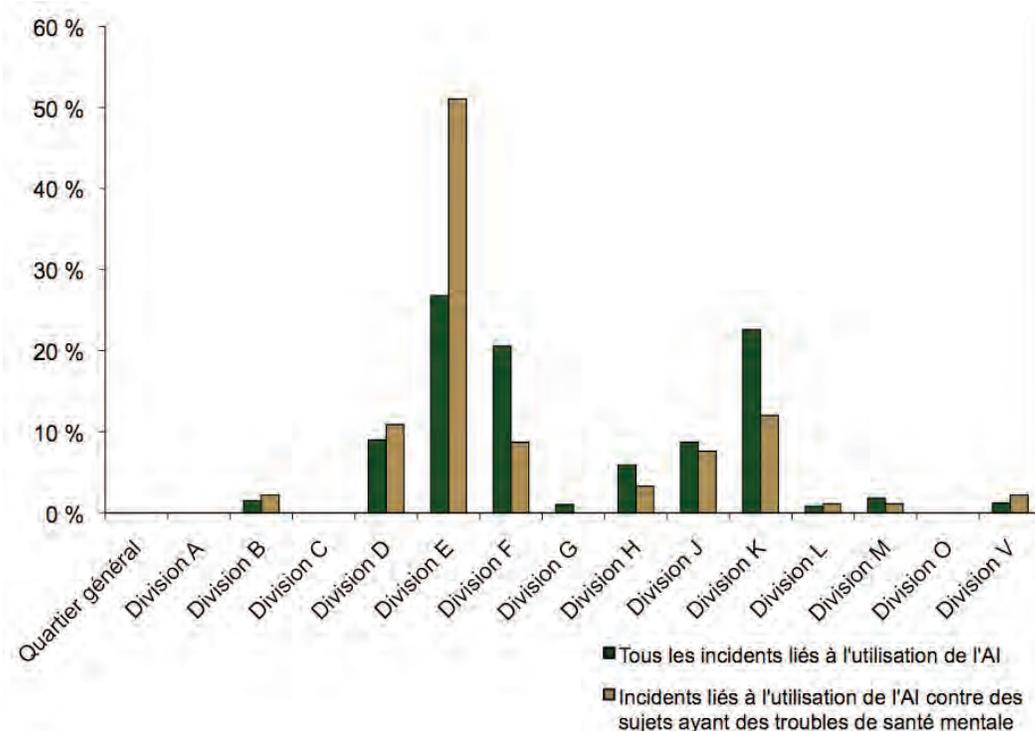
**Rapports sur l'utilisation de l'AI et déploiements, par année — nombre de sujets ayant des troubles de santé mentale comparativement au nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI**



Dans plusieurs régions, on a observé des résultats assez élevés en ce qui a trait aux incidents liés à l'utilisation de l'AI contre des sujets ayant des troubles de santé mentale. Par exemple, en Colombie-Britannique (Division « E »), là où on a enregistré les taux les plus élevés, ces incidents représentaient plus de 50 % des cas liés à la santé mentale (voir la figure 51 et le tableau 60 de l'annexe 2).

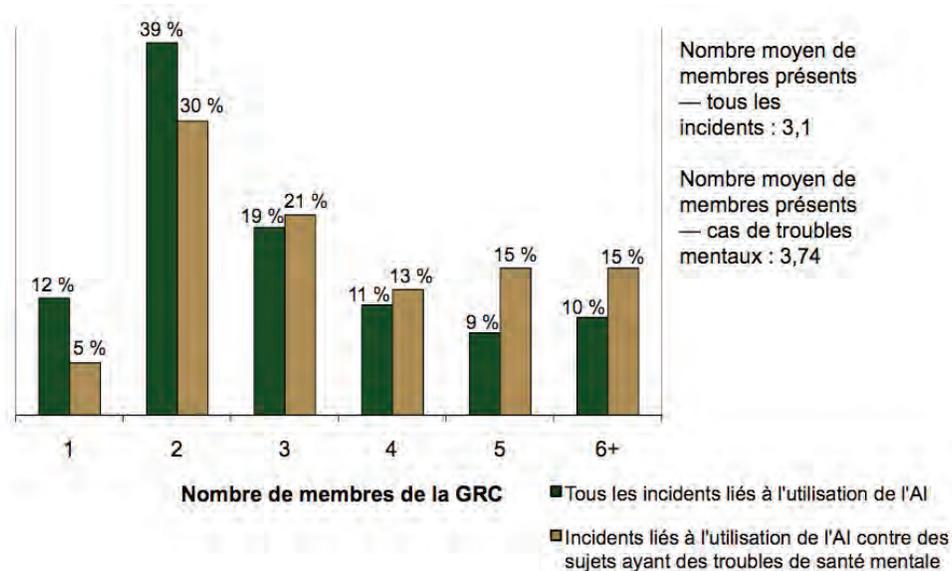
**Figure 51**

**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2010**



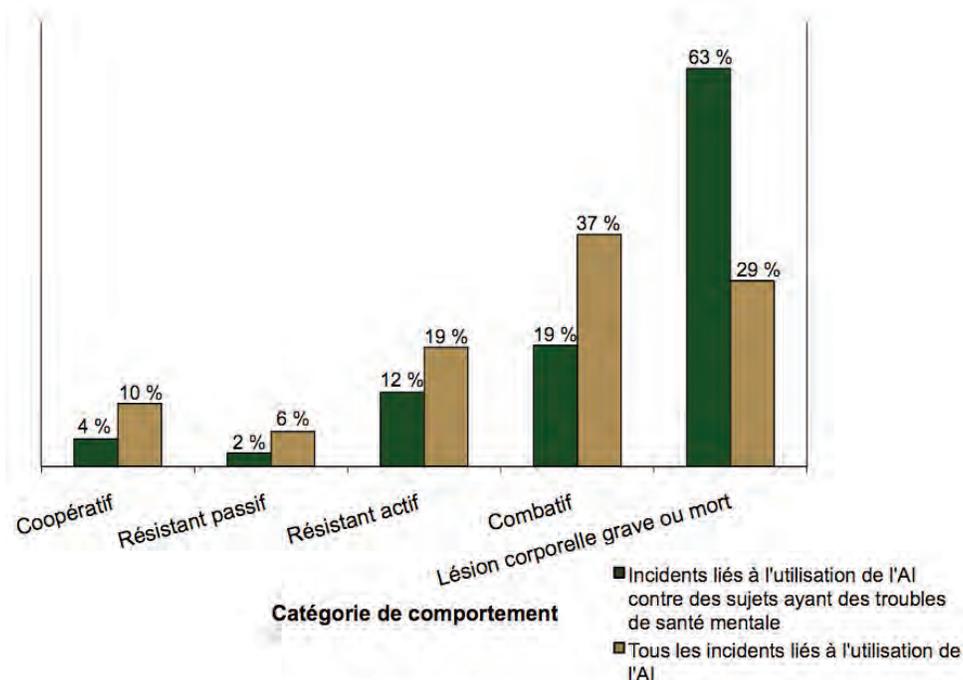
Comme les cas liés à la santé mentale sont jugés particulièrement dangereux, compte tenu du comportement du sujet et de la probabilité élevée qu'il soit armé, il n'est pas étonnant que dans les incidents de ce type, de nombreux membres de la GRC interviennent (voir la figure 52 et le tableau 61 de l'annexe 2).

**Figure 52**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2010**



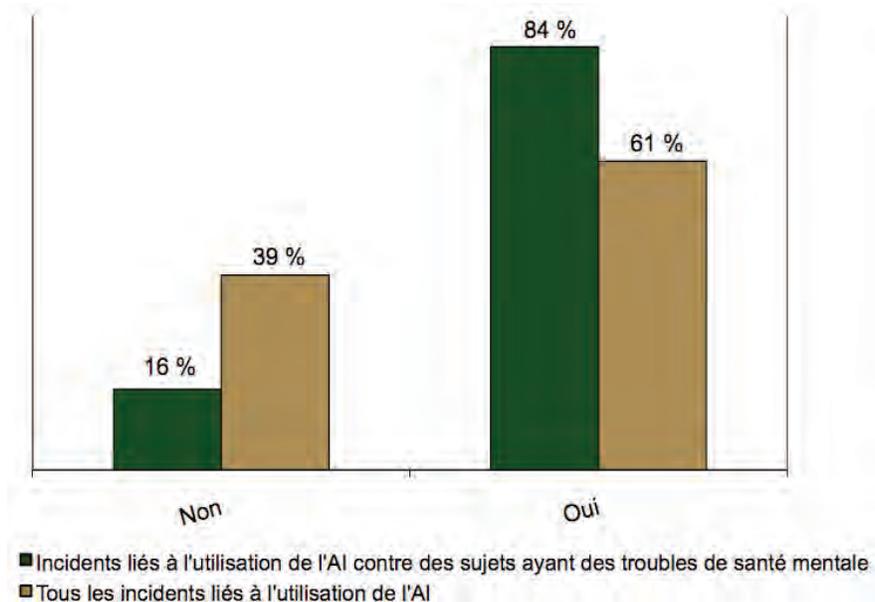
Comme le montre la figure 53 (voir le tableau 63 de l'annexe 2), en 2010, dans près des deux tiers des incidents liés à l'utilisation de l'AI sur des sujets ayant des troubles de santé mentale, les membres de la GRC ont jugé que le comportement du sujet avait pour but ou risquait de causer des lésions corporelles graves ou la mort.

**Figure 53**  
**Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010**

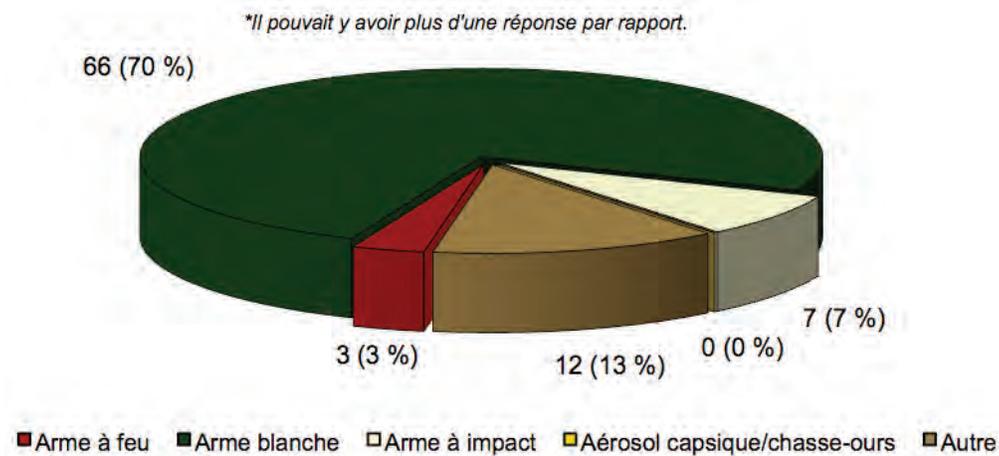


De plus, il a été mentionné à la partie sept du présent rapport que, dans les cas liés à la santé mentale enregistrés en 2010, les sujets étaient souvent suicidaires (67,4 %), et la majorité d'entre eux avaient une arme sur eux, comme un couteau (figures 54a et 54b; voir également le tableau 63 de l'annexe 2).

**Figure 54a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**

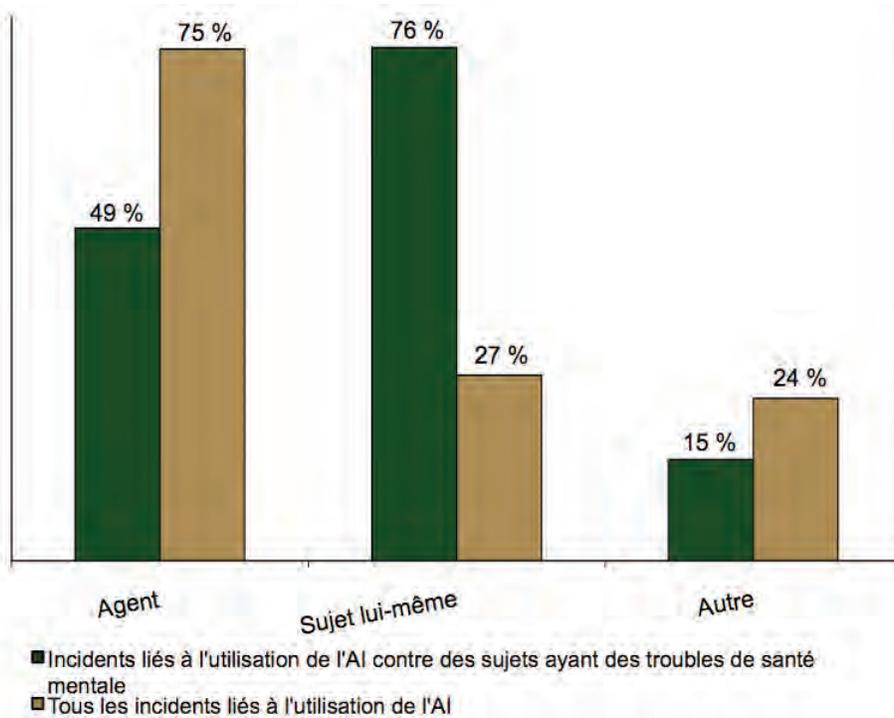


**Figure 54b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**



**Figure 55**

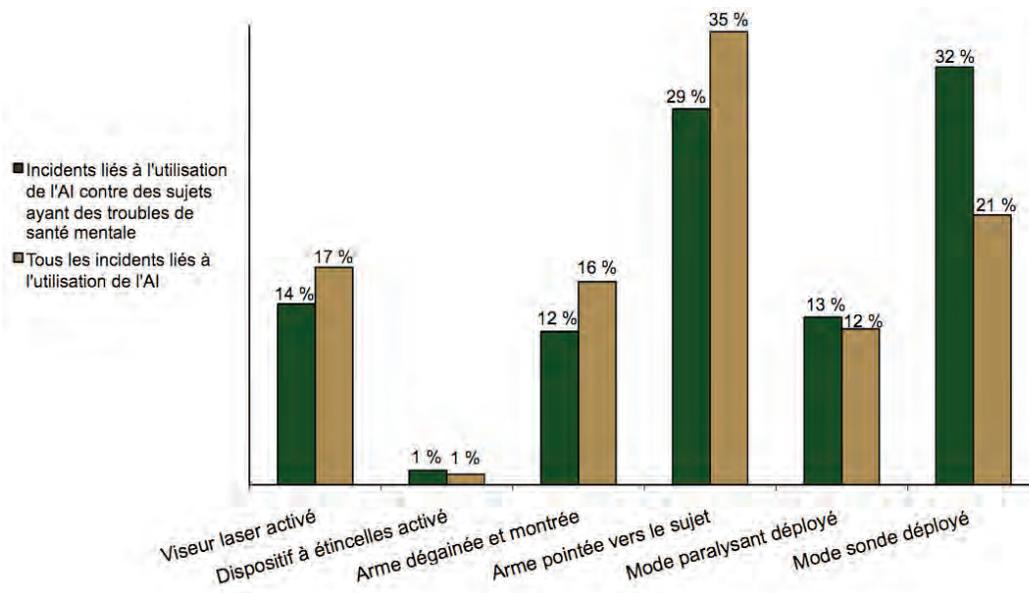
**Caractéristiques de l'événement : cible du comportement du sujet, 2010**



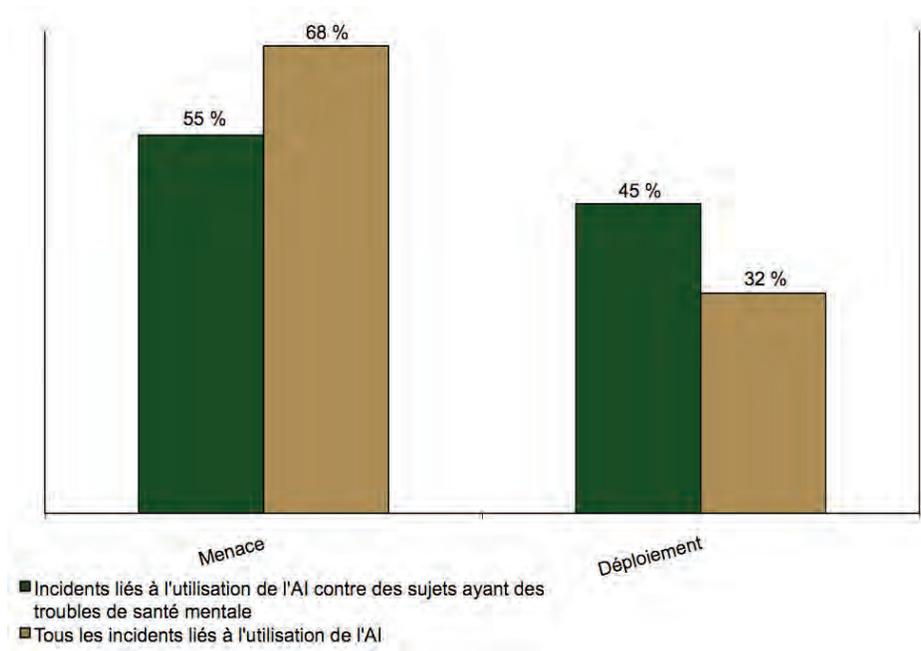
La probabilité que l'AI soit déployée pour ce type d'événements était également supérieure à la moyenne générale, surtout pour ce qui est du déploiement en mode sondes (figure 56a et tableau 63 de l'annexe 2). En d'autres termes, l'AI risque davantage d'être déployée dans des situations liées à l'AI lorsque le sujet semble présenter des troubles de santé mentale (figure 56b).

**Figure 56a**

**Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010**



**Figure 56b**  
**Menaces d'utilisation de l'AI par rapport au déploiement, 2010**



Dans les cas où le sujet n'était pas suicidaire, les agents ont généralement présumé qu'il présentait des troubles de santé mentale en raison du comportement inhabituel qu'il affichait. Le cas ci-dessous résume bien les difficultés auxquelles les agents font souvent face dans les cas liés à la santé mentale.

#### Exemple 32 tiré du système de rapports CP/IA : Santé mentale

Plusieurs membres ont été appelés à intervenir dans un centre de traitement de la toxicomanie et des troubles mentaux. Pendant qu'ils se rendaient au centre, le répartiteur leur a dit avoir été avisé par les employés du centre et le service local d'incendie qu'un homme était devenu incontrôlable et était extrêmement violent. Selon les renseignements obtenus, le sujet était infecté par le VIH/sida et l'hépatite C. De plus, cet homme était connu pour mordre et cracher sur les gens. Le sujet avait échappé au personnel et se déplaçait sans surveillance dans l'établissement. Qui plus est, il semblait avoir consommé de la méthamphétamine et de l'héroïne. Lorsque les agents sont arrivés sur les lieux, le sujet s'était enfermé dans une salle de douche. Il maugréait, criait, jurait, grognait et menaçait de s'en prendre à quiconque entrerait dans la pièce. Forts de leur expérience dans les situations de ce genre, les membres ont jugé qu'un affrontement avec le sujet était pratiquement inévitable. Le sujet affichait un comportement « combatif » avant même que les membres n'entrent dans la pièce. L'un des membres a craint pour la sécurité des membres qui se trouvaient sur place et du personnel du centre de traitement. Les membres craignaient également que le sujet ne se blesse s'il restait trop longtemps dans cet état. Le personnel avait tenté de négocier avec l'homme, mais n'avait pas réussi à le calmer. Les membres n'ont pas vraiment tenté de négocier avec le sujet, craignant que celui-ci en profite pour barricader la porte et se préparer en vue de les repousser lorsqu'ils entreraient dans la pièce. Une équipe d'arrestation composée de cinq membres a été formée. Le membre 1, qui portait une AI, devait être le premier à entrer dans la pièce. Le membre 2 a ouvert la porte, et le membre 1 est entré dans la salle de douche. Il a dit au sujet qu'il était agent de police et lui a ordonné de s'allonger sur le sol. Le membre a répété l'ordre deux fois. Le sujet lui a répondu : « Va te faire f\*\*! » en criant et a fait mine de se mettre debout. Le membre a considéré ce comportement comme un signe de menace et a craint que le sujet ne s'en prenne à lui et à ses collègues, estimant que la sécurité de toutes les parties présentes était en jeu. Le membre a déployé l'AI en mode sonde, pour se défendre et protéger ses collègues. Le membre n'a pu viser que le torse du sujet, et c'est à cet endroit que se sont logées les sondes. Le déploiement a fonctionné, et le sujet est tombé sur le côté, s'effondrant dans la baignoire. La tête du sujet a heurté le bord de la baignoire, et il est tombé d'une hauteur de 20 à 30 cm. Le sujet a subi une légère coupure à l'oreille. Le membre a déployé l'AI pendant tout le cycle, jusqu'à ce que les autres membres parviennent à sortir le sujet de la baignoire. Une fois par terre, le sujet a de nouveau tenté de s'en prendre aux membres qui tentaient de le menotter, et il a fallu lui administrer une brève décharge d'AI de deux secondes pour parvenir à lui passer les menottes. Les membres ont recouvert son visage d'une cagoule pour l'empêcher de leur cracher au visage, dans les yeux ou dans la bouche. De toute évidence, le sujet, vu son état de santé, était extrêmement dangereux pour toutes les personnes présentes. Une fois allongé sur un lit, le sujet a continué à se débattre et le membre 1 a dû l'immobiliser par les poignets avec un dispositif de contention pour l'empêcher de donner des coups. Le sujet a été transporté à l'hôpital, où le personnel a évalué son état de santé mentale, son degré d'intoxication, la légère coupure qu'il avait subie à l'oreille et tout autre problème médical ayant pu être causé par la consommation de drogues, l'épuisement et le déploiement de l'AI.

# 8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

On constate que les membres de la GRC ont de moins en moins recours à l'AI. De plus, le taux de déploiements de l'AI tend à diminuer par rapport à l'ensemble des incidents liés à l'utilisation de l'AI. Cette tendance pourrait insinuer que l'AI est en voie de devenir un moyen de dissuasion plus efficace et que les membres de la GRC ont moins souvent besoin de l'employer comme moyen de contrainte par la douleur ou comme dispositif de neutralisation. Malgré cette diminution de la fréquence d'utilisation, la Commission continuera de surveiller étroitement les politiques et les pratiques de la GRC concernant l'utilisation de l'AI.

Pour terminer, la Commission souhaite formuler cinq recommandations découlant des principaux constats tirés de la présente étude :

## Recommandation n° 1

La GRC devrait clarifier davantage sa politique sur l'utilisation de l'AI (déploiement de l'arme ou menace de la déployer) à l'endroit de membres de certaines populations vulnérables.

## Recommandation n° 2

La GRC devrait continuer à améliorer son système de rapports CP/IA. Par exemple, comme c'était le cas dans les précédents systèmes de rapports sur l'AI, la catégorie des « drogues » devrait être ventilée en sous-catégories (marijuana, cocaïne, héroïne, etc.). Lorsqu'ils sont disponible, ces renseignements supplémentaires pourraient permettre de mieux analyser les tendances concernant l'utilisation et le déploiement de l'AI.

## Recommandation n° 3

Conformément à la politique de la GRC sur l'utilisation de l'AI, « [I]es membres doivent faire un rapport exact et détaillé sur les mesures qu'ils ont prises ». Toutefois, dans la présente étude, on a constaté que, dans bien des cas, les descriptions sommaires contenues dans le système de rapports CP/IA remplies par les membres de la GRC étaient incohérentes, inexactes ou incomplètes. La GRC devrait donc envisager de modifier ses politiques et ses pratiques concernant l'assurance de la qualité et la consignation des données et des renseignements sur l'utilisation et le déploiement de l'AI dans le système de rapports CP/IA. La GRC devrait également évaluer la nécessité d'offrir à ses membres de la formation ou un encadrement aux membres et aux superviseurs sur cette question.

## Recommandation n° 4

Conformément à la politique de la GRC sur l'AI, « [d]ans la mesure du possible, les membres doivent donner un avertissement verbal afin que le sujet soit prévenu de l'utilisation imminente de l'AI ». La GRC devrait s'assurer que les données et les renseignements associés aux avertissements verbaux formulés pendant les incidents liés à l'utilisation de l'AI sont consignés comme il se doit dans un champ obligatoire du système de rapports CP/IA.

## Recommandation n° 5

La GRC devrait, par des politiques et des programmes de formation, insister à nouveau sur le fait que les membres ne devraient pas utiliser l'AI lorsque le sujet montre un comportement coopératif ou résistant passif. L'AI ne devrait être utilisée qu'à l'endroit de sujets qui résistent activement, qui affichent un comportement combatif ou dont les actes compromettent la sécurité des autres ou leur propre sécurité (lésions corporelles graves).

# 9. ANNEXES

## ANNEXE 1 : POLITIQUE DE LA GRC SUR L'ARME À IMPULSIONS

### Manuel des opérations – Arme à impulsions (Version modifiée le 29 avril 2010)

#### 1. Généralités

1.1. Seules les armes à impulsions (AI) Taser M26 perfectionné (modèle 44000) et Taser X26E (LawEnforcement) (modèle 26012) ont été approuvées à des fins d'utilisation opérationnelle comme options d'intervention pour maîtriser le sujet et éviter des blessures à toute personne.

**NOTE** : Tout Taser M26 qui atteint sa durée utile prévue est remplacé par le Taser X26E. Aucun nouveau Taser M26 n'est acheté.

1.2. Les autocollants jaunes fluorescents sur l'AI visent à la différencier du pistolet et ne doivent en aucun cas être enlevés ou modifiés.

1.3. Sous réserve de l'art. 1.6, seuls les membres qualifiés et les instructeurs accrédités qui ont réussi le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions (numéro 000028 du SIGRH) ou le cours Armes à impulsions – instructeur (numéro 000029 du SIGRH) peuvent utiliser l'AI à des fins opérationnelles.

**NOTE** : Les candidats qui participent au Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions, au cours Armes à impulsions - instructeur ou au Programme de formation des cadets peuvent manipuler ou utiliser l'AI sous la supervision de l'instructeur comme le prescrit le matériel de cours.

1.4. Les membres déclarés aptes à utiliser l'AI doivent renouveler leur accréditation tous les ans.

1.5. La formation et le renouvellement de l'accréditation des membres en maniement d'AI doivent être enregistrés dans le SIGRH.

1.6. Les membres dont l'accréditation en maniement d'AI est périmée ne doit pas utiliser l'AI dans le cadre d'opérations tant qu'il n'a pas suivi la formation en vue du renouvellement de l'accréditation.

#### 2. Définitions

2.1. **Personne extrêmement agitée ou délirante** désigne, entre autres, une personne qui présente un ou plusieurs symptômes, notamment une consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues combinée avec un grave épuisement mental et physique ou une hyperagressivité souvent caractérisée par une extrême agitation, une transpiration profuse, une hostilité, une force exceptionnelle et une endurance sans fatigue apparente.

2.2. **Téléchargement des données** désigne la récupération des renseignements enregistrés dans l'AI sur son utilisation, au moyen de la fonction de port de données en connectant le port de données à un ordinateur. Le téléchargement des données permet d'obtenir des renseignements sur l'utilisation de l'AI qui peuvent être utiles à l'enquête.

2.3. **Situation à risque élevé pour la santé** désigne notamment :

2.3.1. l'utilisation en mode à sondes pendant plus de cinq secondes;

2.3.2. l'utilisation en mode à sondes ou en mode à effet paralysant sur :

2.3.2.1. une personne âgée;

2.3.2.2. un enfant;

2.3.2.3. une personne que le membre a lieu de croire être enceinte;

2.3.2.4. une personne extrêmement agitée ou délirante;

2.3.2.5. une personne que le membre a lieu de croire avoir un état de santé qui peut être aggravé par l'utilisation de l'AI.

2.4. **Cartouche opérationnelle** désigne une cartouche approuvée par la GRC à des fins d'utilisation opérationnelle ou de formation, sauf la formation par scénarios.

2.5. **Mode à sondes** désigne l'utilisation d'une AI actionnée en déchargeant et en projetant deux sondes électriques munies de petites barbelures qui s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à ce dernier.

2.6. **Mode à effet paralysant** désigne le fait d'appuyer ou de placer une AI actionnée à des endroits désignés sur le sujet, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à ce dernier.

2.7. **Cartouche de formation** désigne la cartouche de tir de simulation bleue approuvée par la GRC pour la formation par scénarios.

2.8. **L'utilisation d'une AI** signifie :

2.8.1. que l'on actionne l'AI;

2.8.2. que l'on retire l'AI de son étui (actionnée ou non);

2.8.3. que l'on mentionne l'utilisation d'une AI pour tenter de maîtriser une situation.

### 3. *Utilisation*

#### 3.1. **Généralités**

3.1.1. L'AI ne doit être utilisée que conformément à la formation sur l'utilisation de l'AI et aux principes du [Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents \(MIGI\)](#) et que lorsque le sujet inflige des lésions corporelles ou que le membre a des motifs raisonnables de croire que le sujet infligera sous peu des lésions corporelles, selon son évaluation de l'ensemble des circonstances. Voir également le chap. 17.1.

#### **NOTES :**

Conformément à [l'art. 2 du C. cr.](#), lésion corporelle désigne toute blessure qui nuit à la santé et au bien-être d'une personne et qui n'est pas de nature passagère ou sans importance.

Les mesures prises par les membres doivent être raisonnables et la force utilisée doit être nécessaire dans les circonstances. Les membres doivent faire un rapport exact et détaillé sur les mesures qu'ils ont prises. Les superviseurs ou les gestionnaires doivent s'assurer que les exigences en matière de rapport sont respectées et doivent évaluer de façon appropriée toutes les interventions pour assurer le respect des directives de la GRC.

3.1.2. Tous les membres doivent reconnaître que le recours à la force comporte des risques.

3.1.3. Dans la mesure du possible, les membres doivent avoir recours à des techniques de désescalade ou à d'autres techniques d'intervention en situation de crise avant d'utiliser l'AI.

3.1.4. Dans la mesure du possible, les membres doivent donner un avertissement verbal afin que le sujet soit prévenu de l'utilisation imminente de l'AI.

3.1.5. Les décharges multiples ou en mode continu de l'AI peuvent être dangereuses pour le sujet. Les membres ne doivent pas décharger l'AI pendant plus de cinq secondes contre le sujet et doivent éviter les décharges multiples, à moins que des facteurs situationnels ne dictent le contraire.

3.1.6. Les membres doivent tout mettre en œuvre pour maîtriser le sujet le plus tôt possible après l'utilisation de l'AI, et si possible, durant l'utilisation de l'AI.

**NOTE :** L'AI n'est pas censée être un dispositif de contrainte.

3.1.7. Les personnes extrêmement agitées ou délirantes peuvent être exposées à un risque élevé de décès. Dans la mesure du possible, lorsqu'on intervient à la suite du signalement d'une personne violente ou extrêmement agitée ou délirante, demander l'aide des services médicaux d'urgence. Les faire venir sur les lieux si possible.

3.1.8. Les limites du modèle M26 par temps froid sont précisées à l'art. 7.2.3.

#### *4. Exposition volontaire*

4.1. Seuls les candidats qui suivent le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions, le cours Armes à impulsions - instructeur ou le Programme de formation des cadets peuvent participer à l'exercice d'exposition volontaire à l'AI. Une telle exposition doit se faire sous la supervision directe d'un instructeur en maniement des armes à impulsions de la GRC.

**NOTE :** Ne permettre à aucun particulier de participer à un exercice d'exposition volontaire à l'AI.

#### *5. Assistance après l'utilisation*

5.1. Après l'utilisation de l'AI, informer le sujet qu'il a subi une décharge électrique et que les effets devraient être de courte durée.

5.2. Dans la mesure du possible, dans des situations à risque élevé pour la santé, demander de l'aide médicale avant d'utiliser l'AI. Si l'on ne demande pas d'aide médicale ou que l'on doit utiliser l'AI avant l'arrivée de l'aide médicale, obtenir cette aide dans les plus brefs délais possibles.

5.3. Les membres doivent s'assurer que le sujet reçoit des soins médicaux s'il a des blessures ou des troubles médicaux apparents, qu'il est en détresse ou qu'il demande des soins médicaux. Les directives relatives à l'évaluation des réactions et aux soins médicaux sont énoncées au chap. 19.2.

5.4. Le membre titulaire d'un certificat de secourisme valide peut retirer les sondes après l'utilisation de l'AI en mode à sondes, à moins qu'une sonde ne se soit logée dans une partie sensible du corps (p. ex. l'œil ou l'aine) ou que l'état du sujet ne justifie des soins médicaux.

5.5. Les membres doivent retirer les sondes du sujet de façon à porter le moins possible atteinte à l'intimité et à la dignité de ce dernier tout en assurant leur sécurité et celle du sujet.

5.6. En cas de blessures ou de troubles médicaux apparents ou prétendus, les membres doivent :

5.6.1. prendre note de toute blessure ou de tous troubles apparents et de toute blessure ou de tous troubles décrits par le sujet;

5.6.2. photographier la zone de la blessure ou des troubles manifestes ou la zone de la blessure ou des troubles décrits par le sujet et conserver les photographies à titre d'éléments de preuve;

5.6.3. dans la mesure du possible, demander une déclaration relative à toute blessure ou tous troubles de la part du sujet;

5.6.4. recueillir les cartouches et les sondes utilisées de la façon enseignée dans le cadre de la

formation sur l'utilisation de l'AI et les conserver à titre d'éléments de preuve pendant au moins 90 jours. Les cartouches qui ne sont pas requises pour l'enquête criminelle, l'enquête au civil ou l'enquête relative au code de déontologie peuvent être éliminées après 90 jours;

5.6.5. dans la mesure du possible, jeter les sondes dans un contenant pour objets pointus et tranchants.

## *6. Rapports et obligation de rendre compte*

### **6.1. Membre**

6.1.1. Avant d'emprunter une AI pour des fonctions opérationnelles;

6.1.1.1. examiner l'AI pour y déceler tout dommage ou obstruction en ce qui concerne les cartouches et les contacts électriques;

6.1.1.2. s'il n'y a pas d'obstruction ou de dommage apparent en ce qui concerne les cartouches et les contacts électriques, effectuer un test d'étincelles;

6.1.2. Ne pas utiliser ou porter une AI dont les contacts électriques sont obstrués ou endommagés.

6.1.3. Inscrire tous les renseignements nécessaires sur le registre de prêt d'AI (formule 6333).

6.1.4. Consigner le numéro de série de l'AI dans son calepin.

6.1.5. Chaque fois qu'on utilise l'AI, on doit en informer son superviseur dans les plus brefs délais possible.

6.1.6. Consigner dans le dossier d'enquête toute blessure ou tous troubles médicaux.

6.1.7. Conformément au chap. 17.8, rédiger un rapport sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CSIA) chaque fois qu'on utilise l'AI et en verser une copie dans le dossier opérationnel. La définition de l'expression « utilisation d'une AI » figure à l'art. 2.8.

6.1.8. Si l'on décharge involontairement l'AI, on doit signaler l'incident à son superviseur et consigner les détails dans son calepin.

6.1.9. S'il y a lieu, suivre les directives divisionnaires en matière de rapport.

### **6.2. Superviseur**

6.2.1. Veiller à ce que les membres soumettent un rapport CSIA. Si une AI a été utilisée, examiner le plus tôt possible les rapports pour assurer le respect des directives pertinentes.

6.2.2. Pour faire des ajouts ou des modifications à un rapport CSIA déjà présenté, déverrouiller le rapport CSIA et demander au membre qui l'a présenté de faire les ajouts ou les modifications nécessaires et de le soumettre à nouveau. Verser une copie du rapport révisé dans le dossier opérationnel en plus du rapport original afin de s'assurer que les modifications sont repérées.

6.2.3. Lorsqu'un membre est blessé par suite de l'utilisation d'une AI, remplir la formule 3414. Voir le chap. 3 du MST.

### **6.3. Chef**

6.3.1. S'assurer que les membres sous ses ordres sont au courant des directives énoncées dans le présent chapitre.

6.3.2. S'assurer que l'ensemble initial reçu contient une AI, un bloc-piles numérique (BPN) entièrement chargé, un manuel d'instructions, un DVD et un étui (Blade Tech Tek-Lok - pour la tenue civile seulement).

**NOTE** : Les étuis approuvés pour les fonctions en uniforme et le GTI doivent être commandés séparément, voir l'ann. 17-7-1.

6.3.3. Tenir un registre de prêt (formule 6333) pour chaque AI distribuée au service en inscrivant l'heure, la date, et le nom de chaque membre qui emprunte une AI.

6.3.4. Garder un bon approvisionnement d'AI, d'étuis réglementaires, de cartouches opérationnelles et de piles ou de BPN de rechange.

#### **6.4. Division**

6.4.1. S'assurer que les superviseurs ainsi que les coordonnateurs divisionnaires du recours à la force ou leur représentant examinent tous les rapports CSIA le plus tôt possible après qu'ils ont été établis pour assurer le respect des directives pertinentes.

6.4.2. Suivre les processus internes et les exigences divisionnaires en matière de rapport pour s'assurer que toute question liée à l'utilisation de l'AI est réglée, notamment, renvoyée aux Normes professionnelles divisionnaires, s'il y a lieu, lorsque l'examen met en évidence un problème.

6.4.3. Transmettre des rapports trimestriels et annuels sur l'utilisation de l'AI au ministère provincial ou territorial compétent, si la politique provinciale ou territoriale l'exige.

6.4.4. Veiller à ce que le Service divisionnaire de la police criminelle tienne un registre de ce qui suit :

6.4.4.1. toutes les AI dans la division et les numéros de série pertinents;

6.4.4.2. toutes les activités d'entretien, les constatations ou les mesures prises relativement aux AI;

6.4.4.3. l'emplacement actuel de chaque AI et son statut opérationnel.

#### **6.5. Police criminelle**

6.5.1. Examiner tous les rapports CSIA le plus tôt possible après qu'ils ont été établis pour assurer le respect des directives nationales.

6.5.2. Lorsque le processus d'examen met en évidence un problème, en aviser le Service divisionnaire de la police criminelle respectif.

6.5.3. Effectuer une vérification interne annuelle de la base de données des rapports CSIA.

6.5.4. Établir des rapports trimestriels et annuels sur l'utilisation de l'AI, y compris des statistiques pour chaque division.

#### **6.6. Bureau du dirigeant principal de l'Information (DPI)**

6.6.1. Tenir et gérer convenablement la base de données des rapports CSIA pour le compte de la Police criminelle.

6.6.2. Signaler immédiatement à la Police criminelle tout problème lié à la base de données des rapports CSIA.

## 7. Entretien et contrôle

### 7.1. Généralités

7.1.1. L'AI est une arme prohibée. L'AI et ses cartouches doivent être protégées conformément au [Règlement sur les armes à feu des agents publics](#).

7.1.2. Le membre doit porter l'AI dans un étui approuvé par la GRC (voir l'ann. 17-7-1) du côté non dominant (opposé au pistolet).

### 7.2. Piles

#### 7.2.1. Modèle X26E

7.2.1.1. Le X26E fonctionne à l'aide d'un bloc-piles numérique (XBPN) propre au modèle.

7.2.1.2. Remplacer le XBPN lorsque l'affichage numérique indique une durée de vie en pourcentage inférieure à 20 p. 100.

7.2.1.3. Les XBPN dont la durée de vie est inférieure à 20 p. 100 peuvent être utilisés pour la formation.

7.2.1.4. Se défaire du XBPN lorsqu'il atteint 1 p. 100.

ATTENTION : L'utilisation continue à 0 p. 100 peut endommager l'AI.

#### 7.2.2. Modèle M26

7.2.2.1. Étant donné les besoins particuliers du M26 en source d'énergie, seules les piles approuvées par la GRC doivent être utilisées. Voir [l'ann. 17-7-2](#) pour connaître la méthode de reconditionnement des piles.

7.2.2.2. Le voyant qui se trouve sur le M26 n'est qu'un voyant « indicateur de mise en marche » lorsqu'on l'utilise avec des piles NiMH. Un test d'étincelles est la seule méthode fiable approuvée pour évaluer l'état des piles NiMH et la fonctionnalité de l'AI.

7.2.2.3. N'utiliser que les piles AA autorisées suivantes indiquées en ordre de préférence : Taser International (pile NiMH 44700 rechargeable) et Eveready Energizer ACCU (pile NiMH rechargeable de 2100 mA ou plus).

#### 7.2.3. Précautions relatives au modèle M26

7.2.3.1. Veiller à ce que les piles soient toujours bien chargées, en particulier par temps extrêmement froid.

7.2.3.2. Éviter d'exposer l'AI M26 à des températures inférieures à -10°C pendant des périodes prolongées.

7.2.3.3. À -20°C ou à une température inférieure, porter dans la mesure du possible l'AI et les cartouches dans un endroit chaud.

### 7.3. Cartouches opérationnelles et cartouches de formation

7.3.1. Les cartouches opérationnelles qui peuvent être utilisées avec les AI M26 et X26E dans le cadre d'opérations sont les cartouches de tir standard TASER modèle no 44200 à filaments de 21 pieds de long.

**NOTE** : Il s'agit d'une nouvelle version de la cartouche de tir TASER standard approuvée n° 34222 qui n'est plus disponible. La cartouche n° 34222 est toujours approuvée et sera éliminée par attrition.

7.3.2. Les cartouches de formation permises sont les cartouches de tir de simulation bleue TASER n° 44205 à fils de nylon non conducteurs de 21 pieds de long qui servent à la formation par scénarios. Seuls les instructeurs en maniement des armes à impulsions ou les coordonnateurs divisionnaires de la formation peuvent acheter ces cartouches.

7.3.3. Contrôler les cartouches opérationnelles. Elles sont marquées d'une date d'expiration de cinq ans.

7.3.4. Si la cartouche opérationnelle n'a pas servi depuis cinq ans ou qu'elle est endommagée, la remplacer immédiatement par une nouvelle.

7.3.5. On peut utiliser des cartouches opérationnelles expirées pour la formation, sauf pour la formation par scénarios.

7.3.6. Ne pas utiliser ou porter des cartouches d'AI endommagées.

7.3.7. Une cartouche opérationnelle ne doit pas être conservée et portée dans le BPN du Taser X26E. Les cartouches doivent être rangées dans l'étui à cartouches ou dans le porte-cartouches situé sur l'étui.

## **7.4. Réparation ou remplacement**

7.4.1. Conformément au *Code canadien du travail*, les AI défectueuses doivent être marquées ou étiquetées en conséquence et retirées du service.

7.4.2. Le superviseur doit :

7.4.2.1. s'assurer que les AI défectueuses sont retirées du service, sont convenablement étiquetées et immédiatement expédiées à une personne qualifiée désignée par l'officier responsable des enquêtes criminelles (OREC) pour effectuer le téléchargement des données de l'AI. Voir les modalités d'expédition à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF.

7.4.2.2. après le téléchargement des données, s'assurer que l'AI est expédiée à l'armurier principal, à la Division Dépôt, pour réparation ou remplacement. Voir l'art. 4 du chap. 6 du MAF;

7.4.3. si l'AI est expédiée pour des essais indépendants dans le cadre d'une enquête, suivre les modalités d'expédition énoncées à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF.

## *8. Téléchargement des données*

### **8.1. Généralités**

8.1.1. Les personnes suivantes sont qualifiées pour effectuer le téléchargement des données de l'AI : les instructeurs-entraîneurs en maniement des armes à impulsions, l'armurier de la GRC et toute autre personne qualifiée désignée par l'OREC.

8.1.2. Suivre le même processus d'expédition (voir l'art. 4.4. du chap. 6 du MAF) si l'AI est expédiée expressément pour le téléchargement des données dans le cadre d'une enquête sur l'utilisation de l'AI ou pour l'enregistrement annuel des données et la remise de l'horloge interne au temps moyen de Greenwich.

### **8.2. Division**

8.2.1. Télécharger et enregistrer les données de toutes les AI de la division au moins une fois par année.

8.2.2. S'assurer que l'horloge interne de l'AI est remise au temps moyen de Greenwich exact au moins une fois par année.

8.2.3. Veiller à ce que le téléchargement des données soit effectué pour toutes les AI expédiées pour des essais indépendants.

## 9. Essais indépendants d'AI

### 9.1. Généralités

9.1.1. Des essais indépendants d'une AI sont effectués à des installations d'essais désignées dans les cas suivants :

9.1.1.1. un incident entraîne la mort ou des blessures nécessitant des soins médicaux qui sont directement attribuables à l'utilisation d'une AI;

9.1.1.2. l'AI a mal fonctionné;

9.1.1.3. le superviseur de l'incident, le coordonnateur divisionnaire du recours à la force, l'OREC ou la Police criminelle détermine que les essais sont justifiés dans les circonstances, notamment afin de résoudre tout problème relatif à la performance de l'AI ou d'examiner les circonstances ou les incidences de son utilisation;

9.1.1.4. avant la mise en service opérationnel d'une nouvelle AI.

9.1.2. Les divisions doivent établir un régime d'essais indépendants annuels pour toutes les AI M26 et pour au moins 10 p. 100 des AI X26 de l'inventaire divisionnaire. Les résultats doivent être communiqués à la Police criminelle. Si des directives provinciales ou territoriales particulières exigent des essais supplémentaires des AI, les divisions touchées doivent veiller à ce que ces exigences provinciales ou territoriales soient respectées.

9.1.3. Les essais permettent de déterminer l'état de fonctionnement de l'AI et si l'arme fonctionne conformément aux spécifications du fabricant.

9.1.4. L'AI doit être emballée et expédiée conformément à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF à l'adresse fournie par la Police criminelle.

9.1.5. L'AI qui est considérée comme étant non conforme aux exigences du fabricant selon les essais doit être retirée du service par la division et renvoyée à l'armurier aux fins de destruction.

### 9.2. Division

9.2.1. Les essais sont effectués aux frais de la division.

9.2.2. Le Service divisionnaire de la police criminelle doit communiquer avec la Police criminelle à la DG pour connaître les installations d'essais désignées.

9.2.3. Le Service divisionnaire de la police criminelle doit veiller à ce qu'un registre des résultats d'essais

## ANNEXE 2 : TABLEAUX DES DONNÉES SUR L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS

	<i>N</i> (597)	%		<i>N</i> (597)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Quartier général	0	0,0	Meurtre/Tentative de meurtre	4	0,7
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Voies de fait	154	25,8
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	9	1,5	Agression sexuelle	4	0,7
Québec (C)	0	0,0	Voies de fait sur un agent de police	76	12,7
Manitoba (D)	54	9,0	Vol qualifié	6	1,0
Colombie-Britannique (E)	160	26,8	Enlèvement/Séquestration	5	0,8
Saskatchewan (F)	123	20,6	Armes	41	6,9
Territoires du Nord-Ouest (G)	6	1,0	Santé mentale	92	15,4
Nouvelle-Écosse (H)	35	5,9	Menaces	27	4,5
Nouveau-Brunswick (J)	52	8,7	Drogues et alcool	13	2,2
Alberta (K)	135	22,6	Introduction par effraction	18	3,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	5	0,8	Méfait	25	4,2
Yukon (M)	11	1,8	Trouble de l'ordre public	15	2,5
Ontario (O)	0	0,0	Entrave	41	6,9
Nunavut (V)	7	1,2	Manquement aux conditions	20	3,4
			Conduite avec facultés affaiblies	13	2,2
<b>Type de fonction</b>			Autres infractions liées à la circulation	16	2,7
Services généraux	576	96,5	Autre	27	4,5
Police de la circulation	8	1,3	<b>Rang</b>		
« En civil »	5	0,8	Gendarme	544	91,1
GTI	4	0,7	Caporal	46	7,7
Maintien de l'ordre public	1	0,2	Sergent	5	0,8
Services de soutien	3	0,5	Sergent d'état-major	2	0,3

**Tableau 2 – Caractéristiques de la situation et de l'environnement – AI, 2010**

	N (597)	%		N (485)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par agent</b>		
1	72	12,1	1	393	81,7
2	230	38,5	2	70	14,6
3	116	19,4	3	12	2,5
4	68	11,4	4	3	0,6
5	51	8,5	5	2	0,4
6 et plus	60	10,1	6	1	0,2
Moyenne	3,10		7	2	0,4
			8	1	0,2
<b>Environnement</b>			9	1	0,2
Intérieur	251	42,0	10 et plus	0	0,0
Extérieur	276	46,2	Moyenne	1,24	
Intérieur et extérieur	70	11,7			

**Tableau 3 – Caractéristiques du sujet – AI, 2010**

	N (637)	%		N (637)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	55	8,6	Non	153	24,0
Homme	582	91,4	Oui	484	76,0
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	98	15,4	Alcool	424	66,6
De 20 à 29 ans	216	33,9	Drogues	183	28,7
De 30 à 39 ans	166	26,1	Inhalants	4	0,6
De 40 à 49 ans	114	17,9			
50 ans et plus	43	6,8	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	31,3		Non	346	54,3
			Oui	291	45,7

\*Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 4 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau), 2010**

	N (656)	%		N (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	65	9,9	Viseur laser activé	109	16,6
Résistant passif	36	5,5	Dispositif à étincelles activé	5	0,8
Résistant actif	123	18,8	Arme dégainée et montrée	102	15,5
Combatif	240	36,6	Arme pointée vers le sujet	227	34,6
Lésion corporelle grave ou mort	192	29,3	Mode paralysant déployé	78	11,9
			Mode sonde déployé	135	20,6
<b>Menace perçue plus grande</b>					
Non	149	22,7	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	315	48,0	Non	95	14,5
Sans objet	192	29,3	Oui	561	85,5
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	494	75,3	Déviation (objet dans la trajectoire)	7	7,4
Sujet lui-même	179	27,3	Courant insuffisant	1	1,1
Autre	157	23,9	Défaillance	5	5,3
			Cible en mouvement	6	6,3
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	5	5,3
Non	254	38,7	Vêtement	10	10,5
Oui	402	61,3	Erreur de l'utilisateur	1	1,1
			Vent	1	1,1
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	25	26,3
Arme à feu	36	5,5	Autre	34	35,8
Arme blanche	254	38,7			
Arme à impact	72	11,0	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	7	1,1	AI M26	67	10,2
Autre	128	19,5	AI X26	589	89,8

\*Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 5 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau), 2010**

<b>Mode paralysant</b>	<i>(N)</i> 78	%	<b>Mode sonde</b>	<i>N</i> (135)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	49	62,8	1	127	94,1
2	16	20,5	2	6	4,4
3	10	12,8	3	2	1,5
4	1	1,3	Moyenne	1,07	
5 et plus	2	2,6			
Moyenne	1,60		<b>Durée du cycle</b>		
			Complet	81	60,0
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	23	17,0
Complet	35	44,9	Aucun cycle	31	23,0
Partiel	43	55,1			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	31	23,0
Aucun impact	0	0,0	1	92	68,1
Poitrine/Abdomen	11	14,1	2	11	8,1
Dos	27	34,6	3 et plus	1	0,7
Épaule/Bras	15	19,2	Moyenne	1,13	
Bas du corps	25	32,1			
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	13	9,6
			Poitrine/Abdomen	41	30,4
			Dos	31	23,0
			Épaule/Bras	19	14,1
			Bas du corps	26	19,3
			Tête	5	3,7
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	29	21,5
			Poitrine/Abdomen	36	26,7
			Dos	24	17,8
			Épaule/Bras	6	4,4
			Bas du corps	40	29,6
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	11	8,1
			1	20	14,8
			2	104	77,0

**Tableau 6 – Caractéristiques des blessures causées par l'AI, 2010**

	<i>N</i> (656)	%		<i>N</i> (23)	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	633	96,5	Aucune blessure	0	0,0
Oui	23	3,5	Aucun traitement requis	6	26,1
<b>Soins médicaux offerts</b>	<i>N</i> (23)	%	Sujet traité, congé accordé	4	17,4
Non	2	8,7			
Oui	21	91,3	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	4	17,4
<b>Soins médicaux acceptés</b>	<i>N</i> (23)	%			
Non	4	17,4	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	6	26,1
Oui	19	82,6			
<b>Peau percée par les sondes</b>	<i>N</i> (135)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	3	13,0
Non	43	31,9			
Oui	92	68,1			
			<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	<i>N</i> (656)	%
			Aucune blessure	614	93,6
			Aucune blessure apparente	2	0,3
			Agent traité, congé accordé	9	1,4
			Aucun traitement requis	31	4,7

**Tableau 7 – Déploiement de l'AI, selon la consommation perçue de substances, 2010**

<b>Consommation perçue de substances</b>	<b>Déploiement de l'AI</b>		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	118 77,1 %	35 22,9 %	153
Oui	313 64,7 %	171 35,3 %	484
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 8,24, nu = 1, p = ,004$

**Tableau 8 – Déploiement de l'AI, selon la possession perçue d'une arme, 2010**

	Déploiement de l'AI		
Possession perçue d'une arme	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Total</i>
Non	174 68,5 %	80 31,5 %	254
Oui	269 66,9 %	133 33,1 %	402
Total	443 67,5 %	213 32,5 %	656 100 %

$\chi^2 = 0,18, nu = 1, p = ,732$

**Tableau 9 – Déploiement de l'AI, selon le nombre de membres de la GRC présents, 2010**

	Déploiement de l'AI		
Nombre de membres de la GRC présents	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Total</i>
1	46 63,9	26 36,1	72
2	160 69,6	70 30,4	230
3	73 62,9	43 37,1	116
4	46 67,6	22 32,4	68
5	30 58,8	21 41,2	51
6 et plus	38 63,3	22 36,7	60
Total	393 65,8 %	204 34,2 %	597 100 %

$\chi^2 = 3,36, nu = 5, p = ,645$

**Tableau 10 – Déploiement de l'AI, selon le type d'incident, 2010**

Type d'incident*	Déploiement de l'AI		Total
	Non	Oui	
Meurtre/Tentative de meurtre	0 0 %	4 100,0 %	4
Voies de fait sur un agent de police	32 42,1 %	44 57,9 %	76
Entrave	19 46,3 %	22 53,7 %	41
Autres infractions liées à la circulation	9 56,3 %	7 43,8 %	16
Santé mentale	52 56,5 %	40 43,5 %	92
Armes	28 68,3 %	13 31,7 %	41
Drogues et alcool	9 69,2 %	4 30,8 %	13
Méfait	18 72,0 %	7 28,0 %	25
Voies de fait	111 72,1 %	43 27,9 %	154
Manquement aux conditions	16 80,0 %	4 20,0 %	20
Introduction par effraction	15 83,3 %	3 16,7 %	18
Vol qualifié	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Menaces	23 85,2 %	4 14,8 %	27
Conduite avec facultés affaiblies	12 92,3 %	1 7,7 %	13
Trouble de l'ordre public	14 93,3 %	1 6,7 %	15
Enlèvement/Séquestration	5 100,0 %	0 0,0 %	5
Total	393 65,8 %	204 34,2 %	597 100 %

\*Les types d'incidents « Agression sexuelle » et « Autre » ne sont pas présentés.

$\chi^2 = 66,15$ ,  $nu = 17$ ,  $p < ,001$

**Tableau 11 – Déploiement de l'AI, selon le sexe du sujet, 2010**

Sexe du sujet	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Femme	38 69,1 %	17 30,9 %	55
Homme	393 67,5 %	189 32,5 %	582
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 0,06$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,881$

**Tableau 12 – Déploiement de l'AI, selon l'âge du sujet, 2010**

Âge du sujet	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Moins de 20 ans	80 81,6 %	18 18,4 %	98
De 20 à 29 ans	140 64,8 %	76 35,2 %	216
De 30 à 39 ans	108 65,1 %	58 34,9 %	166
De 40 à 49 ans	80 70,2 %	34 29,8 %	114
50 ans et plus	23 53,5 %	20 46,5 %	43
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 14,33$ ,  $nu = 4$ ,  $p = ,006$

**Tableau 13 – Déploiement de l'AI, selon l'état émotionnel du sujet, 2010**

Perturbé sur le plan émotionnel	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	255 73,7 %	91 26,3 %	346
Oui	176 60,5 %	115 39,5 %	291
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 12,62$ ,  $nu = 1$ ,  $p < ,001$

**Tableau 14a – Déploiement de l'AI, selon la division de la GRC, 2010**

Division de la GRC	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	7 77,8 %	2 22,2 %	9
Manitoba (D)	43 76,8 %	13 23,2 %	56
Colombie-Britannique (E)	99 60,0 %	66 40,0 %	165
Saskatchewan (F)	116 77,9 %	33 22,1 %	149
Territoires du Nord-Ouest (G)	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Nouvelle-Écosse (H)	26 74,3 %	9 25,7 %	35
Nouveau-Brunswick (J)	30 57,7 %	22 42,3 %	52
Alberta (K)	91 64,1 %	51 35,9 %	142
Île-du-Prince-Édouard (L)	3 60,0 %	2 40,0 %	5
Yukon (M)	9 81,8 %	2 18,2 %	11
Nunavut (V)	2 28,6 %	5 71,4 %	7
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 24,65$ ,  $nu = 10$ ,  $p = ,006$

**Tableau 14b – Déploiement de l'AI, selon le nombre d'années de service du membre, 2010**

Années de service	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Une année ou moins	72 66,1	37 33,9	109
2 ou 3 ans	157 70,4	66 29,6	223
4 ou 5 ans	77 72,6	29 27,4	106
6 ou 7 ans	37 59,7	25 40,3	62
8 et plus	53 54,6	44 45,4	97
Total	396 66,3 %	201 33,7 %	597 100 %

$\chi^2 = 10,716$ ,  $nu = 4$ ,  $p = ,030$

**Tableau 15 – Soins médicaux fournis, selon le mode de déploiement de l'AI, 2010**

Mode de déploiement	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Mode paralysant seulement	77 98,7 %	1 1,3 %	78
Sondes seulement	122 90,4 %	13 9,6 %	129
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 5,61, nu = 1, p = ,020$

**Tableau 16 – Soins médicaux fournis, selon le nombre de cartouches de l'AI utilisées, 2010**

Nombre de cartouches utilisées	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	114 89,8 %	13 10,2 %	127
2 ou 3	8 100,0 %	0 0,0 %	8
Total	122 90,4 %	13 9,6 %	135 100 %

$\chi^2 = 0,91, nu = 1, p = 1,000$

**Tableau 17 – Soins médicaux fournis, selon le nombre de déploiements du mode paralysant de l'AI, 2010**

Nombre de déploiements du mode paralysant	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	48 98,0 %	1 2,0 %	49
2	16 100,0 %	0 0,0 %	16
3 et plus	13 100,0 %	0 0,0 %	13
Total	77 98,7 %	1 1,3 %	78 100 %

$\chi^2 = 0,60, nu = 2, p = ,741$

**Tableau 18 – Soins médicaux requis, selon l'utilisation de plusieurs cycles de l'AI, 2010**

Cycles	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2	11 100,0 %	0 0,0 %	11
3	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Total	12 100,0 %	0 0,0 %	12 100 %

$\chi^2$  = La variable ne peut pas être calculée.

**Tableau 19 – Soins médicaux fournis, selon la consommation de substances, 2010**

Consommation de substances	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	31 88,6 %	4 11,4 %	35
Oui	159 94,6 %	9 5,4 %	168
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 1,78$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,245$

**Tableau 20 – Soins médicaux fournis, selon la présence d'arme, 2010**

Présence d'arme	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	76 95,0 %	4 5,0 %	80
Oui	123 92,5 %	10 7,5 %	133
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 0,52$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,576$

**Tableau 21 – Soins médicaux fournis, selon le nombre d'agents présents, 2010**

Nombre d'agents présents	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	23 88,5 %	3 11,5 %	26
2	64 94,1 %	4 5,9 %	68
3	39 90,7 %	4 9,3 %	43
4	22 100,0 %	0 0,0 %	22
5	19 95,0 %	1 5,0 %	20
6 et plus	22 100,0 %	0 0,0 %	22
Total	189 94,0 %	12 6,0 %	201 100 %

$\chi^2 = 5,12$ ,  $nu = 5$ ,  $p = ,402$

**Tableau 22 – Soins médicaux fournis, selon le type d'incident, 2010**

Type d'incident	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Méfait	7 100,0 %	0 0,0 %	7
Meurtre/Tentative de meurtre	3 75,0 %	1 25,0 %	4
Menaces	3 100,0 %	0 0,0 %	3
Voies de fait sur un agent de police	40 93,0 %	3 7,0 %	43
Autre	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Armes	11 84,6 %	2 15,4 %	13
Autres infractions liées à la circulation	6 85,7 %	1 14,3 %	7
Santé mentale	38 95,0 %	2 5,0 %	40
Voies de fait	41 95,3 %	2 4,7 %	43
Entrave	21 100,0 %	0 0,0 %	21
Drogues et alcool	4 100,0 %	0 0,0 %	4
Introduction par effraction	3 100,0 %	0 0,0 %	3
Trouble de l'ordre public	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Conduite avec facultés affaiblies	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Vol qualifié	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Total	189 94,0 %	12 6,0 %	201 100 %

$\chi^2 = 9,85$ ,  $nu = 15$ ,  $p = ,829$

**Tableau 23 – Soins médicaux fournis, selon le sexe du sujet, 2010**

Sexe du sujet	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Femme	14 87,5 %	2 12,5 %	16
Homme	176 94,1 %	11 5,9 %	187
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 1,08, nu = 1, p = ,273$

**Tableau 24 – Soins médicaux fournis, selon l'âge du sujet, 2010**

Âge du sujet	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Moins de 20 ans	17 94,4 %	1 5,6 %	18
De 20 à 29 ans	71 93,4 %	5 6,6 %	76
De 30 à 39 ans	52 92,9 %	4 7,1 %	56
De 40 à 49 ans	31 93,9 %	2 6,1 %	33
50 ans et plus	19 95,0 %	1 5,0 %	20
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 0,149, nu = 4, p = ,997$

**Tableau 25 – Soins médicaux fournis, selon la division de la GRC, 2010**

Division de la GRC	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Manitoba (D)	11 84,6 %	2 15,4 %	13
Colombie-Britannique (E)	62 93,9 %	4 6,1 %	66
Saskatchewan (F)	28 93,3 %	2 6,7 %	30
Territoires du Nord-Ouest (G)	1 100,0 %	0 0,0	1
Nouvelle-Écosse (H)	8 88,9 %	1 11,1 %	9
Nouveau-Brunswick (J)	21 95,5 %	1 4,5 %	22
Alberta (K)	48 94,1 %	3 5,9 %	51
Île-du-Prince-Édouard (L)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Yukon (M)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Nunavut (V)	5 100,0 %	0 0,0 %	5
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 3,07$ ,  $nu = 10$ ,  $p = ,980$

**Tableau 26 – Soins médicaux fournis, selon le modèle de Taser<sup>MD</sup>, 2010**

Modèle de Taser <sup>MD</sup>	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Modèle M26	21 100,0 %	0 0,0 %	21
Modèle X26	178 92,7 %	14 7,3 %	192
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 1,64$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,370$

**Tableau 27 – Sommaire des changements importants – 2010 par rapport à 2009**

	<i>valeur t</i>	<i>Probabilité</i>
<b>Situation</b>		
<i>Division</i>		
Colombie-Britannique	-3,60	,000
Saskatchewan	2,08	,037
<b>Circonstances et environnement</b>		
<i>Nombre de membres de la GRC présents</i>	2,98	,003
<b>Sujet</b>		
<i>Type de substance</i>		
Alcool	-2,66	,008
<b>Événement et déploiement</b>		
<i>Possession perçue d'une arme</i>	4,76	,000
<i>Type d'arme</i>		
Arme à feu	2,40	,017
Arme blanche	4,42	,000
<i>Modèle d'arme</i>	3,27	,001
<i>Obstacles</i>		
Vêtement	5,99	,000
Cible en mouvement	5,98	,000
<i>Mode de déploiement</i>		
Aucun déploiement	2,84	,005
Mode sonde et mode paralysant	4,50	,000
<i>Nombre de déploiements du mode paralysant</i>	3,86	,000
<i>Nombre de cycles</i>	-2,25	,025

**Tableau 28 – Caractéristiques de la situation – AI – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Division</b>			<b>Type de fonction</b>		
Quartier général	0,3	0,0	Services généraux	85,8	96,5
Région de la capitale nationale (A)	0,0	0,0	Sécurité routière	2,0	1,3
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2,4	1,5	GTI	0,6	0,8
Québec (C)	0,0	0,0	Autre	2,3	1,4
Manitoba (D)	6,9	9,0	Données manquantes	9,3	0,0
Colombie-Britannique (E)	36,1	26,8	<b>Rang</b>		
Saskatchewan (F)	16,1	20,6	Gendarme	87,8	91,1
Territoires du Nord-Ouest (G)	2,2	1,0	Caporal	6,6	7,7
Nouvelle-Écosse (H)	2,3	5,9	Sergent	1,6	0,8
Nouveau-Brunswick (J)	9,5	8,7	Sergent d'état-major	0,4	0,3
Alberta (K)	19,4	22,6	Inspecteur	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1,0	0,8	Données manquantes	3,6	0,0
Yukon (M)	1,9	1,8			
Ontario (O)	0,0	0,0			
Nunavut (V)	2,0	1,2			

**Tableau 29 – Caractéristiques des circonstances et de l'environnement – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par agent</b>		
1	15,8	12,1	1	81,9	81,7
2	40,1	38,5	2	13,0	14,6
3	22,7	19,4	3	3,6	2,5
4	9,8	11,4	4	0,7	0,6
5	5,3	8,5	5	0,2	0,4
6 et plus	6,3	10,1	6	0,5	0,2
Moyenne	2,79	3,10	7	0,0	0,0
			8	0,0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0,0	0,0
Intérieur	49,4	42,0	10 et plus	0,0	0,0
Extérieur	50,2	46,2	Moyenne	1,26	1,24
Intérieur et extérieur	S.O.	11,7			
Données manquantes	0,3	0,0			

**Tableau 30 – Caractéristiques du sujet – AI – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	6,0	8,6	Non	19,8	24,0
Homme	92,5	91,4	Oui	80,2	76,0
Données manquantes	1,4	0,0			
<b>Âge</b>			<b>Type de substance</b>		
Moins de 20 ans	11,2	15,4	Alcool	73,4	66,6
De 20 à 29 ans	34,6	33,9	Drogues	27,2	28,7
De 30 à 39 ans	24,0	26,1	Inhalants	0,0	0,6
De 40 à 49 ans	19,7	17,9			
50 ans et plus	6,8	6,8			
Données manquantes	3,7	0,0			
Moyenne	32,2	31,3			

**Tableau 31 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau), – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Possession perçue d'une arme</b>			<b>Modèle d'arme</b>		
Non	51,8	38,7	AI M26	16,4	10,2
Oui	48,2	61,3	AI X26	83,6	89,8
<b>Type d'arme</b>			<b>Obstacles</b>		
Arme à feu	2,8	5,5	Aucun obstacle	82,9	85,5
Arme blanche	27,2	38,7	Déviation (objet dans la trajectoire)	0,6	1,1
Arme à impact	9,8	11,0	Courant insuffisant	0,0	0,2
Aérosol capsique/ chasse-ours	S.O.	1,1	Défaillance	0,3	0,8
Autre	19,7	19,5	Cible en mouvement	7,2	0,9
			Sujet manqué	0,0	0,8
<b>Type de déploiement</b>			Vêtement	8,5	1,5
Aucun déploiement	60,2	67,6	Erreur de l'utilisateur	0,3	0,2
Sondes seulement	21,0	20,3	Vent	0,3	0,2
Mode paralysant seulement	14,1	11,3	Aucun effet sur le sujet	0,0	3,8
Mode sonde et mode paralysant	4,7	0,8	Autre	0,0	5,2

**Tableau 32 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI  
(2<sup>e</sup> tableau) – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Point d'impact – Haut</b>		
1	61,1	62,8	Aucun impact	11,7	9,6
2	22,1	20,5	Poitrine/Abdomen	38,7	30,4
3	11,5	12,8	Dos	25,2	23,0
4	4,6	1,3	Épaule/Bras	19,6	14,1
5 et plus	0,8	2,6	Bas du corps	2,5	19,3
Moyenne	1,63	1,60	Tête	2,5	3,7
<b>Nombre de cartouches utilisées</b>			<b>Point d'impact – Bas</b>		
1	91,6	94,1	Aucun impact	20,9	21,5
2	7,8	4,4	Poitrine/Abdomen	32,5	26,7
3	0,6	1,5	Dos	28,2	17,8
Moyenne	1,09	1,07	Épaule/Bras	6,7	4,4
			Bas du corps	11,7	29,6
<b>Durée du cycle</b>			Tête	0,0	0,0
Complet	82,8	60,0			
Partiel	13,5	17,0	<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
Aucun cycle	3,7	23,0	0	9,8	8,1
			1	12,9	14,8
<b>Nombre de cycles</b>			2	77,3	77,0
0	2,4	23,0			
1	68,7	68,1			
2	20,2	8,1			
3 et plus	8,6	0,7			
Moyenne	1,41	1,13			

**Tableau 33 – Au moins trois membres de la GRC présents par événement lié à l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Au moins trois membres présents		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	42 48,8 %	44 51,2 %	86
2003	285 50,0 %	285 50,0 %	570
2004	162 60,9 %	104 39,1 %	266
2005	353 57,5 %	261 42,5 %	614
2006	664 58,6 %	469 41,4 %	1 133
2007	978 61,4 %	615 38,6 %	1 593
2008	663 59,0 %	460 41,0 %	1 123
2009	389 55,9 %	307 44,1 %	696
2010	302 50,6 %	295 49,4 %	597
Total	3 838 57,5 %	2 840 42,5 %	6 678 100 %

$\chi^2 = 40,96, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 34 – Membres de la GRC ayant soumis plusieurs rapports sur l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Membres ayant présenté plusieurs rapports		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	50 82,0 %	11 18,0 %	61
2003	308 76,0 %	97 24,0 %	405
2004	179 83,3 %	36 16,7 %	215
2005	402 82,7 %	84 17,3 %	486
2006	585 73,6 %	210 26,4 %	795
2007	781 71,5 %	312 28,5 %	1093
2008	615 74,6 %	209 25,4 %	824
2009	453 81,9 %	100 18,1 %	553
2010	339 70,3 %	143 29,7 %	482
Total	3 712 75,5 %	1 202 24,5 %	4 914 100 %

$\chi^2 = 53,02, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 35 – Présence ou non d'une arme dans le cadre d'un événement lié à l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Présence d'armes		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	68 79,1 %	18 20,9 %	86
2003	438 76,8 %	132 23,2 %	570
2004	205 77,1 %	61 22,9 %	266
2005	391 63,7 %	223 36,3 %	614
2006	738 65,1 %	395 34,9 %	1 133
2007	1 073 67,4 %	520 32,6 %	1 593
2008	714 63,6 %	409 36,4 %	1 123
2009	329 51,8 %	306 48,2 %	635
2010	254 38,7 %	402 61,3 %	656
Total	4 210 63,1 %	2 466 36,9 %	6 676 100 %

$\chi^2 = 294,65, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 36 – Déploiement ou non de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	24 27,9 %	62 72,1 %	86
2003	68 11,9 %	502 88,1 %	570
2004	24 9,0 %	242 91,0 %	266
2005	97 15,8 %	517 84,2 %	614
2006	232 20,5 %	901 79,5 %	1 133
2007	454 28,5 %	1 139 71,5 %	1 593
2008	554 49,3 %	569 50,7 %	1 123
2009	419 60,2 %	277 39,8 %	696
2010	431 67,7 %	206 32,3 %	637
Total	2 303 34,3 %	4 415 65,7 %	6 081 100 %

$\chi^2 = 1\,051,36$ ,  $nu = 8$ ,  $p < ,001$

**Tableau 37 – Utilisation ou non du mode paralysant plus d'une fois, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Utilisation du mode paralysant plus d'une fois		Total
	Non	Oui	
2002	33 71,7 %	13 28,3 %	46
2003	212 62,7 %	126 37,3 %	338
2004	107 62,9 %	63 37,1 %	170
2005	198 62,1 %	121 37,9 %	319
2006	333 57,8 %	243 42,2 %	576
2007	397 56,9 %	301 43,1 %	698
2008	221 68,2 %	103 31,8 %	324
2009	80 61,1 %	51 38,9 %	131
2010	49 62,8 %	29 37,2 %	78
Total	1 630 60,8 %	1 050 39,2 %	2 680 100 %

$\chi^2 = 17,65, nu = 8, p < ,024$

**Tableau 38 – AI utilisée ou non pour plus d'un cycle, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	AI utilisée pour plus d'un cycle		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	15 62,6	9 37,5	24
2003	138 67,3	67 32,7	205
2004	70 70,0	30 30,0	100
2005	190 70,1	81 29,9	271
2006	292 66,1	150 33,9	442
2007	437 70,4	184 29,6	621
2008	223 70,8	92 29,2	315
2009	120 71,0	49 29,0	169
2010	127 91,4 %	12 8,6 %	139
Total	1 612 70,5 %	674 29,5 %	2 286 100 %

$\chi^2 = 35,10, nu = 8, p = ,000$

Tableau 39 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI, 2002-2010

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus	
									N	%	N	%	N	%
2002	86	27,9	24	72,1	62	72,1	24	27,9	15	62,5	8	33,3	1	4,2
2003	570	11,9	68	88,1	502	88,1	211	36,8	138	65,4	45	21,3	22	10,4
2004	266	9,0	24	91,0	242	91,0	102	38,3	70	68,6	12	11,8	18	17,6
2005	614	15,8	97	84,2	517	84,2	283	46,1	190	67,1	59	20,8	22	7,8
2006	1 133	20,5	232	79,5	901	79,5	460	40,6	292	63,5	88	19,1	62	13,5
2007	1 593	28,5	454	71,5	1 139	71,5	644	40,4	437	67,9	128	19,9	56	8,7
2008	1 123	49,3	554	50,7	569	50,7	334	29,7	223	66,8	68	20,4	24	7,2
2009	696	60,2	419	39,8	277	39,8	163	23,4	112	68,7	33	20,2	14	8,6
2010	597	65,8	393	34,2	204	34,2	135	22,6	95	70,4	5	3,7	3	2,2
Total	6 678	33,9	2 265	66,1	4 413	66,1	2 356	35,3	1 572	66,7	446	18,9	222	9,4

\*Dans un petit nombre de cas, le nombre de cycles inscrits était 0 (67,3 % du total) ou les données étaient manquantes (17,08 %). Par conséquent, le total de la colonne « Cycle » peut ne pas correspondre à 100 %.

**Tableau 40 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Terre-Neuve-et-Labrador, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*							
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus			
									N	%	N	%	N	%		
2002	0															
2003	7	42,9	3		4	57,1	2		2	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2004	15	20,0	3		12	80,0	9		6	66,7	2	22,2	1	11,1	1	11,1
2005	14	14,3	2		12	85,7	6		4	66,7	2	33,3	4	66,7	4	66,7
2006	21	14,3	3		18	85,7	12		3	25,0	5	41,7	0	0,0	0	0,0
2007	31	58,1	18		13	41,9	8		5	62,5	2	25,0	1	12,5	1	12,5
2008	43	53,5	23		20	46,5	16		12	75,0	4	25,0	0	0,0	0	0,0
2009	17	58,8	10		7	41,2	4		4	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2010	9	77,8	7		2	22,2	1		1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	157	43,9	69		88	56,1	58		37	63,8	15	25,9	6	10,3	6	10,3

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 41 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Manitoba, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	2	0,0	0	0,0	2	100,0	0								
2003	41	7,3	3	0,0	38	92,7	6	66,7	1	16,7	0	0,0			
2004	5	0,0	0	0,0	5	100,0	1	100,0	0	0,0	0	0,0			
2005	73	0,0	12	0,0	61	83,6	19	57,9	6	31,6	2	10,5			
2006	133	0,0	18	0,0	115	86,5	39	59,0	9	23,1	5	12,8			
2007	138	0,0	23	0,0	115	83,3	44	68,2	8	18,2	1	2,3			
2008	96	0,0	42	0,0	54	56,3	25	76,0	3	12,0	1	4,0			
2009	48	68,8	33	77,8	15	31,3	7	57,1	3	42,9	0	0,0			
2010	54	77,8	42	22,2	12	22,2	10	70,0	0	0	0	0,0			
Total	590	29,3	173	70,7	417	70,7	151	65,6	30	19,9	9	6,0			

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 42 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Colombie-Britannique, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus	
									N	%	N	%	N	%
2002	17	17,6	3	17,6	14	82,4	9	9	6	66,7	3	33,3	0	0,0
2003	209	12,9	27	12,9	182	87,1	86	86	58	67,4	16	18,6	9	10,5
2004	71	18,3	13	18,3	58	81,7	22	22	21	95,5	0	0,0	1	4,5
2005	224	19,6	44	19,6	180	80,4	109	109	78	71,6	18	16,5	8	7,3
2006	411	27,3	112	27,3	299	72,7	172	172	105	61,0	34	19,8	22	12,8
2007	559	29,5	165	29,5	394	70,5	235	235	155	66,0	54	23,0	19	8,1
2008	390	46,4	181	46,4	209	53,6	108	108	71	65,7	22	20,4	7	6,5
2009	251	56,6	142	56,6	109	43,4	58	58	35	60,3	15	25,9	7	12,1
2010	160	58,8	94	58,8	66	41,3	40	40	29	72,5	1	2,5	0	0,0
Total	2 292	34,1	781	34,1	1 511	65,9	839	839	558	66,5	163	19,4	73	8,7

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 43 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Saskatchewan, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	0														
2003	23	0,0	0	0,0	23	100,0	5		4	80,0	1	20,0	0	0,0	
2004	94	1,1	1	1,1	93	98,9	33		20	60,6	5	15,2	7	21,2	
2005	119	11,8	14	11,8	105	88,2	63		42	66,7	14	22,2	6	9,5	
2006	128	14,8	19	14,8	109	85,2	51		35	68,6	9	17,6	6	11,8	
2007	132	21,2	28	21,2	104	78,8	60		41	68,3	11	18,3	7	11,7	
2008	178	62,4	111	62,4	67	37,6	36		24	66,7	5	13,9	5	13,9	
2009	112	76,8	86	76,8	26	23,2	16		7	43,8	5	31,3	2	12,5	
2010	123	74,0	91	74,0	32	26,0	20		10	50,0	0	0,0	2	10,0	
Total	909	38,5	350	38,5	559	61,5	284		183	64,4	50	17,6	35	12,3	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 44 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Territoires du Nord-Ouest, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus	
									N	%	N	%	N	%
2002	23	60,9	14	39,1	9	39,1	1	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0
2003	51	13,7	7	86,3	44	86,3	19	84,2	16	10,5	2	10,5	0	0,0
2004	4	0,0	0	100,0	4	100,0	2	50,0	1	50,0	1	50,0	0	0,0
2005	28	17,9	5	82,1	23	82,1	14	64,3	9	14,3	2	14,3	2	14,3
2006	27	25,9	7	74,1	20	74,1	7	42,9	3	42,9	1	14,3	3	42,9
2007	62	38,7	24	61,3	38	61,3	19	63,2	12	26,3	5	26,3	2	10,5
2008	39	61,5	24	38,5	15	38,5	6	83,3	5	16,7	1	16,7	0	0,0
2009	15	80,0	12	20,0	3	20,0	2	100,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0
2010	6	83,3	5	16,7	1	16,7	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	255	38,4	98	61,6	157	61,6	71	67,6	48	18,3	13	18,3	7	9,9

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus		
								N	%	N	%	N	%	
2002	0													
2003	1	100,0	1	100,0	0	0,0	0							
2004	2	50,0	1	50,0	1	50,0	1	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0,0
2005	17	29,4	5	29,4	12	70,6	10	4	40,0	4	40,0	0	0,0	0,0
2006	50	32,0	16	32,0	34	68,0	20	16	80,0	3	15,0	0	0,0	0,0
2007	57	43,9	25	43,9	32	56,1	17	13	76,5	3	17,6	1	5,9	5,9
2008	49	51,0	25	51,0	24	49,0	11	7	63,6	4	36,4	0	0,0	0,0
2009	16	75,0	12	75,0	4	25,0	3	3	100,0	0	0,0	0	0,0	0,0
2010	35	74,3	26	74,3	9	25,7	7	6	85,7	1	14,3	0	0,0	0,0
Total	227	48,9	111	48,9	116	51,1	69	50	72,5	15	21,7	1	1,4	1,4

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 46 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Nouveau-Brunswick, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	0														
2003	21	19,0	4	19,0	17	81,0	7		4	57,1	3	42,9	0	0,0	
2004	3	0,0	0	0,0	3	100,0	1		1	100,0	0	0,0	0	0,0	
2005	13	7,7	1	7,7	12	92,3	4		3	75,0	1	25,0	0	0,0	
2006	69	7,2	5	7,2	64	92,8	35		26	74,3	5	14,3	4	11,4	
2007	88	35,2	31	35,2	57	64,8	41		33	80,5	5	12,2	3	7,3	
2008	56	46,4	26	46,4	30	53,6	19		12	63,2	6	31,6	0	0,0	
2009	66	57,6	38	57,6	28	42,4	20		16	80,0	3	15,0	1	5,0	
2010	52	57,7	30	57,7	22	42,3	15		10	66,7	0	0	0	0,0	
Total	368	36,7	135	36,7	233	63,3	142		105	73,9	23	16,2	8	5,6	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 47 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Alberta, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%		Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	21	14,3	3	14,3	18	85,7	8	6	75,0	1	12,5	1	12,5
2003	150	10,0	15	10,0	135	90,0	57	33	57,9	15	26,3	8	14,0
2004	46	8,7	4	8,7	42	91,3	19	11	57,9	1	5,3	6	31,6
2005	90	7,8	7	7,8	83	92,2	44	27	61,4	10	22,7	4	9,1
2006	234	18,8	44	18,8	190	81,2	88	62	70,5	9	10,2	14	15,9
2007	417	28,1	117	28,1	300	71,9	175	115	65,7	36	20,6	16	9,1
2008	227	45,4	103	45,4	124	54,6	95	62	65,3	19	20,0	10	10,5
2009	135	51,1	69	51,1	66	48,9	40	32	80,0	4	10,0	4	10,0
2010	135	62,2	84	62,2	51	37,8	34	26	76,5	3	8,8	1	2,9
Total	1 455	30,7	446	30,7	1 009	69,3	560	374	66,8	98	17,5	64	11,4

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 48 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Île-du-Prince-Édouard, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus		
								N	%	N	%	N	%	
2002	0													
2003	15	13,3	2	13,3	13	86,7	9	7	77,8	2	22,2	0	0,0	
2004	7	14,3	1	14,3	6	85,7	4	1	25,0	1	25,0	2	50,0	
2005	2	0,0	0	0,0	2	100,0	1	1	100,0	0	0,0	0	0,0	
2006	9	11,1	1	11,1	8	88,9	7	4	57,1	3	42,9	0	0,0	
2007	16	25,0	4	25,0	12	75,0	6	5	83,3	0	0,0	1	16,7	
2008	8	75,0	6	75,0	2	25,0	3	2	66,7	0	0,0	1	33,3	
2009	7	57,1	4	57,1	3	42,9	2	2	100,0	0	0,0	0	0,0	
2010	5	60,6	3	60,6	2	40,0	2	2	100,0	0	0,0	0	0,0	
Total	69	30,4	21	30,4	48	69,6	34	24	70,6	6	17,6	4	11,8	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%		Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	20	20,0	4	20,0	16	80,0	5	3	60,0	2	40,0	0	0,0
2003	36	8,3	3	8,3	33	91,7	14	7	50,0	3	21,4	4	28,6
2004	11	0,0	0	0,0	11	100,0	5	5	100,0	0	0,0	0	0,0
2005	11	27,3	3	27,3	8	72,7	4	2	50,0	2	50,0	0	0,0
2006	17	0,0	0	0,0	17	100,0	11	7	63,6	3	27,3	1	9,1
2007	40	25,0	10	25,0	30	75,0	17	12	70,6	1	5,9	3	17,6
2008	11	45,5	5	45,5	6	54,5	5	3	60,0	1	20,0	0	0,0
2009	13	53,8	7	53,8	6	46,2	5	4	80,0	1	20,0	0	0,0
2010	11	81,8	9	81,8	2	18,2	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	170	41	24,1	75,9	129	75,9	66	43	65,2	13	19,7	8	12,1

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 50 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Nunavut, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus		
								N	%	N	%	N	%	
2002	2	0,0	0	0,0	2	100,0	0							
2003	16	18,8	3	18,8	13	81,3	6	3	50,0	2	33,3	1	16,7	
2004	8	12,5	1	12,5	7	87,5	5	2	40,0	2	40,0	1	20,0	
2005	20	10,0	2	10,0	18	90,0	9	9	100,0	0	0,0	0	0,0	
2006	27	11,1	3	11,1	24	88,9	15	7	46,7	5	33,3	3	20,0	
2007	47	12,8	6	12,8	41	87,2	20	15	75,0	2	10,0	2	10,0	
2008	25	28,0	7	28,0	18	72,0	10	6	60,0	3	30,0	0	0,0	
2009	14	35,7	5	35,7	9	64,3	6	3	50,0	2	33,3	0	0,0	
2010	7	28,6	2	28,6	5	71,4	5	4	80,0	0	0,0	0	0,0	
Total	166	17,5	29	17,5	137	82,5	76	49	64,5	16	21,1	7	9,2	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 51 – Rapports sur l'utilisation de l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2002-2010**

Âge	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
13	0	0	0	0	0	4	3	1	1	9
14	0	0	0	0	5	5	4	2	7	23
15	0	1	4	5	11	8	11	4	10	54
16	1	5	5	17	19	25	20	13	6	111
17	0	4	6	18	36	34	25	16	20	159
Total, de 13 à 17 ans	1	10	15	40	71	76	63	36	44	356
Pourcentage du total	1,19	1,78	5,70	6,60	6,36	4,82	5,64	5,17	7,37	5,95

**Tableau 52 – Déploiement de l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2002-2010**

Âge	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
13	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
14	0	0	0	0	4	3	0	0	1	8
15	0	1	4	4	8	5	5	2	2	31
16	0	3	5	15	15	19	7	3	0	67
17	0	2	6	15	29	23	9	5	5	94
Total, de 13 à 17 ans	0	6	15	34	56	51	21	11	8	202
Pourcentage du total	0,00	1,21	6,28	6,67	6,31	4,51	3,71	3,97	3,92	5,05

**Tableau 53 – Caractéristiques de la situation – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	<i>N</i> (44)	%		<i>N</i> (44)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Quartier général	0	0,0	Meurtre/Tentative de meurtre	0	0,0
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Voies de fait	7	15,9
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	1	2,3	Agression sexuelle	0	0,0
Québec (C)	0	0,0	Voies de fait sur un agent de police	4	9,1
Manitoba (D)	4	9,1	Vol qualifié	2	4,5
Colombie-Britannique (E)	5	11,4	Enlèvement/Séquestration	0	0,0
Saskatchewan (F)	14	31,8	Armes	9	20,5
Territoires du Nord-Ouest (G)	0	0,0	Santé mentale	8	18,2
Nouvelle-Écosse (H)	7	15,9	Menaces	2	4,5
Nouveau-Brunswick (J)	4	9,1	Drogues et alcool	0	0,0
Alberta (K)	5	11,4	Introduction par effraction	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1	2,3	Méfait	4	9,1
Yukon (M)	3	6,8	Trouble de l'ordre public	0	0,0
Ontario (O)	0	0,0	Entrave	4	9,1
Nunavut (V)	0	0,0	Manquement aux conditions	3	6,8
			Conduite avec facultés affaiblies	0	0,0
<b>Type de fonction</b>			Autres infractions liées à la circulation	0	0,0
Services généraux	42	95,5	Autre	1	2,3
Police de la circulation	1	2,3			
« En civil »	0	0,0	<b>Rang</b>		
GTI	1	2,3	Gendarme	40	90,9
Maintien de l'ordre public	0	0,0	Caporal	3	6,8
Services de soutien	0	0,0	Sergent	0	0,0
			Sergent d'état-major	1	2,3

**Tableau 54 – Caractéristiques des circonstances de l’environnement – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (44)	%		N (43)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l’utilisation par agent</b>		
1	4	9,1	1	35	81,4
2	26	59,1	2	6	14,0
3	5	11,4	3	1	2,3
4	3	6,8	4	1	2,3
5	2	4,5	5	0	0,0
6 et plus	4	9,1	6	0	0,0
Moyenne	2,77		7	0	0,0
			8	0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	23	52,3	10 et plus	0	0,0
Extérieur	18	40,9	Moyenne	1,26	
Intérieur et extérieur	3	6,8			

**Tableau 55 – Caractéristiques du sujet – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (52)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	5	9,6	Non	21	40,4
Homme	47	90,4	Oui	31	59,6
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
13 ans ou moins	1	1,9	Alcool	26	50,0
14 ans	8	15,4	Drogues	16	30,8
15 ans	11	21,2	Inhalants	0	0,0
16 ans	8	15,4			
17 ans	24	46,2	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	1,59		Non	30	57,7
			Oui	22	42,3

\* Il pouvait y avoir plus d’une réponse par rapport.

**Tableau 56 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau) – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (52)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	8	15,4	Visueur laser activé	14	26,9
Résistant passif	1	1,9	Dispositif à étincelles activé	0	0,0
Résistant actif	8	15,4	Arme dégainée et montrée	14	26,9
Combatif	13	25,0	Arme pointée vers le sujet	16	30,8
Lésion corporelle grave ou mort	22	42,3	Mode paralysant déployé	3	5,8
			Mode sonde déployé	5	9,6
<b>Menace perçue plus grande</b>			<b>Utilisation efficace</b>		
Non	7	13,5	Non	4	7,7
Oui	23	44,2	Oui	48	92,3
Sans objet	22	42,3			
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	33	63,5	Déviations (objet dans la trajectoire)	0	0,0
Sujet lui-même	13	25,0	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	12	23,1	Défaillance	0	0,0
			Cible en mouvement	1	1,9
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué		
Non	14	26,9	Vêtement	0	0,0
Oui	38	73,1	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
			Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet		
Arme à feu	0	0,0	Autre	1	1,9
Arme blanche	23	44,2		2	3,8
Arme à impact	9	17,3	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	1	1,9	AI M26	10	19,2
Autre	6	11,5	AI X26	42	80,8

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 57 – Caractéristiques de l'événement et déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau) – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (3)	%		N (5)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	2	66,7	1	5	100,0
2	1	33,3	2	0	0,0
3	0	0,0	3	0	0,0
4	0	0,0	Moyenne	1,00	
5 et plus	0	0,0			
Moyenne	1,33		<b>Durée du cycle</b>		
			Complet	1	20,0
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	2	40,0
Complet	0	0,0	Aucun cycle	2	40,0
Partiel	3	100,0			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	2	40,0
Aucun impact	0	0,0	1	2	40,0
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	1	20,0
Dos	0	0,0	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	2	66,7	Moyenne	1,33	
Bas du corps	1	33,3			
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	1	20,0
			Poitrine/Abdomen	1	20,0
			Dos	3	60,0
			Épaule/Bras	0	0,0
			Bas du corps	0	0,0
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	2	40,0
			Poitrine/Abdomen	1	20,0
			Dos	2	40,0
			Épaule/Bras	0	0,0
			Bas du corps	0	0,0
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	1	20,0
			1	1	20,0
			2	3	60,0

**Tableau 58 – Caractéristiques des blessures causées par l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (1)	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	51	98,1	Aucune blessure	0	0,0
Oui	1	1,9	Aucun traitement requis	1	100,0
			Sujet traité, congé accordé	0	0,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	N (1)	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	0	0,0
Oui	1	100,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	N (1)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	1	100,0			
Oui	0	0,0			
			Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	0	0,0
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	N (44)	%			
Aucune blessure	41	93,2			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	1	2,3			
Aucun traitement requis	2	4,5			

**Tableau 59 – Rapports sur l'utilisation et déploiements de l'AI – Incidents liés à la santé mentale, 2002-2010**

	N	%	<i>Pourcentage de troubles de santé mentale signalés dans les cas où l'AI a été déployée</i>	<i>Pourcentage du total de déploiements de l'AI liés à des troubles de santé mentale</i>
<b>Année</b>				
2002	15	17,4	86,7	21,0
2003	88	15,4	90,9	15,9
2004	29	10,9	93,1	11,2
2005	101	16,4	84,2	16,4
2006	148	13,1	81,1	13,3
2007	246	15,4	74,0	16,0
2008	175	15,6	54,9	16,9
2009	135	19,4	49,6	24,2
2010	92	15,4	43,5	19,9

**Tableau 60 – Caractéristiques de la situation – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (92)	%		N (92)	%
<b>Division</b>			<b>Type de fonction</b>		
Quartier général	0	0,0	Services généraux	91	98,9
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Police de la circulation	0	0,0
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2	2,2	« En civil »	0	0,0
Québec (C)	0	0,0	GTI	0	0,0
Manitoba (D)	10	10,9	Maintien de l'ordre public	1	1,1
Colombie-Britannique (E)	47	51,1	Services de soutien	0	0,0
Saskatchewan (F)	8	8,7			
Territoires du Nord-Ouest (G)	0	0,0	<b>Rang</b>		
Nouvelle-Écosse (H)	3	3,3	Gendarme	79	85,9
Nouveau-Brunswick (J)	7	7,6	Caporal	13	14,1
Alberta (K)	11	12,0	Sergent	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1	1,1	Sergent d'état-major	0	0,0
Yukon (M)	1	1,1			
Ontario (O)	0	0,0			
Nunavut (V)	2	2,2			

**Tableau 61 – Caractéristiques liées aux circonstances et à l'environnement – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (92)	%		N (90)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par membre</b>		
1	5	5,4	1	80	88,9
2	28	30,4	2	7	7,8
3	19	20,7	3	1	1,1
4	12	13,0	4	1	1,1
5	14	15,2	5	1	1,1
6 et plus	14	15,2	6	0	0,0
Moyenne	3,74		7	0	0,0
			8	0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	56	60,9	10 et plus	0	0,0
Extérieur	25	27,2	Moyenne	1,18	
Intérieur et extérieur	11	12,0			

**Tableau 62 – Caractéristiques du sujet – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	<i>N</i> (92)	%		<i>N</i> (92)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	15	16,3	Non	29	31,5
Homme	77	83,7	Oui	63	68,5
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	13	14,1	Alcool	43	46,7
De 20 à 29 ans	24	26,1	Drogues	32	34,8
De 30 à 39 ans	27	29,3	Inhalants	0	0,0
De 40 à 49 ans	17	18,5			
50 ans et plus	11	12,0	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	32,7		Non	4	4,3
			Oui	88	95,7

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 63 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI  
(1<sup>er</sup> tableau) – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (94)	%		N (94)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	4	4,3	Viseur laser activé	13	13,8
Résistant passif	2	2,1	Dispositif à étincelles activé	1	1,1
Résistant actif	11	11,7	Arme dégainée et montrée	11	11,7
Combatif	18	19,1	Arme pointée vers le sujet	27	28,7
Lésion corporelle grave ou mort	59	62,8	Mode paralysant déployé	12	12,8
Données manquantes	0	0,0	Mode sonde déployé	30	31,9
<b>Menace perçue plus grande</b>			Données manquantes	0	0,0
Non	8	8,5	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	27	28,7	Non	13	13,8
Sans objet	59	62,8	Oui	81	86,2
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	46	48,9	Déviation (objet dans la trajectoire)	3	23,1
Sujet lui-même	71	75,5	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	14	14,9	Défaillance	1	7,7
Données manquantes	0	0,0	Cible en mouvement	0	0,0
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	1	7,7
Non	15	16,0	Vêtement	2	15,4
Oui	79	84,0	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	4	30,8
Arme à feu	3	3,2	Autre	2	15,4
Arme blanche	66	70,2	Données manquantes	0	0,0
Arme à impact	7	7,4	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	0	0,0	AI M26	6	6,4
Autre	12	12,8	AI X26	88	93,6
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 64 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau) – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (12)	%		N (30)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	6	50,0	1	29	96,7
2	5	41,7	2	0	0,0
3	0	0,0	3	1	3,3
4	0	0,0	Moyenne	1,07	
5 et plus	1	8,3			
			<b>Durée du cycle</b>		
Moyenne	1,14		Complet	16	53,3
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	7	23,3
Complet	8	66,7	Aucun cycle	7	23,3
Partiel	4	33,3			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	7	23,3
Aucun impact	0	0,0	1	22	73,3
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	1	3,3
Dos	5	41,7	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	4	33,3			
Bas du corps	3	25,0	Moyenne	1,04	
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	3	10,0
			Poitrine/Abdomen	10	33,3
			Dos	6	20,0
			Épaule/Bras	5	16,7
			Bas du corps	6	20,0
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	6	20,0
			Poitrine/Abdomen	7	23,3
			Dos	5	16,7
			Épaule/Bras	1	3,3
			Bas du corps	11	36,7
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	2	6,7
			1	5	16,7
			2	23	76,7

**Tableau 65 – Caractéristiques des blessures – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (94)	%		N (5)	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	89	94,7	Aucune blessure	0	0,0
Oui	5	5,3	Aucun traitement requis		
			Sujet traité, congé accordé	1	20,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	N (5)	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	1	20,0
Oui	5	100,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	N (5)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	0	0,0			
Oui	5	100,0			
			Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	3	60,0
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	N (92)	%			
Aucune blessure	91	98,9			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	0	0,0			
Aucun traitement requis	1	1,1			

**Tableau 66 – Détachement de la GRC ayant soumis le plus grand nombre de rapports sur l'utilisation de l'AI liée à des troubles de santé mentale, 2010**

<i>Détachement</i>	<i>Division</i>	<i>Nombre de rapports</i>
Surrey (municipal)	Colombie-Britannique	5
Battleford (municipal)	Saskatchewan	4
North Vancouver	Colombie-Britannique	4
The Pas (municipal)	Manitoba	4
District 9 de Campbellton	Nouveau-Brunswick	3
Comox Valley	Colombie-Britannique	2
Emerson	Manitoba	2
Fort St. John (municipal)	Colombie-Britannique	2
Iqaluit	Nunavut	2
Kamloops	Colombie-Britannique	2
Lloydminster (municipal)	Alberta/Saskatchewan	2
Nanaimo (municipal)	Colombie-Britannique	2
Port Hardy	Colombie-Britannique	2
Smithers	Colombie-Britannique	2
Sooke (municipal)	Colombie-Britannique	2
Strathmore (municipal)	Alberta	2
Terrace (municipal)	Colombie-Britannique	2

**Tableau 67 – Rapports sur l'utilisation de l'AI – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	23	26,7	20	23,3	2	2,3	45	52,3
2003	51	8,9	36	6,3	16	2,8	103	18,1
2004	4	1,5	11	4,1	8	3,0	23	8,6
2005	28	4,6	11	1,8	20	3,3	59	9,6
2006	27	2,4	17	1,5	27	2,4	71	6,3
2007	62	3,9	40	2,5	47	3,0	149	9,4
2008	39	3,5	11	1,0	25	2,2	75	6,7
2009	15	2,2	13	1,9	14	2,0	42	6,0
2010	6	1,0	11	1,8	7	1,2	24	4,0

**Tableau 68 – Déploiements de l'AI, en tant que pourcentage de tous les déploiements – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	9	14,5	16	25,8	2	3,2	27	43,5
2003	44	8,8	33,0	6,6	13	2,6	90	17,9
2004	4	1,7	11	4,5	7	2,9	22	9,1
2005	23	4,4	8	1,5	18	3,5	49	9,5
2006	20	2,2	17	1,9	24	2,7	61	6,8
2007	38	3,3	30	2,6	41	3,6	109	9,6
2008	15	2,6	6	1,1	18	3,2	39	6,9
2009	3	1,1	6	2,2	9	3,2	18	6,5
2010	1	0,5	2	1,0	5	2,5	8	4,0

**Tableau 69 – Déploiements de l'AI, en tant que pourcentage des rapports des divisions – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	9	39,1	16	80,0	2	100,0	27	60,0
2003	44	86,3	33	91,7	13	81,3	90	87,4
2004	4	100,0	11	100,0	7	87,5	22	95,7
2005	23	82,1	8	72,7	18	90,0	49	83,1
2006	20	74,1	17	100,0	24	88,9	61	85,9
2007	38	61,3	30	75,0	41	87,2	109	73,2
2008	15	38,5	6	54,5	18	72,0	39	52,0
2009	3	20,0	6	46,2	9	64,3	18	42,9
2010	1	16,7	2	18,2	5	71,4	8	33,3

**Tableau 70 – Caractéristiques de la situation – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (24)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Territoires du Nord-Ouest (G)	6	25,0	Meurtre/Tentative de meurtre	0	0,0
Yukon (M)	11	45,8	Voies de fait	10	41,7
Nunavut (V)	7	29,2	Agression sexuelle	0	0,0
<b>Type de fonction</b>			Voies de fait sur un agent de police	1	4,2
Services généraux	24	100,0	Vol qualifié	0	0,0
Police de la circulation	0	0,0	Enlèvement/Séquestration	0	0,0
« En civil »	0	0,0	Armes	0	0,0
GTI	0	0,0	Santé mentale	3	12,5
Maintien de l'ordre public	0	0,0	Menaces	3	12,5
Services de soutien	0	0,0	Drogues et alcool	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Introduction par effraction	0	0,0
<b>Rang</b>			Méfait	0	0,0
Gendarme	22	91,7	Trouble de l'ordre public	0	0,0
Caporal	2	8,3	Entrave	6	25,0
Sergent	0	0,0	Manquement aux conditions	0	0,0
Sergent d'état-major	0	0,0	Conduite avec facultés affaiblies	1	4,2
Inspecteur	0	0,0	Autres infractions liées à la circulation	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Autre	0	0,0
			Données manquantes	0	0,0

**Tableau 71 – Caractéristiques des circonstances et de l'environnement – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (28)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par membre</b>		
1	1	4,2	1	13	72,2
2	13	54,2	2	4	22,2
3	4	16,7	3	0	0,0
4	2	8,3	4	1	5,6
5	3	12,5	5	0	0,0
6 et plus	1	4,2	6	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	7	0	0,0
Moyenne	2,83			0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	13	54,2	10 et plus	0	0,0
Extérieur	9	37,5	Données manquantes	0	0,0
Intérieur et extérieur	2	8,3	Moyenne	1,39	
Données manquantes	0	0,0			

**Tableau 72 – Caractéristiques du sujet – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	<i>N</i> (24)	%		<i>N</i> (24)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	1	4,2	Non	5	20,8
Homme	23	95,8	Oui	19	79,2
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	5	20,8	Alcool	18	75,0
De 20 à 29 ans	6	25,0	Drogues	6	25,0
De 30 à 39 ans	9	37,5	Inhalants	0	0,0
De 40 à 49 ans	3	12,5	Données manquantes	0	0,0
50 ans et plus	1	4,2	<b>Trouble émotionnel</b>		
Données manquantes	0	0,0	Non	10	41,7
Moyenne	29,9		Oui	14	58,3
			Données manquantes	0	0,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 73 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement (1<sup>er</sup> tableau) – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	1	4,2	Viseur laser activé	3	12,5
Résistant passif	2	8,3	Dispositif à étincelles activé	0	0,0
Résistant actif	4	16,7	Arme dégainée et montrée	4	16,7
Combatif	8	33,3	Arme pointée vers le sujet	9	37,5
Lésion corporelle grave ou mort	9	37,5	Mode paralysant déployé	2	8,3
			Mode sonde déployé	6	25,0
<b>Menace perçue plus grande</b>					
Non	4	16,7	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	11	45,8	Non	3	12,5
Sans objet	9	37,5	Oui	21	87,5
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	19	79,2	Déviation (objet dans la trajectoire)	0	0,0
Sujet lui-même	8	33,3	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	3	12,5	Défaillance	0	0,0
			Cible en mouvement	0	0,0
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	1	4,2
Non	9	37,5	Vêtement	0	0,0
Oui	15	62,5	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
			Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	0	0,0
Arme à feu	0	0,0	Autre	2	8,3
Arme blanche	10	41,7			
Arme à impact	1	4,2	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	0	0,0	AI M26	0	0,0
Autre	4	16,7	AI X26	24	100,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 74 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement (2<sup>e</sup> tableau) – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (2)	%		N (6)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	2	100,0	1	5	83,3
2	0	0,0	2	1	16,7
3	0	0,0	3	0	0,0
4	0	0,0	Moyenne	1,17	
5 et plus	0	0,0			
			<b>Durée du cycle</b>		
Moyenne	1,00		Complet	5	83,3
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	0	0,0
Complet	2	100,0	Aucun cycle	2	16,7
Partiel	0	0,0			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	1	16,7
Aucun impact	0	0,0	1	5	83,3
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	0	0,0
Dos	1	50,0	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	1	50,0			
Bas du corps	0	0,0	Moyenne	1,00	
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	0	0,0
			Poitrine/Abdomen	1	16,7
			Dos	1	16,7
			Épaule/Bras	3	50,0
			Bas du corps	1	16,7
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	1	16,7
			Poitrine/Abdomen	2	33,3
			Dos	1	16,7
			Épaule/Bras	1	16,7
			Bas du corps	1	16,7
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	0	0,0
			1	1	16,7
			2	5	83,3

**Tableau 75 – Caractéristiques des blessures – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	<i>N</i> (24)	%		<i>N</i> (0)	%
<b>Sujet blessé en raison de l'utilisation</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	24	100,0	Aucune blessure	0	100,0
Oui	0	0,0	Aucun traitement requis	0	0,0
			Sujet traité, congé accordé	0	0,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	<i>N</i> (0)	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	0	0,0
Oui	0	0,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	<i>N</i> (0)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	0	0,0			
Oui	0	0,0			
			Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	0	0,0
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	<i>N</i> (24)	%			
Aucune blessure	21	87,5			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	1	4,2			
Aucun traitement requis	2	8,3			

**Tableau 76 – Renseignements détaillés sur le comportement du sujet, 2010**

	<i>N</i> (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>		
Coopératif	13	2,0
Coopératif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	52	7,9
Résistant passif	4	0,6
Résistant passif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	32	4,9
Résistant actif	23	3,5
Résistant actif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	100	15,2
Combatif	109	16,6
Combatif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	131	20,0
Lésion corporelle grave ou mort	192	29,3

**Tableau 77 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon la présence d’arme, 2010**

	Menace perçue plus grande		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Possession perçue d’une arme</b>			
Non	102 43,2 %	134 56,8 %	236
Oui	47 20,6 %	181 79,4 %	228
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %

$\chi^2 = 27,16$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,000$

**Tableau 78 – Type d’arme, selon la menace et le niveau de risque plus grands perçus, 2010**

Menace perçue plus grande	Type d’arme				
	<i>Arme à feu</i>	<i>Arme blanche</i>	<i>Arme à impact</i>	<i>Aérosol capsique</i>	<i>Autre</i>
Non	295 66,6 %	213 62,1 %	283 67,7 %	311 67,8 %	238 65,4 %
Oui	20 95,2 %	102 84,3 %	32 69,9 %	4 80,0 %	77 77,0 %
	$\chi^2 = 7,55$ , $nu = 1$ , $p = ,004$	$\chi^2 = 20,22$ , $nu = 1$ , $p = ,000$	$\chi^2 = 0,66$ , $nu = 1$ , $p = ,869$	$\chi^2 = 0,34$ , $nu = 1$ , $p = ,676$	$\chi^2 = 0,08$ , $nu = 1$ , $p = ,030$

**Tableau 79 – Menace et niveau de risque plus grands perçus, selon la consommation perçue de substances, 2010**

	Menace perçue plus grande		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Consommation perçue de substances</b>			
Non	44 42,3 %	60 57,7 %	104
Oui	105 29,2 %	255 70,8 %	360
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %

$\chi^2 = 6,39$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,017$

**Tableau 80 – Type de substance, selon la menace et le niveau de risque plus grands perçus, 2010**

	Type de substance		
	<i>Alcool</i>	<i>Drogues</i>	<i>Inhalants</i>
<b>Menace perçue plus grande</b>			
Non	97 64,7 %	207 63,7 %	313 68,0 %
Oui	218 69,4 %	108 77,7 %	2 50,0 %
	$\chi^2 = 1,06,$ $nu = 1,$ $p = ,339$	$\chi^2 = 8,76,$ $nu = 1,$ $p = ,003$	$\chi^2 = 0,60,$ $nu = 1,$ $p = ,597$

**Tableau 81 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon la présence d'un trouble émotionnel, 2010**

	Menace perçue plus grande		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Trouble émotionnel</b>			
Non	101 33,2	203 66,8	304
Oui	48 30,0	112 70,0	160
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %
$\chi^2 = 0,50, nu = 1, p = ,531$			

**Tableau 82 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon le nombre d'agents de police, 2010**

	Menace perçue plus grande		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Nombre d'agents de police</b>			
1	21 32,8 %	43 67,2 %	64
2 ou plus	128 32,0 %	272 68,0 %	400
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %
$\chi^2 = 0,02, nu = 1, p = ,886$			

**Tableau 83 – Type de déploiement (le plus extrême) par sujet, 2010**

	<i>N</i> (637)	%
<b>Comportement du sujet</b>		
Visueur laser activé	103	16,2
Dispositif à étincelles activé	4	0,6
Arme dégainée et montrée	99	15,5
Arme pointée vers le sujet	225	35,3
Mode paralysant déployé	72	11,3
Mode sonde déployé	129	20,3
Mode paralysant et mode sonde déployés	5	0,8

## ANNEXE 3A : GLOSSAIRE

**Actionnement** – L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes.

**Arme à impulsions (AI)** – Appareil qui donne des chocs électriques à haute tension et à faible courant dans le but de paralyser temporairement un sujet par des contractions musculaires involontaires ou de le contraindre par la douleur. On parle également de dispositif à impulsions (DAI), de matraque électronique ou de TASER<sup>MD</sup>.

**Avertissement relatif à l'AI** – Formule standard énoncée par les agents de police, avant l'utilisation de l'AI, permettant à l'agent de s'identifier en tant que tel et de mettre le sujet au courant des conséquences du déploiement de l'AI (par exemple : « Police, ne bougez plus, sinon vous allez recevoir une décharge électrique de 50 000 volts! »).

**Division** – La GRC est organisée en 15 divisions, qui correspondent à peu près, au Canada, aux dix provinces, trois territoires, à la région de la capitale nationale et au Dépôt (école de formation de la GRC à Regina, en Saskatchewan).

**Mode sonde** – Déployer une AI actionnée en déchargeant deux sondes électriques munies de petits crochets qui se fixent aux vêtements ou à la peau de la personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière.

**Membre régulier (agent de police)** – Aux fins du présent rapport, le terme « membre » désigne les agents de la GRC qui ont reçu une formation et ont été assermentés en tant qu'agents de la paix. Les membres civils et les employés de la fonction publique de la GRC ne sont pas autorisés à utiliser l'AI.

**Mode paralysant** – Appuyer ou placer une AI actionnée sur le corps d'une personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie à cette dernière.

**Taser<sup>MD</sup>** – Nom de la marque de l'arme à impulsions utilisée par la GRC. D'autres entreprises fabriquent des armes similaires.

## ***ANNEXE 3B : LISTE D'ABRÉVIATIONS***

AI – Arme à impulsions

Commission – Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

CP/IA – Comportement des personnes/intervention des agents

DAI – Dispositif à impulsions

GRC – Gendarmerie royale du Canada

MIGI – Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents

## ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES

Baldwin, Simon et Kim Lackie, Rapport trimestriel de la GRC sur les armes à impulsions : du 01-01-2010 à 31-03-2010. Ottawa : Section nationale sur le recours à la force, Gendarmerie royale du Canada

Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions. *Restoring Public Confidence: Restricting the Use of Conducted Energy Weapons in British Columbia*, Vancouver, Colombie-Britannique : Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions, 2009.

Commission des plaintes du public contre la GRC. *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – rapport intérimaire*, Ottawa : Commission des plaintes du public contre la GRC, 2007.

Gendarmerie royale du Canada. « Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents », 2011. Document consulté à l'adresse : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps-spcca/cew-ai/imim-migi-fra.htm#imim>, le 7 novembre 2011.

Gendarmerie royale du Canada. *Progrès : transformation de la Gendarmerie royale du Canada*. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2010.

Gendarmerie royale du Canada. « Arme à impulsions », *Manuel des opérations*. Modifié le 29 avril 2010. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2010.



Commission for Public  
Complaints Against the  
Royal Canadian Mounted Police



Commission des plaintes  
du public contre la  
Gendarmerie royale du Canada

# UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS À LA GRC

Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

RAPPORT SPÉCIAL

SEPTEMBRE 2012

Canada



# TABLE DES MATIÈRES

## REMERCIEMENTS

## UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS PAR LA GRC EN 2010 : FAITS SAILLANTS

## INTRODUCTION

### 1. CONTEXTE

- 1.1 Genèse et évolution du travail de la Commission relativement à l'arme à impulsions
- 1.2 Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents
- 1.3 Système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents
- 1.4 Arme à impulsions – Généralités

### 2. ANALYSES DESCRIPTIVES

### 3. ANALYSES BIDIMENSIONNELLES

### 4. COMPARAISONS DES RAPPORTS

### 5. TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION ET DE DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

### 6. COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU SUJET

### 7. POPULATIONS PARTICULIÈRES

### 8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 9. ANNEXES

- Annexe 1 : Politique de la GRC sur l'arme à impulsions
- Annexe 2 : Tableaux des données sur l'utilisation de l'arme à impulsions
- Annexe 3A : Glossaire
- Annexe 3B : Liste d'abréviations
- Annexe 4 : Références



# REMERCIEMENTS

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada remercie M. Garth Davis qui a fourni son aide et mis ses compétences à profit pour les diverses analyses statistiques qui figurent dans le présent rapport.

La Commission aimerait également remercier M. Simon Baldwin, du Groupe national sur le recours à la force de la GRC, qui a apporté sa coopération et son aide en répondant rapidement et de façon détaillée aux demandes de données et de renseignements.

# UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS PAR LA GRC EN 2010 : FAITS SAILLANTS

Le nombre d'utilisations de l'AI (menaces ou utilisation réelle/déploiement de l'appareil) a diminué de 14,2 % en 2010, suivant la tendance à la baisse observée depuis 2008.

Le déploiement actuel de l'appareil par les membres de la GRC a diminué de 26,4 % entre 2009 et 2010. Les chiffres de 2010 reflètent une tendance continue d'utilisation de l'AI en tant que mesure de dissuasion ou de désescalade, sans que l'arme ne soit réellement déployée.

La distribution géographique des rapports sur l'utilisation de l'AI en 2010 était très semblable à celle de 2009. Près de 80 % des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été rédigés par la GRC dans les quatre provinces de l'Ouest où travaillaient environ les deux tiers (66,4 %) de tous les membres de la GRC au Canada qui étaient accrédités en maniement de l'AI en 2010.

Des analyses bidimensionnelles ont révélé que les six principaux facteurs liés à l'utilisation de l'AI en 2010 étaient la *consommation perçue de substances*, le *type d'incident*, l'*âge du sujet*, l'*état émotionnel du sujet* (s'il semble perturbé sur le plan émotionnel), le *nombre d'années de service du membre de la GRC* et la *division de la GRC* (lieu).

La seule variable liée à la nécessité d'obtenir des soins médicaux pour le sujet est le *mode de déploiement*. Le système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents de la GRC fait état d'un moins grand nombre de blessures en 2010 que dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI.

Le niveau de perception d'*armes présentes* durant les incidents liés à l'utilisation de l'AI a augmenté de façon significative en 2010 par rapport à 2009. Il est possible que cette augmentation soit due en partie aux changements apportés aux exigences de déclaration (c.-à-d. l'ajout du terme « perçu » aux évaluations par les membres de la GRC de la présence d'armes).

Il y a eu un certain nombre de changements notables en ce qui a trait aux analyses descriptives, entre les rapports de la Commission sur l'utilisation de l'AI en 2009 et en 2010. En plus des changements déjà mentionnés, la *consommation d'alcool*, le *nombre de cycles* de déploiement des armes et la *durée complète du cycle* ont connu une diminution importante.

Le nombre d'incidents liés à l'utilisation de l'AI impliquant des jeunes a été plus élevé en 2010 qu'il ne l'a jamais été, mais le nombre de déploiements de l'AI sur des jeunes est demeuré bas.

L'utilisation de l'AI dans les cas d'incidents liés à la santé mentale a diminué; le nombre d'utilisations en 2010 est similaire à celui de 2008.

# INTRODUCTION

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) répond à environ 7 000 appels de service chaque jour, soit plus de 2,5 millions de demandes chaque année (GRC, 2010a, p. 37). Toutefois, dans certains cas, les agents de police doivent recourir à la force pour faire respecter la loi (p. ex. arrêter un suspect, se défendre ou protéger d'autres personnes). Le Code criminel autorise une telle force dans la mesure où elle est raisonnable dans les circonstances.

Les options de recours à la force dont disposent les policiers sont diverses et vont du simple fait de guider la personne en la tenant par le coude jusqu'au blocage articulaire, et même le recours à la force mortelle, si ce niveau de force est justifié. Pour ces diverses possibilités, les agents de police ont à leur disposition toute une gamme d'armes, y compris l'aérosol capsique, un bâton télescopique, une arme de poing semi-automatique et, le sujet du présent rapport, une arme à impulsions (AI)<sup>1</sup>.

Dans de rares cas, les membres de la GRC menacent d'utiliser une AI, ou déploient<sup>2</sup> l'arme; il s'agit d'une possibilité d'intervention visant à contrôler une personne. En juin 2011, la GRC a fourni à la Commission des plaintes du public contre la GRC (Commission), les données de 2010 sur l'AI, provenant du système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents (CP/IA). Le présent rapport, composé de neuf sections<sup>3</sup>, présente les résultats des analyses menées par la Commission relativement à l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010.

---

1 Aux fins du présent rapport, et afin de respecter la terminologie de la politique de la GRC, le terme technique, « arme à impulsions », est utilisé dans tout le document. D'autres termes sont utilisés pour nommer l'arme, dans les documents populaires et universitaires, par exemple le dispositif à impulsions (DAI), le Taser<sup>MD</sup> et la matraque électronique.

2 Dans le présent rapport, les termes « déployée » ou « déploiement » indiquent que l'AI a été activée, soit en mode sonde ou en mode paralysant. Il est important d'établir la distinction entre le déploiement et l'« utilisation », qui désigne toute situation où l'AI a été utilisée et a mené à un rapport CP/IA (p. ex. menace d'utilisation, arme retirée de l'étui et montrée, dispositif à étincelles activé, viseur laser activé, arme pointée vers le sujet ou déploiement réel de l'arme).

3 Il convient de mentionner que, en raison des enjeux spéciaux liés à la prestation de services de police dans la région du Nord du Canada, certains des anciens rapports annuels de la Commission sur l'AI consacraient une attention particulière aux divisions de la GRC dans les régions du Nord (c.-à-d. Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Toutefois, contrairement aux années antérieures, le nombre de cas d'utilisation de l'AI dans les régions du Nord a été trop faible en 2010 pour que l'on puisse faire des généralisations ou comparer ces données à celles des années précédentes.

**La partie un** offre aux lecteurs des renseignements contextuels relativement aux éléments suivants : a) la genèse et l'évolution du travail de la Commission relativement à l'AI, b) le modèle d'intervention pour la gestion d'incidents (MIGI) de la GRC, c) le système de rapports CP/IA de la GRC, qui permet de saisir des données et des renseignements sur l'utilisation de l'AI par les membres de la GRC, et d) l'AI en soi.

**La partie deux** présente des analyses descriptives des rapports CP/IA sur l'AI remplis par les membres de la GRC entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010. Les diverses analyses ont été regroupées de façon à correspondre, dans la mesure du possible, aux diverses catégories du système CP/IA.

**La partie trois** porte sur les résultats des analyses bidimensionnelles<sup>4</sup>. Cette partie est axée sur deux questions précises : a) Quels sont les facteurs qui déterminent si l'AI est déployée (en mode sonde ou en mode paralysant)? et b) Quels sont les facteurs qui déterminent si une personne, après un incident où l'AI a été déployée, est jugée blessée et se voit offrir un transport vers des soins, par le membre de la GRC responsable?

**La partie quatre** présente une comparaison des conclusions de 2010 avec celles des années précédentes et souligne les changements importants au fil du temps.

**La partie cinq** porte sur les tendances longitudinales liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI.

**La partie six** présente des analyses quantitatives et qualitatives des résumés fournis dans les rapports CP/IA sur l'utilisation de l'AI par la GRC, qui permettent de mieux comprendre le contexte de l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010.

**La partie sept** porte sur deux groupes précis que la Commission a jugés à risque : les jeunes âgés de 13 à 17 ans et les personnes identifiées comme étant atteintes d'une maladie mentale.

**La partie huit** résume les principales conclusions et fournit des recommandations.

**La partie neuf** contient les annexes : politique sur l'utilisation de l'AI par la GRC (annexe 1), divers tableaux sur l'utilisation de l'AI (annexe 2), glossaire et liste d'abréviations (annexe 3) et références (annexe 4).

---

<sup>4</sup> Les analyses bidimensionnelles sont des analyses statistiques comportant deux variables.

# 1. CONTEXTE

## 1.1 GENÈSE ET ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA COMMISSION RELATIVEMENT À L'ARME À IMPULSIONS

Le public et la Commission sont préoccupés par l'utilisation de l'AI depuis son adoption par la GRC, en 2001. La Commission a entrepris une évaluation détaillée de l'utilisation de l'AI par la GRC en 2007, lorsque l'honorable Stockwell Day, alors ministre de la Sécurité publique, a demandé à la Commission d'examiner les protocoles de la GRC concernant l'utilisation de l'AI et sa mise en service et de déterminer si la GRC respectait ces protocoles. La Commission a donc publié le rapport intitulé *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – Rapport intérimaire* le 11 décembre 2007, suivi du rapport intitulé *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – Rapport final* le 12 juin 2008. Ces rapports présentaient au total 22 recommandations à la GRC<sup>5</sup>.

À la suite de ces rapports, la Commission a commencé à analyser systématiquement, chaque année, l'utilisation de l'AI à la GRC. Le premier rapport, qui examinait l'utilisation de l'AI par la GRC pour l'année civile 2008, a été publié le 31 mars 2009. Le 24 juin 2010, la Commission a publié son analyse de l'utilisation de l'AI par la GRC pour l'année civile 2009.

Au cours des dernières années, l'utilisation de l'AI par la GRC a été examinée dans un certain nombre de rapports concernant des plaintes déposées par le président. Dans ces rapports<sup>6</sup>, un total de 45 recommandations ont été formulées à l'intention de la GRC, et 8 d'entre elles portaient précisément sur l'AI.

5 Les rapports sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.cpc-cpp.gc.ca/prr/rep/sir/cew-ai-index-fra.aspx>.

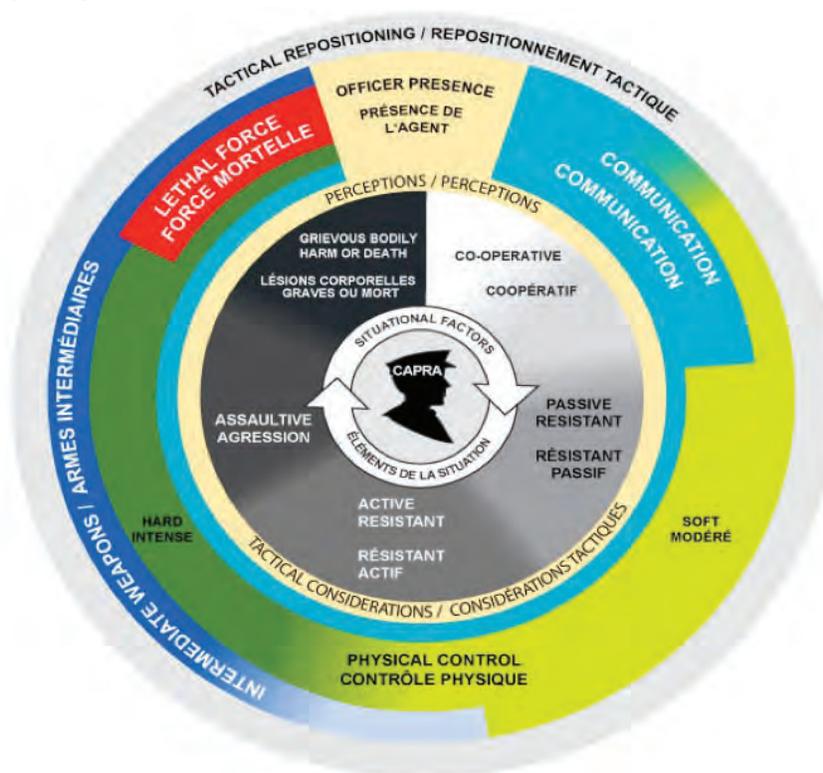
6 Les rapports sur les plaintes déposées par le président sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.cpc-cpp.gc.ca/prr/rep/rev/cic-index-fra.aspx>.

## 1.2 MODÈLE D'INTERVENTION POUR LA GESTION D'INCIDENTS

La GRC a créé le Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents (MIGI) pour aider ses membres à décider (et à expliquer) quand, où et de quelle façon les stratégies d'intervention peuvent être utilisées pour gérer les incidents. Essentiellement, le MIGI représente le processus ou cadre de travail permettant aux membres de la GRC d'évaluer les situations qui menacent la sécurité du public ou des agents et d'y faire face, grâce à des interventions justifiables et raisonnables.

Comme le montre la figure 1, le MIGI n'est pas un « continuum de recours à la force », ni une suite linéaire d'interventions dans le cadre desquelles la police a recours à la force. En fait, la représentation circulaire du modèle laisse entendre que les membres de la GRC peuvent utiliser tout niveau d'intervention, en tout temps, afin de gérer efficacement le niveau de résistance du suspect et de tenir compte des facteurs liés à la situation, ainsi que du risque évalué et perçu par le membre. Le MIGI est le modèle de résolution de problème CAPRA (Clients, Acquisition et analyse de renseignements, Partenariats, Réponses, Autoévaluation) comme point central du modèle (GRC, 2011).

### Diagramme du MIGI



## 1.3 SYSTÈME DE RAPPORTS SUR LE COMPORTEMENT DES PERSONNES ET L'INTERVENTION DES AGENTS

Le système de rapports sur le comportement des personnes et l'intervention des agents (CP/IA) est une méthode normalisée d'enregistrement du comportement du sujet et de l'utilisation des options d'intervention. Les membres de la GRC doivent remplir un rapport CP/IA s'ils ont recours à l'une des options d'intervention suivantes : a) recours aux contrôles physiques intenses, aux armes intermédiaires ou à la force mortelle ou b) recours aux contrôles physiques modérés ayant causé des blessures à la personne, à un membre de la GRC ou à une autre personne.

Mis à l'essai dans certaines administrations en 2009, les rapports CP/IA ont entièrement remplacé les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010. Par conséquent, le présent rapport est uniquement fondé sur les données concernant l'utilisation de l'AI recueillies au moyen du nouveau système de rapports CP/IA. Ce changement apporté aux mécanismes d'établissement de rapports se reflète dans un certain nombre de domaines, tout au long du rapport.

Tout d'abord, un certain nombre de variables ne sont pas recueillies dans le système de rapports CP/IA et ne peuvent plus faire l'objet d'un examen. Deuxièmement, de nouvelles variables ont été ajoutées; elles ne figuraient pas sur les anciens formulaires de rapport de la GRC sur l'utilisation de l'AI. Troisièmement, certaines variables portent le même nom, mais leur sens a changé. Dans certains cas, les changements sont relativement mineurs. Par exemple, au tableau 2 (voir l'annexe 2), la variable *Lieu* comprend maintenant la catégorie « Intérieur et extérieur ». Toutefois, dans d'autres cas, la modification a de plus grandes répercussions sur la façon de consigner, de signaler et d'interpréter les données. Par exemple, la variable *Consommation de substances* (tableau 3 de l'annexe 2) et la variable *Possession d'une arme* (tableau 4 de l'annexe 2) sont maintenant accompagnées du mot *perçue*. Enfin, la variable *Type d'incident* a tellement changé qu'il est impossible de comparer les données de cette variable à celle des rapports précédents. Dans l'ancien système de rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC, le *Type d'incident* portait sur la tâche. Toutefois, dans le nouveau système CP/IA, le *Type d'incident* porte maintenant sur la nature de l'infraction qui a mené à l'intervention des policiers auprès du sujet.

Le présent rapport a donc été modifié pour tenir compte des ensembles de données sur l'utilisation de l'AI en 2010, tirés du système de rapports CP/IA. Les ensembles de données sur l'utilisation de l'AI par la GRC étaient presque entièrement axés sur l'incident et, dans la plupart des cas, chaque incident menait à un seul rapport. Toutefois, le nouveau système CP/IA intègre une série de filtres qui reflètent mieux la complexité des incidents liés à l'utilisation de l'AI. Par conséquent, le système CP/IA est en fait une série de plusieurs ensembles de données. Le premier ensemble est fondé sur une unité principale – la situation ou l'incident; en 2010, il y a eu 597 incidents liés à l'utilisation de l'AI. Toutefois, plusieurs sujets ou événements peuvent être en cause dans un incident, menant ainsi à plusieurs rapports. Si nous nous intéressons surtout aux caractéristiques du sujet (par exemple le tableau 3 de l'annexe 2), les sujets deviennent l'unité d'analyse appropriée. Les 597 incidents ont mené à 637 rapports sur le sujet. De même, certains événements sont caractérisés par un changement de *Mode de déploiement*. Par exemple, les agents peuvent présenter des rapports distincts, si a) ils dégainent et montrent l'AI et b) ils utilisent l'AI en mode paralysant. Si nous nous intéressons particulièrement à l'événement et aux caractéristiques de déploiement (par exemple le tableau 4 de l'annexe 2), les événements deviennent l'unité appropriée d'analyse. Les 597 incidents ont mené à 656 rapports sur les événements. Bref, la taille de chaque échantillon varie selon le type d'analyse utilisé, et cette méthode se reflète dans les figures et les tableaux contenus dans le présent rapport.

## 1.4 ARME À IMPULSIONS – GÉNÉRALITÉS

L'arme à impulsions (AI) est une arme dite « moins meurtrière » qui donne des décharges électriques à haute tension et à faible courant dans le but de paralyser temporairement un sujet par des contractions musculaires involontaires ou de le contraindre par la douleur. Au Canada, les armes à impulsions sont des armes prohibées en vertu du *Code criminel* et ne sont donc pas disponibles pour le grand public.

Actuellement, la GRC utilise le modèle M26<sup>7</sup> ainsi que le modèle X26 plus récent et plus léger. Ces deux modèles d'AI sont fabriqués par TASER International Inc. En 2010, la GRC possédait 1 112 AI du modèle M26 et 2 276 AI du modèle X26. Aucune des AI de la GRC n'est équipée de caméra permettant l'enregistrement audiovisuel<sup>8</sup>.

Les modèles d'AI utilisés par la GRC peuvent être déployés en deux modes : mode paralysant ou mode sonde.

En mode paralysant, l'appareil est appliqué contre le sujet, et une décharge électrique est transmise par de petites sondes qui ne pénètrent pas dans la peau. En mode sonde, deux petits crochets (sondes) reliés à l'appareil par des fils sont éjectés de l'AI et s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet; un courant électrique est ensuite transmis par ces sondes.

En 2010, 335 membres de la GRC ont suivi le cours sur l'utilisation de l'AI, et 2 653 membres ont entrepris le cours de recertification sur l'AI. Sur environ 18 000 membres réguliers de la GRC (policiers assermentés), 2 860 membres étaient autorisés à porter et à utiliser une AI en 2010.

7 Ce modèle est éliminé progressivement par la GRC.

8 Données fournies à la Commission par le gestionnaire de projet CP/IA de la GRC le 21 décembre 2011.

# 2. ANALYSES DESCRIPTIVES

## A. CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

Un résumé des facteurs pertinents aux circonstances entourant l'utilisation de l'AI par la GRC en 2010 est présenté dans les figures 1 à 4 ci-dessous, et dans le tableau 1 (voir l'annexe 2).

Dans l'ensemble, le nombre de cas où l'AI a été utilisée a diminué de 14,2 % en 2010<sup>9</sup>. Si l'on analyse les données selon les endroits où la GRC est présente, le nombre de rapports sur l'utilisation de l'AI a augmenté en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Il a diminué au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Colombie-Britannique, au quartier général national, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, et il est demeuré constant en Alberta, en Ontario, dans la région de la capitale nationale et au Québec<sup>10</sup>.

Comme par le passé, une grande partie des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été produits par les provinces de l'Ouest en 2010. Ensemble, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont à l'origine d'environ 80 % des rapports. Le pourcentage était environ le même l'an dernier (78,5 %). Bien que la Colombie-Britannique ait produit plus de rapports que toute autre province, l'écart comparatif était beaucoup moins grand que par le passé. En 2009, les membres de la GRC de la Colombie-Britannique ont produit 1,86 fois plus de rapports (sur l'utilisation de l'AI) que la province occupant le deuxième rang, soit l'Alberta. Par comparaison, ce ratio était de seulement 1,19 en 2010.

Contrairement à ce qui précède, environ les deux tiers (66,4 %) de tous les membres de la GRC dans l'ensemble du Canada qui étaient accrédités en manquement de l'AI en 2010 travaillaient en Colombie-Britannique (465 membres), en Alberta (646 membres), en Saskatchewan (505 membres) ou au Manitoba (383 membres) (Baldwin and Lackie, 2011:30)<sup>11</sup>

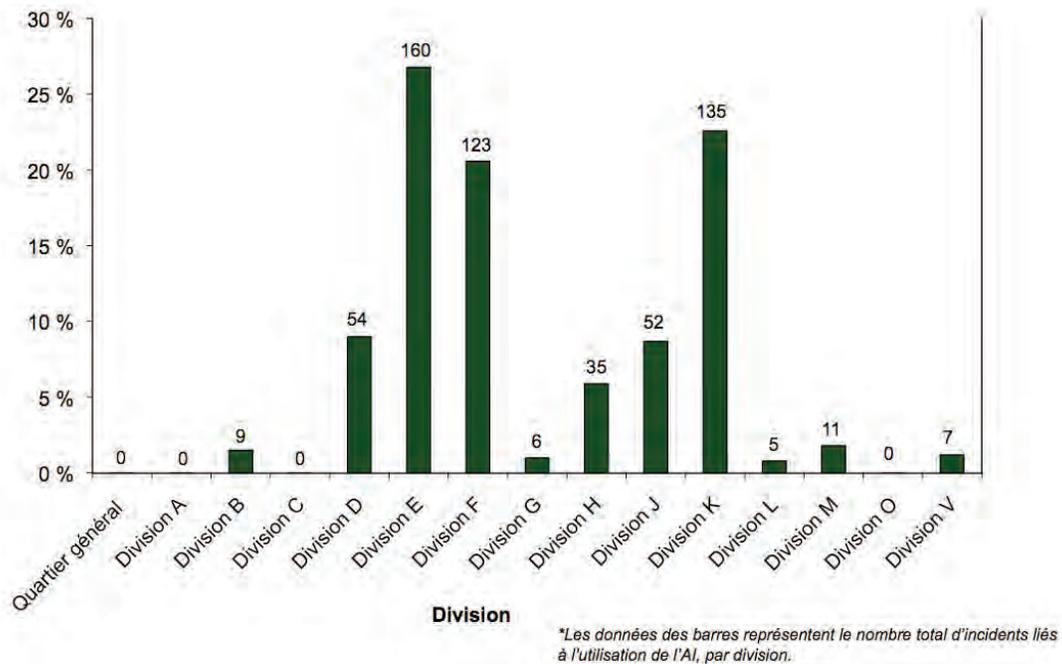
9 Il est important de souligner que cette diminution marquée est en partie due à la façon dont les données sont maintenant consignées dans le nouveau système de rapports CP/IA de la GRC. Comme nous l'avons déjà mentionné, bien qu'il y ait eu seulement 597 incidents en 2010, ces incidents touchaient 637 sujets et 656 événements. De toute évidence, le nombre d'utilisations de l'AI a diminué en 2010, mais la donnée indiquant une diminution de 15 % est probablement quelque peu trompeuse.

10 Pour 2009 et 2010, la Division « A » (région de la capitale nationale), la Division « C » (Québec) et la Division « O » (Ontario) de la GRC n'ont pas produit de rapport sur l'utilisation de l'AI.

11 Au moment de la rédaction du présent rapport, la GRC n'avait pas encore diffusé les données du 4<sup>e</sup> trimestre et, par conséquent, les données annuelles de 2010 n'avaient pas encore été ventilées par division de la GRC. Nous avons donc utilisé, en tant que mesure substitutive, les données du 3<sup>e</sup> trimestre de 2010 concernant les membres de la GRC accrédités en manquement de l'AI.

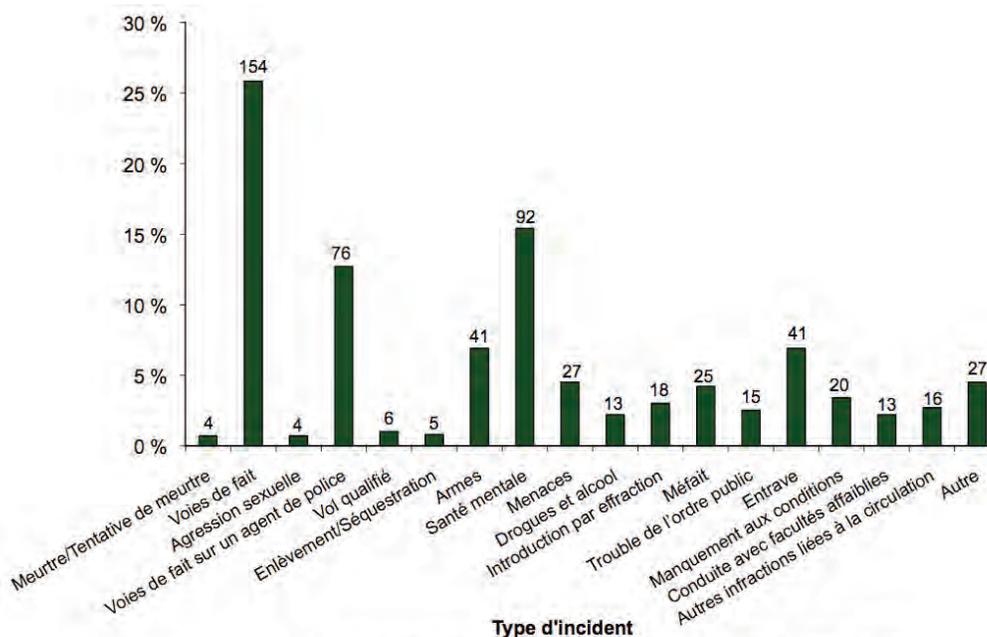
Le rang occupé par chaque division de la GRC était similaire à celui de l'année précédente. À l'exception du Yukon, qui est passé du 10<sup>e</sup> rang en 2009 au 7<sup>e</sup> rang en 2010, aucune province ou territoire n'a bougé de plus de deux rangs en 2010. Pour ce qui est des proportions de rapports sur l'utilisation de l'AI, la plus grande diminution (9,3 %) a été observée en Colombie-Britannique. De très faibles diminutions ont été constatées à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Nouveau-Brunswick. À l'inverse, la proportion des rapports attribuables aux agents de la Saskatchewan a augmenté de 4,5 %. Une augmentation proportionnelle modeste a également été observée en Nouvelle-Écosse, en Alberta et au Manitoba. La comparaison des données de 2009 et de 2010 est présentée au tableau 28 (voir l'annexe 2).

**Figure 1**  
**Caractéristiques de la situation — AI : divisions de la GRC, 2010**



En ce qui a trait au *Type d'incident*<sup>12</sup>, les trois types d'incident liés à l'utilisation de l'AI les plus courants en 2010 étaient les voies de fait (25,8 %), les sujets ayant des troubles de santé mentale (15,4 %) et les voies de fait contre un agent de police (12,7 %). En regroupant les diverses sous-catégories de voies de fait (c.-à-d. voies de fait, agression sexuelle, voies de fait contre un agent de police et d'autres agents de la paix), l'ensemble des incidents liés à des voies de fait représentent environ deux situations sur cinq (39,2 %). De plus, comme le montre la figure 2 et le tableau 1 (voir l'annexe 2), les autres incidents étaient liés à une grande diversité d'infractions et de circonstances.

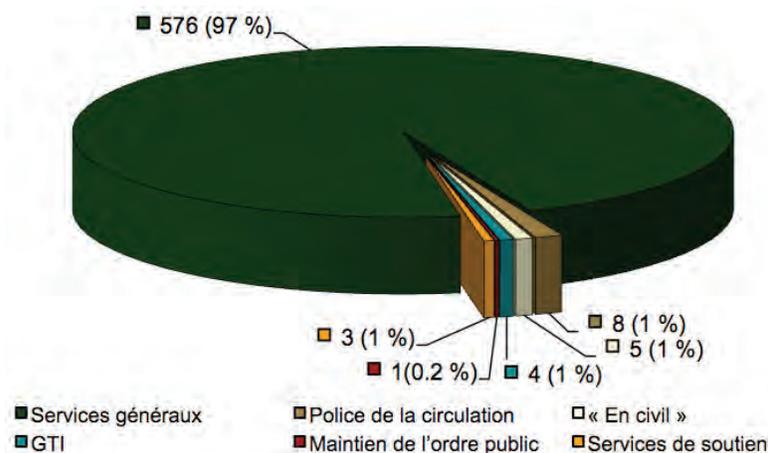
**Figure 2**  
Caractéristiques de la situation — AI : type d'incident, 2010



\*Les données des barres représentent le nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI.

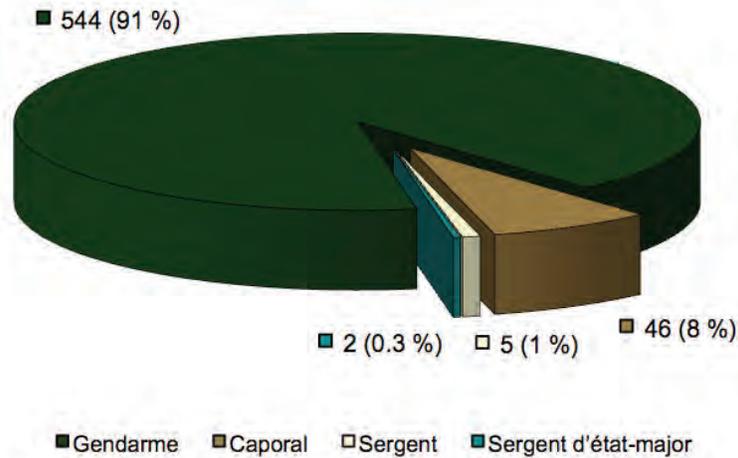
Comme dans bien des cas par le passé, en 2010, la grande majorité des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été présentés par des membres de la GRC des services généraux (96,5 %) occupant le rang de gendarme (91,1 %) (figures 3 et 4 et tableau 1 de l'annexe 2). Cela est prévisible étant donné que la majorité des membres de la GRC de première ligne sont les gendarmes qui portent l'uniforme.

**Figure 3**  
Caractéristiques de la situation — AI : types de fonction, 2010



12 Comme on le mentionne dans la section Contexte du présent rapport, la variable *Type d'incident* qui figure au tableau 1 (voir l'annexe 2) a changé de façon considérable, comparativement aux données inscrites dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI. Par conséquent, il sera difficile pour les lecteurs de faire des comparaisons d'une année à l'autre.

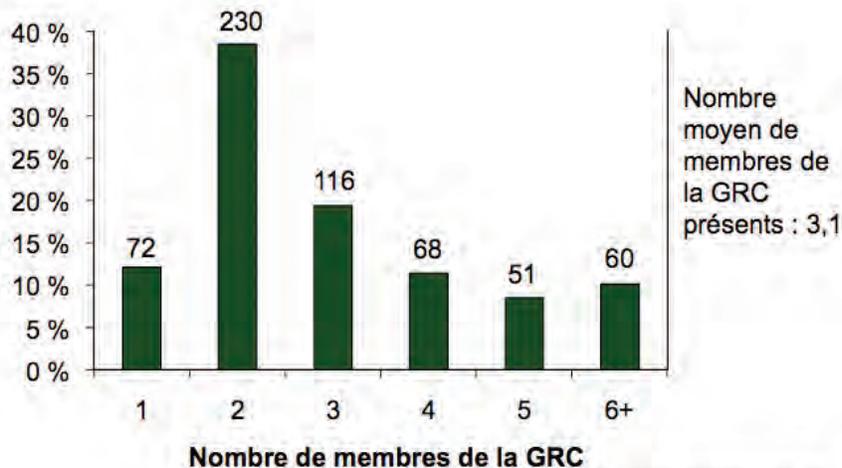
**Figure 4**  
**Caractéristiques de la situation — AI : rang du membre de la GRC, 2010**



**B. CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Les types d'événements qui menaient généralement à une utilisation de l'AI nécessitaient généralement plus d'un agent de police pour répondre à l'appel. En moyenne en 2010, 3,1 membres de la GRC étaient présents durant un incident lié à l'utilisation de l'AI (figure 5 et tableau 2 de l'annexe 2). Ce chiffre représente une légère augmentation puisqu'il y avait 2,8 membres l'année précédente (voir le tableau 29 de l'annexe 2).

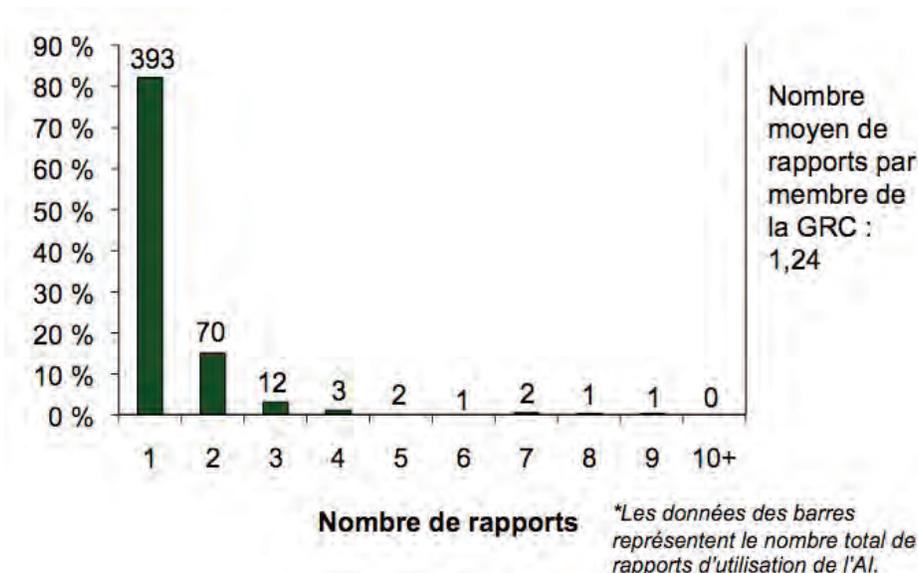
**Figure 5**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2010**



*\*Les données des barres représentent le nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI.*

En outre, le nombre moyen des rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC était de 1,24 en 2010, ce qui représente une très légère diminution comparativement à la moyenne de l'année précédente, qui était de 1,26 rapport (figure 6 et tableau 29 de l'annexe 2).

**Figure 6**  
**Rapports sur l'utilisation de l'AI, par membre de la GRC, 2010**



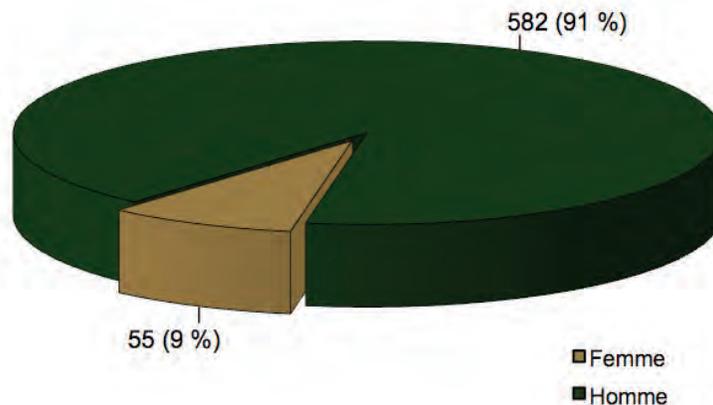
La répartition entre les incidents liés à l'utilisation de l'AI ayant eu lieu à l'intérieur et ceux ayant eu lieu à l'extérieur était relativement égale. En 2010, 251 (42 %) des incidents liés à l'utilisation de l'AI ont eu lieu à l'intérieur, tandis que 276 (46,2 %) des incidents ont eu lieu à l'extérieur. Les 70 autres événements (11,7 %) ont eu lieu en partie à l'intérieur et en partie à l'extérieur (voir le tableau 2 de l'annexe 2).

### C. CARACTÉRISTIQUES DU SUJET

#### Sexe et âge

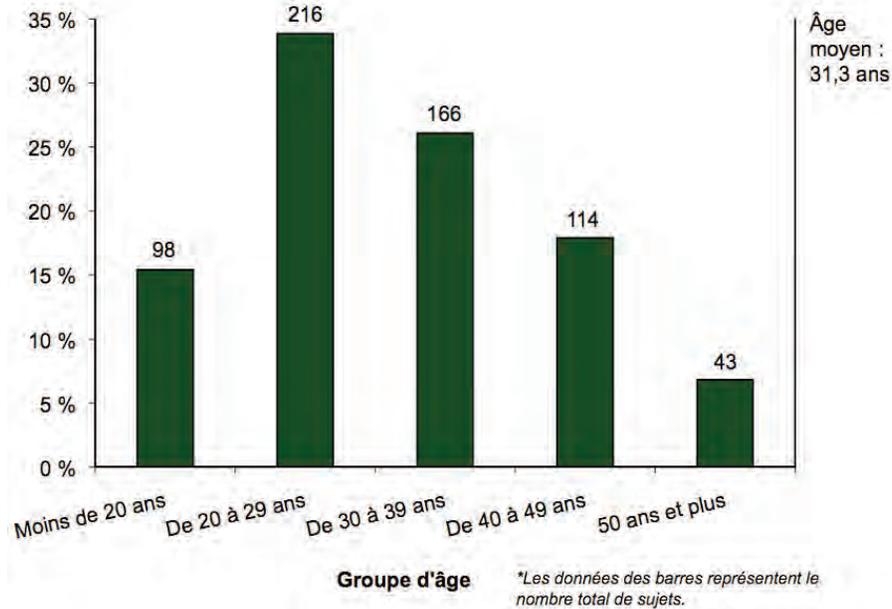
Plusieurs caractéristiques importantes sur les sujets sont consignées au tableau 3 (voir l'annexe 2) et présentées dans les figures 7 à 10 ci-dessous. La grande majorité (91,4 %) des sujets impliqués dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI en 2010 étaient des hommes.

**Figure 7**  
**Caractéristiques du sujet : sexe, 2010**



En moyenne, les sujets, hommes et femmes, avaient environ 31 ans. De plus, 7 % des sujets avaient 50 ans ou plus. Ces chiffres sont comparables aux données consignées par la GRC au cours des années précédentes.

**Figure 8**  
**Caractéristiques du sujet : âge, 2010**



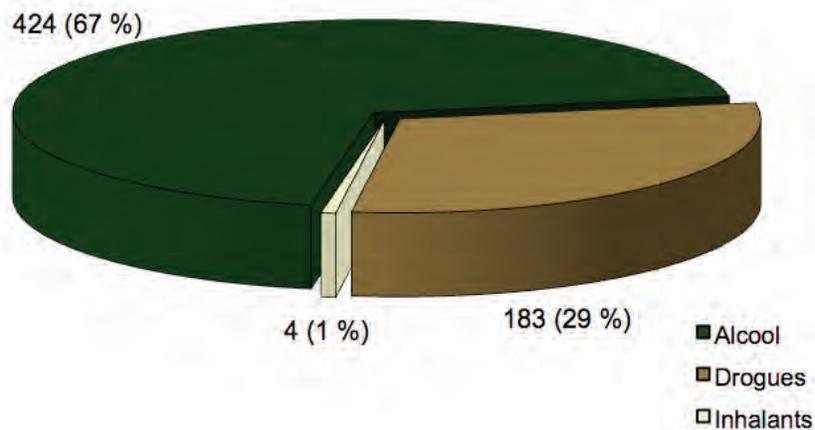
En 2010, il y a eu 44 incidents (7 %) impliquant 52 sujets âgés de moins de 18 ans. La proportion de cas d'utilisation de l'AI touchant des sujets âgés de moins de 18 ans a augmenté depuis 2009 (passant de 5,2 % à 7,4 %), mais la proportion de ces incidents ayant mené au déploiement de l'arme a diminué (passant de 4 % à 1,3 %). La nature précise des 44 rapports est décrite à la partie sept du présent rapport.

## Consommation de substances<sup>13</sup>

Comme au cours des années antérieures, les membres de la GRC ont perçu la consommation de substances dans une grande majorité des événements (76 %) liés à l'utilisation de l'AI. Les agents estimaient qu'il y avait présence d'alcool dans les deux tiers des cas, et qu'il y avait présence de drogue dans 25 % des cas. Ces chiffres sont élevés, mais il convient de mentionner qu'ils ont diminué au cours des quatre dernières années. La diminution n'est pas rapide, et on ne peut déterminer clairement pourquoi la consommation de substances joue un rôle moins important dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI.

**Figure 9**  
**Caractéristiques du sujet : type de substance, 2010**

*\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.*

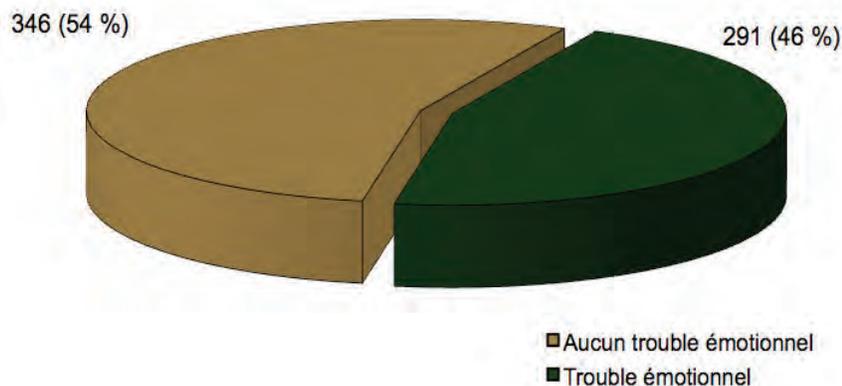


13 L'ancien système de rapports sur l'utilisation de l'AI de la GRC offrait des renseignements beaucoup plus détaillés et permettait de répartir le type de substance en catégories : alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, amphétamines, médicaments d'ordonnance et autre substance. Malheureusement, le nouveau système de rapports CP/IA comporte seulement les sous-catégories alcool, drogues et inhalants.

## Santé mentale

L'un des facteurs qui a été ajouté au système de rapports CP/IA porte sur l'évaluation de l'état de santé mentale des sujets en cause dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI. La proportion de sujets qui semblent être perturbés sur le plan émotionnel était d'un peu plus de la moitié (figure 10 et tableau 3 de l'annexe 2). La définition du terme « trouble émotionnel » est bien sûr extrêmement étendue et laisse beaucoup de place à la subjectivité et à l'interprétation. La proportion de sujets chez qui les membres de la GRC ont perçu un *trouble émotionnel*, qui est environ trois fois plus élevée que pour les incidents où on indique qu'un *trouble de santé mentale* est en cause, porte à croire que les membres font régulièrement face à des personnes atteintes d'un trouble, lorsqu'ont lieu des événements qui n'ont pas été placés dans la catégorie *santé mentale*. Les troubles émotionnels se manifestent dans un grand nombre d'incidents liés à un enlèvement, à des armes et à des menaces, et sont bien souvent cités dans les cas de trouble de l'ordre public, d'entrave et de voies de fait. La grande fréquence des troubles fait ressortir l'importance de comprendre le lien entre l'utilisation de l'AI et la santé mentale. La partie sept du présent rapport aborde ce sujet de façon plus approfondie.

**Figure 10**  
**Caractéristiques du sujet : troubles émotionnels, 2010**

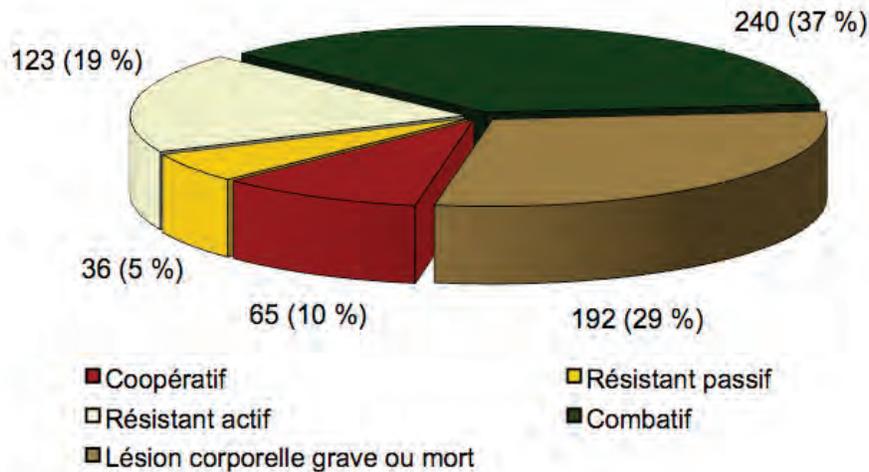


### D. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÉNEMENT ET DU DÉPLOIEMENT

Parmi les changements les plus importants apportés au système de rapports CP/IA, il y a l'importance accrue accordée au comportement du sujet. La figure 11 (voir également le tableau 4 de l'annexe 2) présente plusieurs de ces variables axées sur le sujet. La catégorisation générale du comportement du sujet indique que la plupart des sujets (84,7 %) auxquels ont fait face les membres de la GRC dans le cadre d'incidents liés à l'utilisation de l'AI étaient à tout le moins résistants actifs. Plus particulièrement, 18,8 % des sujets ont été réputés résistants actifs, dans 36,6 % des cas, on a jugé qu'ils étaient combatifs et 29,3 % ont adopté un comportement indiquant leur intention de causer des lésions corporelles graves ou la mort (10 % des sujets en cause dans les incidents liés à l'utilisation de l'AI étaient considérés comme coopératifs)<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Comme cela est indiqué à la section A.1 de la *partie six*, dans 65 incidents liés à l'utilisation de l'AI (9,9 %), le membre de la GRC a estimé que le sujet était coopératif. De plus, 50 (76,9 %) de ces incidents semblent être grandement liés à ce qu'on pourrait appeler une entrée ou une approche tactique. En général, il s'agit d'incidents durant lesquels les membres signifient un mandat ou interviennent dans un crime en cours et où l'AI a été dégainée en tant que mesure de précaution avant l'entrée dans une résidence ou un autre édifice ou agir dans une situation.

**Figure 11**  
**Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010**



En plus des questions générales concernant le comportement du sujet, le système de rapports CP/IA pose également aux membres de la GRC la question suivante : Selon votre évaluation, avez-vous perçu une menace du sujet plus grande que le comportement manifesté durant l'événement? Dans la moitié des cas (et les deux tiers des cas si l'on exclut la catégorie « lésion corporelle grave ou mort », puisque la menace perçue plus grande ne s'applique pas), les membres de la GRC ont souligné que certains facteurs (ou une combinaison de facteurs) faisaient en sorte que le risque lié à la situation était plus grand (figure 12a).

Les deux variables Comportement du sujet et Risque accru perçu sont combinées à la figure 12b (voir également le tableau 76 de l'annexe 2). Pour chaque niveau de comportement, la plupart des incidents comportaient un risque accru. Par exemple, environ 55 % des cas de comportement combatif comportaient un risque accru. Aucun renseignement détaillé n'est fourni officiellement relativement à cette variable, mais les tableaux 77 à 82 (voir l'annexe 2) présentent une série d'analyses visant à déterminer ce qui peut amener les membres de la GRC à déterminer qu'il y a un risque accru.

Évidemment, la présence perçue d'une arme (tableau 77) et la consommation perçue de substances (tableau 79) augmentent de façon marquée la probabilité que la situation soit classée comme présentant un risque accru. Plus particulièrement, les niveaux de risque accru étaient associés à la présence d'une arme à feu ou d'une arme blanche (tableau 78) ou à la consommation de drogues (tableau 80). À l'inverse, ni la perception que le sujet était perturbé sur le plan émotionnel (tableau 81) ni le fait que le membre de la GRC était seul (tableau 82) ne semblent être liés au fait de déterminer qu'il existe un risque accru.

Figure 12a

Caractéristiques de l'événement : risque accru de menace perçu, 2010

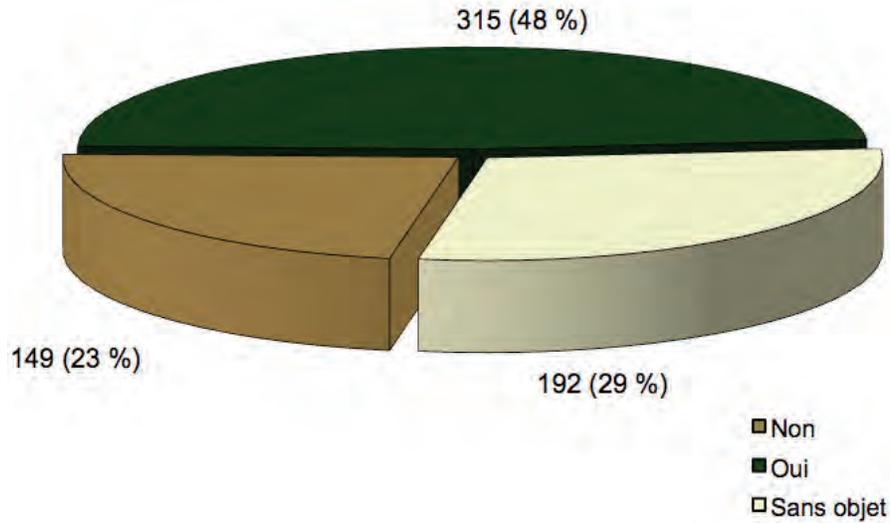
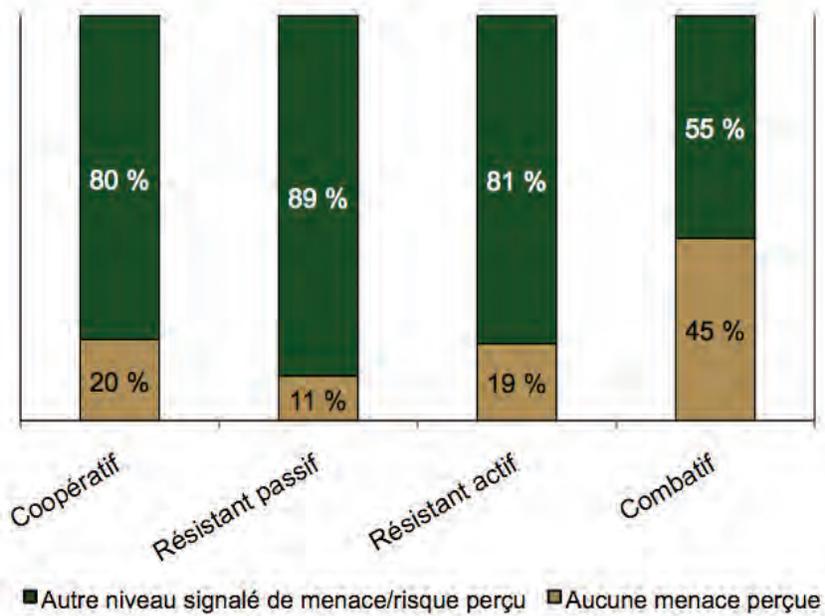


Figure 12b

Comportement du sujet et niveau de menace, 2010

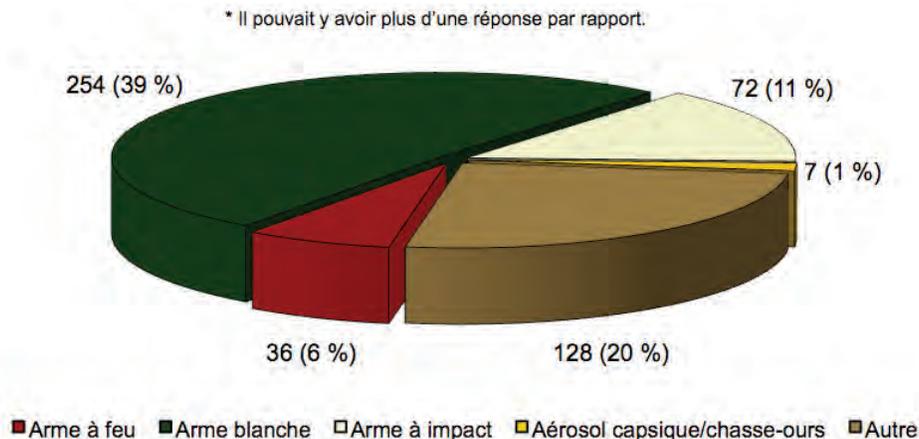


La présence d'une arme a été mentionnée dans plus de 60 % des événements liés à l'utilisation de l'AI en 2010, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes (figure 13a et tableau 4 de l'annexe 2). Il s'agit d'un des aspects pour lequel la terminologie a changé<sup>15</sup>, dans le système de rapports CP/IA de la GRC, ce qui pourrait expliquer le changement au chapitre des résultats. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'importance de l'augmentation du nombre d'armes présentes; cette explication donne seulement à penser qu'une partie de l'augmentation peut être attribuable au fait que les renseignements sont consignés de façon différente par la GRC, comparativement aux années précédentes.

**Figure 13a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**



**Figure 13b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**

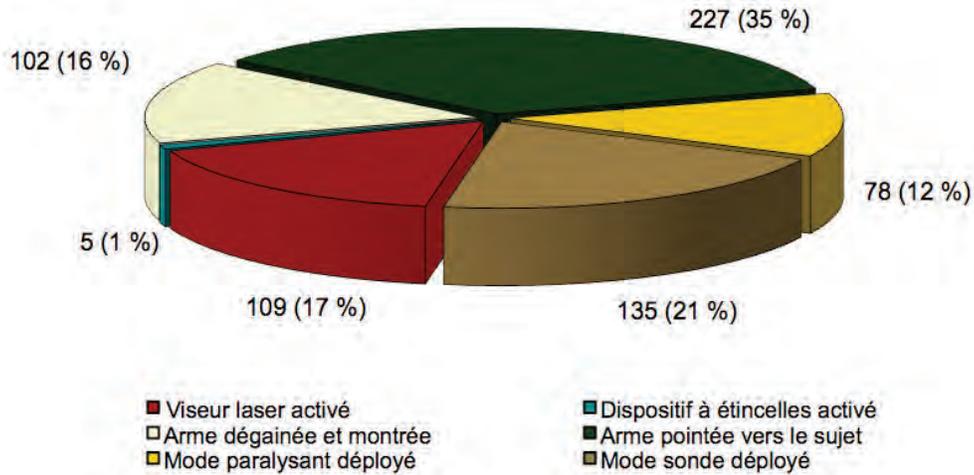


Le système de rapports CP/IA décrit maintenant de façon plus détaillée la catégorie des caractéristiques d'utilisation de l'AI et le *type de déploiement* (figures 14a, 14b, 14c et 14d et le tableau 4 de l'annexe 2). Plus particulièrement, la catégorie précédente « non déployée » que contenaient les anciens rapports annuels de l'AI est maintenant répartie en plusieurs sous-catégories. Les données sur le *type de déploiement* font une fois encore ressortir une tendance présente dans les rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI : le fait pour les membres de la GRC de ne pas déployer l'AI. Dans près de 70 % des événements, l'AI a été utilisée comme mesure dissuasive, plutôt que comme arme défensive. Dans les cas où l'arme n'a pas été déployée, le viseur laser a été activé, ou l'AI a été dégainée et montrée, dans la moitié des cas environ. Dans les autres cas, l'AI a été pointée directement vers le sujet.

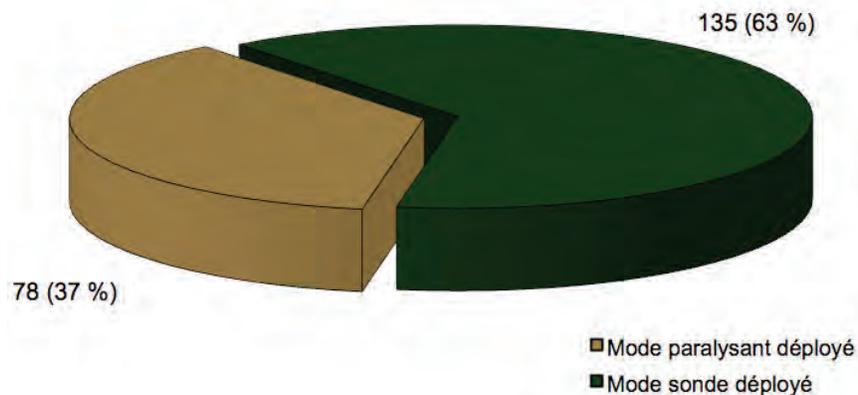
15 Dans le système de rapports CP/IA, on a ajouté la notion de « perçu » dans « possession d'une arme ».

Dans les cas où l'AI a été déployée, les sondes ont été déployées dans les deux tiers des cas (figure 14b). Cette proportion n'a pas changé depuis 2009, tandis que la proportion de tous les cas des déploiements du mode paralysant a de nouveau diminué, passant de 14 % en 2009 à 12 % en 2010 (figure 14a et tableau 31 de l'annexe 2).

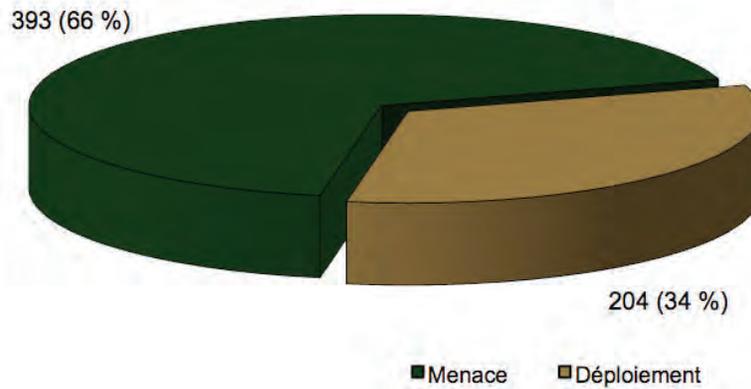
**Figure 14a**  
**Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010**



**Figure 14b**  
**Type de déploiements de l'AI, 2010**

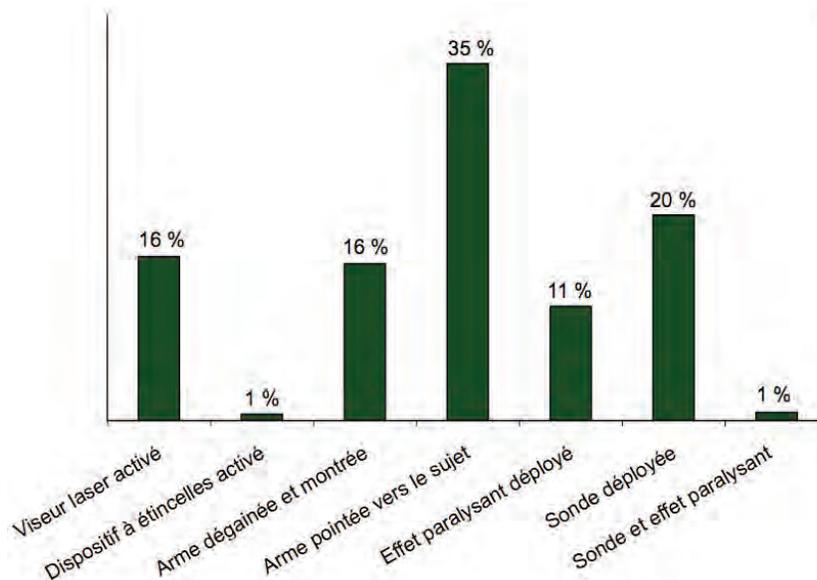


**Figure 14c**  
Menace d'utilisation de l'AI ou déploiement, 2010



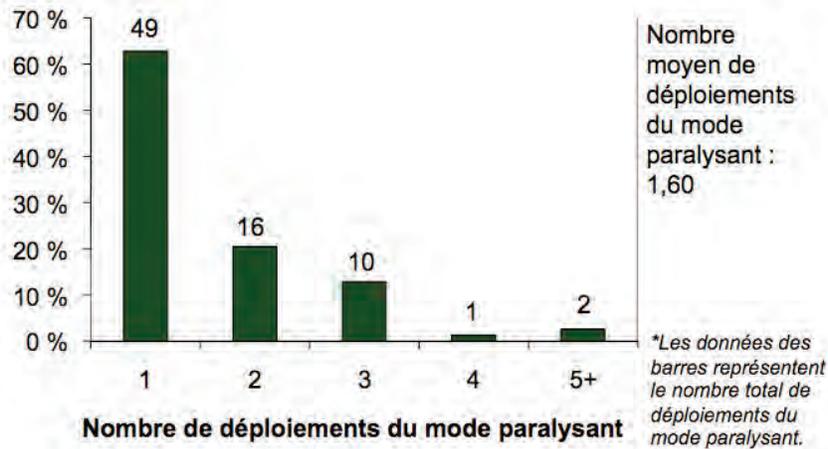
Lorsqu'on tente de comparer ces nouvelles données sur le déploiement et les chiffres figurant dans les rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI, on se rend compte que la difficulté réside dans la différence liée à l'unité d'analyse. Comme les données du tableau 4 (annexe 2) sont fondées sur les événements, chaque déploiement est traité comme une situation particulière. Cette situation est problématique si l'incident en question comprend plusieurs déploiements. Il est plus important d'examiner les incidents où le sujet est à la fois la cible d'un déploiement en mode paralysant et d'un déploiement en mode sonde. Pour régler cette question, aux fins du présent rapport, il est plus approprié d'utiliser les *sujets* comme unité d'analyse. À la figure 14d (voir également le tableau 83 de l'annexe 2), l'utilisation la plus extrême est présentée pour chaque sujet. La constatation la plus significative est le fait que la proportion (0,8 %) de sujets ayant été la cible des deux modes de déploiement actifs (paralysant et sonde) est très faible. Dans l'ensemble, les résultats confirment les données du tableau 4.

**Figure 14d**  
Utilisation la plus extrême, par sujet, 2010

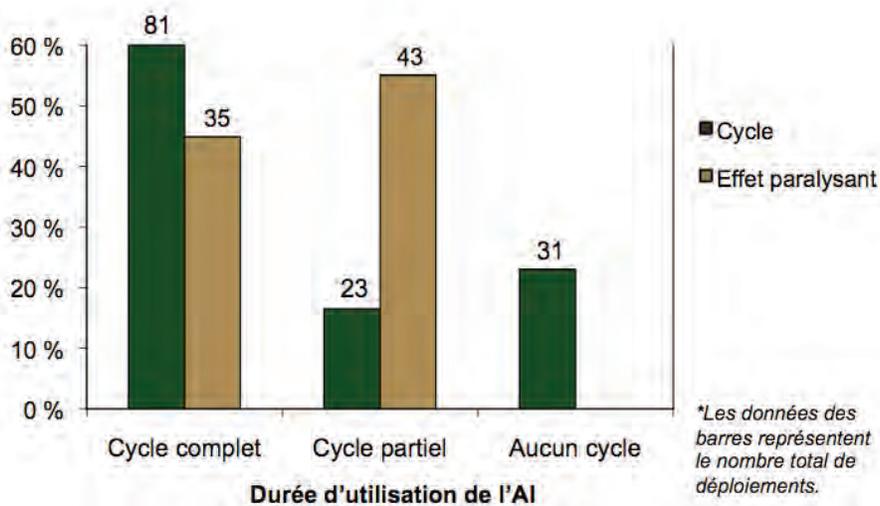


Des données plus complètes sur les caractéristiques de déploiement sont présentées au tableau 5 (annexe 2). Lorsque l'AI a été déployée en mode paralysant, les sujets étaient touchés en moyenne 1,6 fois (figure 15). Dans plus de 80 % des événements de ce genre, le sujet a été touché par l'AI en mode paralysant une ou deux fois. Il est intéressant de constater que la durée complète du cycle paralysant a été utilisée dans moins de la moitié des cas (figure 16). Les parties du corps les plus souvent touchées par l'arme utilisée en mode paralysant étaient le dos (34,6 %) le bas du corps (32,1 %) et l'épaule/le bras (19,2 %).

**Figure 15**  
**Nombre de déploiements du mode paralysant, 2010**

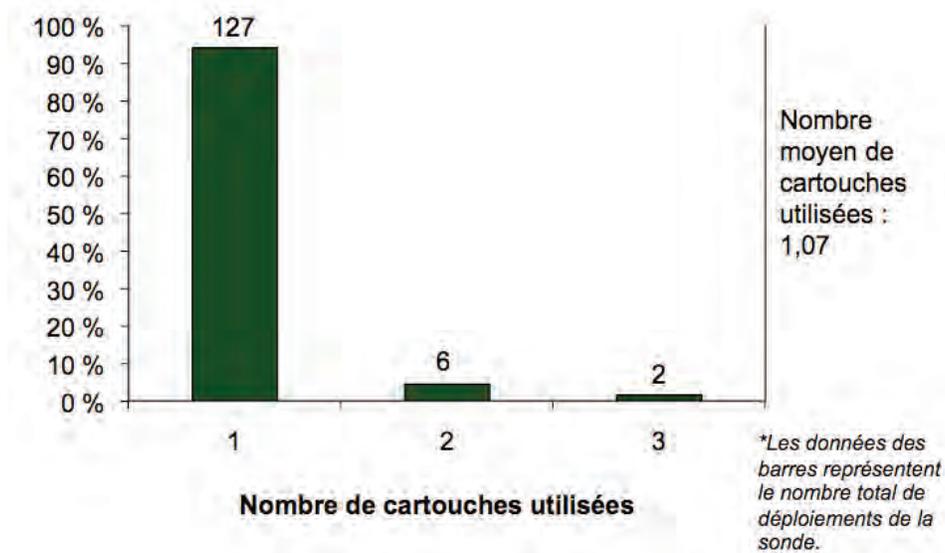


**Figure 16**  
**Effet paralysant par rapport à l'utilisation de la sonde, 2010**

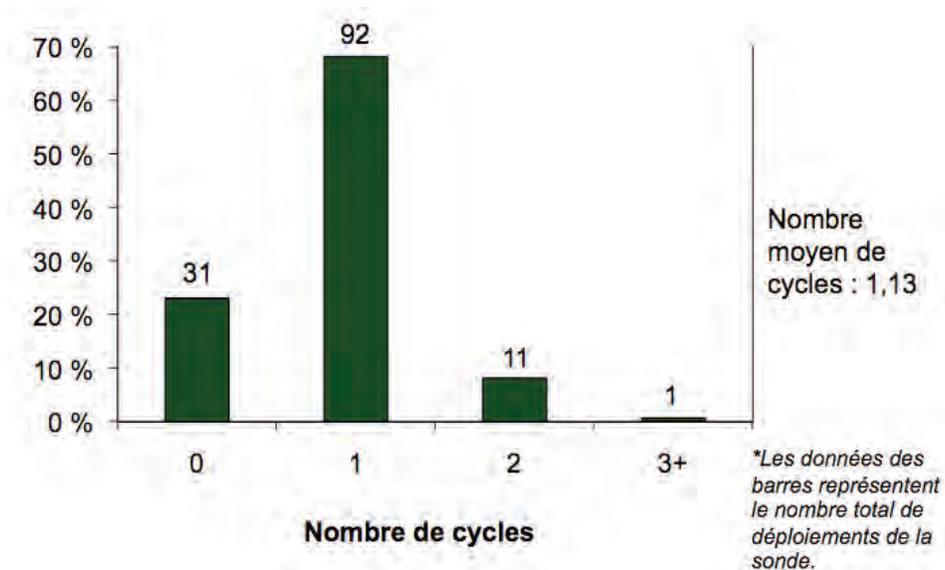


Tout comme pour le mode paralysant, le mode sonde était généralement déployé une seule fois (figure 17a et tableau 5 de l'annexe 2). De plus, durant le déploiement en mode sonde, bien souvent l'AI n'était utilisée que pendant un cycle (figure 17b); un plus grand nombre de cycles a été utilisé seulement dans 9 % des déploiements de sondes réussis. La valeur 0 à la variable *nombre de cycles* indique qu'aucune des deux sondes n'est restée accrochée au sujet et que, par conséquent, le cycle n'a pu être activé (voir également le *nombre d'impacts des sondes* au tableau 5 de l'annexe 2)<sup>16</sup>. Les parties du corps les plus souvent touchées étaient la poitrine, le dos et le bas du corps. Contrairement au mode paralysant, le mode sonde était plus souvent utilisé pour un cycle complet (60 %) par les membres de la GRC.

**Figure 17a**  
**Nombre de cartouches utilisées, 2010**



**Figure 17b**  
**Nombre de cycles de la sonde, 2010**



<sup>16</sup> La valeur zéro (0) attribuée à l'impact des sondes indique qu'aucune des sondes n'est entrée en contact avec la cible. La valeur un (1) indique qu'une sonde est entrée en contact avec la cible, et l'autre, non. La valeur deux (2) indique que les deux sondes sont entrées en contact avec la cible. Le cycle de l'AI ne peut être activé que si les deux sondes sont entrées en contact avec la cible.

Dans la grande majorité (85,5 %) des cas, les membres de la GRC ont jugé que l'AI avait permis de contrôler les sujets (tableau 4 de l'annexe 2). Il convient de mentionner que puisqu'il s'agit d'une nouvelle question, on ne peut comparer ces données à celles des rapports annuels précédents sur l'utilisation de l'AI publiés par la Commission. Toutefois, cette donnée peut être rattachée aux réponses obtenues aux questions des rapports antérieurs – l'utilisation de l'AI a-t-elle permis d'éviter le recours à la force mortelle ou d'éviter des blessures? La variable *obstacles* indique les circonstances où l'AI n'a pas été jugée efficace. Environ le quart des déploiements inefficaces étaient dus au fait que l'AI n'avait aucun effet sur le sujet. Des analyses secondaires ont montré que tous les sujets qui n'étaient pas affectés par l'AI étaient sous l'influence de drogues ou d'alcool. Bien qu'il y ait plusieurs catégories de réponses possibles, une grande proportion de réponses « autres » pour le genre d'obstacles donne à penser que les raisons expliquant l'inefficacité de l'AI étaient extrêmement diversifiées.

Enfin, la section modèle d'arme du tableau 4 (annexe 2) souligne l'élimination progressive continue du Taser<sup>MD</sup> M26 par la GRC. En 2010, le modèle M26 a été utilisé dans seulement 10 % des événements.

## E. CARACTÉRISTIQUES DES BLESSURES

Il existe peu de renseignements concernant les blessures dans le système de rapports CP/IA. La description des blessures auparavant disponible dans les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC a malheureusement été éliminée. Ces questions ont été remplacées par des questions que l'on pourrait décrire comme moins éclairantes.

Comme cela est indiqué à la figure 18a (voir également le tableau 6 de l'annexe 2), les résultats montrent que seulement un petit nombre (3,5 %) des sujets ont été blessés en raison de l'utilisation de l'AI en 2010. Les marques de perforation, qui caractérisent le déploiement des sondes, ne constituent pas pour la GRC, des blessures. Les sujets blessés se sont presque toujours (91,3 %) vu *offrir des soins médicaux*, et la plupart des sujets ont accepté de recevoir le traitement. Des membres de la GRC ont été traités pour des blessures dans très peu de cas (1,4 %) liés à l'utilisation de l'AI.

**Figure 18a**  
**Caractéristiques des blessures causées par l'AI, 2010**

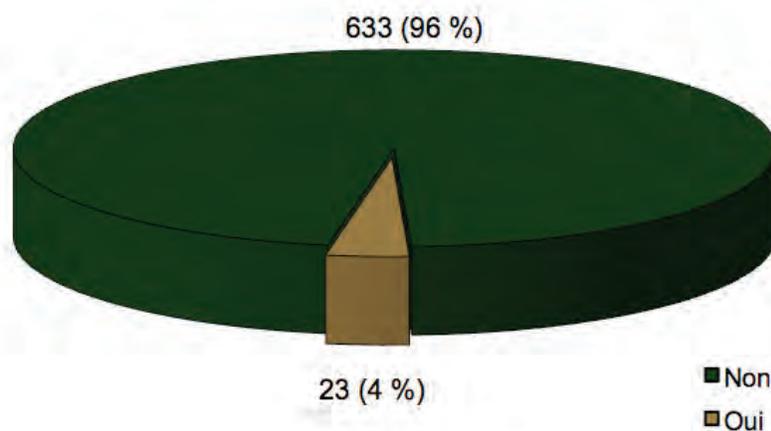
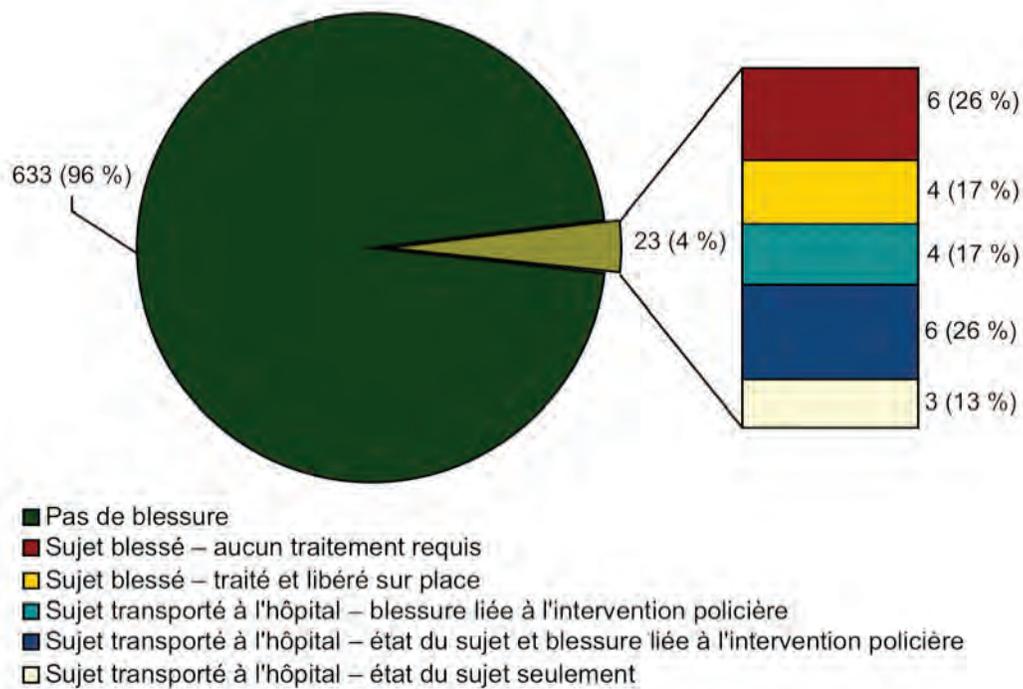


Figure 18b

Caractéristiques des blessures : niveau de traitement du sujet, 2010



## F. SOMMAIRE DES ANALYSES DESCRIPTIVES 2010

- La distribution géographique des rapports sur l'utilisation de l'AI en 2010 était très semblable à celle de 2009. Près de 80 % des rapports sur l'utilisation de l'AI ont été produits par les quatre provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Alberta et Manitoba). La Colombie-Britannique occupait le premier rang sur le plan du nombre de rapports, mais l'écart entre les autres provinces où l'arme a été le plus utilisée a diminué en 2010.
- Le type d'incident le plus courant menant à un rapport sur l'utilisation de l'AI, en 2010, était les voies de fait.
- En moyenne, trois (3) membres de la GRC étaient présents au moment des incidents liés à l'utilisation de l'AI, en 2010.
- En 2010, la plupart des sujets impliqués dans des événements liés à l'utilisation de l'AI étaient des hommes et avaient en moyenne 30 ans.
- La plupart des incidents liés à l'utilisation de l'AI (84,6 %) en 2010 étaient liés à un sujet dont le comportement était considéré à tout le moins comme résistant actif.
- Plus de trois (3) incidents sur cinq (5) en 2010 étaient liés à la possession perçue d'une arme, principalement d'armes blanches.
- Le pourcentage de rapports concernant le *déploiement* de l'AI a diminué de façon significative depuis 2009. Ce résultat reflète une tendance continue selon laquelle l'AI est de plus en plus utilisée comme mesure de dissuasion ou de désescalade.
- Lorsque l'AI a été déployée durant des incidents, en 2010, les membres de la GRC ont déployé l'arme en mode sonde dans deux tiers des cas.
- Des blessures causées par l'utilisation de l'AI en 2010 ont été signalées moins fréquemment (moins de 5 % de tous les événements liés à l'AI).

# 3. ANALYSES BIDIMENSIONNELLES

## A. DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

Le cadre descriptif ayant été établi dans la section précédente, la suite du rapport portera maintenant sur les relations bidimensionnelles. Contrairement aux statistiques descriptives, les analyses bidimensionnelles permettent d'évaluer la relation entre deux variables. Par exemple, le premier ensemble d'analyses que contient la présente partie du rapport porte sur les relations entre le déploiement de l'AI et les diverses conditions entourant les événements. Plus particulièrement, des analyses du khi carré ( $\chi^2$ )<sup>17</sup> ont été menées pour comparer le déploiement de l'AI (ou le non-déploiement) aux variables suivantes :

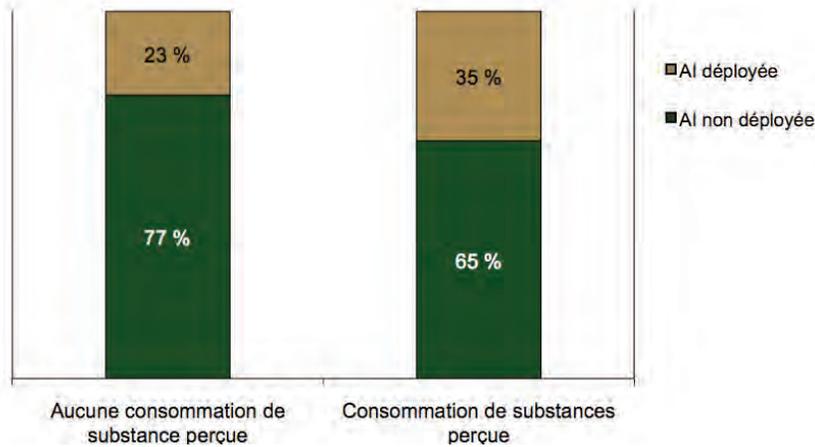
- *Consommation de substances* (tableau 7)
- *Présence d'armes* (tableau 8)
- *Nombre de membres de la GRC présents* (tableau 9)
- *Type d'incident* (tableau 10)
- *Sexe du sujet* (tableau 11)
- *Âge du sujet* (tableau 12)
- *État du sujet – perturbé sur le plan émotionnel* (tableau 13)
- *Division de la GRC* (tableau 14a)
- *Nombre d'années de service du membre* (tableau 14b)

Les résultats des analyses bidimensionnelles du déploiement de l'AI en 2010 étaient très conformes aux conclusions du rapport annuel de la Commission sur l'utilisation de l'AI en 2009. Toutefois, deux variables qui n'avaient pas de lien significatif avec le déploiement en 2009 ont été désignées comme prédicteurs importants en 2010 : *consommation perçue de substances* et *type d'incident*. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le sens de ces deux variables, particulièrement celui de la variable *type d'incident*, a été modifié dans le système de rapports CP/IA de la GRC. Une nouvelle variable, c'est-à-dire si le sujet semble présenter un *trouble émotionnel*, a été liée à un taux de déploiement plus élevé. En 2009, un *nombre des membres de la GRC présents* (donnée recodée) plus élevé était associé à une probabilité plus élevée de déploiement. Toutefois, en 2010, ce type de relation n'existait pas. Dans les autres cas, les résultats demeurent très similaires à ceux de 2009. En plus de la *consommation de substances* et du *type d'incident*, l'*âge du sujet*, le *nombre d'années de service du membre* et la *division de la GRC* étaient des prédicteurs importants du déploiement de l'AI, tandis que les autres variables ne présentaient aucun lien significatif avec le déploiement.

À des fins d'illustration, nous avons commencé par étudier le lien entre le *déploiement de l'AI* et la *consommation de substances* (figure 19 et tableau 7 de l'annexe 2). Dans le cas présent, les deux variables étaient dichotomiques, c'est-à-dire que la réponse pouvait être « oui » ou « non ». Par conséquent, l'AI était déployée ou non, et les membres de la GRC avaient l'impression que le sujet avait consommé des substances ou non. La proportion de réponses « oui » pour le *déploiement* de l'AI est particulièrement intéressante dans le cas présent. La figure 19 montre que lorsqu'il n'y avait pas consommation de substances, l'AI était déployée dans 22,9 % des cas. Toutefois, dans les cas où il y avait consommation de substances, la proportion de cas où l'AI était déployée augmentait à 35,3 %. La valeur statistique du khi carré de 8,24 (d'un degré de liberté [*nu*]) est significative ( $p < 0,05$ ). Par conséquent, nous pouvons conclure que la consommation de substances était liée au déploiement de l'AI, et que cette variable augmente de façon significative la probabilité que l'AI soit déployée par les membres de la GRC.

<sup>17</sup> L'analyse du khi carré est une méthode couramment utilisée pour déterminer s'il existe un lien statistique significatif entre deux variables nominales ou catégoriques. Dans le domaine des statistiques, un résultat est « significatif » s'il est peu probable que ce résultat ait été obtenu par hasard.

**Figure 19**  
**Déploiement de l'AI, selon la consommation perçue de substances**

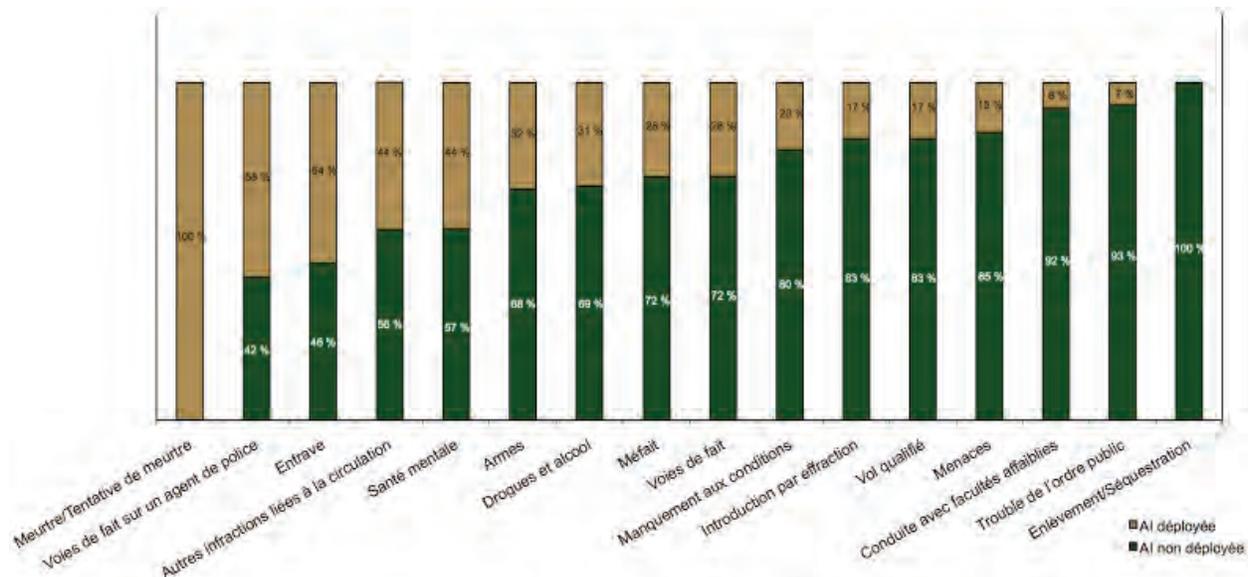


On a constaté un lien positif similaire pour les variables suivantes : *type d'incident* (figure 20 et tableau 10), âge du sujet (figure 22 et tableau 12), *trouble émotionnel* (figure 23 et tableau 13), *division de la GRC* (figure 21a et tableau 14a) et *nombre d'années de service du membre* (figure 21b et tableau 14b).

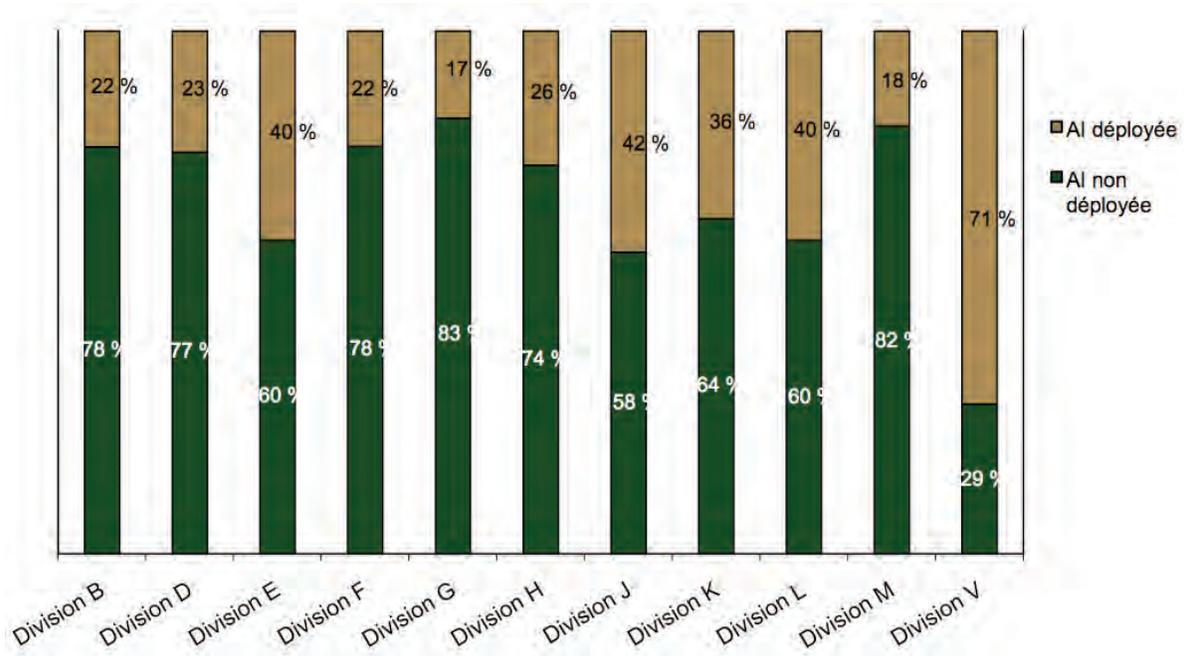
Les types d'incident ont été réorganisés au tableau 10 afin d'illustrer l'ordre décroissant des probabilités de déploiement. Manifestement, il existe toute une gamme de probabilités, allant de 100 % dans les cas liés à l'utilisation de l'AI lorsqu'il y a meurtre ou tentative de meurtre, de plus de 50 % dans les cas de voies de fait sur un agent de police et d'entrave et de moins de 10 % dans les cas de conduite en état d'ébriété, de trouble de l'ordre public et d'enlèvement.

Comme pour le *type d'incident*, la variable *division de la GRC* comporte une grande variation au chapitre du déploiement, allant d'un taux faible de 16,7 % dans les Territoires du Nord-Ouest, à un taux élevé de 71,4 % au Nunavut (tableau 14a). À l'exception d'une augmentation au Nunavut (observée sur un très petit nombre de cas), le nombre de déploiements est demeuré stable (Saskatchewan, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) ou a diminué, dans toutes les autres provinces et tous les autres territoires. Il y a eu une diminution marquée de la proportion d'incidents menant au déploiement de l'arme, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Yukon. Dans l'ensemble, le rang de chaque division, sur le plan du taux de déploiement de l'AI, est très semblable à celui de chaque administration en 2009.

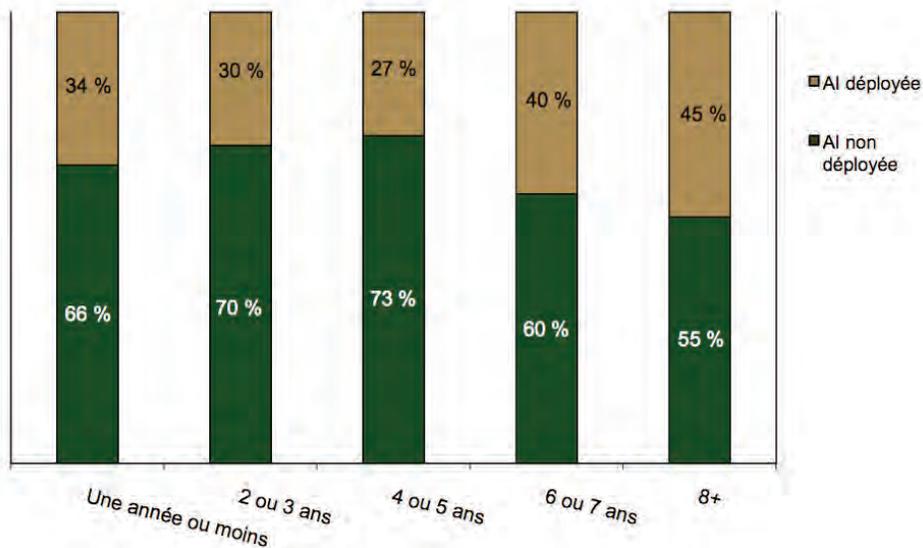
**Figure 20**  
**Déploiement de l'AI, selon le type d'incident, 2010**



**Figure 21a**  
**Déploiement de l'AI, par division, 2010**

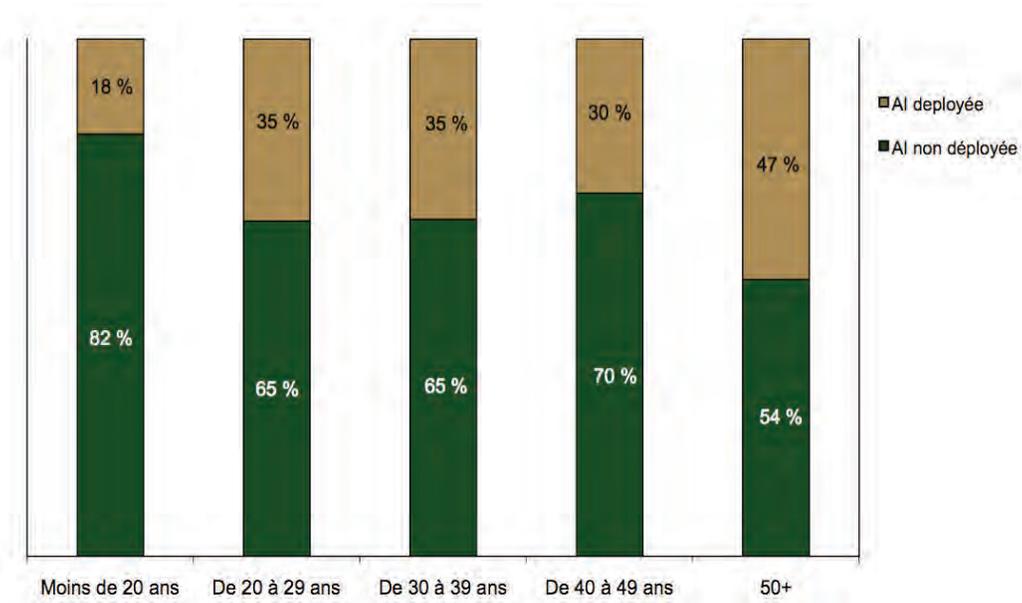


**Figure 21b**  
**Déploiement de l'AI, selon le nombre d'années de service du membre, 2010**



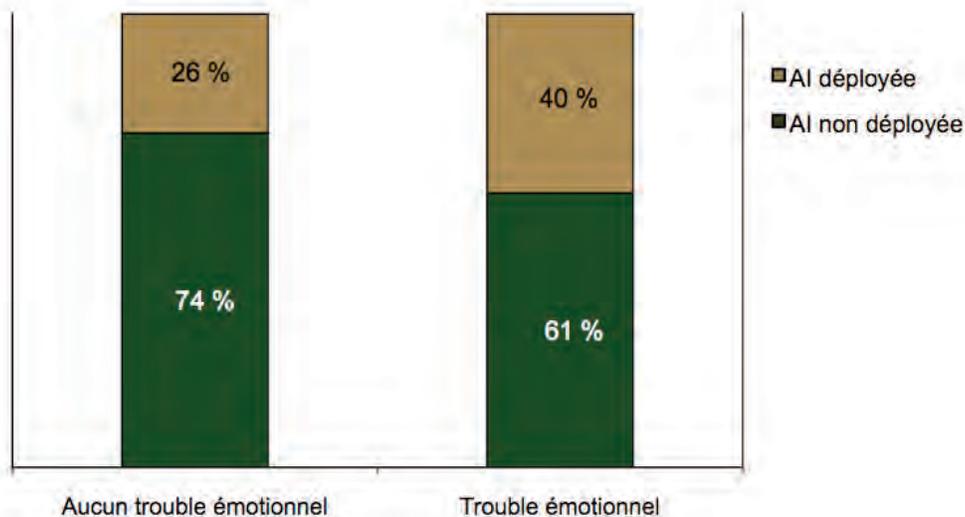
Le modèle non linéaire de résultats pour la variable âge du sujet (figure 22 et tableau 12 de l'annexe 2) complique légèrement l'interprétation de cette relation. Il semble que ce sont aux deux extrémités du continuum d'âge du sujet (c.-à-d. les personnes de moins de 20 et celles de plus de 50 ans) que se trouvent les résultats les plus notables. L'AI est déployée sur des sujets de moins de 20 ans dans un cas sur cinq. D'un autre côté, l'AI est déployée dans un peu moins de la moitié des cas touchant des sujets de 50 ans et plus. Pour les sujets ayant entre 20 et 49 ans, les différences liées à la probabilité de déploiement ne sont pas pertinentes.

**Figure 22**  
**Déploiement de l'AI, selon l'âge du sujet, 2010**



En comparaison, les résultats de la variable *trouble émotionnel* montrent un effet simple et direct : l'AI est plus susceptible d'être déployée si le sujet présente un trouble émotionnel (figure 23 et tableau 13 de l'annexe 2).

**Figure 23**  
**Déploiement de l'AI, selon l'état émotionnel du sujet, 2010**



La probabilité de déploiement de l'AI était beaucoup plus élevée lorsque le sujet était un *homme*, mais cette différence n'était pas significative (tableau 11). Par ailleurs, la présence perçue d'une arme ne comportait pas non plus de lien avec le déploiement de l'AI (tableau 8).

Enfin, il existe un lien important entre le déploiement de l'AI et le nombre d'années de service des membres de la GRC impliqués dans ce genre d'événement. Plus particulièrement, les membres ayant au moins six années de service étaient plus susceptibles de déployer l'arme que les membres ayant accumulé moins d'années de service (figure 21b et tableau 14b de l'annexe 2).

## B. SOINS MÉDICAUX REQUIS

La deuxième question abordée par les analyses bidimensionnelles est la gravité des blessures. Auparavant, les rapports sur l'utilisation de l'AI par la GRC permettaient de recueillir des renseignements indiquant si les sujets avaient fait l'objet d'un examen dans un établissement de santé. L'examen médical était utilisé pour déterminer la gravité des blessures, bien que les sujets aient parfois fait l'objet d'un examen médical même si leurs blessures n'étaient pas directement liées à l'utilisation de l'AI<sup>18</sup>. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné à la partie trois, le système actuel de rapports CP/IA ne permet plus de recueillir autant de renseignements sur les blessures. Comme le montre le tableau 6 (annexe 2), même si le système de rapports CP/IA recueille des données et des renseignements sur les blessures subies par les sujets, très peu de cas de blessures ont été signalées. Des soins médicaux ont été offerts dans une grande partie des cas de blessure, et l'offre de soins a presque toujours été acceptée par les sujets. La nouvelle variable *examen médical* découle de la variable CP/IA *niveau de traitement du sujet*, qui comporte un filtre permettant de s'assurer que seules les blessures liées à l'utilisation de l'AI sont prises en compte.

Des analyses du khi carré ( $\chi^2$ ) ont été menées à l'aide des variables suivantes :

- *Mode de déploiement* (tableau 15)
- *Nombre de cartouches utilisées* (tableau 16)
- *Nombre de déploiements du mode paralysant* (tableau 17)
- *Cycles multiples* (tableau 18)
- *Consommation de substances* (tableau 19)
- *Présence d'armes* (tableau 20)
- *Nombre de membres de la GRC présents* (tableau 21)
- *Type d'incident* (tableau 22)
- *Sexe du sujet* (tableau 23)
- *Âge du sujet* (tableau 24)
- *Division de la GRC* (tableau 25)
- *Modèle de Taser* (tableau 26)

Il convient de souligner que toutes les analyses qui suivent se limitent aux circonstances entourant le déploiement de l'AI.

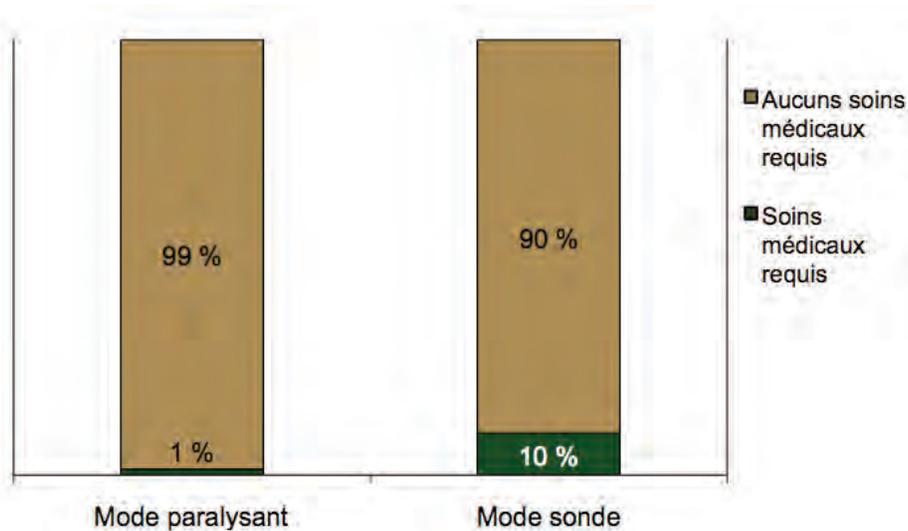
---

<sup>18</sup> Par exemple, le sujet pourrait avoir été blessé dans le cadre de l'intervention qui a mené au déploiement de l'AI. Toutefois, en général, les explications tirées du système de rapports CP/IA de la GRC donnent à penser que les examens médicaux étaient principalement liés à l'utilisation de l'AI.

En termes simples, à une exception notable près, aucune des variables analysées ne comportait de lien significatif avec les soins médicaux. La figure 24 (voir également le tableau 15 de l'annexe 2) montre un lien entre le *mode de déploiement* et la nécessité d'offrir des soins médicaux. Plus particulièrement, l'utilisation du mode sonde a mené à un plus grand nombre de cas où des soins médicaux étaient requis que le mode paralysant.

**Figure 24**

**Soins médicaux fournis ou non, selon le mode de déploiement, 2010**



Lorsqu'il n'y a pas de résultats significatifs, c'est que les cas où des soins médicaux ont été requis sont peu nombreux.

**SOMMAIRE DES ANALYSES BIDIMENSIONNELLES SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'AI**

- Le fait qu'il y ait *consommation perçue de substances* et un *trouble émotionnel* chez le sujet augmentait grandement la probabilité de déploiement.
- Le *type d'incident* et la *division de la GRC* étaient des prédicteurs importants du déploiement.
- L'âge du sujet était un prédicteur important du déploiement. La relation n'est pas parfaitement linéaire, mais l'AI était moins susceptible d'être déployée sur les sujets plus jeunes (moins de 20 ans), et plus susceptible d'être déployée sur des sujets plus âgés (50 ans et plus).
- Le *nombre d'années de service du membre* était un prédicteur important du déploiement de l'AI, puisque, plus un membre a accumulé des années de service, plus il est susceptible de déployer l'AI.
- À une exception notable près (c.-à-d. le *mode de déploiement*), aucune des 11 variables analysées ne comportait de lien significatif avec la nécessité d'offrir des soins médicaux.

# 4. COMPARAISONS DES RAPPORTS

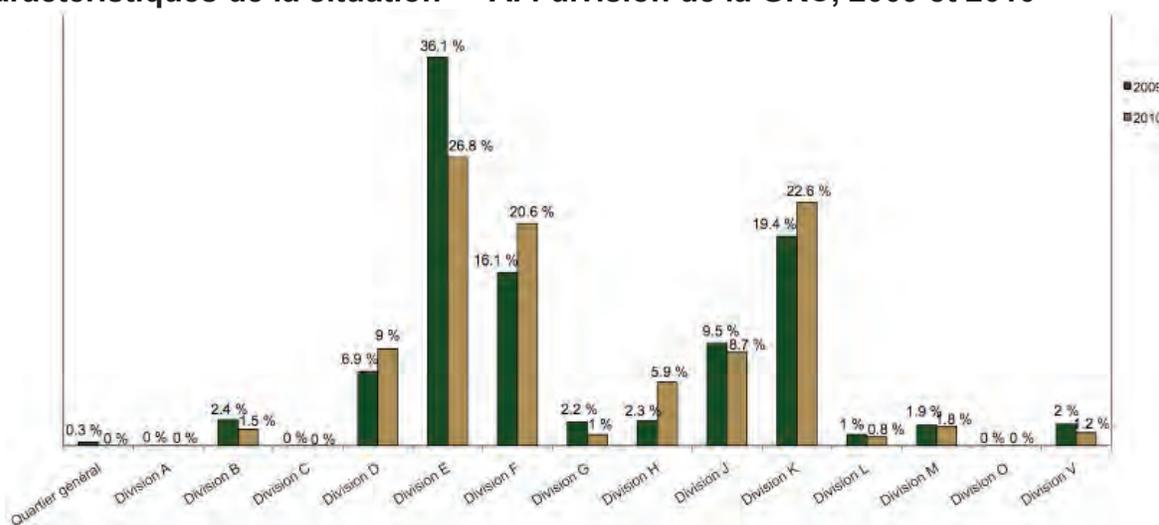
En plus de fournir des statistiques descriptives et d'examiner les relations bidimensionnelles significatives, l'un des buts principaux du présent rapport est de souligner les changements constants dans la façon dont l'AI est utilisée par les membres de la GRC sur le terrain. La présente section analyse les changements historiques annuels de deux façons. Tout d'abord, les résultats de 2010 sont comparés à ceux de 2009. Ensuite, un examen de certaines variables, sur une période allant de 2002 à 2010, est entrepris pour cerner des tendances longitudinales liées à l'utilisation de l'AI. Les résultats de ces deux ensembles d'analyses sont présentés ci-dessous.

## A. COMPARER 2010 À 2009

Dans la section qui suit, les tableaux 28 à 32 comparent tous les résultats descriptifs présentés à la partie trois à ceux des années précédentes; il n'y a qu'une exception importante. Il n'y a aucun tableau comparatif pour les *caractéristiques des blessures*, puisque les modifications apportées aux variables sont trop importantes et ne permettent pas de faire une réelle comparaison. Par conséquent, il est impossible d'examiner les résultats de 2010 aux résultats antérieurs. Un sommaire de la variation d'une année à l'autre est présenté au tableau 27.

En ce qui a trait aux *caractéristiques de la situation* liées à l'utilisation de l'AI (figure 25 et tableau 28 de l'annexe 2), on constate une légère modification de la distribution des rapports sur l'utilisation de l'AI au sein des divisions de la GRC. Le changement le plus remarquable a été la diminution de presque dix points de la proportion de cas signalés en Colombie-Britannique. Les augmentations correspondantes les plus importantes ont eu lieu en Saskatchewan et en Alberta, mais seule l'augmentation des statistiques de la Saskatchewan est significative. Les données de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont, respectivement, au niveau le plus faible et le plus élevé jamais atteint dans ces provinces. Les résultats du *type de fonction*, particulièrement pour les services généraux, semblent, à première vue, être très différents en 2009 et en 2010. Toutefois, cette divergence est probablement liée au grand nombre de cas manquants en 2009, et au fait qu'il n'y a aucun cas manquant en 2010. Si l'on examine seulement les cas « connus », les chiffres correspondant aux « services généraux » en 2009 atteignent 94,6 %, une donnée comparable à celle de 2010. De même, si l'on tient compte des cas manquants, les gendarmes représentent 91,1 % des agents ayant présenté un rapport sur l'utilisation de l'AI en 2009, un pourcentage équivalent à celui de 2010.

**Figure 25**  
**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2009 et 2010**

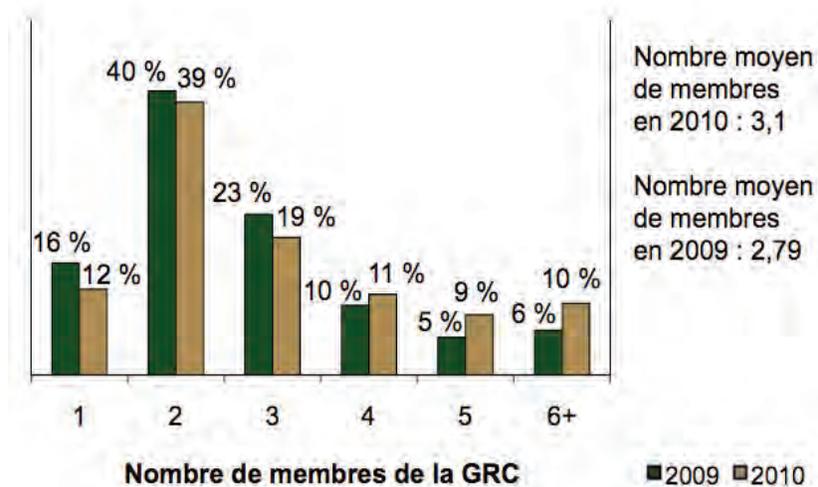


Selon la figure 26 (voir également le tableau 29 de l'annexe 2) les événements liés à l'utilisation de l'AI impliquant encore dans bien des cas plusieurs membres de la GRC. En moyenne, 3,1 membres de la GRC étaient présents durant les incidents liés à l'utilisation de l'AI en 2010. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne (2,8) consignée en 2009, et représente la valeur annuelle la plus élevée consignée depuis le début du projet de la Commission relativement à l'utilisation de l'AI.

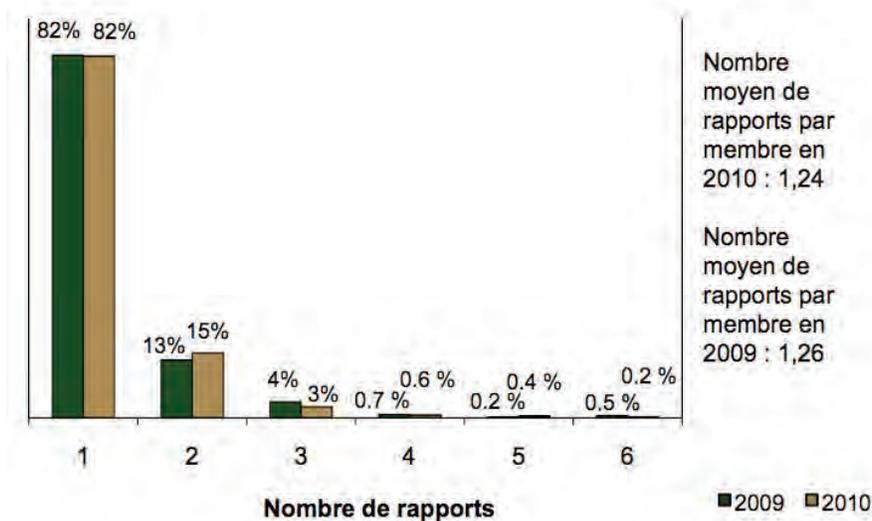
Le nombre moyen de rapports sur l'utilisation de l'AI par membre demeure presque identique si on compare les données de 2009 (1,26) à celles de 2010 (1,24) (figure 27).

En ce qui a trait à l'environnement des incidents liés à l'AI, il a fallu modifier la comparaison, puisque la catégorie combinant « intérieur et extérieur » n'était pas disponible en 2009. Si les chiffres sont révisés pour tenir compte de ce fait, on ne constate aucune différence importante entre 2009 et 2010.

**Figure 26**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2009 et 2010**



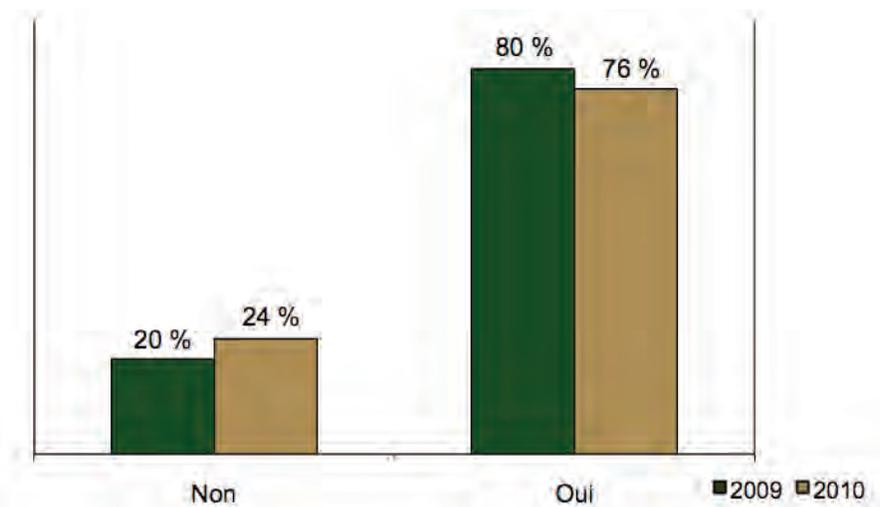
**Figure 27**  
**Rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC, 2009 et 2010**



Il y a eu très peu de changements en ce qui a trait à la proportion d'hommes et de femmes, ainsi qu'à l'âge moyen des sujets entre 2009 et 2010 (tableau 30). Et, même si au cours des deux dernières années il y a eu une diminution de la proportion de cas où une consommation de substances a été signalée, la différence n'était pas suffisante pour constituer une différence significative sur le plan statistique. Toutefois, dans le cas précis de la consommation d'alcool, la réduction du nombre de cas était significative en 2010 (figure 28b). La présence de l'alcool, bien qu'encore très répandue, ne l'était pas autant en 2010 qu'en 2009 ou dans les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI.

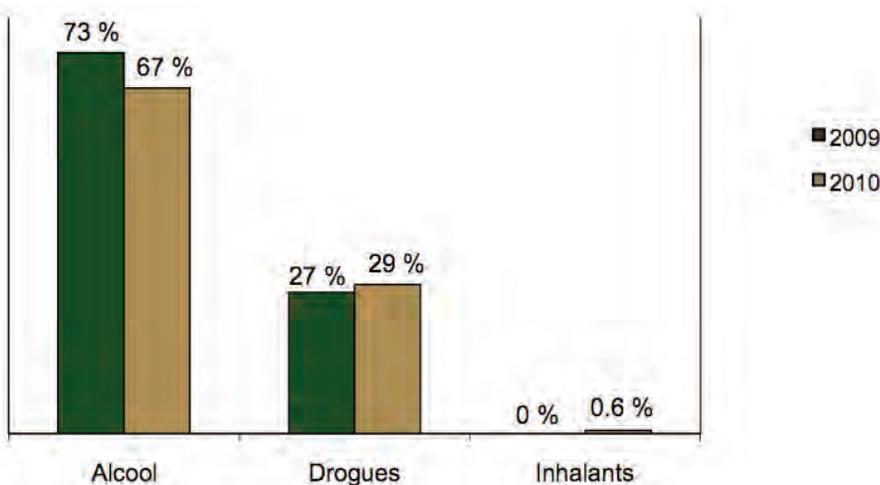
**Figure 28a**

**Caractéristiques du sujet : consommation perçue de substances, 2009 et 2010**



**Figure 28b**

**Caractéristiques du sujet : type de substances, 2009 et 2010**

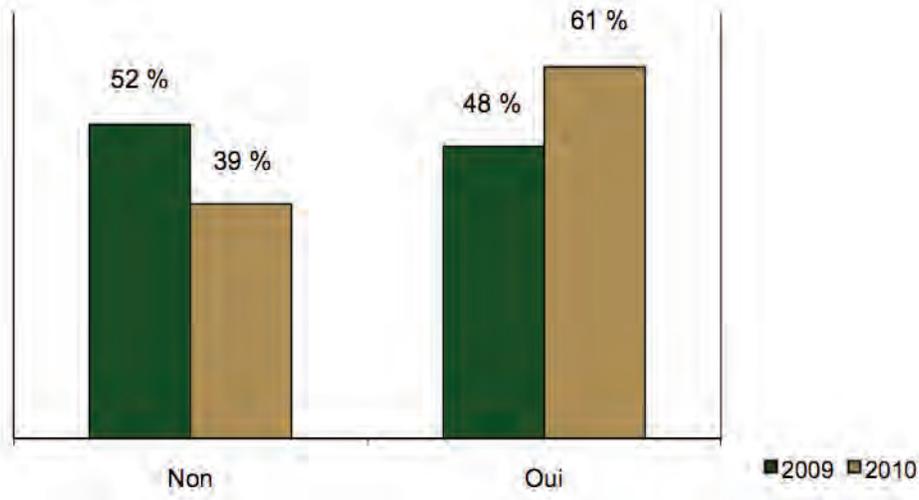


Les figures 29a et 29b (voir également le tableau 31 de l'annexe 2) montrent plusieurs changements importants liés au déploiement de l'AI. Le pourcentage d'incidents comportant la *possession perçue d'une arme* a augmenté en 2010. La formulation de cette variable dans le système de rapports CP/IA de la GRC présente une subtile différence par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire qu'on a ajouté le terme « perçue ». Même si cette variation n'a eu aucune répercussion évidente sur la variable *consommation de substances* présentée au tableau 30, il est possible que le fait de déterminer si le sujet a consommé des substances soit un critère très subjectif, et que le fait d'ajouter le terme « perçue » à ce signalement soit peu susceptible de modifier l'évaluation faite par les agents. À l'inverse, il est possible que l'ajout du terme « perçue » en ce qui a trait à la possession d'armes ait élargi la portée de cette variable. Une fois encore, cette

suggestion ne vise pas à minimiser l'importance de ces constatations. En fait, l'augmentation de presque 12 % du pourcentage d'événements où il y avait présence d'une arme blanche, et le fait qu'il y a eu une augmentation de 3 % des cas où il y avait présence d'armes, donne à penser qu'il est justifié de faire preuve de prudence au moment d'interpréter les résultats.

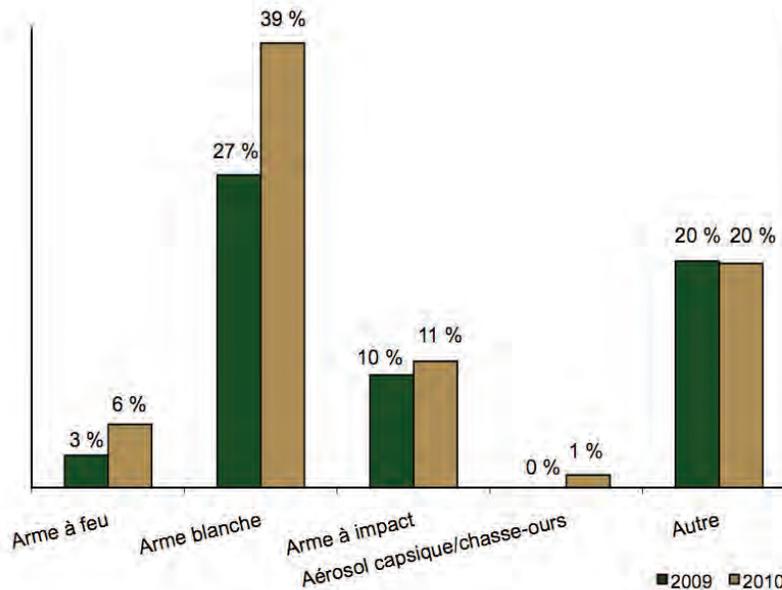
**Figure 29a**

**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2009 et 2010**



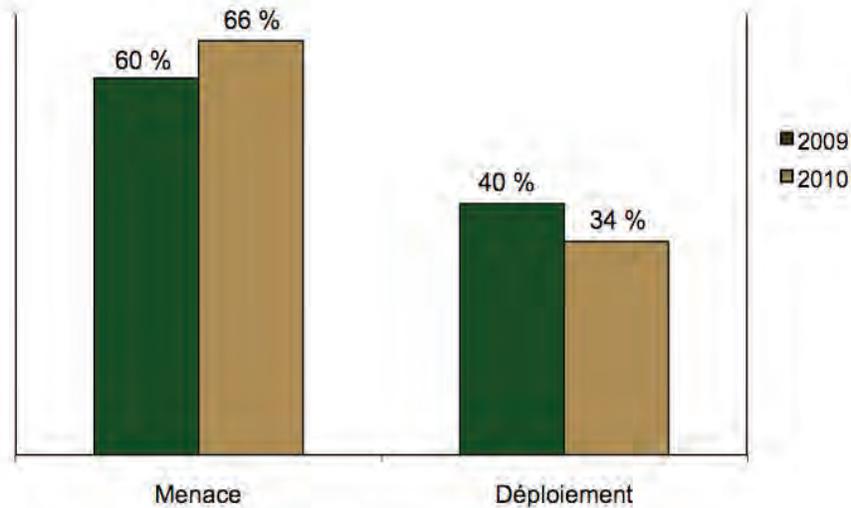
**Figure 29b**

**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2009 et 2010**



Les données statistiques sur le déploiement présentent encore une tendance à la baisse, comme le montrent les rapports annuels précédents de la Commission sur l'utilisation de l'AI. L'AI a été déployée dans un (1) cas sur trois (3) en 2010, ce qui représente une légère diminution depuis 2009. Les membres de la GRC ont de plus en plus recours à la menace d'utilisation de l'AI comme mesure de dissuasion ou de désescalade, sans que l'arme ne soit réellement déployée.

**Figure 30a**  
**Menace d'utilisation de l'AI ou déploiement, 2009 et 2010**



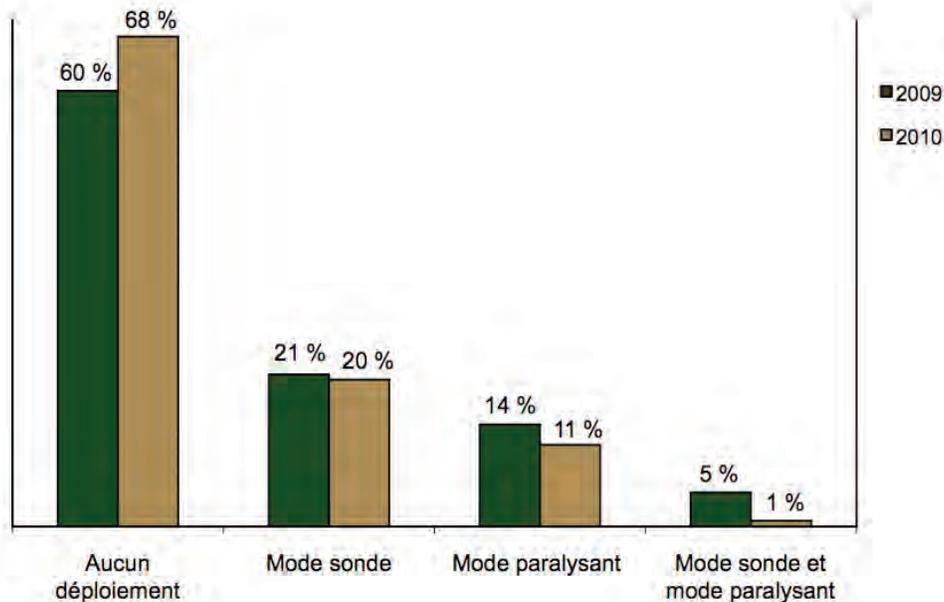
Le mode paralysant est principalement utilisé dans des situations où le sujet est vraiment combatif ou qu'il commet une agression, et où les membres de la GRC ne parviennent pas à s'éloigner du sujet, comme dans le cas ci-dessous.

**Exemple – CP/IA : Mode paralysant de l'AI**

Le sujet avait les mains dans les poches, et le membre de la GRC 2 lui a demandé de sortir les mains de ses poches. Le sujet s'est tourné vers le membre 2 et lui a dit « Qu'est-ce que tu vas faire si je m'approche de toi? » En disant cela, le sujet a serré le poing droit et s'est tourné de façon agressive vers le membre 2 (qui se tenait à la gauche du sujet). Le membre 1 et le membre 2 ont donc pris le sujet chacun de leur côté et l'ont forcé à s'étendre sur le sol. Le membre 1 est tombé par terre avec le sujet qui, pendant ce temps, était toujours agressif et frappait le membre avec ses deux pieds. Le membre 1 est tombé à la renverse et s'est cogné contre le mur. Le membre 1 s'est levé et a dégainé l'AI puisque le sujet était toujours agressif envers le membre 2, qui tentait de lui retenir les bras. Le sujet avait craché au visage du membre 2 et continuait d'agir de façon agressive. L'AI a été activée par le membre 1, et la cartouche a été retirée. Le membre 1 s'est penché et a utilisé l'AI en mode paralysant, dans le bas du dos du sujet. Aucun avertissement n'a été donné concernant l'AI à ce moment-là, puisque les membres tentaient de contrôler physiquement le sujet. **Le membre 1 a utilisé l'AI en mode paralysant en raison de la proximité du sujet** [c'est nous qui soulignons]. Le membre 2 tentait de contrôler la main droite du sujet, tandis que le personnel de sécurité tentait d'aider les membres à contrôler la main gauche du sujet. Après un cycle de l'AI, on a demandé au sujet de tendre les mains aux policiers. Le membre 1 a remis des menottes au personnel de sécurité, tout en demeurant à genoux et en maintenant l'AI contre le bas du dos du sujet, au cas où l'arme serait nécessaire. Le membre 2 a aidé le personnel de sécurité à menotter le sujet.

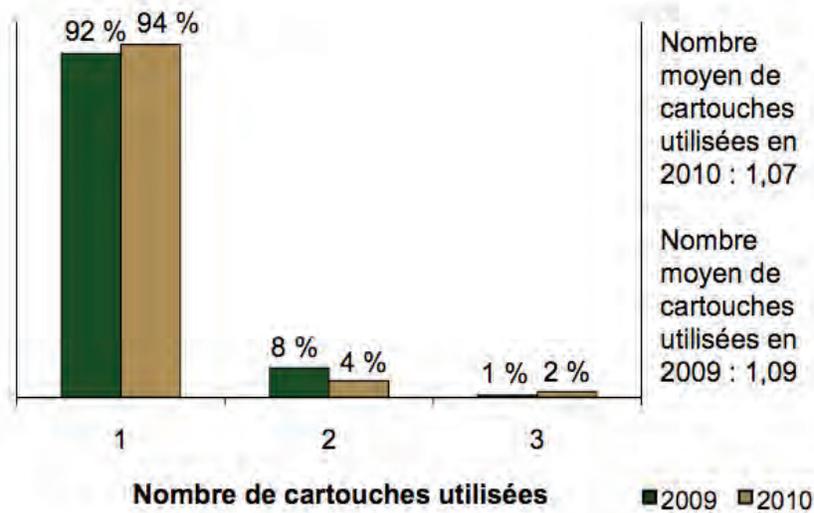
Dans l'ensemble, en 2010, on a constaté une diminution de trois points de la proportion de cas d'utilisation du mode paralysant, tandis que le nombre de déploiements du mode sonde est demeuré relativement stable depuis 2009 (figure 30b).

**Figure 30b**  
Type de déploiement, 2009 et 2010

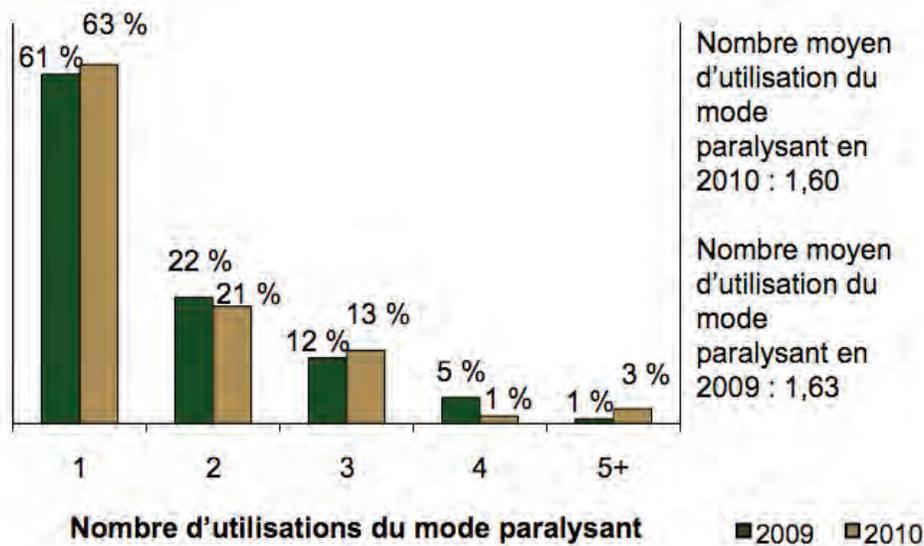


De plus, le *nombre moyen de cartouches de sonde utilisées* et le *nombre moyen de déploiements du mode paralysant* ont très peu changé entre 2009 et 2010 comme le montrent les graphiques ci-dessous.

**Figure 31a**  
Nombre de cartouches utilisées, 2009 et 2010

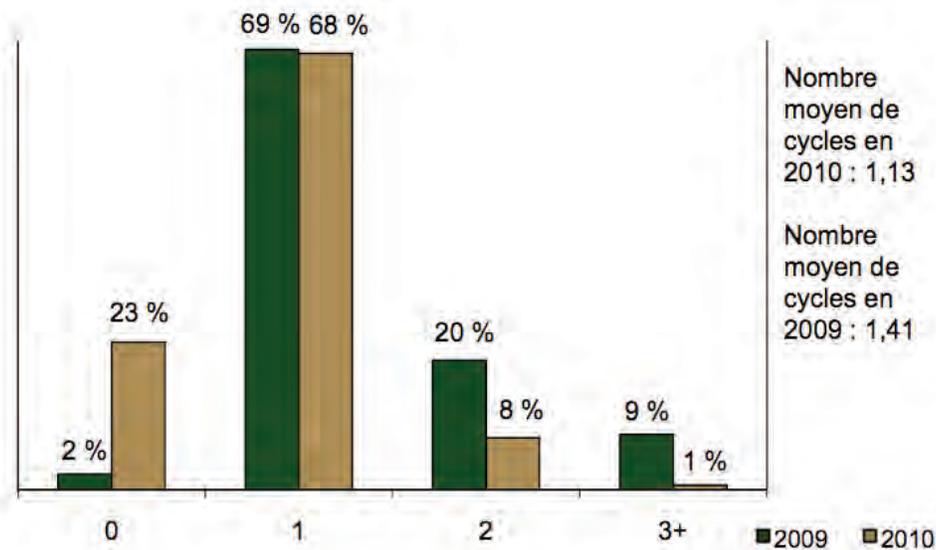


**Figure 31b**  
**Nombre d'utilisations du mode paralysant, 2009 et 2010**



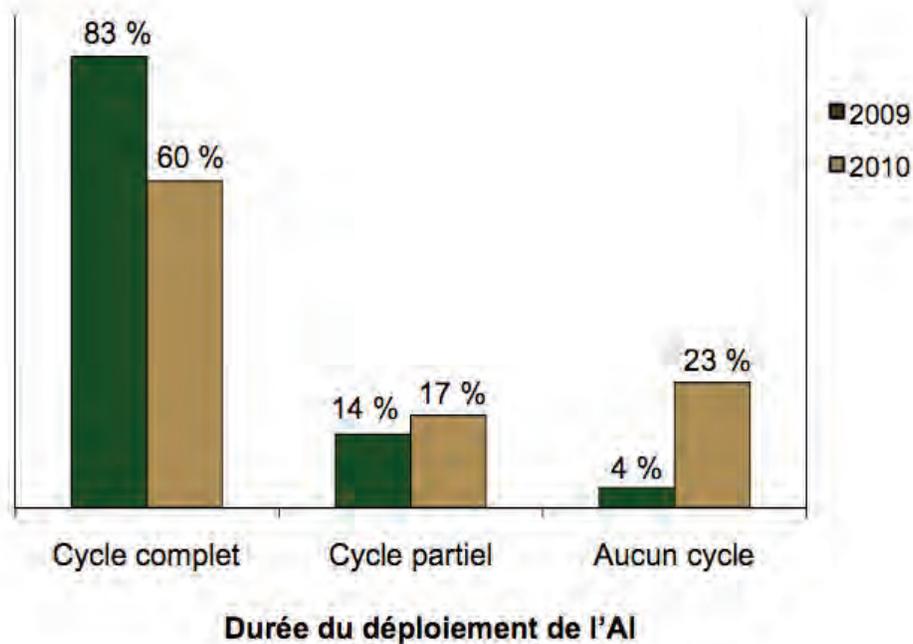
En outre, bien que le *nombre moyen de cycles* n'ait pas beaucoup diminué, cette diminution était néanmoins significative sur le plan statistique (figure 32a et tableau 32 de l'annexe 2). Plus particulièrement, il y a eu moins de cas où l'AI a été déployée pendant au moins deux cycles.

**Figure 32a**  
**Nombre de cycles, 2009 et 2010**



Enfin, en 2010, il y a eu une diminution significative du nombre de cas où le cycle complet a été utilisé, comme le montre la figure 32b.

**Figure 32b**  
**Durée du cycle, 2009 et 2010**



### **Sommaire des comparaisons des rapports sur l'utilisation de l'AI de 2009 et de 2010**

En 2010 :

- La proportion de rapports faisant état d'un déploiement de l'AI a diminué.
- La proportion globale de rapports sur l'utilisation de l'AI a diminué de façon importante en Colombie-Britannique, et a augmenté de façon importante en Saskatchewan.
- Le *nombre moyen de membres de la GRC présents* a légèrement diminué, tandis que le *nombre moyen de rapports sur l'utilisation par membre de la GRC* est demeuré stable.
- Il y a eu une diminution marquée du pourcentage de cas liés à l'utilisation de l'AI où il y avait eu consommation d'*alcool*.
- Il y a eu une augmentation importante du pourcentage de cas liés à la *possession perçue d'une arme* (armes à feu et armes blanches).

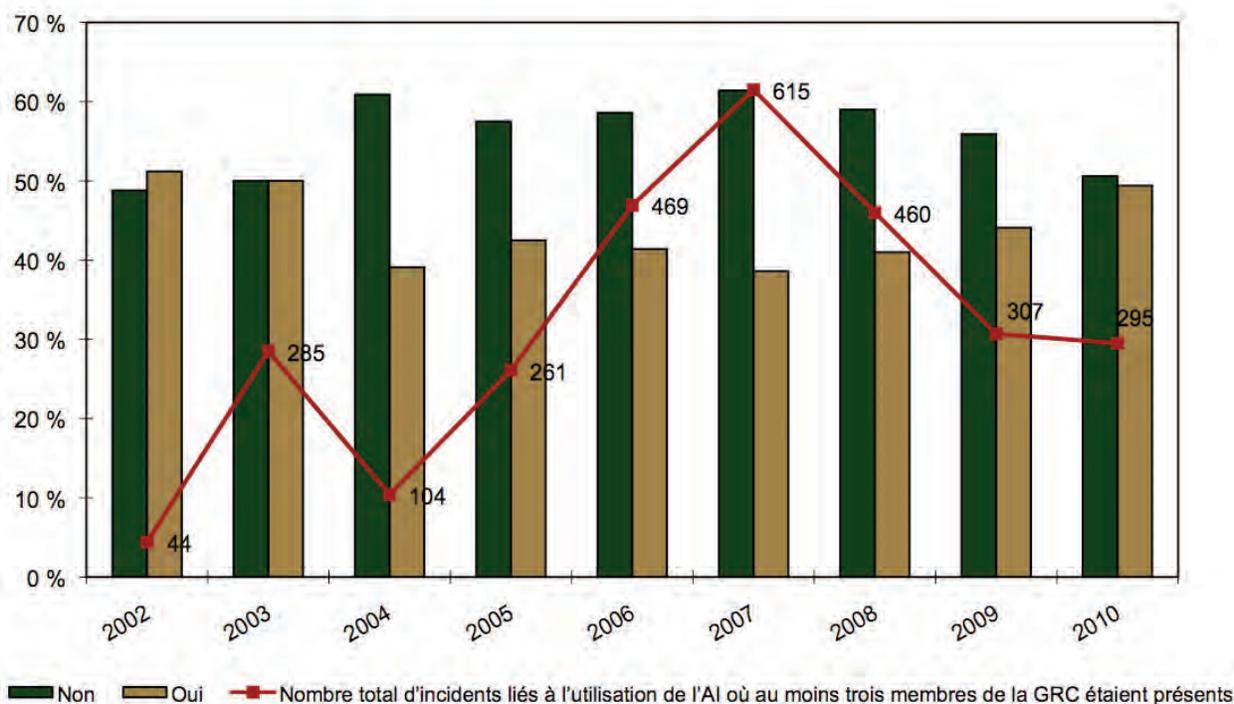
## B. COMPARAISONS ANNUELLES – 2002-2010

Bien que les analyses de la section précédente permettent de comparer les changements récents, de 2009 à 2010, elles ne permettent pas de dégager des tendances à long terme qui pourraient être importantes. Dans la section qui suit, on tente de faire ressortir et d'évaluer les tendances historiques importantes par rapport aux comparaisons examinées à la section 5A ci-dessus<sup>19</sup>.

La relation entre l'année de l'incident et la présence de trois membres de la GRC ou plus présentée à la figure 33 (voir également le tableau 33 de l'annexe 2) montre une tendance non linéaire importante dans les résultats d'ensemble. Pendant les premières années de l'utilisation de l'AI par la GRC, la proportion d'incidents impliquant au moins trois agents était d'environ 50 %. Entre 2004 et 2008, ce taux a baissé pour se stabiliser à environ 40 %. Toutefois, ce taux a commencé à augmenter au cours des deux dernières années. La raison de cette augmentation reste inexpliquée.

**Figure 33**

**Présence d'au moins trois membres de la GRC, selon l'année de l'incident**

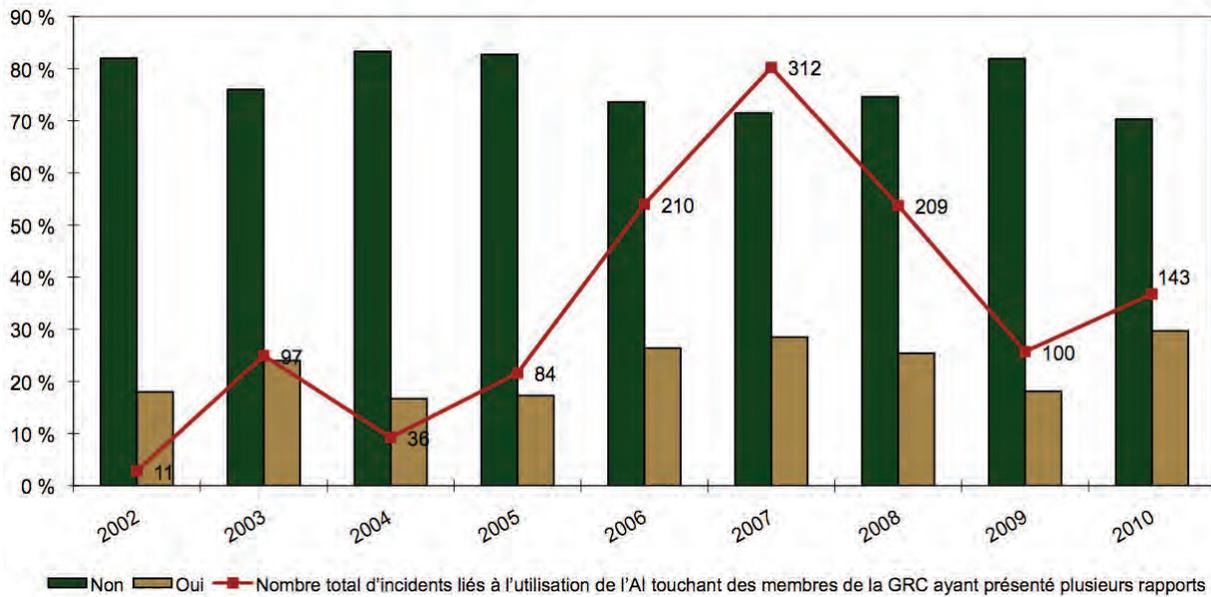


Replacée dans le contexte historique, l'augmentation du nombre moyen de rapports sur l'utilisation de l'AI par membre de la GRC impliqué dans un événement lié à l'AI en 2010 n'est pas aussi étrange qu'elle peut le sembler à première vue (figure 34 et tableau 34 de l'annexe 2). En fait, 2009 était une année quelque peu anormale sur le plan du nombre d'agents ayant présenté plusieurs rapports. La valeur de 2010, soit 30 %, bien que cette valeur constitue le pourcentage le plus élevé signalé, est comparable aux valeurs signalées entre 2006 et 2008.

<sup>19</sup> La variable khi carré n'est pas la technique statistique la plus appropriée pour évaluer les relations à long terme, mais les tableaux croisés qui sous-tendent la technique permettent d'illustrer très efficacement les tendances. Des techniques statistiques plus sophistiquées (c.-à-d. les modèles de régression logistique à effets mixtes) ont été utilisées pour valider les résultats de la variable khi carré.

**Figure 34**

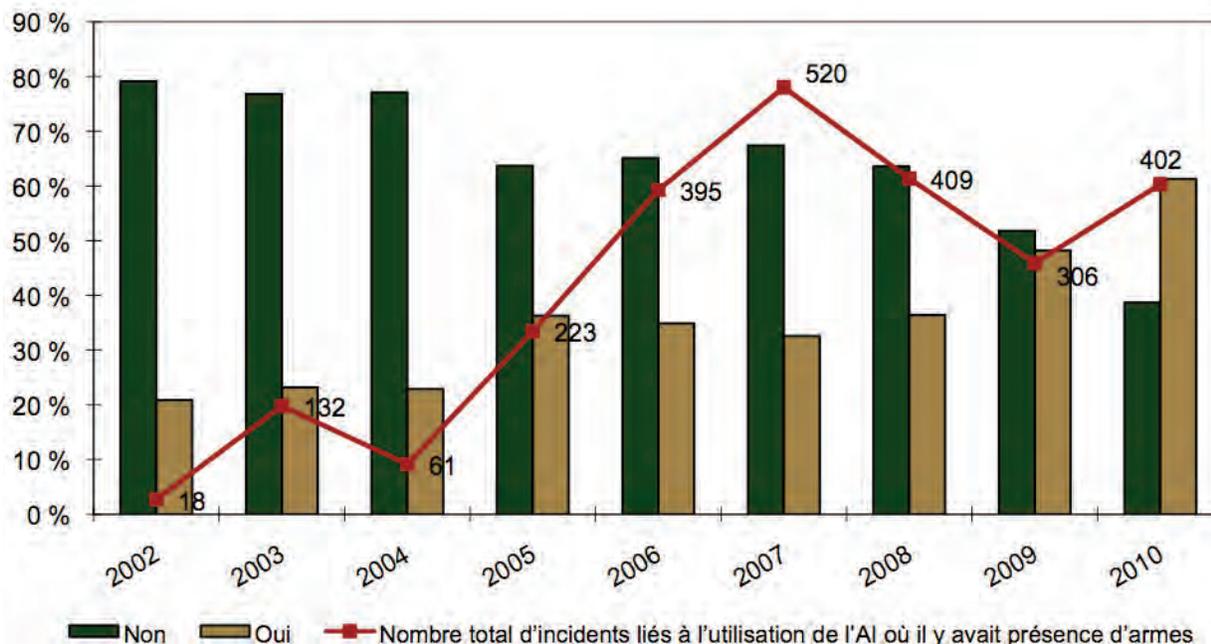
**Membres de la GRC ayant soumis plusieurs rapports d'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**



L'augmentation spectaculaire du nombre de cas où il y avait *présence d'armes* présentée à la figure 29a (voir également le tableau 31 de l'annexe 2) est confirmée par la figure 35 (tableau 35). Le pourcentage d'événements liés à l'utilisation de l'AI a augmenté depuis 2008, et le chiffre le plus élevé a été constaté en 2010. Toutefois, l'augmentation soudaine constatée en 2010 n'est proportionnelle à aucun changement constaté par le passé. Une fois encore, il serait avisé d'interpréter avec prudence les données actuelles concernant la présence d'armes, jusqu'à ce qu'un examen plus approfondi puisse établir le contexte lié aux modifications apportées à la formulation, dans le système de rapports CP/IA de la GRC.

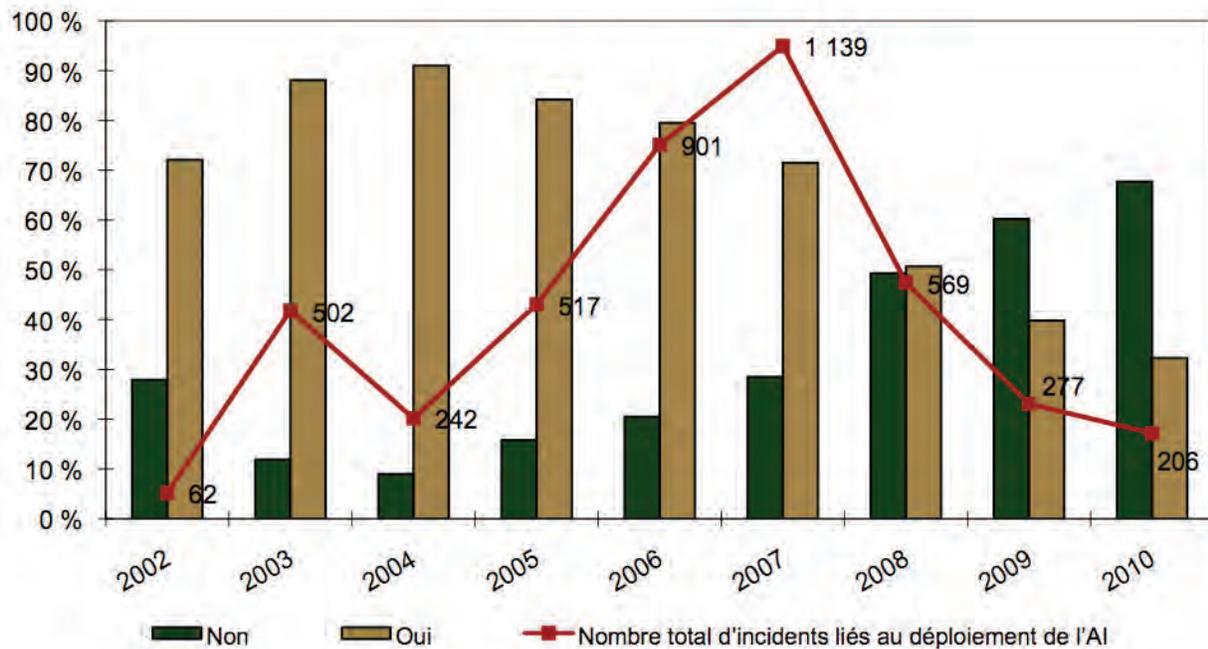
**Figure 35**

**Présence ou non d'une arme, selon l'année de l'incident**

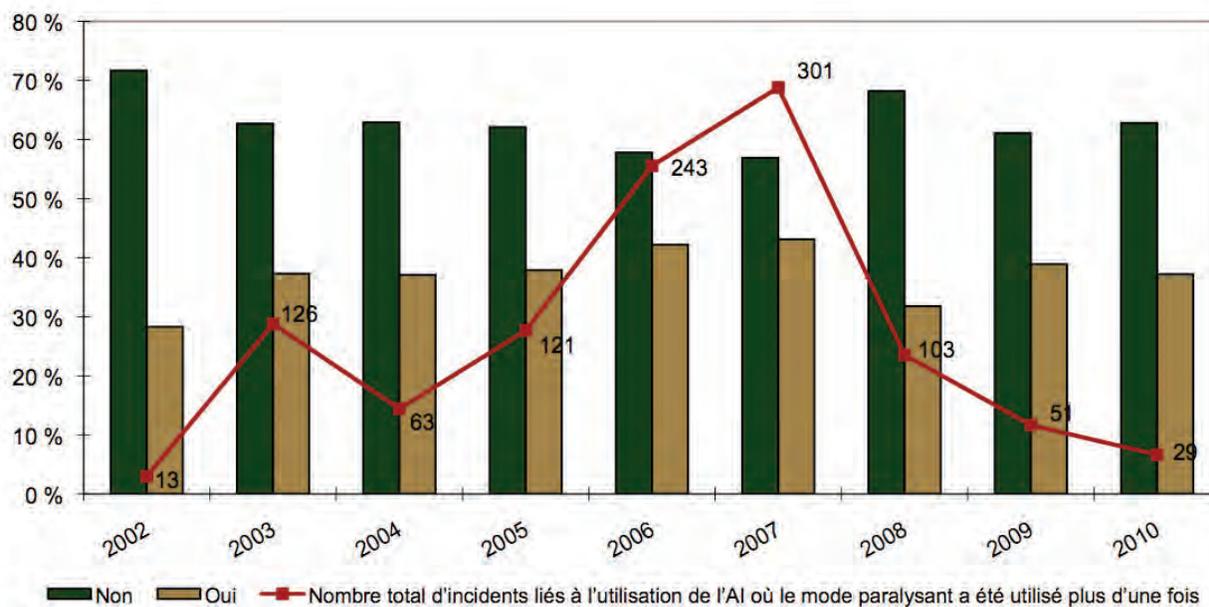


La figure 36 (voir également le tableau 36) montre que la diminution du nombre de déploiements de l'AI entre 2009 et 2010 est révélateur d'une tendance présente depuis beaucoup plus longtemps. De 2002 à 2004, le taux de déploiements est passé de 72,1 % à 91 %. Autrement dit, en 2004, presque tous les incidents liés à l'utilisation de l'AI ont mené au déploiement de l'arme. Depuis ce sommet en 2004, le taux de déploiement a diminué chaque année. En 2007, le taux était similaire à celui de 2002. La diminution observée entre 2009 et 2010 n'est pas aussi importante que celle observée de 2008 à 2009, mais est tout de même significative. Il convient également de signaler que le nombre global de rapports a diminué, pour la quatrième année consécutive.

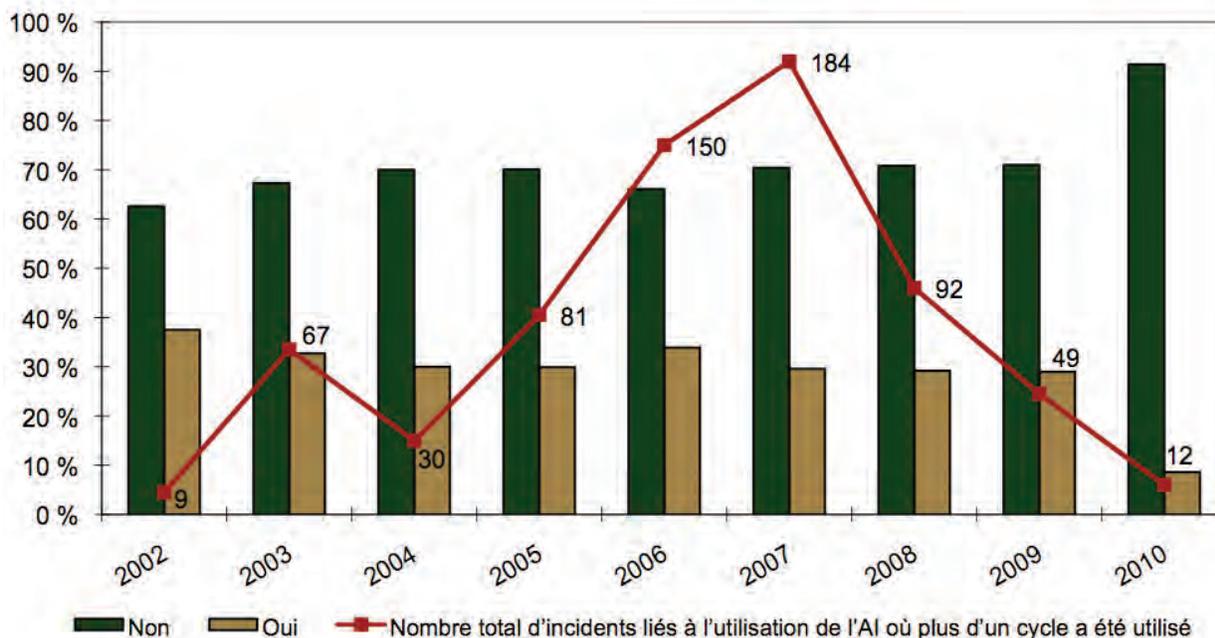
**Figure 36**  
**Déploiement ou non de l'AI, selon l'année de l'incident**



La figure 37 (voir également le tableau 37) montre que, malgré quelques fluctuations mineures, le pourcentage de *déploiements du mode paralysant plus d'une fois* est demeuré relativement stable, soit environ 37 %, de 2003 à 2005. Au cours des deux années suivantes, il y a eu une légère augmentation du nombre d'utilisations, suivie d'une diminution marquée en 2008. Les pourcentages constatés en 2009 et 2010 semblent refléter les tendances antérieures en matière de déploiement du mode paralysant, observées entre 2003 et 2005. Cette tendance semble, du moins en partie, refléter les changements continus apportés à la façon dont les membres de la GRC utilisent l'AI. Comme nous l'avons mentionné précédemment, puisque le mode paralysant est approprié lorsque le sujet se trouve tout près de l'agent, ce mode n'est généralement pas optimal pour assurer la sécurité des agents. Par conséquent, le déploiement du mode paralysant n'est utilisé que dans les cas les plus urgents, quand les sondes ne pourront pas être efficaces.

**Figure 37****Utilisation ou non du mode paralysant plus d'une fois, selon l'année de l'incident**

Pour ce qui est des résultats relatifs aux cycles utilisés, présentés à la figure 38 (voir également le tableau 38), la tendance est relativement stable entre 2003 et 2009. Toutefois, en 2010, on constate une rupture dans cette tendance, puisque le taux est tombé à 8,6 %. En d'autres mots, en 2010, l'appareil a été utilisé pendant plusieurs cycles dans moins de 10 % des événements liés à l'utilisation de l'AI. Il est difficile de déterminer la cause de cette diminution. D'autres données seront requises pour déterminer si les résultats de 2010, relativement au nombre de cycles d'utilisation de la sonde, sont seulement une anomalie, ou représentent un réel changement.

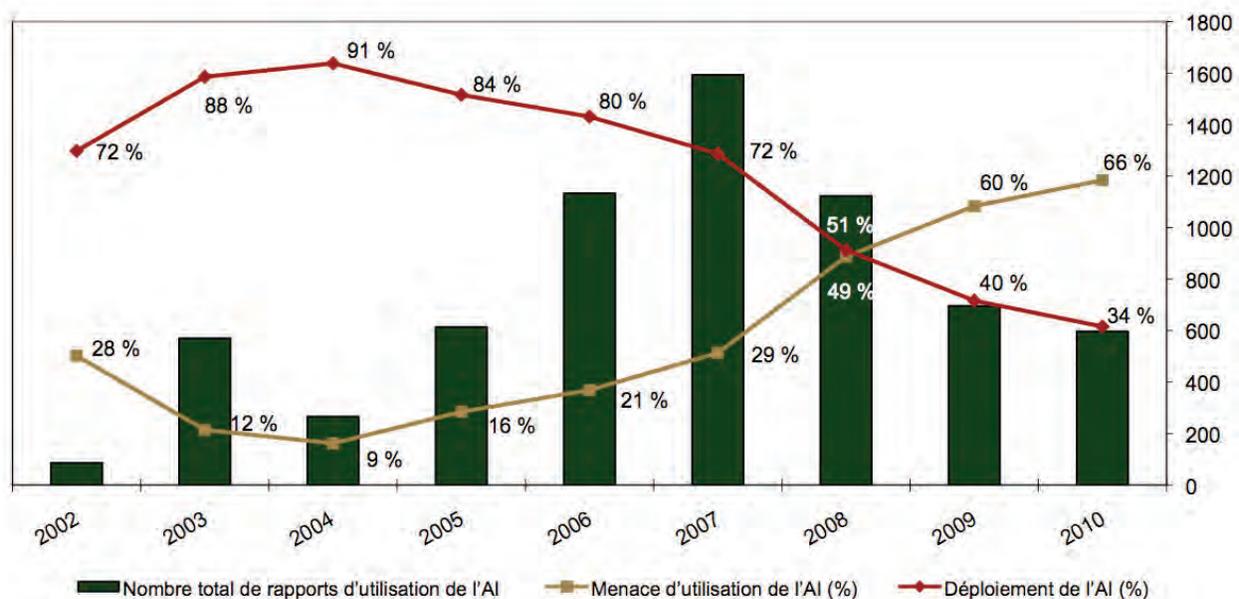
**Figure 38****AI utilisée ou non pour plus d'un cycle, selon l'année de l'incident**

# 5. TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION ET DE DÉPLOIEMENT DE L'ARME À IMPULSIONS

La présente section du rapport fournit une brève description des tendances longitudinales quant à l'utilisation et au déploiement de l'AI (y compris en ce qui touche le nombre de cartouches et de cycles).

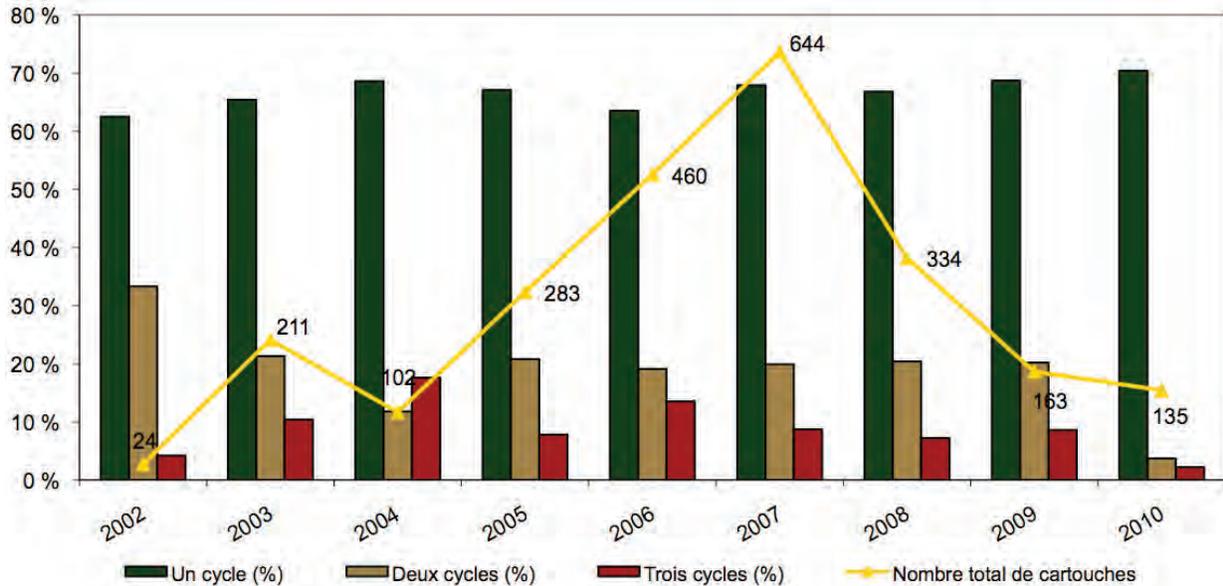
Les données présentées dans les figures 39a et 39b (voir également le tableau 39 à l'annexe 2) concernent l'ensemble de la GRC. Une fois de plus, la figure 39a illustre une tendance à long terme, observable depuis 2005, soit une diminution du déploiement et une augmentation correspondante de l'utilisation de l'AI comme moyen de dissuasion, surtout depuis 2008.

**Figure 39a**  
**Tendances en matière d'utilisation et de déploiement de l'AI dans l'ensemble de la GRC**



La figure 39b (voir également le tableau 39) montre que le nombre total de cartouches d'AI déployées a diminué de façon constante depuis 2008. Plus important encore, la figure révèle une tendance à long terme selon laquelle, de plus en plus souvent, un seul cycle est utilisé, plutôt que deux cycles ou plus. Pour ce qui est du nombre de cycles, c'est en 2010 qu'on a le plus souvent utilisé un seul cycle et le moins souvent utilisé deux ou trois cycles.

**Figure 39b**  
**Tendances en matière d'utilisation et de déploiement de l'AI dans l'ensemble de la GRC**



Même si les divisions « V », « L », « K », « D » et « M » de la GRC affichent des taux de déploiement de l'AI supérieurs à ceux de l'ensemble de la GRC, on observe dans toutes les divisions les mêmes tendances globales en matière d'utilisation et de déploiement. De façon générale, le peu de variation entre les divisions est frappant. De plus, il ne semble y avoir aucun signe de problème particulier. Pour obtenir une ventilation détaillée des données à l'échelle des divisions de la GRC, voir les tableaux 40 à 50 à l'annexe 2.

# 6. COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU SUJET

Dans les rapports annuels antérieurs de la Commission sur l'utilisation de l'AI, la présente section était intitulée *Description sommaire*. À l'aide de techniques de codification qualitative, on y fournissait de l'information plus détaillée au sujet du contexte dans lequel l'AI avait été utilisée et on établissait des catégories générales de circonstances entourant l'utilisation de l'AI. Cependant, le système de rapports CP/IA de la GRC inclut à présent une classification des divers comportements que peut adopter un sujet (voir le tableau 4 à l'annexe 2). Par conséquent, la partie A de la présente section visera plutôt à mettre cette classification en contexte. La partie B, en revanche, abordera plus directement les questions de l'escalade et de la désescalade des événements relativement à l'utilisation de l'AI.

Le lecteur est invité à prendre note que les exemples fournis ci-dessous sont tirés du système de rapports CP/IA de la GRC et ont été inclus à titre indicatif. Le nom des membres de la GRC, des suspects, des sujets, des victimes et des témoins, ainsi que les lieux ont été supprimés pour assurer la confidentialité. Par souci de concision et de clarté, on a raccourci la majorité des textes et corrigé les fautes d'orthographe, de grammaire et de ponctuation. Par ailleurs, les passages en gras dans les encadrés qui suivent correspondent aux passages que nous voulions faire ressortir.

## A. CATÉGORIES DE COMPORTEMENTS

### 1. Sujet coopératif

Comme le montre le tableau 4, les membres de la GRC ont rapporté 65 incidents liés à l'utilisation de l'AI (9,9 % du total) où le sujet était coopératif. De plus, 50 de ces incidents (76,9 %) semblent s'être produits dans le cadre d'une « entrée tactique » ou d'une « approche tactique ». De façon générale, il s'agit d'incidents au cours desquels des membres exécutaient un mandat ou s'apprêtaient à pénétrer sur les lieux d'un crime en cours. Dans ces situations, l'AI était dégainée à titre préventif avant l'entrée dans une résidence, un autre type d'immeuble ou l'arrivée sur les lieux.

Dans un cas *tactique* typique, les membres de la GRC doivent se rendre dans un endroit où le sujet a, selon les renseignements disponibles, commis une infraction grave ou violente (souvent, des voies de fait ou de la violence conjugale) ou menace de le faire (habituellement avec une arme). Dans les cas où le sujet était *coopératif*, les membres ont pu exécuter le mandat ou remédier à la situation sans rencontrer une quelconque résistance. Dans les deux exemples qui suivent, les membres ont dégainé l'AI avant d'être en présence du sujet.

#### Exemple 1 tiré du système de rapports CP/IA : Exécution d'un mandat

Les membres devaient entrer dans une résidence pour y exécuter un mandat. Ils connaissaient bien l'endroit et savaient qu'il s'agissait d'un lieu de consommation et de trafic d'alcool. Les membres avaient des motifs de croire que de nombreux sujets en état d'ébriété pourraient être présents. Les membres se sont approchés de la résidence, ont frappé à la porte et ont lancé à plusieurs reprises : « Police! Mandat de perquisition! » Comme personne n'est venu répondre, les membres ont dû défoncer la porte. **Le membre 1 a pénétré dans la résidence après avoir dégainé et activé son AI et mis l'arme en position basse prête à l'emploi.** Une fois à l'intérieur du logement, le membre 1 a aperçu le suspect. Les membres ont pu évacuer la résidence sans que personne ne soit blessé. **Le suspect a suivi les directives des membres et s'est montré coopératif avant, pendant et après la perquisition sans jamais changer de comportement.**

### Exemple 2 tiré du système de rapports CP/IA : Crime en cours

La GRC a été avisée du fait qu'un homme s'était introduit par effraction dans une résidence par la fenêtre de la cuisine. L'auteur de la plainte a déclaré que le sujet était violent et en état d'ébriété, mais ignorait s'il était armé. Après avoir discuté sur place avec le plaignant, le membre a conclu que le sujet s'était introduit par effraction dans la résidence. Comme le plaignant était paniqué et semblait convaincu que le sujet était violent, le membre en a déduit qu'il y avait un risque de lésions corporelles graves, voire même de mort, pour toutes les personnes présentes et a donc décidé d'utiliser son AI pour faire évacuer la résidence. Le membre ignorait si le sujet était armé et s'il était en mesure de blesser quelqu'un et ne connaissait pas non plus son état d'esprit. Le membre a conclu que l'AI était, dans un tel cas, le moyen d'intervention le plus efficace et le moins dangereux. **Le membre est entré dans la résidence après avoir dégainé son AI.** Le membre a annoncé la présence de la GRC et est descendu au sous-sol. Le membre a de nouveau annoncé la présence d'agents de police et a ordonné au sujet de se montrer. Il y avait une petite pièce centrale sur laquelle donnaient trois portes, toutes fermées. Le membre a ouvert la première porte, a annoncé la présence de la GRC et s'est assuré qu'il n'y avait personne dans la petite chaufferie, sans y pénétrer. Le membre a ouvert la deuxième porte et procédé de la même façon. Tout à coup, la troisième porte s'est ouverte et un homme en est sorti. Le membre a braqué l'AI sur lui et lui a ordonné de se placer au centre de la pièce centrale et de se mettre à genoux. Le membre a gardé l'AI en position basse prête à l'emploi jusqu'à ce que le membre 2 passe les menottes au sujet. Le membre 2 a fait sortir le sujet de la résidence pendant que le membre 1 s'assurait qu'il n'y avait personne dans les autres pièces du sous-sol. Le membre a rengainé l'AI à ce moment-là.

Dans certains cas, comme dans l'exemple qui suit, les membres de la GRC optent pour l'approche tactique parce qu'ils connaissent déjà le sujet et savent qu'il peut être violent.

### Exemple 3 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet connu des services de police

À 16 h 26, le membre 1 est arrivé sur les lieux avec un mandat signé et a commencé à chercher le sujet. Le membre 1 a été informé du fait que le sujet se cachait dans le grenier, sous le revêtement isolant, dont une portion semblait effectivement avoir été déplacée. Le membre 1 est entré dans la résidence, et le membre 2 a fait remarquer qu'il manquait un couteau dans le bloc à couteaux qui se trouvait sur le comptoir de la cuisine. **Comme le sujet était réputé violent et pouvait être armé d'un couteau, le membre 1 est monté au grenier; il a dégainé l'AI et a activé le faisceau laser.** Le membre 1 a avisé le sujet que les policiers savaient qu'il était là. Il l'a également informé que son AI était braquée sur lui. Le membre 1 a immédiatement aperçu les mains du sujet surgir du revêtement isolant. Le sujet a été sommé de garder les mains en l'air, à la vue des policiers, et de se déplacer lentement. **Le sujet s'est montré très coopératif et a suivi toutes les directives des agents de police.** Il s'est relevé et a gardé les mains en l'air pendant toute la procédure.

Dans huit (12,3 %) des incidents avec sujet coopératif, le sujet est devenu coopératif dès que l'AI a été dégainée et qu'un avertissement a été lancé par les policiers.

#### Exemple 4 tiré du système de rapports CP/IA : AI dégainée et sujet coopératif

Le membre 1 est arrivé sur les lieux. Il pouvait entendre le sujet, de l'autre côté de la haie, taper des poings sur la porte d'entrée et demander en criant qu'on le laisse entrer. Le sujet semblait tenir un bouquet de fleurs, mais il était difficile de voir s'il tenait également autre chose dans les mains (comme une arme). L'homme était costaud et ne semblait pas se soucier de causer du tapage, même si on était en plein jour. Le sujet a alors aperçu le membre 1, qui avait dégainé l'AI et l'avait mise en position basse prête à l'emploi. Le membre 1 a dit au sujet de s'allonger sur le sol, sans quoi il recevrait une décharge de Taser de 50 000 volts d'électricité. **Le sujet s'est montré coopératif et a immédiatement obéi.** Le membre 2 est arrivé sur les lieux et a menotté le sujet (mis en état d'arrestation).

Dans six autres cas (9,2 %), le sujet s'est d'abord montré coopératif, puis s'est mis à résister (ce qui a donné lieu à un second événement), ou le sujet n'était pas seul et au moins un des sujets a été jugé coopératif.

## 2. Sujet résistant passivement

Parmi les catégories de comportements, la catégorie des *sujets résistant passivement* est celle qui inclut le plus petit nombre de cas. Contrairement à la classification *sujet coopératif*, la désignation *sujet résistant passivement* ne se divise pas en sous-catégories facilement identifiables. De façon générale, la résistance passive désigne les circonstances où les sujets n'étaient pas coopératifs ou refusaient d'obtempérer, tout particulièrement de suivre les instructions des agents de police. Par exemple, les sujets n'obéissaient pas aux ordres des membres de la GRC, mais leur comportement ne pouvait pas non plus être considéré comme de la résistance active. La violence verbale, en l'absence d'autres signes de menace, peut également constituer une forme de résistance active.

#### Exemple 5 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Les membres ont été appelés à intervenir à la suite d'un incident au cours duquel un homme avait été poignardé par sa femme. Les membres ont été informés que la femme se trouvait toujours sur les lieux de l'incident et que la victime était inconsciente. Lorsque les membres sont arrivés, le sujet se trouvait dans la salle de bain. **La porte était verrouillée, et le sujet refusait de l'ouvrir.** Il y avait un trou dans la porte, qui était recouvert d'un drap. L'un des membres a retiré le drap et a aperçu la femme assise sur la toilette en train de pleurer. L'un des membres a dégainé son AI et l'a montrée au sujet, suivant la règle du « un plus un ». Les membres ont constaté que la femme semblait perturbée sur le plan émotionnel. **Lorsqu'elle a été sommée de sortir de la pièce, la femme a refusé et elle a continué à pleurer.** Finalement, à la suite d'échanges verbaux et de tentatives de désescalade, elle s'est rendue et les membres ont pu l'arrêter.

Dans l'exemple ci-dessous, le sujet cherchait un moyen de prendre la fuite, mais n'avait pas encore tenté de s'enfuir.

#### Exemple 6 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Pendant que les membres de la GRC étaient en train d'établir un périmètre, le sujet est sorti inopinément de la maison. Un membre lui a ordonné de s'immobiliser, mais le sujet a hésité quelques instants. Constatant que **le sujet était tenté de fuir**, le membre a déployé l'AI pour l'empêcher de monter dans son véhicule et de quitter les lieux (peut-être pour aller tuer des membres de la famille de son ex-femme comme il l'avait planifié) ou peut-être d'utiliser l'arme qu'il avait en sa possession contre les agents de police.

Dans l'exemple ci-dessous, le sujet s'est caché des membres de la GRC. Le fait de se cacher constitue un comportement qui frôle la résistance active, sauf si le sujet se met rapidement à coopérer.

#### Exemple 7 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Les membres ont fouillé la résidence et ont découvert que le sujet était au sous-sol. **Le sujet se cachait sous un matelas et a été sommé de sortir de sa cachette.** Les membres ont menacé d'utiliser l'AI et ont maintenu la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Le **sujet a coopéré**, l'AI n'a pas été déployée, et le sujet a été menotté. L'AI a immédiatement été rengainée et n'a plus été dégainée par la suite.

De la même manière, dans l'exemple qui suit, le sujet a d'abord fait fi des instructions du membre de la GRC, mais a rapidement obtempéré lorsque le membre a menacé d'utiliser l'AI.

#### Exemple 8 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant passivement

Le membre a été informé du fait que le sujet avait sauté d'une motoneige près de la remise qui se trouvait à l'arrière. Le membre s'est approché de la remise et a informé le sujet qu'il était en état d'arrestation, le sommant de mettre les mains au mur. Le sujet a répondu qu'il allait entrer dans la remise et a ouvert la porte. Le membre craignait qu'il y ait des armes dans la remise, puisqu'il était pratique courante pour les résidents de la région d'entreposer leurs armes à feu dans ce genre d'endroit. Le membre a donc dégainé son AI et l'a maintenue en position basse prête à l'emploi. Le membre a de nouveau ordonné au sujet de mettre les mains au mur. Le sujet a fait mine d'entrer la remise. Le membre a pointé son AI sur le centre du corps du sujet et lui a dit de mettre les mains au mur, sans quoi il recevrait une décharge de 50 000 volts d'électricité. **À ce moment, le sujet a obéi à l'ordre et posé ses mains sur le mur de la remise.** Le sujet a été menotté, et l'AI a été rengainée.

### 3. Sujet résistant activement

La résistance active est une catégorie qui regroupe un grand nombre de comportements. Comme son nom l'indique, la *résistance active* désigne le plus souvent des circonstances où le sujet adopte un comportement hostile. En 2010, 123 incidents liés à l'utilisation de l'AI ont été recensés dans la catégorie *sujet résistant activement*. Plus du tiers (43 cas, ou 35 %) des cas de résistance active comportaient les caractéristiques suivantes :

#### Pousser

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Un membre a tenté d'arrêter un sujet, qui s'est mis à résister activement en **repoussant l'agent de police**.

#### Essayer de se dégager

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Lorsque le membre a agrippé la main gauche du sujet pour lui passer les menottes, le sujet a **retiré sa main** et a tenté de se retourner vers le membre.

#### Essayer de se relever

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Les membres de la GRC ont ordonné au sujet de lever les mains en l'air. Le sujet n'a pas obéi et a **tenté de se relever**, geste qui constitue de la résistance active.

Le fait de fuir les membres de la GRC constitue une autre forme de résistance active assez souvent observée en 2010 (30 cas ou 24,4 %).

Exemple tiré du système de rapports CP/IA : Le sujet a **résisté activement en essayant de s'enfuir**. Il s'est mis à courir dans le couloir et est entré dans la dernière chambre à gauche.

Le refus d'obtempérer, en présence d'autres caractéristiques circonstancielles, peut également être considéré comme de la résistance active (20 cas ou 16,3 %). Les sujets qui n'étaient pas coopératifs dans des situations exacerbées par la présence d'une arme ou de signes de menace ont le plus souvent été considérés comme des sujets résistant activement. L'exemple le plus fréquent de refus d'obtempérer pouvant constituer de la résistance active est celui des sujets qui refusent de lever les mains en l'air. Les exemples qui suivent illustrent chacune de ces trois circonstances.

Exemple 9 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et arme visible

Les membres ont été avisés qu'un homme en état d'ébriété avait cassé une vitre de la résidence de sa mère. Les membres ont aperçu le sujet dans la cour arrière de la résidence, tenant une hache et une machette. Le sujet a été sommé de laisser tomber ses armes et de se rendre aux policiers. Le sujet a tourné les talons et est entré dans la remise qui se trouvait dans la cour. Les membres de la GRC se sont approchés, et l'homme est ressorti de la remise, tenant toujours la hache et la machette. **Les membres lui ont ordonné à plusieurs reprises de laisser tomber ses armes.** Un membre a menacé d'utiliser l'AI tandis que les autres maintenaient la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Comme le sujet refusait toujours de lâcher sa hache et sa machette, l'AI a été déployée en mode sonde. Le sujet a laissé tomber ses armes et s'est effondré sur le sol.

Exemple 10 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et signes de menace

Le membre 1 a repéré un homme dans le stationnement nord, assis seul dans un kiosque. Le membre 1 a constaté que l'homme correspondait à la description fournie par l'auteur de la plainte : il portait des vêtements noirs et une tuque. Le membre 1 a demandé au membre 2 d'aller parler à l'homme. Les deux membres se sont approchés du kiosque où se trouvait le suspect. L'homme s'est relevé du banc et s'est dirigé vers le stationnement. Le membre 1 lui a ordonné de s'arrêter. Le membre 2 lui a demandé son nom, mais il ne lui a pas répondu. Le membre 2 **le lui a demandé trois fois, mais l'homme est resté silencieux.** Le membre 2 a constaté que l'homme **commençait à se crispier et à devenir agité.** Le membre 1 a ordonné au sujet de s'agenouiller. Le membre 2 a dégainé son AI pour couvrir le membre 1 qui s'avançait vers le sujet. Le membre 1 a réussi à faire allonger le sujet par terre sans être blessé.

Exemple 11 tiré du système de rapports CP/IA : Refus d'obtempérer et refus de lever les mains en l'air

Le membre a aperçu le sujet qui se cachait entre un matelas et un mur dans la chambre. De l'embrasure de la porte, le membre pouvait voir le sujet. Ce dernier a été informé du fait qu'il était en état d'arrestation en vertu d'un mandat non endossé pour manquement à un engagement. Le membre a ordonné au sujet de se relever et de lever les mains en l'air, mais le sujet n'a pas réagi. **Le membre en a conclu que le sujet résistait activement puisqu'il se cachait et refusait de lever les mains en l'air.** Les membres craignaient que le sujet ait toujours sur lui un couteau ou peut-être une autre arme. Le membre a activé le viseur laser de son AI. Il a avisé le sujet que l'AI était activée et lui a ordonné de se relever. Le sujet a obéi. Le membre l'a sommé de se mettre à genoux et lui a passé les menottes. Ensuite, l'AI a été rengainée.

Une même proportion de cas de résistance active (20 ou 16,3 %) ont été associés à la catégorie « tactique plus ». Plus précisément, il s'agit de cas d'entrée ou d'approche tactique (voir la définition de ces expressions plus haut) où des sujets refusaient d'obtempérer (par opposition aux sujets *coopératifs*).

Exemple 12 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet résistant activement et situations tactiques

Le répartiteur a été informé d'un incident au cours duquel des voies de fait avaient été commises. Le sujet était violent et en état d'ébriété. Il détestait un des membres chargés de l'intervention; il lui en voulait personnellement et envisageait de se venger. L'auteur de la plainte a dit que si le sujet savait que des agents de police allaient venir, il tenterait de fuir et ferait tout en son pouvoir pour éviter de se faire arrêter. **Le sujet était bien connu des services de police, et les policiers avaient toujours fait preuve d'une extrême prudence dans leurs échanges avec lui.** Le gestionnaire des risques de la Station de transmissions opérationnelles a informé les trois membres d'attendre l'arrivée de renforts, vu le caractère violent du sujet. À leur arrivée, les membres se sont approchés de la porte d'entrée de la résidence. Les membres ont frappé à la porte plusieurs fois et annoncé leur présence, et le sujet a fini par venir répondre. **Lorsque le sujet a ouvert la porte, une AI a été braquée sur lui. Le sujet a été sommé de sortir de la résidence, mais il a refusé et a tourné les talons,** affirmant qu'il n'avait rien fait de mal. Tandis qu'un membre braquait toujours l'AI en direction du sujet, les deux autres membres se sont avancés vers lui et l'ont saisi par les bras juste avant qu'il n'entre dans une autre pièce. Le sujet est alors devenu coopératif et a été menotté. À ce moment-là, l'AI a été rengainée.

Enfin, on a recensé dix cas de résistance active où le comportement du sujet a été classé dans la catégorie *divers*.

#### 4. Sujet combatif

La plus importante catégorie de comportements est celle des *sujets combatifs*. En 2010, 240 incidents liés à l'utilisation de l'AI ont été enregistrés dans cette catégorie. Dans près de la moitié de ces incidents (110 cas ou 45,8 %), les sujets ont commis des gestes de violence courants, comme donner des coups de poing ou des coups de pied, cracher et se débattre.

Exemple 13 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet s'est retourné vers l'un des membres qui se trouvaient à côté de lui et **est devenu violent en brandissant le poing comme s'il allait frapper le membre.** Deux membres ont empoigné le sujet par les bras et l'ont plaqué au sol. Le sujet a **repoussé** de ses deux pieds un membre, qui est tombé à la renverse et a heurté le mur. Le sujet **a continué à se montrer agressif** avec le membre 2 et lui a **craché** au visage. Le membre 1 a dégainé son AI, l'a activée et a retiré la cartouche. Le membre 1 a déployé l'AI en mode paralysant, étant donné que le sujet se trouvait juste à côté de lui. Le membre 2 et un agent de sécurité ont réussi à menotter le sujet.

Exemple 14 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet a échappé au membre et a tenté de fuir en escaladant une berge escarpée. Toutefois, sa tentative a échoué. Il a glissé et s'est retourné vers le membre. Le membre lui a ordonné à maintes reprises de s'immobiliser et l'a informé qu'il était en état d'arrestation. À ce moment, le sujet **s'en est pris au membre et lui a asséné plusieurs coups de poing pour l'empêcher de l'arrêter.** Le membre et le sujet sont tous deux tombés par terre pendant l'altercation. Le membre a réussi à se relever, puis a dégainé son AI et a continué à donner des ordres verbaux. Le membre 2 est arrivé en renfort. Le membre 1 tenait son AI braquée sur le sujet, étendu au sol sur le côté. Le membre 1 a de nouveau ordonné au sujet de se coucher à plat ventre, mais le sujet a continué à s'agiter et semblait essayer de se relever. Le membre 2 a réussi à saisir les bras du sujet et à lui passer les menottes.

Exemple 15 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le sujet a d'entrée de jeu refusé d'obéir aux ordres des membres, qui le sommaient de demeurer à l'intérieur de la maison. Lorsque les membres ont tenté de maîtriser physiquement le sujet à mains nues pour l'empêcher de sortir, il est immédiatement devenu violent et combatif. **Le sujet a résisté et s'est débattu** tout en proférant une série de jurons et d'insultes. Plusieurs autres membres sont arrivés en renfort pour tenter de retenir le sujet, **mais celui-ci s'est mis à se débattre de plus belle et à donner des coups de pied**. Les membres ont fait entrer de force dans la maison le sujet, qui avait réussi à sortir, et à la fin de l'empoignade, le sujet s'est retrouvé à plat ventre dans l'escalier. Les membres n'arrivaient toujours pas à le maîtriser, et le membre 1 a dit à ses collègues qu'il avait une AI. Le membre 1 a dégainé son AI. Le sujet a été informé du fait que le membre 1 avait une AI et que l'arme serait déployée s'il refusait d'obtempérer. Au lieu de se calmer, le sujet s'est mis à **riposter de façon encore plus acharnée**. Le membre 1 a retiré la cartouche de l'AI, s'est placé en position et a crié : « Taser! ». Le membre 1 a déployé l'AI en mode paralysant, dans le dos du sujet. Après la première décharge, maintenue pendant la moitié du cycle, le sujet **est redevenu combatif** et ne semblait pas être sur le point de céder ou d'obtempérer. Le membre 1 a déployé l'AI une seconde fois. Cette fois, le sujet a dit qu'il arrêterait de résister. Les autres membres présents ont pu lui passer les menottes.

Les signes de menace constituent une autre forme de comportements agressifs fréquemment observée au cours des incidents liés à l'utilisation de l'AI recensés en 2010 (77 cas ou 32,1 %). Les signes de menace sont des indices ou des signaux d'avertissement que les membres de la GRC reconnaissent comme étant précurseurs d'un comportement plus agressif. Les signes de menace comprennent, entre autres, l'adoption d'une position aggressive ou de boxeur, le fait de fixer intensément du regard, le fait de serrer et de desserrer les poings et la crispation visible du corps. Dans un grand nombre de cas, les signes de menace ont été exacerbés par le fait que le sujet *se rapprochait*. Autrement dit, ces comportements étaient perçus comme étant plus inquiétants lorsque le sujet commençait à se déplacer en direction du membre. Comme cela a été mentionné précédemment, le refus d'obtempérer associé à des signes de menace a parfois été assimilé à de la *résistance active*. Cependant, ce comportement a beaucoup plus souvent été classé dans la catégorie *sujet combatif*.

Exemple 16 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combatif

Le membre a vu un homme sortir en courant de la maison et lui a crié de s'immobiliser parce qu'il était en état d'arrestation. Lorsque le membre a ordonné une seconde fois au sujet de s'arrêter, le sujet s'est immobilisé et **s'est mis à marcher en direction de l'agent en brandissant le poing**. Il regardait fixement l'agent et semblait agressif. Le membre a dégainé son AI et l'a activée, tout en ordonnant au sujet de s'arrêter et de se coucher sur le sol. Le membre a braqué l'AI sur le sujet en visant le milieu du torse à l'aide du faisceau laser. Lorsque le sujet a aperçu l'AI pointée sur lui, il a mis plusieurs fois l'agent au défi de lui tirer dessus. Le membre a de nouveau sommé le sujet de s'immobiliser, mais ce dernier a plutôt foncé dans sa direction. Le membre a déployé l'AI en visant le milieu du torse du sujet. Le sujet a été momentanément paralysé par l'AI, mais il s'est ensuite remis à marcher vers le membre en agitant les bras pour se débarrasser des fils des sondes de l'AI.

Les 53 autres cas de sujets combattifs (22,1 %) étaient plus ambigus et difficiles à classer. Bien souvent, c'est simplement en évaluant l'ensemble de la situation qu'on a choisi de classer ces cas dans la catégorie *sujet combattif*, comme dans l'exemple suivant.

Exemple 17 tiré du système de rapports CP/IA : Sujet combattif

Les membres ont été appelés à intervenir dans un bar où une bagarre avait éclaté, et un suspect a été aperçu sortant du bar. L'homme a réussi à échapper aux agents de police, qui se sont lancés à sa recherche. Selon des témoins, le sujet avait fracassé une bouteille de bière sur la tête d'une autre personne avant de quitter les lieux. Peu de temps après, un homme correspondant à la description du sujet a été aperçu. Il revenait à pied vers le lieu de la bagarre, un bâton de golf à la main. Les membres se sont approchés de lui et ont procédé à son arrestation, mais il leur a par la suite échappé. Les membres se sont de nouveau mis à sa recherche et l'ont retrouvé devant sa maison. Le sujet a crié aux membres **qu'il y aurait de la bagarre s'ils tentaient de l'arrêter**. Il les a ensuite **menacés de leur tirer dessus** avec une arme de poing de 9 mm, ajoutant qu'ils devraient venir le chercher s'ils voulaient l'arrêter. Les membres pouvaient voir le sujet qui se tenait dans l'embrasure de la porte, mais **ce dernier gardait ses mains hors de leur vue**. Le sujet était très agressif et ne se montrait pas complètement. Il y avait des raisons de croire que le sujet **venait de frapper une autre personne avec un objet**; il avait été vu en train de retourner sur les lieux de la bagarre avec un bâton de golf et avait échappé aux agents de police qui l'avaient arrêté. Le sujet **a proféré une série d'injures aux membres** et a répété que, s'ils s'approchaient, il **riposterait ou leur tirerait dessus**. Le sujet a fini par entrer dans la maison. Le membre 1 s'est positionné de façon stratégique devant la maison tandis que le membre 2 maintenait la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. La porte s'est ouverte et le membre 1 a entendu un bruit ressemblant à un coup de feu. Les autres membres se sont immédiatement cachés derrière des arbres ou ce qu'ils ont trouvé comme protection. Le membre 1 a entendu un autre bruit sec ressemblant au premier et a aperçu le sujet debout dans l'embrasure de la porte. Le membre 1 n'arrivait cependant pas à voir si le sujet avait une arme dans les mains. Compte tenu de la nature violente de sa première agression dans le bar et du fait qu'il avait proféré des menaces aux membres, et comme il en était rendu à leur tirer dessus ou du moins à leur lancer des objets dans le but de les blesser, le membre 1 a déployé son AI pour empêcher le sujet d'aller chercher d'autres armes et de blesser ses collègues. Après avoir procédé à l'arrestation du sujet, les membres ont découvert qu'il leur avait lancé des balles de golf.

## 5. Lésions corporelles graves ou mort

Comme son nom l'indique, cette catégorie, dans laquelle ont été classés 192 incidents liés à l'utilisation de l'AI, représente le degré le plus dangereux de comportements des sujets<sup>20</sup>. Dans ce genre d'incidents, le sujet manifeste l'intention de causer des lésions corporelles graves ou a la capacité de le faire, ou les deux. En 2010, les incidents recensés dans cette catégorie touchaient le plus souvent des sujets suicidaires (82 cas ou 42,7 %). Ces sujets avaient presque toujours une arme sur eux (ou en avaient eu une juste avant). L'exemple qui suit décrit des échanges typiques entre les agents de police et un sujet suicidaire. Notons que la sécurité des membres de la GRC n'était pas la seule à être en jeu dans cet exemple – les membres s'inquiétaient également pour le sujet et les autres personnes présentes.

### Exemple 18 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Les membres ont été appelés à venir en aide à une femme **suicidaire** qui s'était prétendument infligé des coupures aux bras et à la gorge. Les membres ont suivi des traces de sang sur deux pâtés de maisons avant de retrouver le sujet. Lorsque la femme a aperçu les agents, elle a brandi un couteau à viande de grande taille. Elle a soulevé le couteau au-dessus de sa tête et a ordonné aux agents de s'en aller et de la laisser tranquille. Les membres lui ont ordonné verbalement de laisser tomber le couteau, mais elle a refusé. Un membre muni d'une AI est arrivé sur les lieux et a vu que la femme avait d'importantes lacérations à l'avant-bras gauche et semblait avoir de petites lacérations au cou et à la jambe gauche. La femme criait aux agents de la laisser tranquille et de partir. La femme **a continué à crier tout en brandissant le couteau audessus de sa tête, dans une position de combat. Craignant que la femme elle-même, le public ou les autres agents présents ne soient tués ou gravement blessés**, le membre a dégainé l'AI et l'a braquée sur la femme. Le membre a ordonné à la femme de laisser tomber le couteau, sans quoi elle recevrait une décharge de 50 000 volts d'électricité. La femme a cessé de crier, elle a hésité quelques secondes, puis a jeté le couteau sur le sol en direction des deux membres. Elle s'est ensuite agenouillée et a mis ses mains derrière son dos. La femme a été menottée et transportée à l'hôpital en ambulance.

Contrairement à la catégorie *sujet combattif*, qui regroupe exclusivement des sujets qui s'en prennent aux agents de police, on a relevé dans la catégorie *lésions corporelles graves* un nombre assez restreint de cas (28 cas ou 14,6 %), qui sont tout de même troublants, où les sujets avaient clairement l'intention de blesser grièvement les membres de la GRC.

### Exemple 19 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Le membre 1 a dit au sujet : « Ça suffit, retournez à votre véhicule! » Le sujet s'est dégagé et s'est retourné face au membre en s'écriant : « Ne faites pas ça! » Le membre 1 a répondu : « Alors, retournez à votre véhicule! » Le membre 1 avait encore la main posée sur la poitrine du sujet lorsque **le sujet a réussi à atteindre de sa main gauche l'arme à feu du membre qui se trouvait dans son étui**. Le membre 1 a immédiatement craint d'être tué ou gravement blessé. Son arme à feu se trouvait dans un étui, sur sa hanche droite. **Le sujet a agrippé la crosse de l'arme à feu qui était toujours dans l'étui** tandis que le membre 1 tentait de reculer sa hanche droite tout en poussant le sujet dans la voiture de police et que le membre 2 essayait de maîtriser le sujet par une prise de tête. Le sujet tenait toujours l'arme à feu qui se trouvait dans l'étui. Le membre 2 a conseillé au membre 1 d'utiliser son AI. Le membre 1 a dégainé l'AI qui se trouvait sur son côté gauche dans un étui. Le membre 1 a déployé l'AI une fois, et le sujet a fini par lâcher l'arme à feu après dix secondes. Pendant le déploiement de l'AI, les agents ont fait allonger le sujet par terre et l'ont menotté.

<sup>20</sup> Selon l'article 25 du *Code criminel* du Canada, les policiers sont autorisés à employer la force nécessaire dans l'application ou l'exécution de la loi. Lorsqu'un policier estime qu'il existe un risque raisonnable de décès ou de lésions corporelles graves pour toute personne, il est autorisé, en vertu de l'article 25 du *Code*, à utiliser une force meurtrière pour contrer la menace.

#### Exemple 20 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Tandis que le membre 1 tentait d'ouvrir la portière du véhicule du sujet, pour s'apercevoir qu'elle était verrouillée, le sujet a mis son véhicule en marche et donné un coup d'accélérateur, montrant ainsi clairement son intention de fuir, geste équivalent à de la résistance active. Le membre 1 a tout d'abord essayé de faire une clé de bras au sujet pour le forcer à obéir à l'ordre qui lui avait été donné de façon répétée de cesser de résister. **Le véhicule du sujet s'est mis soudainement à avancer** alors que le membre 1 tenait toujours fermement le bras gauche du sujet. **Le membre a donc été entraîné par le véhicule en mouvement.** Témoin de la scène, le membre 2 a pensé que le sujet tentait peut-être de retenir le membre 1 ou que le membre 1 était accroché malgré lui au sujet ou au véhicule d'une quelconque manière. Le membre 2 a conclu que le membre 1 courait un grave danger et que le comportement du sujet risquait d'entraîner des lésions corporelles graves ou la mort. Le membre 2 a décidé d'utiliser son aérosol capsique pour forcer le sujet à s'arrêter. Le membre 2 a projeté un jet d'aérosol capsique vers le visage du sujet juste au moment où celui-ci, qui avait déjà traîné le membre 1 sur près de huit mètres, s'apprêtait à accélérer. Les membres ont ensuite vu le véhicule accélérer encore, puis se mettre à zigzaguer pour finalement aboutir dans un fossé environ 200 mètres plus loin et s'immobiliser complètement dans un champ. Compte tenu de ce qui venait de se produire et du fait que le sujet n'avait semblé nullement se soucier de la sécurité des membres, le membre 1 s'est approché du véhicule en dégainant son AI afin de pouvoir mieux se protéger au cas où le sujet continuerait d'agir de façon dangereuse. Le sujet a toutefois déclaré qu'il ne tenterait plus de résister et a été arrêté sans autre incident.

#### Exemple 21 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

Le membre tentait toujours de maîtriser la situation par une simple intervention verbale. Le membre a ordonné au sujet de s'allonger à plat ventre et de mettre les mains derrière le dos. Le sujet s'est essuyé le visage et s'est mis à crier : « Je vais te tuer espèce de sal\*\*! » Le membre a continué à lui donner des ordres. Le sujet a saisi un caillou qui se trouvait par terre et l'a lancé en direction du membre, le manquant de peu. **Le sujet s'est ensuite mis à ramasser plusieurs cailloux et à les lancer en direction du membre.** Le membre a reculé d'une dizaine de mètres et a tenté de se protéger le visage et la tête de son bras gauche. Le membre **a été touché par plusieurs petits cailloux. Craignant que le sujet lui lance un caillou plus gros ou utilise une autre arme,** le membre a dégainé son AI : « Arrêtez, sinon vous allez recevoir une décharge de 50 000 volts d'électricité! » Cet avertissement a été donné plusieurs fois. Le sujet a continué à lancer des cailloux au membre, ne tenant aucun compte de ses ordres. Le membre a tenté en vain de le calmer par une intervention verbale. Le sujet a de nouveau crié qu'il allait **tuer le membre.** Puis, il **s'est relevé et a foncé** en direction du membre. Le membre a crié : « Arrêtez! », mais le sujet a continué à avancer. À ce moment, le membre a déployé l'AI.

En 2010, 27 (14,1 %) incidents liés à l'utilisation de l'AI classés dans la catégorie *lésions corporelles graves* étaient associés à des cas de « refus d'obtempérer avec circonstances additionnelles », par exemple dans des cas où les sujets ont refusé de montrer leurs mains, avaient une arme visible, avaient peut-être une arme sur eux, ou ont proféré des menaces. Aucune indication claire ne permet de comprendre en quoi ces cas diffèrent d'autres cas de « refus d'obtempérer avec circonstances additionnelles » qui ont été classés dans la catégorie *sujet résistant activement*. Il semble donc y avoir un certain degré de subjectivité dans l'interprétation faite par les membres de la GRC.

Par ailleurs, 24 événements (12,5 %) se sont produits dans le cadre d'une intervention « tactique ». Dans certains cas, la situation était jugée encore plus dangereuse compte tenu des circonstances de l'appel, par exemple les méfaits récents du sujet ou ses antécédents criminels ou violents.

#### Exemple 22 tiré du système de rapports CP/IA : Lésions corporelles graves ou mort

D'après des témoins, le sujet était violent et en état d'ébriété avancé. Les membres 1 et 2 sont entrés dans la maison. Selon les renseignements qu'ils avaient obtenus, le sujet avait consommé beaucoup d'alcool, **lancé des bouteilles sur des voitures et brandi une hache en direction de deux personnes**. De plus, on savait qu'il avait **l'habitude de porter sur lui un couteau de chasse**. Au vu des renseignements fournis par les témoins sur place, les membres ont conclu que le sujet risquait de poser des actes pouvant entraîner des lésions corporelles graves ou la mort. Les membres ont donc décidé de maintenir la présence d'une force dominante pouvant être mortelle. Les membres 1 et 2 ont entrepris de vider la maison de ses occupants, leur pistolet à la main. À la vue du sujet, le membre 1 a maintenu la présence d'une force dominante pouvant être mortelle tandis que le membre 2 dégainait son AI X26. Le membre 2 a activé l'AI et l'a braquée sur le sujet. Le membre 1 a lancé plusieurs ordres au sujet. Le sujet a obéi à tous les ordres. Le membre 2 a rengainé son AI, puis a passé les menottes au sujet pour éviter qu'il s'en prenne à lui ou à son collègue.

Enfin, les rapports d'incidents liés à l'utilisation de l'AI tirés du système de rapports CP/IA font état de 15 cas de *lésions corporelles graves ou mort* classés dans la catégorie divers.

## 6. Désescalade

En tant qu'arme intermédiaire, l'AI permet entre autres de maîtriser des situations de plus en plus critiques et ainsi d'éviter de recourir à une force mortelle. La présente section du rapport porte sur les cas où on a utilisé l'AI pour tenter d'apaiser le comportement du sujet. Seuls les incidents où l'AI a été dégainée mais n'a pas été déployée sont pris en compte ici, puisque le déploiement constitue une preuve *de facto* que l'AI n'a pas été efficace en tant que moyen de dissuasion. Cela ne signifie pas que l'AI ne devrait jamais être déployée, le déploiement permettant dans bien des cas de maîtriser efficacement la situation. Cependant, sur le plan de la désescalade, le déploiement ne constitue pas le résultat recherché. Par ailleurs, cette catégorie n'englobe que les sujets qui affichent un comportement plus ou moins dangereux, au minimum un comportement de résistance passive. Sur la base de tels critères, 352 cas ont été recensés dans cette catégorie.

On estime qu'en 2010, l'AI a permis de désamorcer un peu plus de la moitié des incidents visés (187 cas ou 53,1 %). Dans les situations les plus favorables, le simple fait de montrer l'AI ou d'en mentionner l'utilisation a convaincu le sujet d'obtempérer.

#### Exemple 23 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Le sujet n'avait pas pris ses médicaments et tout portait à croire qu'il avait une arme sur lui. Le sujet se trouvait dans sa chambre. Le membre s'est approché de la porte et a demandé au sujet de sortir de sa chambre, l'informant qu'il était en état d'arrestation en vertu de la *Loi sur la santé mentale*. Le sujet a refusé et a répondu « Va te faire f\*\*! », serrant les poings et adoptant une position agressive. Le membre a dégainé son AI et a ordonné au **sujet de reculer et de desserrer les poings de sorte que ses mains soient visibles**. Les membres ont réussi à maîtriser le sujet par contrôle physique modéré et à lui passer les menottes. Le sujet a ensuite été amené au détachement où on a évalué son cas.

Dans d'autres cas, le sujet ne s'est pas montré totalement coopératif, mais le niveau de menace a été réduit. Dans l'exemple qui suit, l'un des sujets a continué à résister, mais la présence de l'AI semble avoir contribué à maîtriser suffisamment la situation pour permettre aux membres de procéder à son arrestation.

#### Exemple 24 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Un homme a signalé aux services de police qu'une bagarre était sur le point d'éclater dans un immeuble des environs. En arrivant sur les lieux, les agents ont entendu des cris. Il y avait sur place cinq hommes et une femme. Deux des hommes étaient torse nu et ont commencé à échanger des coups de poing. Ils semblaient vouloir tous les deux se battre. Les agents se sont approchés du groupe et ont annoncé leur présence en criant : « Police! Arrêtez! » Les sujets n'ont pas cessé de se battre, et les autres personnes présentes se sont même mêlées à la bagarre. Les cinq hommes se battaient ensemble. À un moment donné, l'un d'eux se trouvait sur le dos d'un autre. Peu après, l'un des hommes est tombé par terre et a reçu des coups de pied. Les belligérants ont fini par se diviser en deux groupes, un groupe de trois et un autre de deux. Les agents se sont approchés encore plus et ont de nouveau annoncé leur présence, mais la bagarre n'a pas cessé et les hommes semblaient toujours aussi agressifs les uns envers les autres. Le membre 1 a dégainé son AI et annoncé aux sujets qu'ils étaient tous en état d'arrestation pour avoir troublé la paix publique. **La vue de l'AI et l'ordre donné n'ont pas suffi à calmer les sujets, qui n'ont cessé de se battre que lorsque le membre 1 a vraiment braqué l'AI sur eux et menacé de s'en servir.** L'un des sujets, couché à plat ventre, refusait de sortir les mains de ses poches, mais un membre a pu le maîtriser par des techniques de contrôle à mains nues, en lui faisant un blocage d'articulation. Tous les sujets présents sont devenus coopératifs et ont pu être arrêtés sans autre incident.

À l'occasion, la situation n'a pas été désamorcée immédiatement, et les agents ont dû lancer quelques avertissements pour convaincre les sujets de coopérer.

#### Exemple 25 tiré du système de rapports CP/IA : Désescalade

Le membre s'est rendu chez le sujet pour l'arrêter pour manquement aux conditions de sa probation. La mère et le beau-père du sujet ont fait entrer le membre. Le membre, qui se trouvait dans l'entrée, a annoncé au sujet qu'il était en état d'arrestation pour manquement aux conditions de sa probation et qu'il passerait la nuit en détention. Le sujet semblait comprendre. Il s'est mis à pleurer et s'est approché de sa mère pour la serrer dans ses bras. Ensuite, il a fait mine de se diriger vers la cuisine, le membre l'a donc saisi par le bras et lui a de nouveau dit qu'il était en état d'arrestation. Le sujet a réussi à se dégager et a dit au membre : « Ne me touchez pas! » À ce moment, le sujet a saisi un couteau sur le comptoir de la cuisine, a tourné le dos au membre et s'est enfoncé le couteau dans le ventre. Il s'est écroulé par terre en laissant échapper son arme, qui était en fait un couteau à beurre. La cuisine était exiguë. La mère du sujet se trouvait à sa droite, et la petite amie de celui-ci, à sa gauche. Son père était également dans la pièce. Vu le manque d'espace et le nombre de personnes présentes, le membre s'est placé sur le dos du sujet, a dégainé son AI et l'a activée. Le membre **a appuyé l'AI sur le dos** du sujet et lui a ordonné de mettre les mains derrière le dos. **Le sujet a refusé et s'est agrippé à la table de la cuisine. Le membre a menacé le sujet de déployer l'AI et lui de nouveau donné l'ordre** de mettre les mains derrière le dos. À ce moment, le sujet a obtempéré et a été menotté.

Dans 164 des 165 autres cas, il a été déterminé que l'AI n'avait pas réussi à désamorcer la situation. Par ailleurs, 56 de ces cas (15,9 %) ont été considérés comme des procédures « tactiques ».

Dans le cas ci-dessous, l'AI a été dégainée dans le cadre d'un incident lié au manquement aux conditions de la probation. L'incident a pris fin sans que les membres de la GRC aient l'occasion de désamorcer la situation.

#### Exemple 26 tiré du système de rapports CP/IA

Les membres ont été avisés que le sujet (une femme) était rentré chez lui en état d'ébriété et s'était mis à causer des ennuis. La femme avait pris un couteau dans la cuisine et s'était barricadée dans la salle de bain. Les membres de sa famille avaient peur et n'osaient pas entrer dans la pièce. Les agents qui ont répondu à l'appel avaient déjà eu affaire à maintes reprises à cette femme au cours des six mois précédents, et elle avait attaqué l'un d'eux au cours d'un incident antérieur. Les membres sont arrivés sur les lieux et ont rencontré le père de la femme à l'extérieur de la maison. Il leur a expliqué que sa fille était rentrée à la maison en état d'ébriété et qu'elle s'était mise à leur causer des ennuis, à lui et à sa famille. Elle avait pris un couteau et s'était enfermée dans la salle de bain. Les membres sont entrés dans la résidence et ont aperçu environ cinq personnes, dont une dame en fauteuil roulant et deux enfants. Les occupants ont conduit les membres jusque devant la porte de la salle de bain, où la femme s'était barricadée. Les membres ont tenté de parler à la femme malgré la porte fermée, mais elle refusait de coopérer et criait des injures aux policiers et à sa famille. Les membres ont averti la femme que, si elle n'ouvrait pas la porte, **ils la défonceraient**. Un membre **a dégainé son AI et l'a activée**, considérant qu'il y avait risque de lésions corporelles graves ou de mort puisque la femme avait peut-être un couteau avec elle. Les membres **ont défoncé la porte** et braqué l'AI sur la femme. **Constatant qu'elle avait les mains vides, ils sont entrés dans la pièce, l'ont saisie par les poignets et l'ont forcée à s'allonger sur le sol dans le corridor**. La femme a été menottée, et l'AI a été rengainée.

Rien ne permet de comprendre clairement pourquoi l'AI n'a pas permis de désamorcer les autres incidents. Les raisons fournies sont très différentes les unes des autres.

Dans certains cas, les membres de la GRC ont dû avoir recours à la force malgré la présence de l'AI.

#### Exemple 27 tiré du système de rapports CP/IA

Il faisait noir dans la maison. Les membres se sont approchés du sujet, qui avait le visage baissé et cachait ses mains. Le membre 1 a maintenu son AI braquée sur le sujet, tandis que le membre 2 s'est avancé directement vers lui pour procéder à son arrestation. Le sujet s'est alors mis à résister vivement. Le membre 1 a lancé une mise en garde relative à l'AI, **mais le sujet n'a pas réagi**. Le membre 1 a finalement rengainé l'AI et a aidé le membre 2 à saisir les mains du sujet, qu'il retenait sous son corps, et à lui passer les menottes.

Dans d'autres cas, ce sont les aptitudes à la négociation et à la communication plutôt que l'AI qui ont permis de désamorcer la situation.

#### Exemple 28 tiré du système de rapports CP/IA

Au cours d'une patrouille, des membres ont aperçu un homme suicidaire qui venait de s'enfuir de l'hôpital et avait dit qu'il s'arrangerait pour se faire tuer par des agents de police. Comme les membres n'avaient pas d'AI, ils ont demandé à en obtenir une. Un membre a quitté le détachement et s'est rendu sur le lieu de l'incident avec une AI. En arrivant sur place, il s'est caché derrière la voiture de police qui se trouvait près du sujet. Cinq membres avaient dégainé leur arme à feu, et un agent **parlait** avec le sujet, qui tenait un couteau sous sa gorge. **Au bout d'une trentaine de minutes, le sujet a laissé tomber le couteau et a suivi les directives des policiers**. Il s'est agenouillé, puis s'est étendu sur le ventre pour être menotté.

À l'occasion, l'AI a été utilisée pour assurer une protection dans le cadre d'incidents qui étaient déjà pratiquement réglés.

Exemple 29 tiré du système de rapports CP/IA

Le sujet résistait toujours, essayant d'empêcher les membres de lui saisir les bras en les maintenant sous son corps. Tous ses muscles étaient tendus, et il se débattait. Le membre 1 lui a passé les menottes tandis que le membre 2 **maintenait une protection avec l'AI au cas où le recours à une force plus importante s'imposerait**. Une fois le sujet menotté, l'AI a été désactivée et rengainée.

Parfois, malgré la présence de l'AI, les incidents semblent s'être réglés plus ou moins d'eux mêmes.

Exemple 30 tiré du système de rapports CP/IA

Le sujet s'est remis à résister activement et a réussi à échapper au personnel de l'hôpital. Le membre a tenté d'intervenir pour aider le personnel à maîtriser le sujet, mais ce dernier est immédiatement devenu agressif envers le membre, brandissant les poings et le menaçant verbalement de le frapper. Le sujet s'est approché du membre, en gardant les poings serrés. Comme le sujet présentait des troubles émotionnels, le membre a craint de subir des lésions corporelles et a dégainé son AI. Le sujet a dit au membre qu'il ne recevrait pas de décharge d'AI et il a répété qu'il allait le tabasser. Le sujet s'est ensuite retourné et s'est éloigné du membre. Le membre n'a pas déployé l'AI, mais il l'a braquée sur le sujet et a menacé celui-ci de s'en servir. À ce moment, le sujet a pris une autre direction et s'est dirigé vers l'hôpital. Sa mère l'attendait; elle l'a fait admettre pour la nuit dans un hôpital psychiatrique, où il a été évalué et gardé en observation.

Dans le cadre de leur formation, les membres de la GRC sont mis en garde contre la surutilisation de l'AI en tant que moyen de coercition. Les membres apprennent à reconnaître les situations où le recours à l'AI est justifié, après avoir constaté l'inefficacité des autres méthodes employées (par exemple présence de l'agent, techniques de communication, ordres et directives de l'agent ou tentative directe de contrôle physique à mains nues) et du niveau de menace ou de comportement affiché par le sujet, selon la classification du MIGI de la GRC. En fait, au cours de leur formation sur l'AI, les agents de la GRC évaluent si l'arme a été utilisée à bon escient en prenant en compte, notamment, le degré de communication entre l'agent et le sujet avant, pendant et après l'incident, et en déterminant s'il y a eu recours aux techniques de désescalade avant le déploiement de l'arme. Cette pratique est confirmée par l'article 3.1.3 du *Manuel des opérations* de la GRC sur l'AI, qui est ainsi libellé : « Dans la mesure du possible, le membre doit avoir recours à des techniques de désescalade ou à d'autres techniques d'intervention en situation de crise avant d'utiliser l'AI. » De la même manière, la Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions (2009, p. 19) recommandait dans son rapport que :

[TRADUCTION]

... un agent ne soit pas autorisé à déployer une arme à impulsions sauf s'il a des motifs raisonnables de croire que :

des techniques faisant appel à un degré de force moindre n'ont pas permis ou ne permettront pas d'éliminer les risques de lésions corporelles; et

les techniques de désescalade ou d'intervention en situation de crise n'ont pas permis ou ne permettront pas d'éliminer les risques de lésions corporelles.

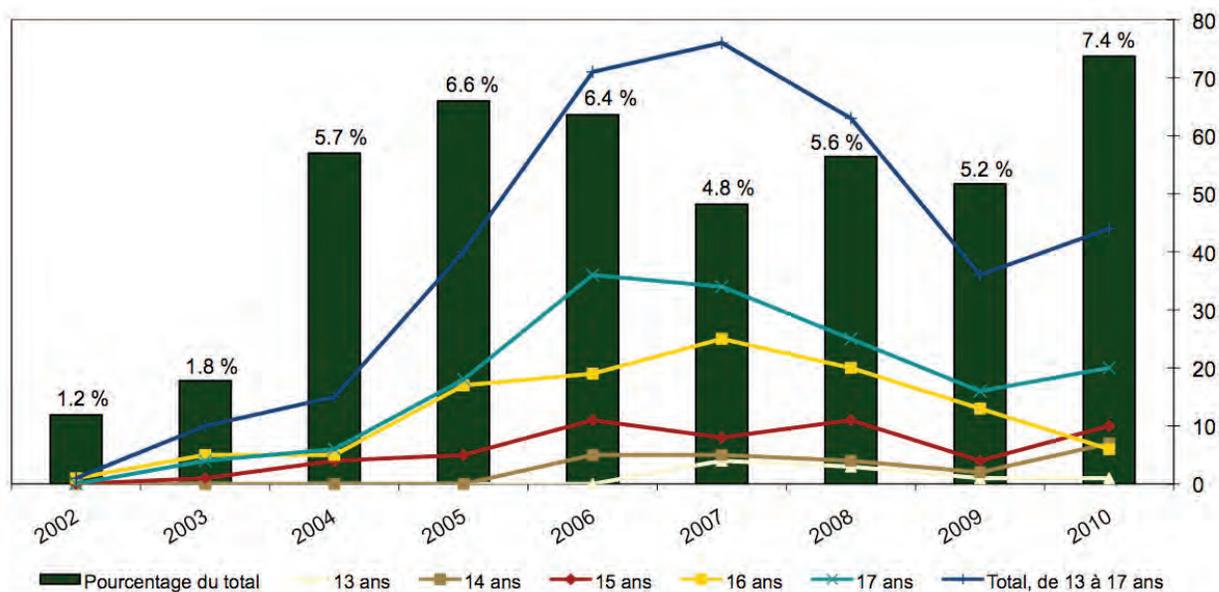
# 7. POPULATIONS PARTICULIÈRES

Lorsqu'il s'agit de l'utilisation et du déploiement de l'AI par les membres de la GRC, deux groupes de sujets méritent une attention particulière. Le premier groupe est celui des jeunes, soit les sujets âgés de moins de 18 ans, et le second, celui des sujets qui, selon les rapports sur l'AI, présentent des problèmes de santé mentale ou un comportement suicidaire. La présente section du rapport fournit des statistiques descriptives qui permettront de mieux comprendre la nature des incidents liés à l'utilisation de l'AI impliquant des sujets de l'un ou l'autre de ces deux groupes. Les données fournies dans la présente section (et dans les tableaux correspondants de l'annexe 2) sont comparables aux statistiques descriptives figurant à la partie trois du présent rapport.

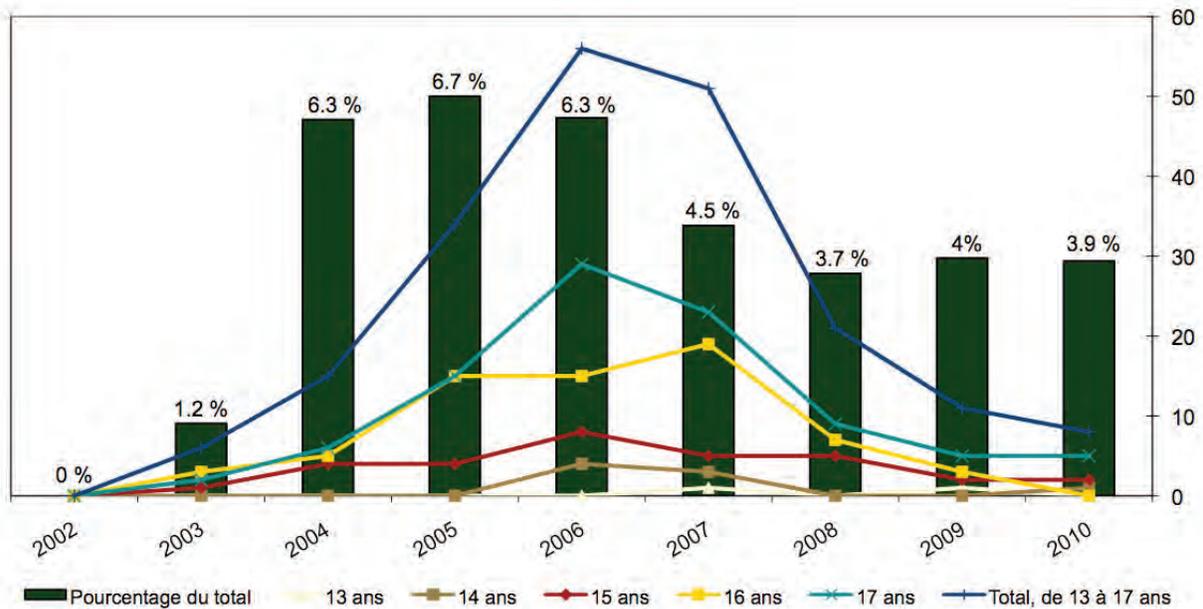
## A. JEUNES DE 13 À 17 ANS

Les figures 41 et 42, respectivement, font état des tendances touchant la proportion de rapports sur l'AI concernant des jeunes de 13 à 17 ans et la proportion des cas où l'AI a été déployée en présence de jeunes de 13 à 17 ans (voir également les tableaux 51 et 52 de l'annexe 2). La figure 41 montre que la proportion des rapports sur l'utilisation de l'AI concernant des jeunes a considérablement augmenté en 2010. Les 7,37 % enregistrés constituent un sommet, et ce pourcentage est largement supérieur à la moyenne historique. En revanche, les données concernant l'utilisation de l'AI en 2010 demeurent pratiquement inchangées par rapport à 2009 (figure 42). En d'autres termes, en présence de jeunes, les membres ont dégainé l'AI ou menacé de l'utiliser plus souvent en 2010 que dans les années précédentes, mais le taux de déploiement de l'AI contre les jeunes n'a pas augmenté.

**Figure 41**  
**Rapports d'utilisation de l'AI par année — sujets de moins de 18 ans**



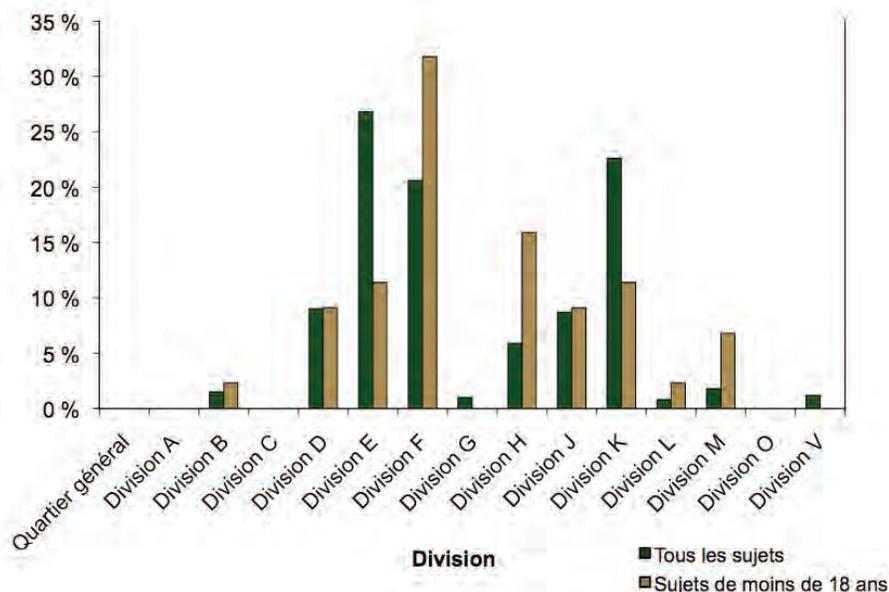
**Figure 42**  
**Déploiements de l'AI par année — sujets de moins de 18 ans**



En raison du nombre relativement peu élevé de cas associés à des jeunes, on doit faire preuve de circonspection pour interpréter les résultats même descriptifs. Cependant, on relève plusieurs différences notables entre les « cas portant sur des jeunes sujets » et les résultats généraux.

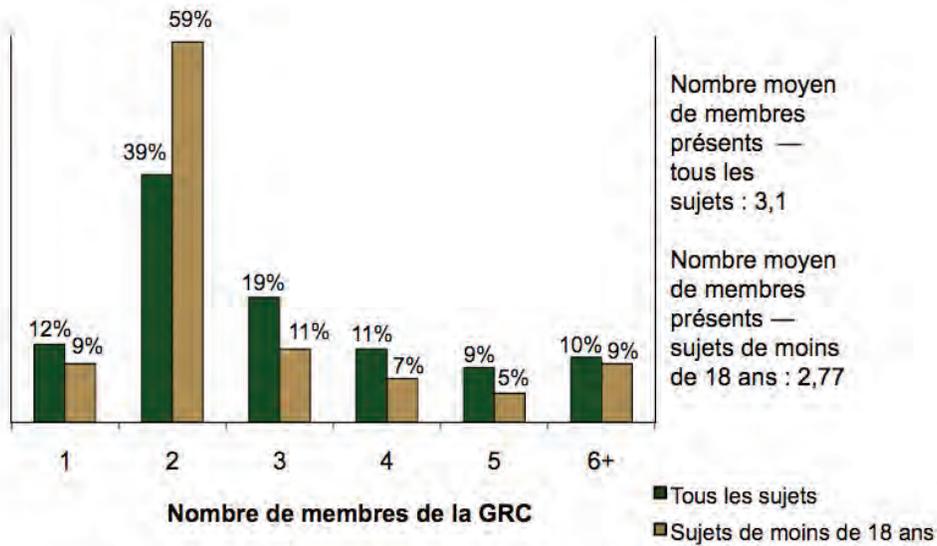
Par exemple, comparativement aux données d'ensemble, la figure 43 (voir également le tableau 53 de l'annexe 2) révèle que le pourcentage de rapports sur l'utilisation de l'AI concernant des jeunes provenait, toutes proportions gardées, beaucoup moins souvent de la Colombie-Britannique – Division « E » (11,4 % pour les jeunes, comparativement à 26,8 % pour l'ensemble des cas) et de l'Alberta – Division « K » (11,4 % pour les jeunes, comparativement à 20,6 % pour l'ensemble des cas) et beaucoup plus souvent de la Saskatchewan – Division « F » (31,8 % pour les jeunes, comparativement à 20,6 % pour l'ensemble des cas), de la Nouvelle-Écosse – Division « H » (15,9 % pour les jeunes, comparativement à 5,9 % pour l'ensemble des cas) et du Yukon – Division « M » (6,8 % pour les jeunes, comparativement à 1,8 % pour l'ensemble des cas).

**Figure 43**  
**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2010**



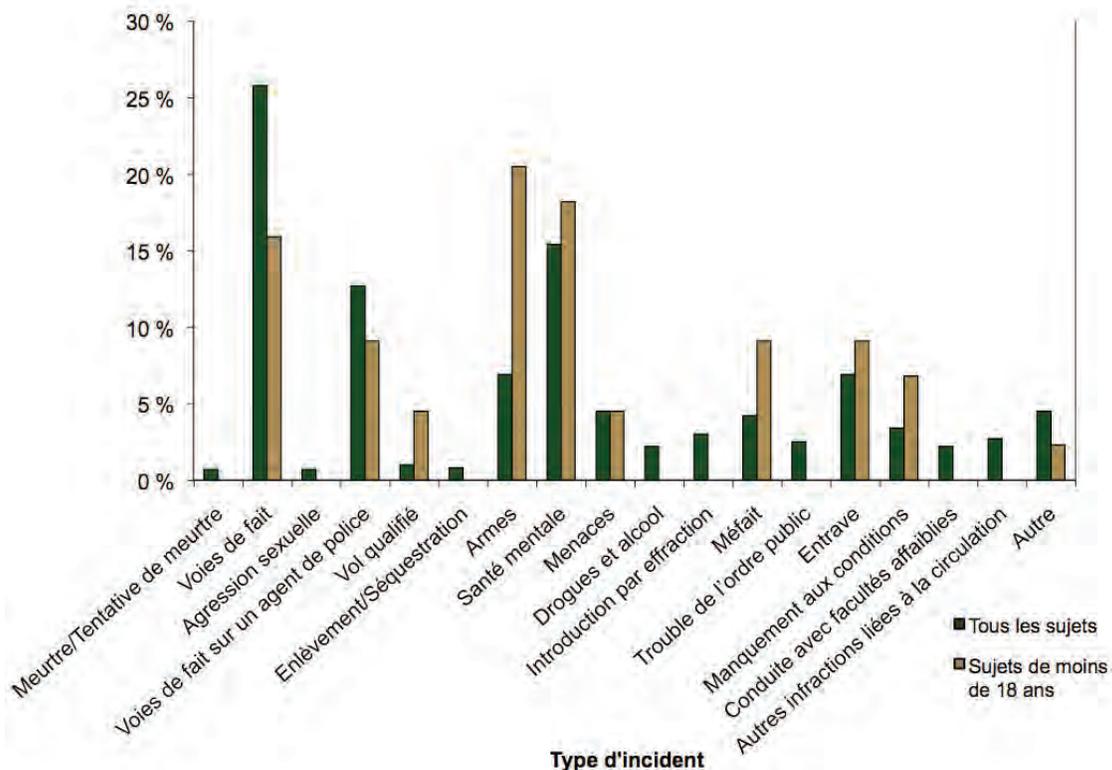
D'après la figure 44 (voir également le tableau 54 de l'annexe 2), en 2010, le nombre moyen de membres de la GRC présents à l'occasion d'incidents liés à l'utilisation de l'AI concernant des jeunes était légèrement moins élevé par rapport à la moyenne globale.

**Figure 44**  
**Nombre de membres de la GRC présents, 2010**



On constate également quelques différences évidentes en ce qui touche le *type d'incident*. Plus précisément, les jeunes étaient moins susceptibles de commettre des « voies de fait », mais plus susceptibles d'être impliqués dans des infractions relatives aux armes, d'après les données sur les incidents liés à l'utilisation de l'AI pour 2010.

**Figure 45**  
**Caractéristiques de la situation — AI : type d'incident, 2010**

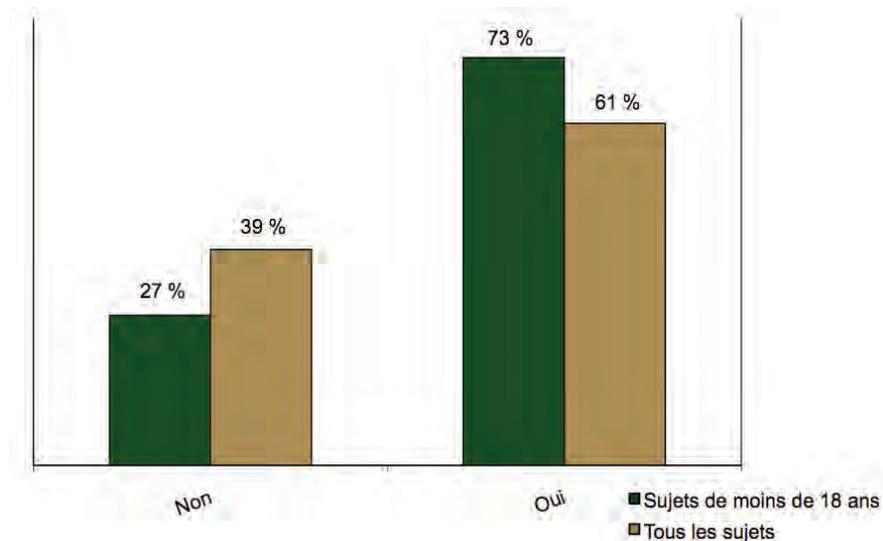


L'usage répandu des armes est confirmé dans la figure 46a (voir également le tableau 56 à l'annexe 2), laquelle montre que 73 % des sujets jeunes étaient soupçonnés d'avoir une arme sur eux, comparativement à 61 % pour l'ensemble des sujets. L'exemple ci-dessous illustre bien le type d'armes habituellement utilisées par les jeunes.

Exemple 31 tiré du système de rapports CP/IA : Incidents concernant des jeunes armés

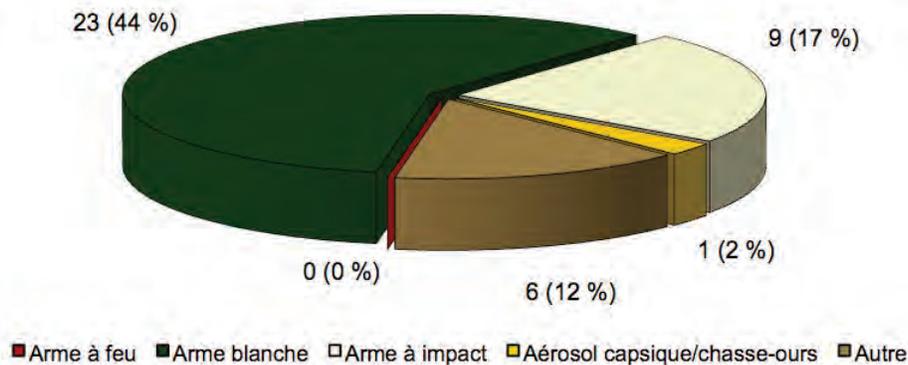
Le membre a été appelé à prêter main-forte à d'autres membres pour arrêter un sujet qui avait été aperçu en train de marcher dans la rue avec un couteau. Le sujet ne réagissait pas aux ordres des agents de police, qui le sommaient de lâcher son couteau. Le membre a attendu et a vu le sujet se diriger lentement vers les autres membres, avec un couteau d'environ 15 cm de long. Le membre a entendu le sujet crier plusieurs fois : « Tirez-moi dessus! » quand les autres membres lui intimaient de lâcher le couteau. Le membre a constaté que le sujet aurait pu se tuer ou se blesser gravement, ou tuer ou blesser gravement les agents de police sur place ou d'autres membres du public. Le membre s'est approché du sujet par derrière et, tout en maintenant la présence d'une force pouvant être mortelle, a dégainé son AI, l'a activée et l'a braquée sur le sujet en visant son dos. Le membre a ordonné au sujet de lâcher son couteau, sans quoi il recevrait une décharge d'AI. Le sujet a immédiatement laissé tomber le couteau et a levé les mains en l'air. Le sujet a été plaqué au sol de façon contrôlée et menotté sans autre incident et sans que personne ne soit blessé.

**Figure 46a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**



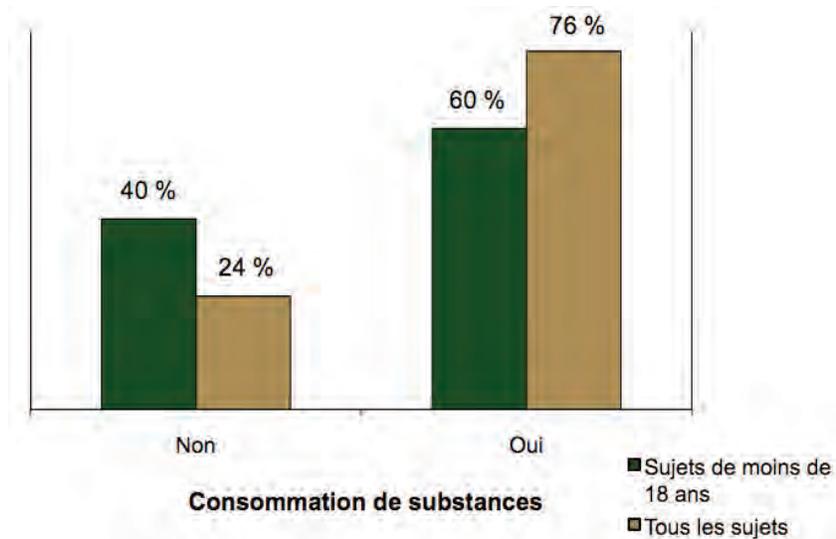
**Figure 46b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.



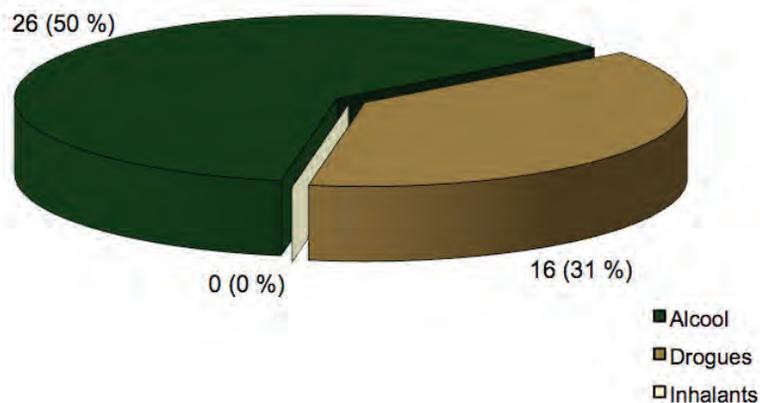
Il est quelque peu étonnant de constater que les pourcentages obtenus pour la *consommation perçue de substances* et d'*alcool* sont relativement peu élevés chez les jeunes comparativement aux données recueillies pour l'ensemble de la population (voir le tableau 55 de l'annexe 2).

**Figure 47a**  
**Caractéristiques du sujet : consommation perçue de substances, 2010**



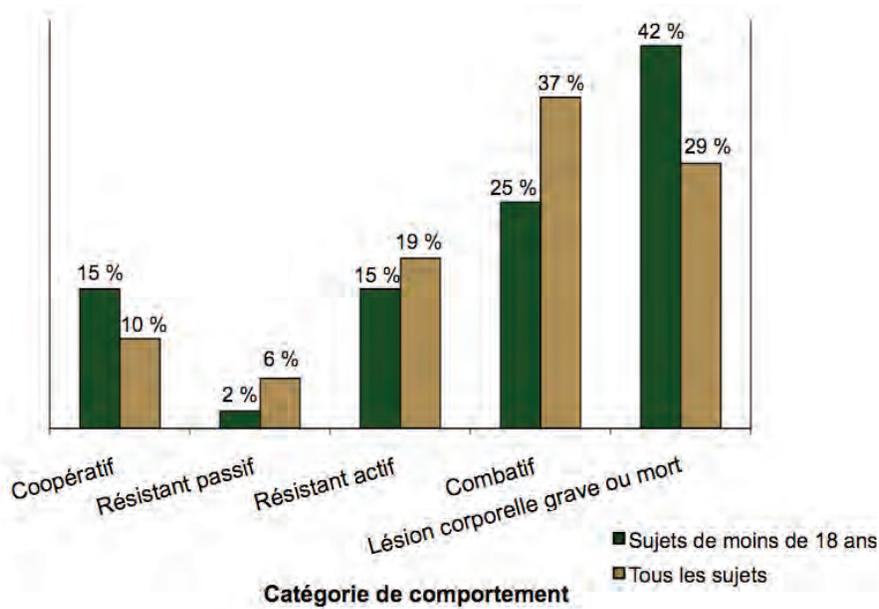
**Figure 47b**  
**Caractéristiques du sujet : type de substances, 2010**

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.



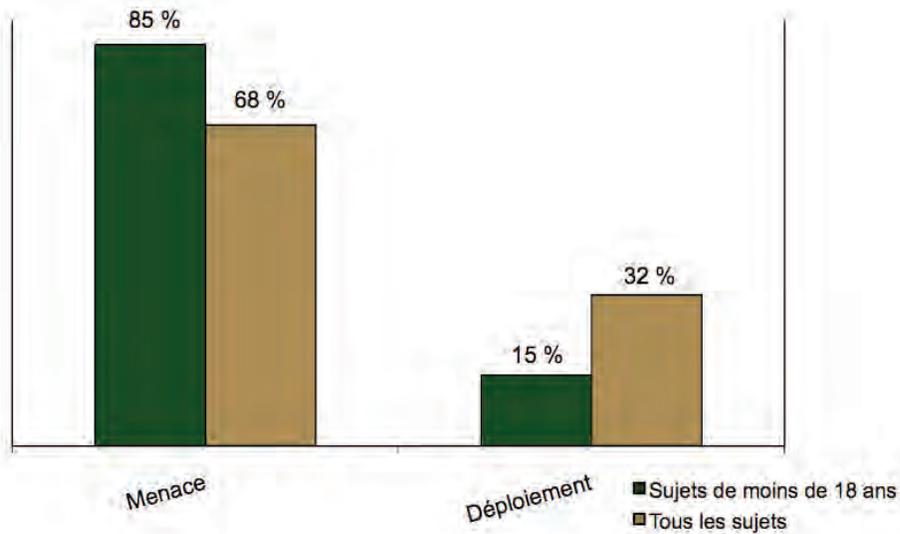
Il est à noter également que dans plus de 42 % des cas liés à l'AI, le comportement du sujet a été consigné dans le système de rapports CP/IA de la GRC sous le code « lésion corporelle grave ou mort » (voir la figure 48 et le tableau 56 de l'annexe 2), ce qui contraste avec la moyenne globale de 29 %. De façon générale, ce résultat semble avoir un lien avec les types d'incidents qui, le plus souvent, aboutissent à la production de rapports sur les jeunes. En 2010, les deux types d'incidents les plus fréquemment associés aux jeunes ont été les infractions relatives aux armes et les incidents liés à la santé mentale (touchant habituellement des sujets suicidaires armés). Or, ces deux types d'événements sont souvent associés à un niveau de risque perçu élevé, correspondant aux catégories de comportements susmentionnées.

**Figure 48**  
**Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010**

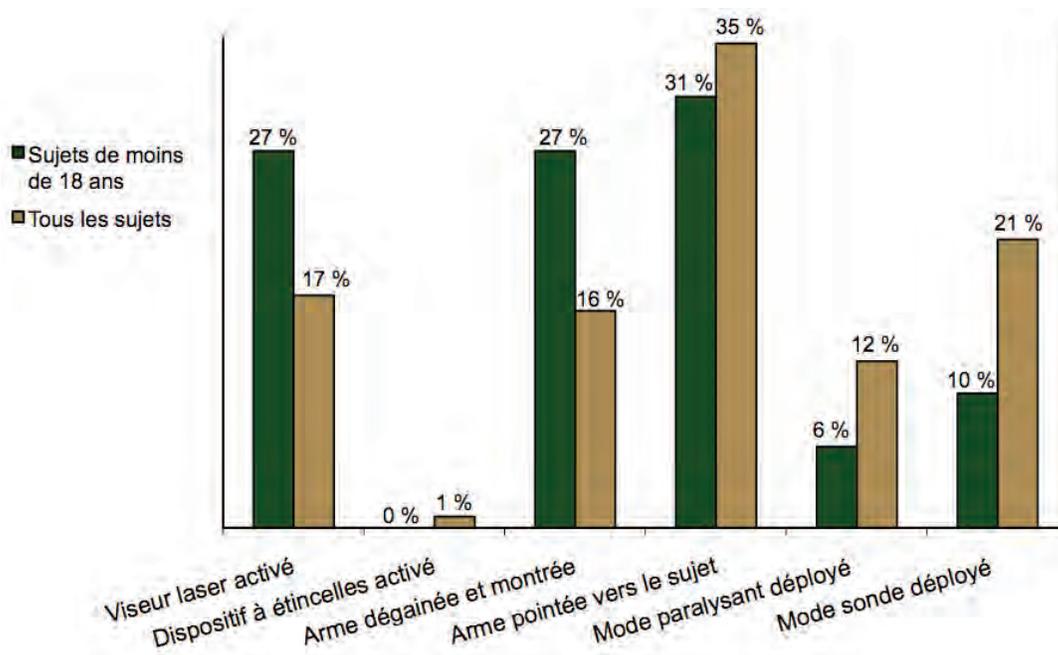


Les statistiques sur le *type de déploiement* correspondent aux conclusions tirées du tableau 52, c'est-à-dire que l'AI sert beaucoup plus souvent de moyen de dissuasion lorsque le sujet est un jeune. Plus particulièrement, les pourcentages des catégories « viseur laser activé » et « arme dégainée et montrée » sont beaucoup plus élevés pour les sujets de moins de 18 ans.

**Figure 49a**  
Menace d'utilisation de l'AI par rapport au déploiement, 2010



**Figure 49b**  
Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010

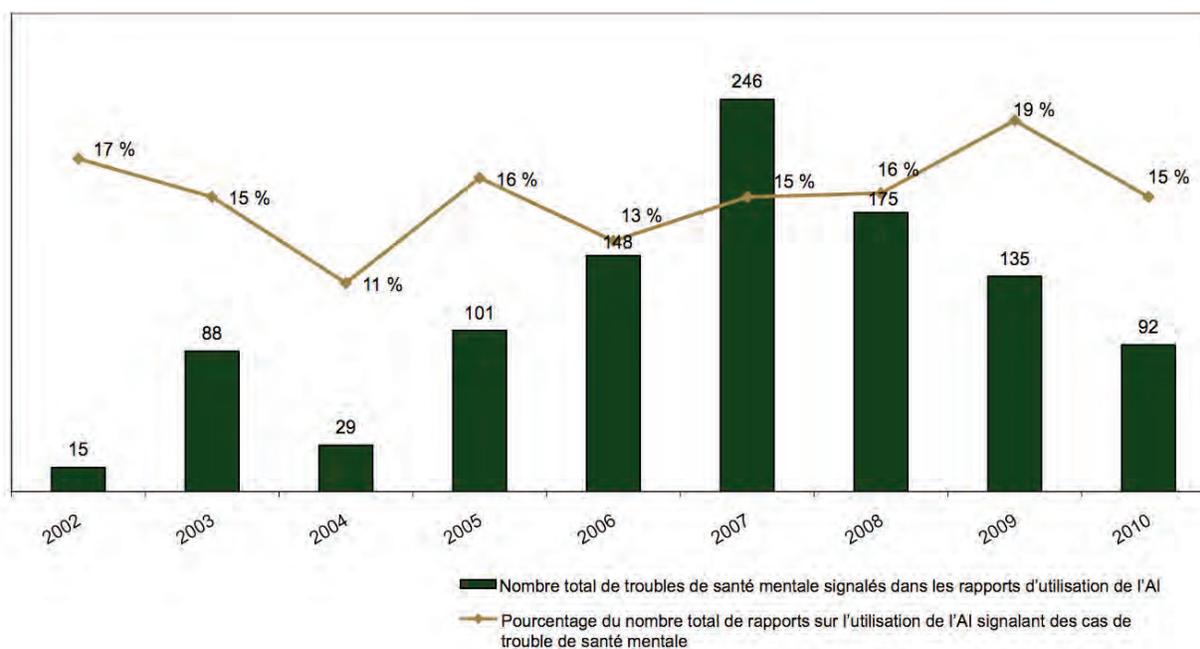


Pour ce qui est des tableaux 57 et 58 de l'annexe 2, le très petit nombre de cas recensés rend toute comparaison pratiquement impossible.

## B. SANTÉ MENTALE

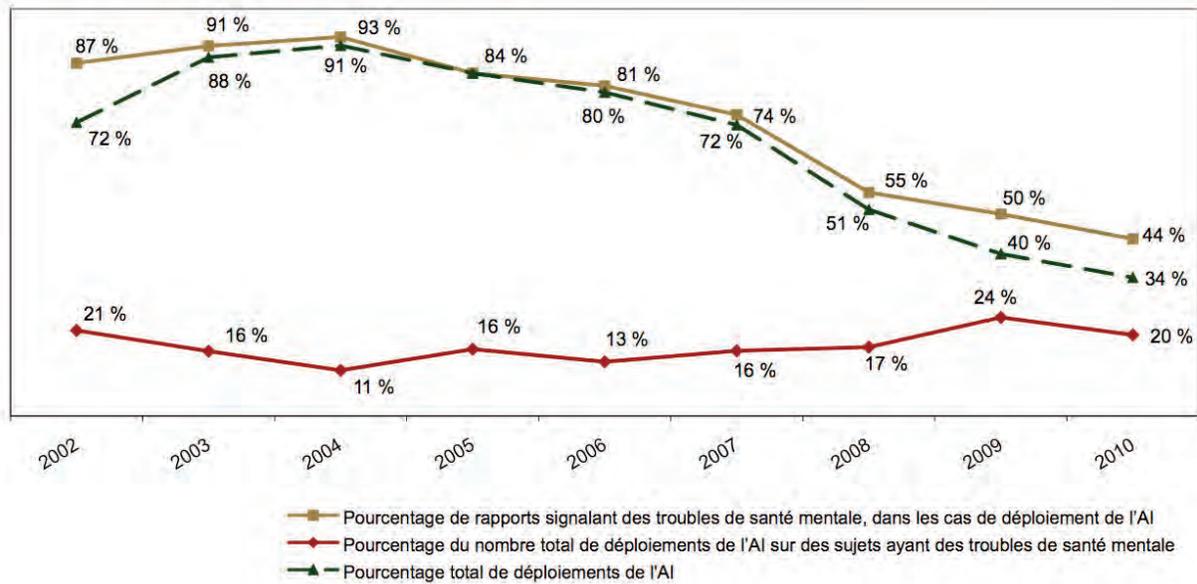
Pour ce qui est de l'utilisation de l'AI dans les cas liés à la santé mentale, le nombre d'incidents a diminué environ de deux tiers en 2010 par rapport à 2009. Les figures 50a et 50b (voir également le tableau 59 de l'annexe 2) montrent que le pourcentage du nombre total de rapports sur l'utilisation de l'AI signalant des cas de trouble de santé mentale et le pourcentage du nombre total de déploiements de l'AI sur des sujets ayant des troubles de santé mentale sont revenus aux niveaux de 2008 après avoir connu une hausse en 2009. De plus, le pourcentage de rapports signalant des troubles de santé mentale dans les cas de déploiements de l'AI est en constante diminution, et cette tendance s'observe depuis 2005.

**Figure 50a**  
**Incidents liés à l'utilisation de l'AI sur des sujets ayant des troubles mentaux, par année**



**Figure 50b**

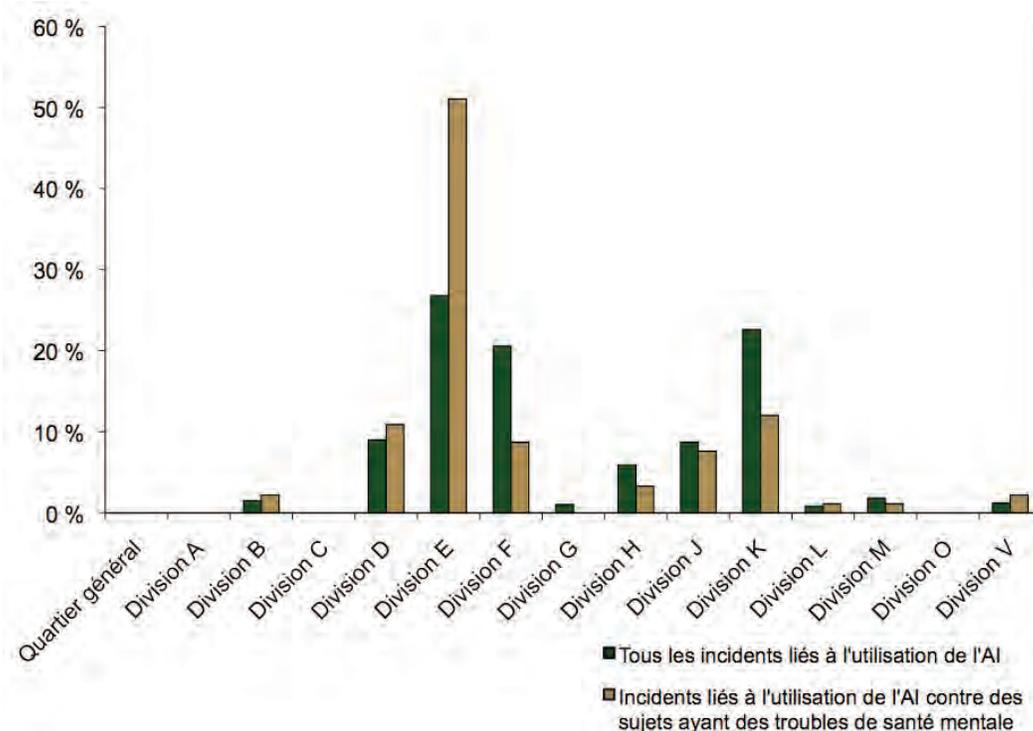
**Rapports sur l'utilisation de l'AI et déploiements, par année — nombre de sujets ayant des troubles de santé mentale comparativement au nombre total d'incidents liés à l'utilisation de l'AI**



Dans plusieurs régions, on a observé des résultats assez élevés en ce qui a trait aux incidents liés à l'utilisation de l'AI contre des sujets ayant des troubles de santé mentale. Par exemple, en Colombie-Britannique (Division « E »), là où on a enregistré les taux les plus élevés, ces incidents représentaient plus de 50 % des cas liés à la santé mentale (voir la figure 51 et le tableau 60 de l'annexe 2).

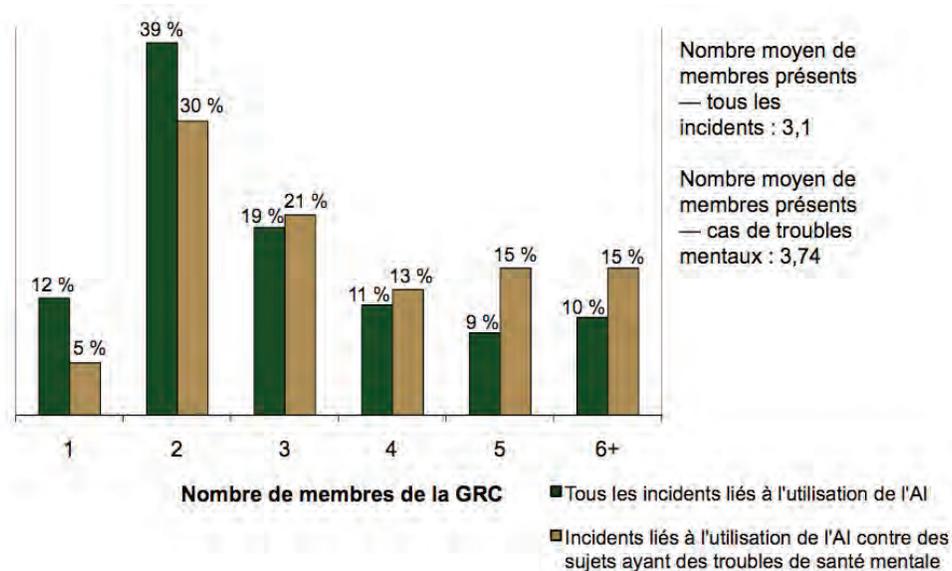
**Figure 51**

**Caractéristiques de la situation — AI : division de la GRC, 2010**



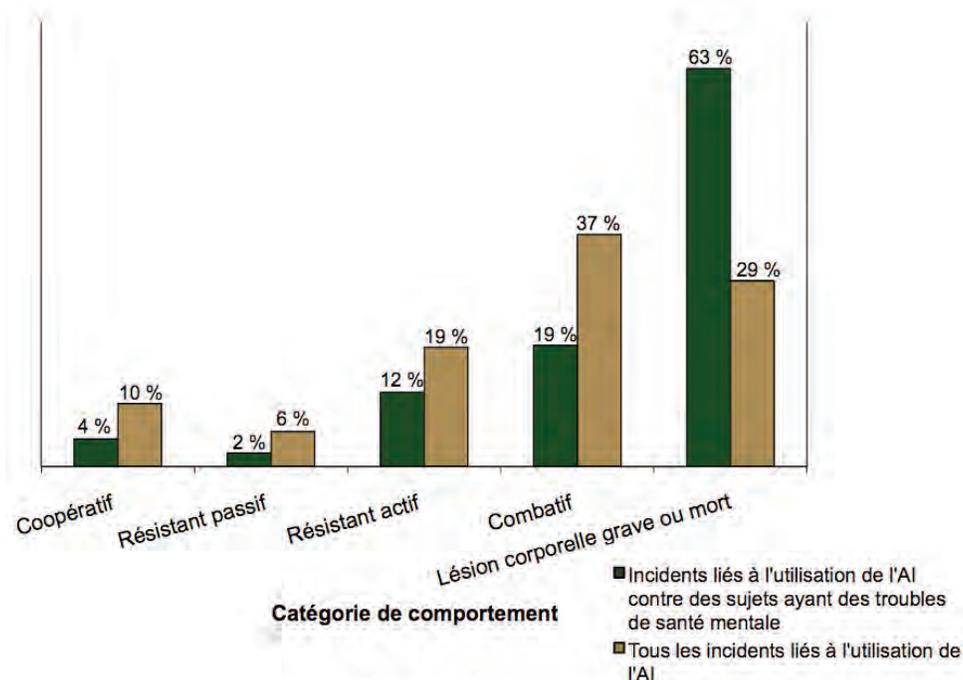
Comme les cas liés à la santé mentale sont jugés particulièrement dangereux, compte tenu du comportement du sujet et de la probabilité élevée qu'il soit armé, il n'est pas étonnant que dans les incidents de ce type, de nombreux membres de la GRC interviennent (voir la figure 52 et le tableau 61 de l'annexe 2).

**Figure 52**  
Nombre de membres de la GRC présents, 2010



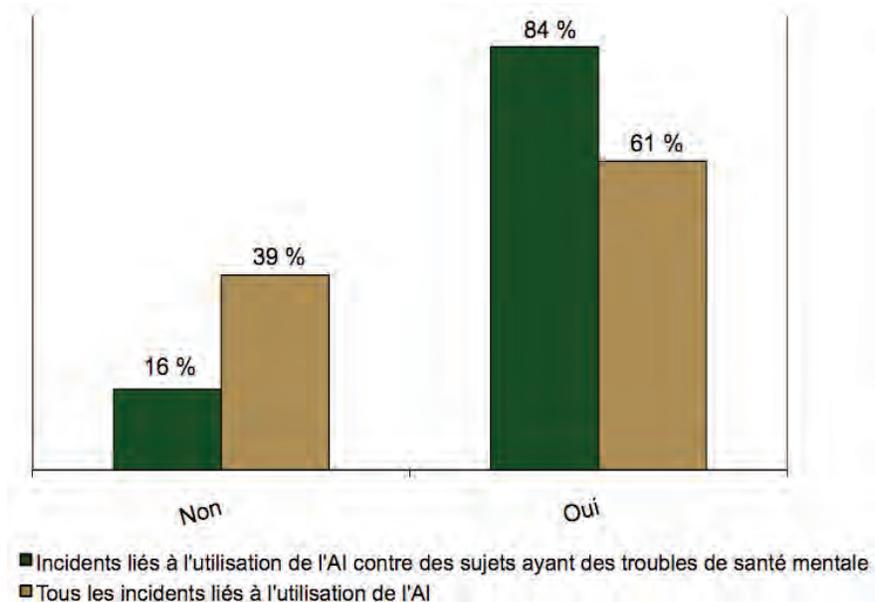
Comme le montre la figure 53 (voir le tableau 63 de l'annexe 2), en 2010, dans près des deux tiers des incidents liés à l'utilisation de l'AI sur des sujets ayant des troubles de santé mentale, les membres de la GRC ont jugé que le comportement du sujet avait pour but ou risquait de causer des lésions corporelles graves ou la mort.

**Figure 53**  
Caractéristiques de l'événement : comportement du sujet, 2010

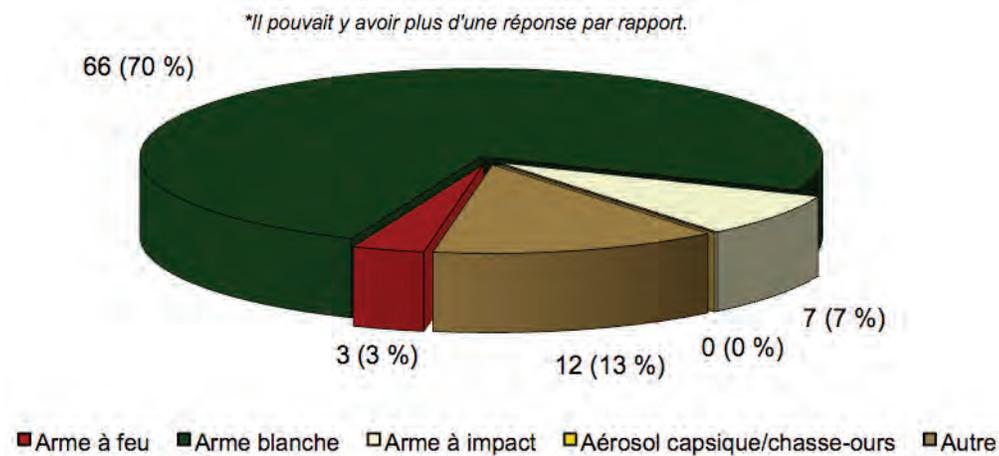


De plus, il a été mentionné à la partie sept du présent rapport que, dans les cas liés à la santé mentale enregistrés en 2010, les sujets étaient souvent suicidaires (67,4 %), et la majorité d'entre eux avaient une arme sur eux, comme un couteau (figures 54a et 54b; voir également le tableau 63 de l'annexe 2).

**Figure 54a**  
**Caractéristiques de l'événement : possession perçue d'une arme, 2010**

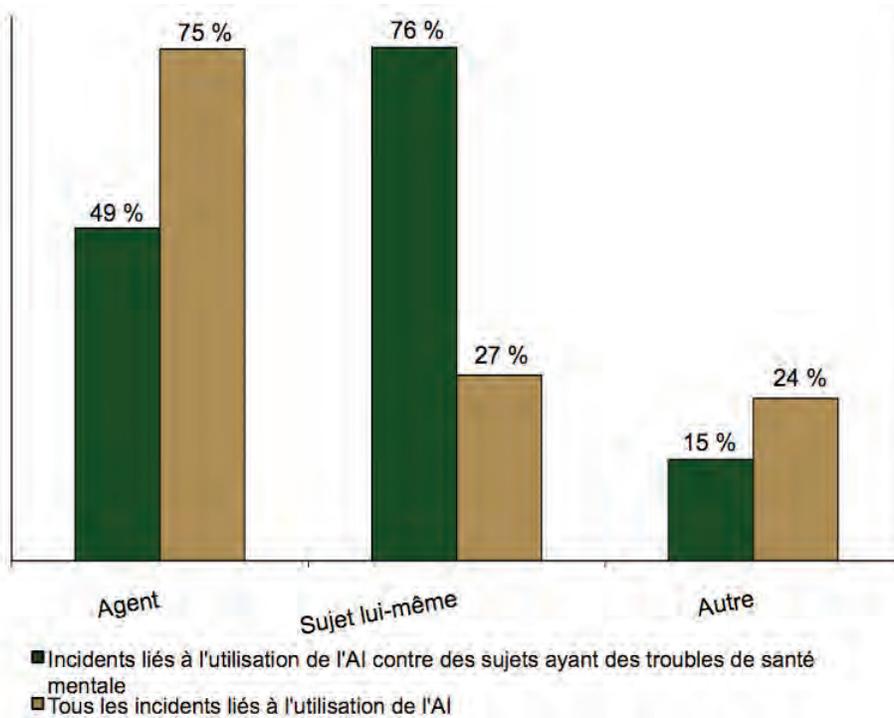


**Figure 54b**  
**Caractéristiques de l'événement : type d'arme, 2010**



**Figure 55**

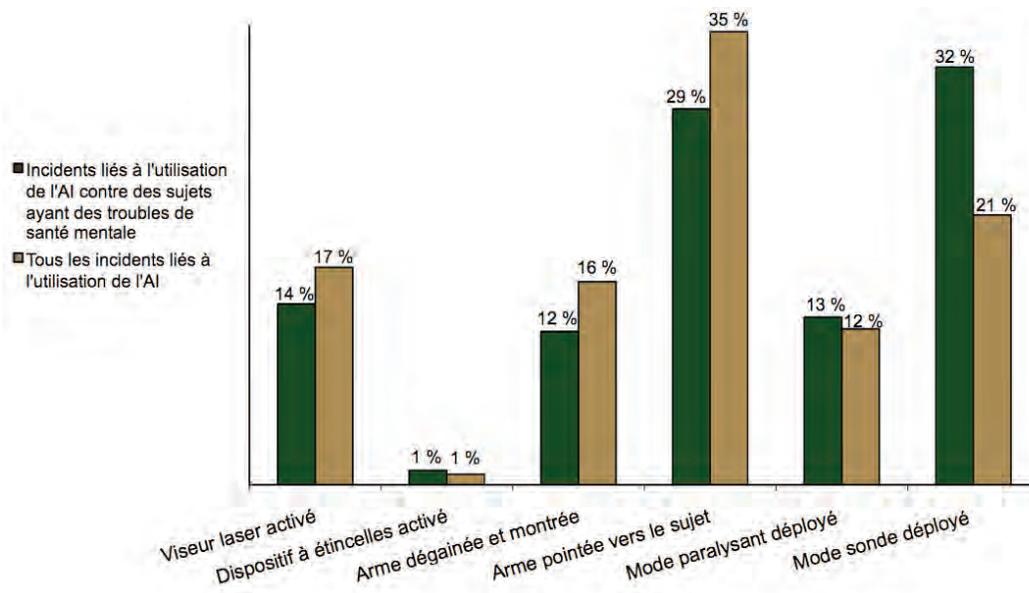
**Caractéristiques de l'événement : cible du comportement du sujet, 2010**



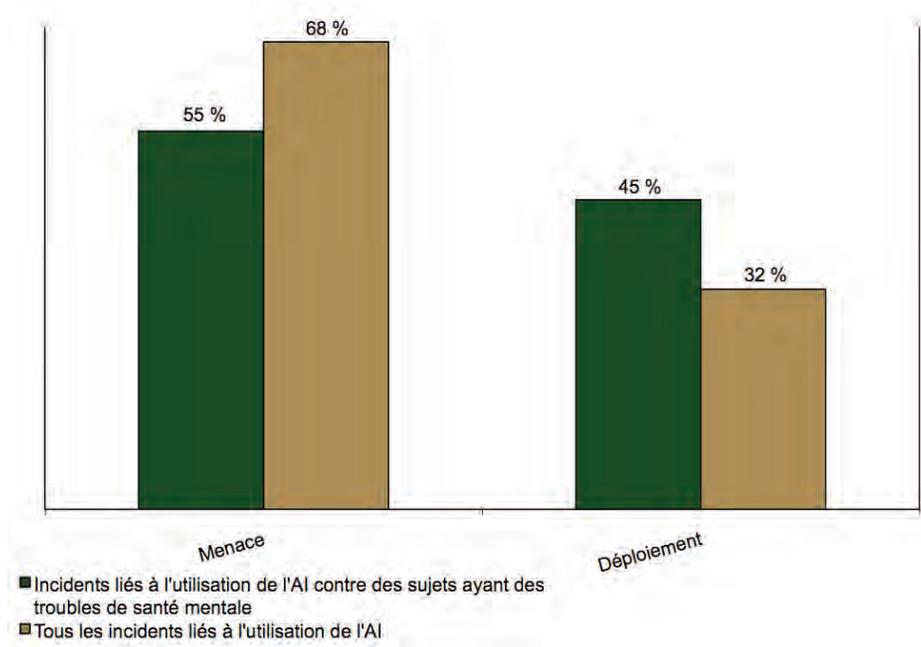
La probabilité que l'AI soit déployée pour ce type d'événements était également supérieure à la moyenne générale, surtout pour ce qui est du déploiement en mode sondes (figure 56a et tableau 63 de l'annexe 2). En d'autres termes, l'AI risque davantage d'être déployée dans des situations liées à l'AI lorsque le sujet semble présenter des troubles de santé mentale (figure 56b).

**Figure 56a**

**Caractéristiques d'utilisation de l'AI, 2010**



**Figure 56b**  
**Menaces d'utilisation de l'AI par rapport au déploiement, 2010**



Dans les cas où le sujet n'était pas suicidaire, les agents ont généralement présumé qu'il présentait des troubles de santé mentale en raison du comportement inhabituel qu'il affichait. Le cas ci-dessous résume bien les difficultés auxquelles les agents font souvent face dans les cas liés à la santé mentale.

#### Exemple 32 tiré du système de rapports CP/IA : Santé mentale

Plusieurs membres ont été appelés à intervenir dans un centre de traitement de la toxicomanie et des troubles mentaux. Pendant qu'ils se rendaient au centre, le répartiteur leur a dit avoir été avisé par les employés du centre et le service local d'incendie qu'un homme était devenu incontrôlable et était extrêmement violent. Selon les renseignements obtenus, le sujet était infecté par le VIH/sida et l'hépatite C. De plus, cet homme était connu pour mordre et cracher sur les gens. Le sujet avait échappé au personnel et se déplaçait sans surveillance dans l'établissement. Qui plus est, il semblait avoir consommé de la méthamphétamine et de l'héroïne. Lorsque les agents sont arrivés sur les lieux, le sujet s'était enfermé dans une salle de douche. Il maugréait, criait, jurait, grognait et menaçait de s'en prendre à quiconque entrerait dans la pièce. Forts de leur expérience dans les situations de ce genre, les membres ont jugé qu'un affrontement avec le sujet était pratiquement inévitable. Le sujet affichait un comportement « combatif » avant même que les membres n'entrent dans la pièce. L'un des membres a craint pour la sécurité des membres qui se trouvaient sur place et du personnel du centre de traitement. Les membres craignaient également que le sujet ne se blesse s'il restait trop longtemps dans cet état. Le personnel avait tenté de négocier avec l'homme, mais n'avait pas réussi à le calmer. Les membres n'ont pas vraiment tenté de négocier avec le sujet, craignant que celui-ci en profite pour barricader la porte et se préparer en vue de les repousser lorsqu'ils entreraient dans la pièce. Une équipe d'arrestation composée de cinq membres a été formée. Le membre 1, qui portait une AI, devait être le premier à entrer dans la pièce. Le membre 2 a ouvert la porte, et le membre 1 est entré dans la salle de douche. Il a dit au sujet qu'il était agent de police et lui a ordonné de s'allonger sur le sol. Le membre a répété l'ordre deux fois. Le sujet lui a répondu : « Va te faire f\*\*! » en criant et a fait mine de se mettre debout. Le membre a considéré ce comportement comme un signe de menace et a craint que le sujet ne s'en prenne à lui et à ses collègues, estimant que la sécurité de toutes les parties présentes était en jeu. Le membre a déployé l'AI en mode sonde, pour se défendre et protéger ses collègues. Le membre n'a pu viser que le torse du sujet, et c'est à cet endroit que se sont logées les sondes. Le déploiement a fonctionné, et le sujet est tombé sur le côté, s'effondrant dans la baignoire. La tête du sujet a heurté le bord de la baignoire, et il est tombé d'une hauteur de 20 à 30 cm. Le sujet a subi une légère coupure à l'oreille. Le membre a déployé l'AI pendant tout le cycle, jusqu'à ce que les autres membres parviennent à sortir le sujet de la baignoire. Une fois par terre, le sujet a de nouveau tenté de s'en prendre aux membres qui tentaient de le menotter, et il a fallu lui administrer une brève décharge d'AI de deux secondes pour parvenir à lui passer les menottes. Les membres ont recouvert son visage d'une cagoule pour l'empêcher de leur cracher au visage, dans les yeux ou dans la bouche. De toute évidence, le sujet, vu son état de santé, était extrêmement dangereux pour toutes les personnes présentes. Une fois allongé sur un lit, le sujet a continué à se débattre et le membre 1 a dû l'immobiliser par les poignets avec un dispositif de contention pour l'empêcher de donner des coups. Le sujet a été transporté à l'hôpital, où le personnel a évalué son état de santé mentale, son degré d'intoxication, la légère coupure qu'il avait subie à l'oreille et tout autre problème médical ayant pu être causé par la consommation de drogues, l'épuisement et le déploiement de l'AI.

# 8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

On constate que les membres de la GRC ont de moins en moins recours à l'AI. De plus, le taux de déploiements de l'AI tend à diminuer par rapport à l'ensemble des incidents liés à l'utilisation de l'AI. Cette tendance pourrait insinuer que l'AI est en voie de devenir un moyen de dissuasion plus efficace et que les membres de la GRC ont moins souvent besoin de l'employer comme moyen de contrainte par la douleur ou comme dispositif de neutralisation. Malgré cette diminution de la fréquence d'utilisation, la Commission continuera de surveiller étroitement les politiques et les pratiques de la GRC concernant l'utilisation de l'AI.

Pour terminer, la Commission souhaite formuler cinq recommandations découlant des principaux constats tirés de la présente étude :

## Recommandation n° 1

La GRC devrait clarifier davantage sa politique sur l'utilisation de l'AI (déploiement de l'arme ou menace de la déployer) à l'endroit de membres de certaines populations vulnérables.

## Recommandation n° 2

La GRC devrait continuer à améliorer son système de rapports CP/IA. Par exemple, comme c'était le cas dans les précédents systèmes de rapports sur l'AI, la catégorie des « drogues » devrait être ventilée en sous-catégories (marijuana, cocaïne, héroïne, etc.). Lorsqu'ils sont disponible, ces renseignements supplémentaires pourraient permettre de mieux analyser les tendances concernant l'utilisation et le déploiement de l'AI.

## Recommandation n° 3

Conformément à la politique de la GRC sur l'utilisation de l'AI, « [I]es membres doivent faire un rapport exact et détaillé sur les mesures qu'ils ont prises ». Toutefois, dans la présente étude, on a constaté que, dans bien des cas, les descriptions sommaires contenues dans le système de rapports CP/IA remplies par les membres de la GRC étaient incohérentes, inexactes ou incomplètes. La GRC devrait donc envisager de modifier ses politiques et ses pratiques concernant l'assurance de la qualité et la consignation des données et des renseignements sur l'utilisation et le déploiement de l'AI dans le système de rapports CP/IA. La GRC devrait également évaluer la nécessité d'offrir à ses membres de la formation ou un encadrement aux membres et aux superviseurs sur cette question.

## Recommandation n° 4

Conformément à la politique de la GRC sur l'AI, « [d]ans la mesure du possible, les membres doivent donner un avertissement verbal afin que le sujet soit prévenu de l'utilisation imminente de l'AI ». La GRC devrait s'assurer que les données et les renseignements associés aux avertissements verbaux formulés pendant les incidents liés à l'utilisation de l'AI sont consignés comme il se doit dans un champ obligatoire du système de rapports CP/IA.

## Recommandation n° 5

La GRC devrait, par des politiques et des programmes de formation, insister à nouveau sur le fait que les membres ne devraient pas utiliser l'AI lorsque le sujet montre un comportement coopératif ou résistant passif. L'AI ne devrait être utilisée qu'à l'endroit de sujets qui résistent activement, qui affichent un comportement combatif ou dont les actes compromettent la sécurité des autres ou leur propre sécurité (lésions corporelles graves).

# 9. ANNEXES

## ANNEXE 1 : POLITIQUE DE LA GRC SUR L'ARME À IMPULSIONS

### Manuel des opérations – Arme à impulsions (Version modifiée le 29 avril 2010)

#### 1. Généralités

1.1. Seules les armes à impulsions (AI) Taser M26 perfectionné (modèle 44000) et Taser X26E (LawEnforcement) (modèle 26012) ont été approuvées à des fins d'utilisation opérationnelle comme options d'intervention pour maîtriser le sujet et éviter des blessures à toute personne.

**NOTE** : Tout Taser M26 qui atteint sa durée utile prévue est remplacé par le Taser X26E. Aucun nouveau Taser M26 n'est acheté.

1.2. Les autocollants jaunes fluorescents sur l'AI visent à la différencier du pistolet et ne doivent en aucun cas être enlevés ou modifiés.

1.3. Sous réserve de l'art. 1.6, seuls les membres qualifiés et les instructeurs accrédités qui ont réussi le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions (numéro 000028 du SIGRH) ou le cours Armes à impulsions – instructeur (numéro 000029 du SIGRH) peuvent utiliser l'AI à des fins opérationnelles.

**NOTE** : Les candidats qui participent au Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions, au cours Armes à impulsions - instructeur ou au Programme de formation des cadets peuvent manipuler ou utiliser l'AI sous la supervision de l'instructeur comme le prescrit le matériel de cours.

1.4. Les membres déclarés aptes à utiliser l'AI doivent renouveler leur accréditation tous les ans.

1.5. La formation et le renouvellement de l'accréditation des membres en maniement d'AI doivent être enregistrés dans le SIGRH.

1.6. Les membres dont l'accréditation en maniement d'AI est périmée ne doit pas utiliser l'AI dans le cadre d'opérations tant qu'il n'a pas suivi la formation en vue du renouvellement de l'accréditation.

#### 2. Définitions

2.1. **Personne extrêmement agitée ou délirante** désigne, entre autres, une personne qui présente un ou plusieurs symptômes, notamment une consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues combinée avec un grave épuisement mental et physique ou une hyperagressivité souvent caractérisée par une extrême agitation, une transpiration profuse, une hostilité, une force exceptionnelle et une endurance sans fatigue apparente.

2.2. **Téléchargement des données** désigne la récupération des renseignements enregistrés dans l'AI sur son utilisation, au moyen de la fonction de port de données en connectant le port de données à un ordinateur. Le téléchargement des données permet d'obtenir des renseignements sur l'utilisation de l'AI qui peuvent être utiles à l'enquête.

2.3. **Situation à risque élevé pour la santé** désigne notamment :

2.3.1. l'utilisation en mode à sondes pendant plus de cinq secondes;

2.3.2. l'utilisation en mode à sondes ou en mode à effet paralysant sur :

2.3.2.1. une personne âgée;

2.3.2.2. un enfant;

2.3.2.3. une personne que le membre a lieu de croire être enceinte;

2.3.2.4. une personne extrêmement agitée ou délirante;

2.3.2.5. une personne que le membre a lieu de croire avoir un état de santé qui peut être aggravé par l'utilisation de l'AI.

2.4. **Cartouche opérationnelle** désigne une cartouche approuvée par la GRC à des fins d'utilisation opérationnelle ou de formation, sauf la formation par scénarios.

2.5. **Mode à sondes** désigne l'utilisation d'une AI actionnée en déchargeant et en projetant deux sondes électriques munies de petites barbelures qui s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à ce dernier.

2.6. **Mode à effet paralysant** désigne le fait d'appuyer ou de placer une AI actionnée à des endroits désignés sur le sujet, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à ce dernier.

2.7. **Cartouche de formation** désigne la cartouche de tir de simulation bleue approuvée par la GRC pour la formation par scénarios.

2.8. **L'utilisation d'une AI** signifie :

2.8.1. que l'on actionne l'AI;

2.8.2. que l'on retire l'AI de son étui (actionnée ou non);

2.8.3. que l'on mentionne l'utilisation d'une AI pour tenter de maîtriser une situation.

### 3. *Utilisation*

#### 3.1. **Généralités**

3.1.1. L'AI ne doit être utilisée que conformément à la formation sur l'utilisation de l'AI et aux principes du [Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents \(MIGI\)](#) et que lorsque le sujet inflige des lésions corporelles ou que le membre a des motifs raisonnables de croire que le sujet infligera sous peu des lésions corporelles, selon son évaluation de l'ensemble des circonstances. Voir également le chap. 17.1.

#### **NOTES :**

Conformément à [l'art. 2 du C. cr.](#), lésion corporelle désigne toute blessure qui nuit à la santé et au bien-être d'une personne et qui n'est pas de nature passagère ou sans importance.

Les mesures prises par les membres doivent être raisonnables et la force utilisée doit être nécessaire dans les circonstances. Les membres doivent faire un rapport exact et détaillé sur les mesures qu'ils ont prises. Les superviseurs ou les gestionnaires doivent s'assurer que les exigences en matière de rapport sont respectées et doivent évaluer de façon appropriée toutes les interventions pour assurer le respect des directives de la GRC.

3.1.2. Tous les membres doivent reconnaître que le recours à la force comporte des risques.

3.1.3. Dans la mesure du possible, les membres doivent avoir recours à des techniques de désescalade ou à d'autres techniques d'intervention en situation de crise avant d'utiliser l'AI.

3.1.4. Dans la mesure du possible, les membres doivent donner un avertissement verbal afin que le sujet soit prévenu de l'utilisation imminente de l'AI.

3.1.5. Les décharges multiples ou en mode continu de l'AI peuvent être dangereuses pour le sujet. Les membres ne doivent pas décharger l'AI pendant plus de cinq secondes contre le sujet et doivent éviter les décharges multiples, à moins que des facteurs situationnels ne dictent le contraire.

3.1.6. Les membres doivent tout mettre en œuvre pour maîtriser le sujet le plus tôt possible après l'utilisation de l'AI, et si possible, durant l'utilisation de l'AI.

**NOTE :** L'AI n'est pas censée être un dispositif de contrainte.

3.1.7. Les personnes extrêmement agitées ou délirantes peuvent être exposées à un risque élevé de décès. Dans la mesure du possible, lorsqu'on intervient à la suite du signalement d'une personne violente ou extrêmement agitée ou délirante, demander l'aide des services médicaux d'urgence. Les faire venir sur les lieux si possible.

3.1.8. Les limites du modèle M26 par temps froid sont précisées à l'art. 7.2.3.

#### *4. Exposition volontaire*

4.1. Seuls les candidats qui suivent le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions, le cours Armes à impulsions - instructeur ou le Programme de formation des cadets peuvent participer à l'exercice d'exposition volontaire à l'AI. Une telle exposition doit se faire sous la supervision directe d'un instructeur en maniement des armes à impulsions de la GRC.

**NOTE :** Ne permettre à aucun particulier de participer à un exercice d'exposition volontaire à l'AI.

#### *5. Assistance après l'utilisation*

5.1. Après l'utilisation de l'AI, informer le sujet qu'il a subi une décharge électrique et que les effets devraient être de courte durée.

5.2. Dans la mesure du possible, dans des situations à risque élevé pour la santé, demander de l'aide médicale avant d'utiliser l'AI. Si l'on ne demande pas d'aide médicale ou que l'on doit utiliser l'AI avant l'arrivée de l'aide médicale, obtenir cette aide dans les plus brefs délais possibles.

5.3. Les membres doivent s'assurer que le sujet reçoit des soins médicaux s'il a des blessures ou des troubles médicaux apparents, qu'il est en détresse ou qu'il demande des soins médicaux. Les directives relatives à l'évaluation des réactions et aux soins médicaux sont énoncées au chap. 19.2.

5.4. Le membre titulaire d'un certificat de secourisme valide peut retirer les sondes après l'utilisation de l'AI en mode à sondes, à moins qu'une sonde ne se soit logée dans une partie sensible du corps (p. ex. l'œil ou l'aîne) ou que l'état du sujet ne justifie des soins médicaux.

5.5. Les membres doivent retirer les sondes du sujet de façon à porter le moins possible atteinte à l'intimité et à la dignité de ce dernier tout en assurant leur sécurité et celle du sujet.

5.6. En cas de blessures ou de troubles médicaux apparents ou prétendus, les membres doivent :

5.6.1. prendre note de toute blessure ou de tous troubles apparents et de toute blessure ou de tous troubles décrits par le sujet;

5.6.2. photographier la zone de la blessure ou des troubles manifestes ou la zone de la blessure ou des troubles décrits par le sujet et conserver les photographies à titre d'éléments de preuve;

5.6.3. dans la mesure du possible, demander une déclaration relative à toute blessure ou tous troubles de la part du sujet;

5.6.4. recueillir les cartouches et les sondes utilisées de la façon enseignée dans le cadre de la

formation sur l'utilisation de l'AI et les conserver à titre d'éléments de preuve pendant au moins 90 jours. Les cartouches qui ne sont pas requises pour l'enquête criminelle, l'enquête au civil ou l'enquête relative au code de déontologie peuvent être éliminées après 90 jours;

5.6.5. dans la mesure du possible, jeter les sondes dans un contenant pour objets pointus et tranchants.

## *6. Rapports et obligation de rendre compte*

### **6.1. Membre**

6.1.1. Avant d'emprunter une AI pour des fonctions opérationnelles;

6.1.1.1. examiner l'AI pour y déceler tout dommage ou obstruction en ce qui concerne les cartouches et les contacts électriques;

6.1.1.2. s'il n'y a pas d'obstruction ou de dommage apparent en ce qui concerne les cartouches et les contacts électriques, effectuer un test d'étincelles;

6.1.2. Ne pas utiliser ou porter une AI dont les contacts électriques sont obstrués ou endommagés.

6.1.3. Inscrire tous les renseignements nécessaires sur le registre de prêt d'AI (formule 6333).

6.1.4. Consigner le numéro de série de l'AI dans son calepin.

6.1.5. Chaque fois qu'on utilise l'AI, on doit en informer son superviseur dans les plus brefs délais possible.

6.1.6. Consigner dans le dossier d'enquête toute blessure ou tous troubles médicaux.

6.1.7. Conformément au chap. 17.8, rédiger un rapport sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CSIA) chaque fois qu'on utilise l'AI et en verser une copie dans le dossier opérationnel. La définition de l'expression « utilisation d'une AI » figure à l'art. 2.8.

6.1.8. Si l'on décharge involontairement l'AI, on doit signaler l'incident à son superviseur et consigner les détails dans son calepin.

6.1.9. S'il y a lieu, suivre les directives divisionnaires en matière de rapport.

### **6.2. Superviseur**

6.2.1. Veiller à ce que les membres soumettent un rapport CSIA. Si une AI a été utilisée, examiner le plus tôt possible les rapports pour assurer le respect des directives pertinentes.

6.2.2. Pour faire des ajouts ou des modifications à un rapport CSIA déjà présenté, déverrouiller le rapport CSIA et demander au membre qui l'a présenté de faire les ajouts ou les modifications nécessaires et de le soumettre à nouveau. Verser une copie du rapport révisé dans le dossier opérationnel en plus du rapport original afin de s'assurer que les modifications sont repérées.

6.2.3. Lorsqu'un membre est blessé par suite de l'utilisation d'une AI, remplir la formule 3414. Voir le chap. 3 du MST.

### **6.3. Chef**

6.3.1. S'assurer que les membres sous ses ordres sont au courant des directives énoncées dans le présent chapitre.

6.3.2. S'assurer que l'ensemble initial reçu contient une AI, un bloc-piles numérique (BPN) entièrement chargé, un manuel d'instructions, un DVD et un étui (Blade Tech Tek-Lok - pour la tenue civile seulement).

**NOTE** : Les étuis approuvés pour les fonctions en uniforme et le GTI doivent être commandés séparément, voir l'ann. 17-7-1.

6.3.3. Tenir un registre de prêt (formule 6333) pour chaque AI distribuée au service en inscrivant l'heure, la date, et le nom de chaque membre qui emprunte une AI.

6.3.4. Garder un bon approvisionnement d'AI, d'étuis réglementaires, de cartouches opérationnelles et de piles ou de BPN de rechange.

#### **6.4. Division**

6.4.1. S'assurer que les superviseurs ainsi que les coordonnateurs divisionnaires du recours à la force ou leur représentant examinent tous les rapports CSIA le plus tôt possible après qu'ils ont été établis pour assurer le respect des directives pertinentes.

6.4.2. Suivre les processus internes et les exigences divisionnaires en matière de rapport pour s'assurer que toute question liée à l'utilisation de l'AI est réglée, notamment, renvoyée aux Normes professionnelles divisionnaires, s'il y a lieu, lorsque l'examen met en évidence un problème.

6.4.3. Transmettre des rapports trimestriels et annuels sur l'utilisation de l'AI au ministère provincial ou territorial compétent, si la politique provinciale ou territoriale l'exige.

6.4.4. Veiller à ce que le Service divisionnaire de la police criminelle tienne un registre de ce qui suit :

6.4.4.1. toutes les AI dans la division et les numéros de série pertinents;

6.4.4.2. toutes les activités d'entretien, les constatations ou les mesures prises relativement aux AI;

6.4.4.3. l'emplacement actuel de chaque AI et son statut opérationnel.

#### **6.5. Police criminelle**

6.5.1. Examiner tous les rapports CSIA le plus tôt possible après qu'ils ont été établis pour assurer le respect des directives nationales.

6.5.2. Lorsque le processus d'examen met en évidence un problème, en aviser le Service divisionnaire de la police criminelle respectif.

6.5.3. Effectuer une vérification interne annuelle de la base de données des rapports CSIA.

6.5.4. Établir des rapports trimestriels et annuels sur l'utilisation de l'AI, y compris des statistiques pour chaque division.

#### **6.6. Bureau du dirigeant principal de l'Information (DPI)**

6.6.1. Tenir et gérer convenablement la base de données des rapports CSIA pour le compte de la Police criminelle.

6.6.2. Signaler immédiatement à la Police criminelle tout problème lié à la base de données des rapports CSIA.

## 7. Entretien et contrôle

### 7.1. Généralités

7.1.1. L'AI est une arme prohibée. L'AI et ses cartouches doivent être protégées conformément au [Règlement sur les armes à feu des agents publics](#).

7.1.2. Le membre doit porter l'AI dans un étui approuvé par la GRC (voir l'ann. 17-7-1) du côté non dominant (opposé au pistolet).

### 7.2. Piles

#### 7.2.1. Modèle X26E

7.2.1.1. Le X26E fonctionne à l'aide d'un bloc-piles numérique (XBPN) propre au modèle.

7.2.1.2. Remplacer le XBPN lorsque l'affichage numérique indique une durée de vie en pourcentage inférieure à 20 p. 100.

7.2.1.3. Les XBPN dont la durée de vie est inférieure à 20 p. 100 peuvent être utilisés pour la formation.

7.2.1.4. Se défaire du XBPN lorsqu'il atteint 1 p. 100.

ATTENTION : L'utilisation continue à 0 p. 100 peut endommager l'AI.

#### 7.2.2. Modèle M26

7.2.2.1. Étant donné les besoins particuliers du M26 en source d'énergie, seules les piles approuvées par la GRC doivent être utilisées. Voir [l'ann. 17-7-2](#) pour connaître la méthode de reconditionnement des piles.

7.2.2.2. Le voyant qui se trouve sur le M26 n'est qu'un voyant « indicateur de mise en marche » lorsqu'on l'utilise avec des piles NiMH. Un test d'étincelles est la seule méthode fiable approuvée pour évaluer l'état des piles NiMH et la fonctionnalité de l'AI.

7.2.2.3. N'utiliser que les piles AA autorisées suivantes indiquées en ordre de préférence : Taser International (pile NiMH 44700 rechargeable) et Eveready Energizer ACCU (pile NiMH rechargeable de 2100 mA ou plus).

#### 7.2.3. Précautions relatives au modèle M26

7.2.3.1. Veiller à ce que les piles soient toujours bien chargées, en particulier par temps extrêmement froid.

7.2.3.2. Éviter d'exposer l'AI M26 à des températures inférieures à -10°C pendant des périodes prolongées.

7.2.3.3. À -20°C ou à une température inférieure, porter dans la mesure du possible l'AI et les cartouches dans un endroit chaud.

### 7.3. Cartouches opérationnelles et cartouches de formation

7.3.1. Les cartouches opérationnelles qui peuvent être utilisées avec les AI M26 et X26E dans le cadre d'opérations sont les cartouches de tir standard TASER modèle no 44200 à filaments de 21 pieds de long.

**NOTE** : Il s'agit d'une nouvelle version de la cartouche de tir TASER standard approuvée n° 34222 qui n'est plus disponible. La cartouche n° 34222 est toujours approuvée et sera éliminée par attrition.

7.3.2. Les cartouches de formation permises sont les cartouches de tir de simulation bleue TASER n° 44205 à fils de nylon non conducteurs de 21 pieds de long qui servent à la formation par scénarios. Seuls les instructeurs en maniement des armes à impulsions ou les coordonnateurs divisionnaires de la formation peuvent acheter ces cartouches.

7.3.3. Contrôler les cartouches opérationnelles. Elles sont marquées d'une date d'expiration de cinq ans.

7.3.4. Si la cartouche opérationnelle n'a pas servi depuis cinq ans ou qu'elle est endommagée, la remplacer immédiatement par une nouvelle.

7.3.5. On peut utiliser des cartouches opérationnelles expirées pour la formation, sauf pour la formation par scénarios.

7.3.6. Ne pas utiliser ou porter des cartouches d'AI endommagées.

7.3.7. Une cartouche opérationnelle ne doit pas être conservée et portée dans le BPN du Taser X26E. Les cartouches doivent être rangées dans l'étui à cartouches ou dans le porte-cartouches situé sur l'étui.

## **7.4. Réparation ou remplacement**

7.4.1. Conformément au *Code canadien du travail*, les AI défectueuses doivent être marquées ou étiquetées en conséquence et retirées du service.

7.4.2. Le superviseur doit :

7.4.2.1. s'assurer que les AI défectueuses sont retirées du service, sont convenablement étiquetées et immédiatement expédiées à une personne qualifiée désignée par l'officier responsable des enquêtes criminelles (OREC) pour effectuer le téléchargement des données de l'AI. Voir les modalités d'expédition à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF.

7.4.2.2. après le téléchargement des données, s'assurer que l'AI est expédiée à l'armurier principal, à la Division Dépôt, pour réparation ou remplacement. Voir l'art. 4 du chap. 6 du MAF;

7.4.3. si l'AI est expédiée pour des essais indépendants dans le cadre d'une enquête, suivre les modalités d'expédition énoncées à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF.

## *8. Téléchargement des données*

### **8.1. Généralités**

8.1.1. Les personnes suivantes sont qualifiées pour effectuer le téléchargement des données de l'AI : les instructeurs-entraîneurs en maniement des armes à impulsions, l'armurier de la GRC et toute autre personne qualifiée désignée par l'OREC.

8.1.2. Suivre le même processus d'expédition (voir l'art. 4.4. du chap. 6 du MAF) si l'AI est expédiée expressément pour le téléchargement des données dans le cadre d'une enquête sur l'utilisation de l'AI ou pour l'enregistrement annuel des données et la remise de l'horloge interne au temps moyen de Greenwich.

### **8.2. Division**

8.2.1. Télécharger et enregistrer les données de toutes les AI de la division au moins une fois par année.

8.2.2. S'assurer que l'horloge interne de l'AI est remise au temps moyen de Greenwich exact au moins une fois par année.

8.2.3. Veiller à ce que le téléchargement des données soit effectué pour toutes les AI expédiées pour des essais indépendants.

## 9. *Essais indépendants d'AI*

### 9.1. Généralités

9.1.1. Des essais indépendants d'une AI sont effectués à des installations d'essais désignées dans les cas suivants :

9.1.1.1. un incident entraîne la mort ou des blessures nécessitant des soins médicaux qui sont directement attribuables à l'utilisation d'une AI;

9.1.1.2. l'AI a mal fonctionné;

9.1.1.3. le superviseur de l'incident, le coordonnateur divisionnaire du recours à la force, l'OREC ou la Police criminelle détermine que les essais sont justifiés dans les circonstances, notamment afin de résoudre tout problème relatif à la performance de l'AI ou d'examiner les circonstances ou les incidences de son utilisation;

9.1.1.4. avant la mise en service opérationnel d'une nouvelle AI.

9.1.2. Les divisions doivent établir un régime d'essais indépendants annuels pour toutes les AI M26 et pour au moins 10 p. 100 des AI X26 de l'inventaire divisionnaire. Les résultats doivent être communiqués à la Police criminelle. Si des directives provinciales ou territoriales particulières exigent des essais supplémentaires des AI, les divisions touchées doivent veiller à ce que ces exigences provinciales ou territoriales soient respectées.

9.1.3. Les essais permettent de déterminer l'état de fonctionnement de l'AI et si l'arme fonctionne conformément aux spécifications du fabricant.

9.1.4. L'AI doit être emballée et expédiée conformément à l'art. 4.4 du chap. 6 du MAF à l'adresse fournie par la Police criminelle.

9.1.5. L'AI qui est considérée comme étant non conforme aux exigences du fabricant selon les essais doit être retirée du service par la division et renvoyée à l'armurier aux fins de destruction.

### 9.2. Division

9.2.1. Les essais sont effectués aux frais de la division.

9.2.2. Le Service divisionnaire de la police criminelle doit communiquer avec la Police criminelle à la DG pour connaître les installations d'essais désignées.

9.2.3. Le Service divisionnaire de la police criminelle doit veiller à ce qu'un registre des résultats d'essais

## ANNEXE 2 : TABLEAUX DES DONNÉES SUR L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS

	<i>N</i> (597)	%		<i>N</i> (597)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Quartier général	0	0,0	Meurtre/Tentative de meurtre	4	0,7
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Voies de fait	154	25,8
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	9	1,5	Agression sexuelle	4	0,7
Québec (C)	0	0,0	Voies de fait sur un agent de police	76	12,7
Manitoba (D)	54	9,0	Vol qualifié	6	1,0
Colombie-Britannique (E)	160	26,8	Enlèvement/Séquestration	5	0,8
Saskatchewan (F)	123	20,6	Armes	41	6,9
Territoires du Nord-Ouest (G)	6	1,0	Santé mentale	92	15,4
Nouvelle-Écosse (H)	35	5,9	Menaces	27	4,5
Nouveau-Brunswick (J)	52	8,7	Drogues et alcool	13	2,2
Alberta (K)	135	22,6	Introduction par effraction	18	3,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	5	0,8	Méfait	25	4,2
Yukon (M)	11	1,8	Trouble de l'ordre public	15	2,5
Ontario (O)	0	0,0	Entrave	41	6,9
Nunavut (V)	7	1,2	Manquement aux conditions	20	3,4
			Conduite avec facultés affaiblies	13	2,2
<b>Type de fonction</b>			Autres infractions liées à la circulation	16	2,7
Services généraux	576	96,5	Autre	27	4,5
Police de la circulation	8	1,3	<b>Rang</b>		
« En civil »	5	0,8	Gendarme	544	91,1
GTI	4	0,7	Caporal	46	7,7
Maintien de l'ordre public	1	0,2	Sergent	5	0,8
Services de soutien	3	0,5	Sergent d'état-major	2	0,3

**Tableau 2 – Caractéristiques de la situation et de l'environnement – AI, 2010**

	N (597)	%		N (485)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par agent</b>		
1	72	12,1	1	393	81,7
2	230	38,5	2	70	14,6
3	116	19,4	3	12	2,5
4	68	11,4	4	3	0,6
5	51	8,5	5	2	0,4
6 et plus	60	10,1	6	1	0,2
Moyenne	3,10		7	2	0,4
			8	1	0,2
<b>Environnement</b>			9	1	0,2
Intérieur	251	42,0	10 et plus	0	0,0
Extérieur	276	46,2	Moyenne	1,24	
Intérieur et extérieur	70	11,7			

**Tableau 3 – Caractéristiques du sujet – AI, 2010**

	N (637)	%		N (637)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	55	8,6	Non	153	24,0
Homme	582	91,4	Oui	484	76,0
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	98	15,4	Alcool	424	66,6
De 20 à 29 ans	216	33,9	Drogues	183	28,7
De 30 à 39 ans	166	26,1	Inhalants	4	0,6
De 40 à 49 ans	114	17,9			
50 ans et plus	43	6,8	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	31,3		Non	346	54,3
			Oui	291	45,7

\*Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 4 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau), 2010**

	N (656)	%		N (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	65	9,9	Viseur laser activé	109	16,6
Résistant passif	36	5,5	Dispositif à étincelles activé	5	0,8
Résistant actif	123	18,8	Arme dégainée et montrée	102	15,5
Combatif	240	36,6	Arme pointée vers le sujet	227	34,6
Lésion corporelle grave ou mort	192	29,3	Mode paralysant déployé	78	11,9
			Mode sonde déployé	135	20,6
<b>Menace perçue plus grande</b>					
Non	149	22,7	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	315	48,0	Non	95	14,5
Sans objet	192	29,3	Oui	561	85,5
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	494	75,3	Déviaton (objet dans la trajectoire)	7	7,4
Sujet lui-même	179	27,3	Courant insuffisant	1	1,1
Autre	157	23,9	Défaillance	5	5,3
			Cible en mouvement	6	6,3
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	5	5,3
Non	254	38,7	Vêtement	10	10,5
Oui	402	61,3	Erreur de l'utilisateur	1	1,1
			Vent	1	1,1
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	25	26,3
Arme à feu	36	5,5	Autre	34	35,8
Arme blanche	254	38,7			
Arme à impact	72	11,0	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	7	1,1	AI M26	67	10,2
Autre	128	19,5	AI X26	589	89,8

\*Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 5 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau), 2010**

<b>Mode paralysant</b>	(N) 78	%	<b>Mode sonde</b>	N (135)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	49	62,8	1	127	94,1
2	16	20,5	2	6	4,4
3	10	12,8	3	2	1,5
4	1	1,3	Moyenne	1,07	
5 et plus	2	2,6			
Moyenne	1,60		<b>Durée du cycle</b>		
			Complet	81	60,0
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	23	17,0
Complet	35	44,9	Aucun cycle	31	23,0
Partiel	43	55,1			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	31	23,0
Aucun impact	0	0,0	1	92	68,1
Poitrine/Abdomen	11	14,1	2	11	8,1
Dos	27	34,6	3 et plus	1	0,7
Épaule/Bras	15	19,2	Moyenne	1,13	
Bas du corps	25	32,1			
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	13	9,6
			Poitrine/Abdomen	41	30,4
			Dos	31	23,0
			Épaule/Bras	19	14,1
			Bas du corps	26	19,3
			Tête	5	3,7
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	29	21,5
			Poitrine/Abdomen	36	26,7
			Dos	24	17,8
			Épaule/Bras	6	4,4
			Bas du corps	40	29,6
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	11	8,1
			1	20	14,8
			2	104	77,0

**Tableau 6 – Caractéristiques des blessures causées par l'AI, 2010**

	<i>N</i> (656)	%		<i>N</i> (23)	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	633	96,5	Aucune blessure	0	0,0
Oui	23	3,5	Aucun traitement requis	6	26,1
<b>Soins médicaux offerts</b>	<i>N</i> (23)	%	Sujet traité, congé accordé	4	17,4
Non	2	8,7			
Oui	21	91,3	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	4	17,4
<b>Soins médicaux acceptés</b>	<i>N</i> (23)	%			
Non	4	17,4	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	6	26,1
Oui	19	82,6			
<b>Peau percée par les sondes</b>	<i>N</i> (135)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	3	13,0
Non	43	31,9			
Oui	92	68,1			
			<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	<i>N</i> (656)	%
			Aucune blessure	614	93,6
			Aucune blessure apparente	2	0,3
			Agent traité, congé accordé	9	1,4
			Aucun traitement requis	31	4,7

**Tableau 7 – Déploiement de l'AI, selon la consommation perçue de substances, 2010**

<b>Consommation perçue de substances</b>	<b>Déploiement de l'AI</b>		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	118 77,1 %	35 22,9 %	153
Oui	313 64,7 %	171 35,3 %	484
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 8,24, nu = 1, p = ,004$

**Tableau 8 – Déploiement de l'AI, selon la possession perçue d'une arme, 2010**

Possession perçue d'une arme	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	174 68,5 %	80 31,5 %	254
Oui	269 66,9 %	133 33,1 %	402
Total	443 67,5 %	213 32,5 %	656 100 %

$\chi^2 = 0,18, nu = 1, p = ,732$

**Tableau 9 – Déploiement de l'AI, selon le nombre de membres de la GRC présents, 2010**

Nombre de membres de la GRC présents	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	46 63,9	26 36,1	72
2	160 69,6	70 30,4	230
3	73 62,9	43 37,1	116
4	46 67,6	22 32,4	68
5	30 58,8	21 41,2	51
6 et plus	38 63,3	22 36,7	60
Total	393 65,8 %	204 34,2 %	597 100 %

$\chi^2 = 3,36, nu = 5, p = ,645$

**Tableau 10 – Déploiement de l'AI, selon le type d'incident, 2010**

Type d'incident*	Déploiement de l'AI		Total
	Non	Oui	
Meurtre/Tentative de meurtre	0 0 %	4 100,0 %	4
Voies de fait sur un agent de police	32 42,1 %	44 57,9 %	76
Entrave	19 46,3 %	22 53,7 %	41
Autres infractions liées à la circulation	9 56,3 %	7 43,8 %	16
Santé mentale	52 56,5 %	40 43,5 %	92
Armes	28 68,3 %	13 31,7 %	41
Drogues et alcool	9 69,2 %	4 30,8 %	13
Méfait	18 72,0 %	7 28,0 %	25
Voies de fait	111 72,1 %	43 27,9 %	154
Manquement aux conditions	16 80,0 %	4 20,0 %	20
Introduction par effraction	15 83,3 %	3 16,7 %	18
Vol qualifié	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Menaces	23 85,2 %	4 14,8 %	27
Conduite avec facultés affaiblies	12 92,3 %	1 7,7 %	13
Trouble de l'ordre public	14 93,3 %	1 6,7 %	15
Enlèvement/Séquestration	5 100,0 %	0 0,0 %	5
Total	393 65,8 %	204 34,2 %	597 100 %

\*Les types d'incidents « Agression sexuelle » et « Autre » ne sont pas présentés.

$\chi^2 = 66,15$ ,  $nu = 17$ ,  $p < ,001$

**Tableau 11 – Déploiement de l'AI, selon le sexe du sujet, 2010**

Sexe du sujet	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Femme	38 69,1 %	17 30,9 %	55
Homme	393 67,5 %	189 32,5 %	582
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 0,06$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,881$

**Tableau 12 – Déploiement de l'AI, selon l'âge du sujet, 2010**

Âge du sujet	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Moins de 20 ans	80 81,6 %	18 18,4 %	98
De 20 à 29 ans	140 64,8 %	76 35,2 %	216
De 30 à 39 ans	108 65,1 %	58 34,9 %	166
De 40 à 49 ans	80 70,2 %	34 29,8 %	114
50 ans et plus	23 53,5 %	20 46,5 %	43
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 14,33$ ,  $nu = 4$ ,  $p = ,006$

**Tableau 13 – Déploiement de l'AI, selon l'état émotionnel du sujet, 2010**

Perturbé sur le plan émotionnel	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	255 73,7 %	91 26,3 %	346
Oui	176 60,5 %	115 39,5 %	291
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 12,62$ ,  $nu = 1$ ,  $p < ,001$

**Tableau 14a – Déploiement de l'AI, selon la division de la GRC, 2010**

Division de la GRC	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	7 77,8 %	2 22,2 %	9
Manitoba (D)	43 76,8 %	13 23,2 %	56
Colombie-Britannique (E)	99 60,0 %	66 40,0 %	165
Saskatchewan (F)	116 77,9 %	33 22,1 %	149
Territoires du Nord-Ouest (G)	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Nouvelle-Écosse (H)	26 74,3 %	9 25,7 %	35
Nouveau-Brunswick (J)	30 57,7 %	22 42,3 %	52
Alberta (K)	91 64,1 %	51 35,9 %	142
Île-du-Prince-Édouard (L)	3 60,0 %	2 40,0 %	5
Yukon (M)	9 81,8 %	2 18,2 %	11
Nunavut (V)	2 28,6 %	5 71,4 %	7
Total	431 67,7 %	206 32,3 %	637 100 %

$\chi^2 = 24,65$ ,  $nu = 10$ ,  $p = ,006$

**Tableau 14b – Déploiement de l'AI, selon le nombre d'années de service du membre, 2010**

Années de service	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Une année ou moins	72 66,1	37 33,9	109
2 ou 3 ans	157 70,4	66 29,6	223
4 ou 5 ans	77 72,6	29 27,4	106
6 ou 7 ans	37 59,7	25 40,3	62
8 et plus	53 54,6	44 45,4	97
Total	396 66,3 %	201 33,7 %	597 100 %

$\chi^2 = 10,716$ ,  $nu = 4$ ,  $p = ,030$

**Tableau 15 – Soins médicaux fournis, selon le mode de déploiement de l'AI, 2010**

Mode de déploiement	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Mode paralysant seulement	77 98,7 %	1 1,3 %	78
Sondes seulement	122 90,4 %	13 9,6 %	129
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 5,61, nu = 1, p = ,020$

**Tableau 16 – Soins médicaux fournis, selon le nombre de cartouches de l'AI utilisées, 2010**

Nombre de cartouches utilisées	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	114 89,8 %	13 10,2 %	127
2 ou 3	8 100,0 %	0 0,0 %	8
Total	122 90,4 %	13 9,6 %	135 100 %

$\chi^2 = 0,91, nu = 1, p = 1,000$

**Tableau 17 – Soins médicaux fournis, selon le nombre de déploiements du mode paralysant de l'AI, 2010**

Nombre de déploiements du mode paralysant	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	48 98,0 %	1 2,0 %	49
2	16 100,0 %	0 0,0 %	16
3 et plus	13 100,0 %	0 0,0 %	13
Total	77 98,7 %	1 1,3 %	78 100 %

$\chi^2 = 0,60, nu = 2, p = ,741$

**Tableau 18 – Soins médicaux requis, selon l'utilisation de plusieurs cycles de l'AI, 2010**

Cycles	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2	11 100,0 %	0 0,0 %	11
3	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Total	12 100,0 %	0 0,0 %	12 100 %

$\chi^2$  = La variable ne peut pas être calculée.

**Tableau 19 – Soins médicaux fournis, selon la consommation de substances, 2010**

Consommation de substances	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	31 88,6 %	4 11,4 %	35
Oui	159 94,6 %	9 5,4 %	168
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 1,78$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,245$

**Tableau 20 – Soins médicaux fournis, selon la présence d'arme, 2010**

Présence d'arme	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Non	76 95,0 %	4 5,0 %	80
Oui	123 92,5 %	10 7,5 %	133
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 0,52$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,576$

**Tableau 21 – Soins médicaux fournis, selon le nombre d'agents présents, 2010**

Nombre d'agents présents	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
1	23 88,5 %	3 11,5 %	26
2	64 94,1 %	4 5,9 %	68
3	39 90,7 %	4 9,3 %	43
4	22 100,0 %	0 0,0 %	22
5	19 95,0 %	1 5,0 %	20
6 et plus	22 100,0 %	0 0,0 %	22
Total	189 94,0 %	12 6,0 %	201 100 %

$\chi^2 = 5,12$ ,  $nu = 5$ ,  $p = ,402$

**Tableau 22 – Soins médicaux fournis, selon le type d'incident, 2010**

Type d'incident	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Méfait	7 100,0 %	0 0,0 %	7
Meurtre/Tentative de meurtre	3 75,0 %	1 25,0 %	4
Menaces	3 100,0 %	0 0,0 %	3
Voies de fait sur un agent de police	40 93,0 %	3 7,0 %	43
Autre	5 83,3 %	1 16,7 %	6
Armes	11 84,6 %	2 15,4 %	13
Autres infractions liées à la circulation	6 85,7 %	1 14,3 %	7
Santé mentale	38 95,0 %	2 5,0 %	40
Voies de fait	41 95,3 %	2 4,7 %	43
Entrave	21 100,0 %	0 0,0 %	21
Drogues et alcool	4 100,0 %	0 0,0 %	4
Introduction par effraction	3 100,0 %	0 0,0 %	3
Trouble de l'ordre public	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Conduite avec facultés affaiblies	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Vol qualifié	1 100,0 %	0 0,0 %	1
Total	189 94,0 %	12 6,0 %	201 100 %

$\chi^2 = 9,85, nu = 15, p = ,829$

**Tableau 23 – Soins médicaux fournis, selon le sexe du sujet, 2010**

Sexe du sujet	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Femme	14 87,5 %	2 12,5 %	16
Homme	176 94,1 %	11 5,9 %	187
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 1,08, nu = 1, p = ,273$

**Tableau 24 – Soins médicaux fournis, selon l'âge du sujet, 2010**

Âge du sujet	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Moins de 20 ans	17 94,4 %	1 5,6 %	18
De 20 à 29 ans	71 93,4 %	5 6,6 %	76
De 30 à 39 ans	52 92,9 %	4 7,1 %	56
De 40 à 49 ans	31 93,9 %	2 6,1 %	33
50 ans et plus	19 95,0 %	1 5,0 %	20
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 0,149, nu = 4, p = ,997$

**Tableau 25 – Soins médicaux fournis, selon la division de la GRC, 2010**

Division de la GRC	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Manitoba (D)	11 84,6 %	2 15,4 %	13
Colombie-Britannique (E)	62 93,9 %	4 6,1 %	66
Saskatchewan (F)	28 93,3 %	2 6,7 %	30
Territoires du Nord-Ouest (G)	1 100,0 %	0 0,0	1
Nouvelle-Écosse (H)	8 88,9 %	1 11,1 %	9
Nouveau-Brunswick (J)	21 95,5 %	1 4,5 %	22
Alberta (K)	48 94,1 %	3 5,9 %	51
Île-du-Prince-Édouard (L)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Yukon (M)	2 100,0 %	0 0,0 %	2
Nunavut (V)	5 100,0 %	0 0,0 %	5
Total	190 93,6 %	13 6,4 %	203 100 %

$\chi^2 = 3,07$ ,  $nu = 10$ ,  $p = ,980$

**Tableau 26 – Soins médicaux fournis, selon le modèle de Taser<sup>MD</sup>, 2010**

Modèle de Taser <sup>MD</sup>	Soins médicaux		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Modèle M26	21 100,0 %	0 0,0 %	21
Modèle X26	178 92,7 %	14 7,3 %	192
Total	199 93,4 %	14 6,6 %	213 100 %

$\chi^2 = 1,64$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,370$

**Tableau 27 – Sommaire des changements importants – 2010 par rapport à 2009**

	<i>valeur t</i>	<i>Probabilité</i>
<b>Situation</b>		
<i>Division</i>		
Colombie-Britannique	-3,60	,000
Saskatchewan	2,08	,037
<b>Circonstances et environnement</b>		
<i>Nombre de membres de la GRC présents</i>	2,98	,003
<b>Sujet</b>		
<i>Type de substance</i>		
Alcool	-2,66	,008
<b>Événement et déploiement</b>		
<i>Possession perçue d'une arme</i>	4,76	,000
<i>Type d'arme</i>		
Arme à feu	2,40	,017
Arme blanche	4,42	,000
<i>Modèle d'arme</i>	3,27	,001
<i>Obstacles</i>		
Vêtement	5,99	,000
Cible en mouvement	5,98	,000
<i>Mode de déploiement</i>		
Aucun déploiement	2,84	,005
Mode sonde et mode paralysant	4,50	,000
<i>Nombre de déploiements du mode paralysant</i>	3,86	,000
<i>Nombre de cycles</i>	-2,25	,025

**Tableau 28 – Caractéristiques de la situation – AI – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Division</b>			<b>Type de fonction</b>		
Quartier général	0,3	0,0	Services généraux	85,8	96,5
Région de la capitale nationale (A)	0,0	0,0	Sécurité routière	2,0	1,3
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2,4	1,5	GTI	0,6	0,8
Québec (C)	0,0	0,0	Autre	2,3	1,4
Manitoba (D)	6,9	9,0	Données manquantes	9,3	0,0
Colombie-Britannique (E)	36,1	26,8	<b>Rang</b>		
Saskatchewan (F)	16,1	20,6	Gendarme	87,8	91,1
Territoires du Nord-Ouest (G)	2,2	1,0	Caporal	6,6	7,7
Nouvelle-Écosse (H)	2,3	5,9	Sergent	1,6	0,8
Nouveau-Brunswick (J)	9,5	8,7	Sergent d'état-major	0,4	0,3
Alberta (K)	19,4	22,6	Inspecteur	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1,0	0,8	Données manquantes	3,6	0,0
Yukon (M)	1,9	1,8			
Ontario (O)	0,0	0,0			
Nunavut (V)	2,0	1,2			

**Tableau 29 – Caractéristiques des circonstances et de l'environnement – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par agent</b>		
1	15,8	12,1	1	81,9	81,7
2	40,1	38,5	2	13,0	14,6
3	22,7	19,4	3	3,6	2,5
4	9,8	11,4	4	0,7	0,6
5	5,3	8,5	5	0,2	0,4
6 et plus	6,3	10,1	6	0,5	0,2
Moyenne	2,79	3,10	7	0,0	0,0
			8	0,0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0,0	0,0
Intérieur	49,4	42,0	10 et plus	0,0	0,0
Extérieur	50,2	46,2	Moyenne	1,26	1,24
Intérieur et extérieur	S.O.	11,7			
Données manquantes	0,3	0,0			

**Tableau 30 – Caractéristiques du sujet – AI – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	6,0	8,6	Non	19,8	24,0
Homme	92,5	91,4	Oui	80,2	76,0
Données manquantes	1,4	0,0			
<b>Âge</b>			<b>Type de substance</b>		
Moins de 20 ans	11,2	15,4	Alcool	73,4	66,6
De 20 à 29 ans	34,6	33,9	Drogues	27,2	28,7
De 30 à 39 ans	24,0	26,1	Inhalants	0,0	0,6
De 40 à 49 ans	19,7	17,9			
50 ans et plus	6,8	6,8			
Données manquantes	3,7	0,0			
Moyenne	32,2	31,3			

**Tableau 31 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau), – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Possession perçue d'une arme</b>			<b>Modèle d'arme</b>		
Non	51,8	38,7	AI M26	16,4	10,2
Oui	48,2	61,3	AI X26	83,6	89,8
<b>Type d'arme</b>			<b>Obstacles</b>		
Arme à feu	2,8	5,5	Aucun obstacle	82,9	85,5
Arme blanche	27,2	38,7	Déviation (objet dans la trajectoire)	0,6	1,1
Arme à impact	9,8	11,0	Courant insuffisant	0,0	0,2
Aérosol capsique/ chasse-ours	S.O.	1,1	Défaillance	0,3	0,8
Autre	19,7	19,5	Cible en mouvement	7,2	0,9
			Sujet manqué	0,0	0,8
<b>Type de déploiement</b>			Vêtement	8,5	1,5
Aucun déploiement	60,2	67,6	Erreur de l'utilisateur	0,3	0,2
Sondes seulement	21,0	20,3	Vent	0,3	0,2
Mode paralysant seulement	14,1	11,3	Aucun effet sur le sujet	0,0	3,8
Mode sonde et mode paralysant	4,7	0,8	Autre	0,0	5,2

**Tableau 32 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI  
(2<sup>e</sup> tableau) – Comparaisons des rapports**

	2009 (%)	2010 (%)		2009 (%)	2010 (%)
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Point d'impact – Haut</b>		
1	61,1	62,8	Aucun impact	11,7	9,6
2	22,1	20,5	Poitrine/Abdomen	38,7	30,4
3	11,5	12,8	Dos	25,2	23,0
4	4,6	1,3	Épaule/Bras	19,6	14,1
5 et plus	0,8	2,6	Bas du corps	2,5	19,3
Moyenne	1,63	1,60	Tête	2,5	3,7
<b>Nombre de cartouches utilisées</b>			<b>Point d'impact – Bas</b>		
1	91,6	94,1	Aucun impact	20,9	21,5
2	7,8	4,4	Poitrine/Abdomen	32,5	26,7
3	0,6	1,5	Dos	28,2	17,8
Moyenne	1,09	1,07	Épaule/Bras	6,7	4,4
			Bas du corps	11,7	29,6
<b>Durée du cycle</b>			Tête	0,0	0,0
Complet	82,8	60,0			
Partiel	13,5	17,0	<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
Aucun cycle	3,7	23,0	0	9,8	8,1
			1	12,9	14,8
<b>Nombre de cycles</b>			2	77,3	77,0
0	2,4	23,0			
1	68,7	68,1			
2	20,2	8,1			
3 et plus	8,6	0,7			
Moyenne	1,41	1,13			

**Tableau 33 – Au moins trois membres de la GRC présents par événement lié à l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Au moins trois membres présents		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	42 48,8 %	44 51,2 %	86
2003	285 50,0 %	285 50,0 %	570
2004	162 60,9 %	104 39,1 %	266
2005	353 57,5 %	261 42,5 %	614
2006	664 58,6 %	469 41,4 %	1 133
2007	978 61,4 %	615 38,6 %	1 593
2008	663 59,0 %	460 41,0 %	1 123
2009	389 55,9 %	307 44,1 %	696
2010	302 50,6 %	295 49,4 %	597
Total	3 838 57,5 %	2 840 42,5 %	6 678 100 %

$\chi^2 = 40,96, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 34 – Membres de la GRC ayant soumis plusieurs rapports sur l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Membres ayant présenté plusieurs rapports		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	50 82,0 %	11 18,0 %	61
2003	308 76,0 %	97 24,0 %	405
2004	179 83,3 %	36 16,7 %	215
2005	402 82,7 %	84 17,3 %	486
2006	585 73,6 %	210 26,4 %	795
2007	781 71,5 %	312 28,5 %	1093
2008	615 74,6 %	209 25,4 %	824
2009	453 81,9 %	100 18,1 %	553
2010	339 70,3 %	143 29,7 %	482
Total	3 712 75,5 %	1 202 24,5 %	4 914 100 %

$\chi^2 = 53,02, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 35 – Présence ou non d'une arme dans le cadre d'un événement lié à l'utilisation de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Présence d'armes		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	68 79,1 %	18 20,9 %	86
2003	438 76,8 %	132 23,2 %	570
2004	205 77,1 %	61 22,9 %	266
2005	391 63,7 %	223 36,3 %	614
2006	738 65,1 %	395 34,9 %	1 133
2007	1 073 67,4 %	520 32,6 %	1 593
2008	714 63,6 %	409 36,4 %	1 123
2009	329 51,8 %	306 48,2 %	635
2010	254 38,7 %	402 61,3 %	656
Total	4 210 63,1 %	2 466 36,9 %	6 676 100 %

$\chi^2 = 294,65, nu = 8, p < ,001$

**Tableau 36 – Déploiement ou non de l'AI, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Déploiement de l'AI		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	24 27,9 %	62 72,1 %	86
2003	68 11,9 %	502 88,1 %	570
2004	24 9,0 %	242 91,0 %	266
2005	97 15,8 %	517 84,2 %	614
2006	232 20,5 %	901 79,5 %	1 133
2007	454 28,5 %	1 139 71,5 %	1 593
2008	554 49,3 %	569 50,7 %	1 123
2009	419 60,2 %	277 39,8 %	696
2010	431 67,7 %	206 32,3 %	637
Total	2 303 34,3 %	4 415 65,7 %	6 081 100 %

$\chi^2 = 1\,051,36$ ,  $nu = 8$ ,  $p < ,001$

**Tableau 37 – Utilisation ou non du mode paralysant plus d'une fois, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	Utilisation du mode paralysant plus d'une fois		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	33 71,7 %	13 28,3 %	46
2003	212 62,7 %	126 37,3 %	338
2004	107 62,9 %	63 37,1 %	170
2005	198 62,1 %	121 37,9 %	319
2006	333 57,8 %	243 42,2 %	576
2007	397 56,9 %	301 43,1 %	698
2008	221 68,2 %	103 31,8 %	324
2009	80 61,1 %	51 38,9 %	131
2010	49 62,8 %	29 37,2 %	78
Total	1 630 60,8 %	1 050 39,2 %	2 680 100 %

$\chi^2 = 17,65, nu = 8, p < ,024$

**Tableau 38 – AI utilisée ou non pour plus d'un cycle, selon l'année de l'incident**

Année de l'incident	AI utilisée pour plus d'un cycle		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
2002	15 62,6	9 37,5	24
2003	138 67,3	67 32,7	205
2004	70 70,0	30 30,0	100
2005	190 70,1	81 29,9	271
2006	292 66,1	150 33,9	442
2007	437 70,4	184 29,6	621
2008	223 70,8	92 29,2	315
2009	120 71,0	49 29,0	169
2010	127 91,4 %	12 8,6 %	139
Total	1 612 70,5 %	674 29,5 %	2 286 100 %

$\chi^2 = 35,10, nu = 8, p = ,000$

Tableau 39 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI, 2002-2010

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	86	27,9	24	72,1	62	72,1	24	15	62,5	8	33,3	1	4,2
2003	570	11,9	68	88,1	502	88,1	211	138	65,4	45	21,3	22	10,4
2004	266	9,0	24	91,0	242	91,0	102	70	68,6	12	11,8	18	17,6
2005	614	15,8	97	84,2	517	84,2	283	190	67,1	59	20,8	22	7,8
2006	1 133	20,5	232	79,5	901	79,5	460	292	63,5	88	19,1	62	13,5
2007	1 593	28,5	454	71,5	1 139	71,5	644	437	67,9	128	19,9	56	8,7
2008	1 123	49,3	554	50,7	569	50,7	334	223	66,8	68	20,4	24	7,2
2009	696	60,2	419	39,8	277	39,8	163	112	68,7	33	20,2	14	8,6
2010	597	65,8	393	34,2	204	34,2	135	95	70,4	5	3,7	3	2,2
Total	6 678	33,9	2 265	66,1	4 413	66,1	2 356	1 572	66,7	446	18,9	222	9,4

\*Dans un petit nombre de cas, le nombre de cycles inscrits était 0 (67,3 % du total) ou les données étaient manquantes (17,08 %). Par conséquent, le total de la colonne « Cycle » peut ne pas correspondre à 100 %.

**Tableau 40 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Terre-Neuve-et-Labrador, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	0														
2003	7	42,9	3		4	57,1	2		2	100,0	0	0,0	0	0,0	0,0
2004	15	20,0	3		12	80,0	9		6	66,7	2	22,2	1	11,1	11,1
2005	14	14,3	2		12	85,7	6		4	66,7	2	33,3	4	66,7	66,7
2006	21	14,3	3		18	85,7	12		3	25,0	5	41,7	0	0,0	0,0
2007	31	58,1	18		13	41,9	8		5	62,5	2	25,0	1	12,5	12,5
2008	43	53,5	23		20	46,5	16		12	75,0	4	25,0	0	0,0	0,0
2009	17	58,8	10		7	41,2	4		4	100,0	0	0,0	0	0,0	0,0
2010	9	77,8	7		2	22,2	1		1	100,0	0	0,0	0	0,0	0,0
Total	157	43,9	69		88	56,1	58		37	63,8	15	25,9	6	10,3	10,3

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 41 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Manitoba, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	2	0,0	0	0,0	2	100,0	0								
2003	41	7,3	3	0,0	38	92,7	6	66,7	1	16,7	0	0,0			
2004	5	0,0	0	0,0	5	100,0	1	100,0	0	0,0	0	0,0			
2005	73	0,0	12	0,0	61	83,6	19	57,9	6	31,6	2	10,5			
2006	133	0,0	18	0,0	115	86,5	39	59,0	9	23,1	5	12,8			
2007	138	0,0	23	0,0	115	83,3	44	68,2	8	18,2	1	2,3			
2008	96	0,0	42	0,0	54	56,3	25	76,0	3	12,0	1	4,0			
2009	48	68,8	33	77,8	15	31,3	7	57,1	3	42,9	0	0,0			
2010	54	77,8	42	22,2	12	22,2	10	70,0	0	0	0	0,0			
Total	590	29,3	173	70,7	417	70,7	151	65,6	30	19,9	9	6,0			

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 42 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Colombie-Britannique, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus	
									N	%	N	%	N	%
2002	17	17,6	3	17,6	14	82,4	9	9	6	66,7	3	33,3	0	0,0
2003	209	12,9	27	12,9	182	87,1	86	86	58	67,4	16	18,6	9	10,5
2004	71	18,3	13	18,3	58	81,7	22	22	21	95,5	0	0,0	1	4,5
2005	224	19,6	44	19,6	180	80,4	109	109	78	71,6	18	16,5	8	7,3
2006	411	27,3	112	27,3	299	72,7	172	172	105	61,0	34	19,8	22	12,8
2007	559	29,5	165	29,5	394	70,5	235	235	155	66,0	54	23,0	19	8,1
2008	390	46,4	181	46,4	209	53,6	108	108	71	65,7	22	20,4	7	6,5
2009	251	56,6	142	56,6	109	43,4	58	58	35	60,3	15	25,9	7	12,1
2010	160	58,8	94	58,8	66	41,3	40	40	29	72,5	1	2,5	0	0,0
Total	2 292	34,1	781	34,1	1 511	65,9	839	839	558	66,5	163	19,4	73	8,7

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 43 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Saskatchewan, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	0														
2003	23	0,0	0	0,0	23	100,0	5		4	80,0	1	20,0	0	0,0	
2004	94	1,1	1	1,1	93	98,9	33		20	60,6	5	15,2	7	21,2	
2005	119	11,8	14	11,8	105	88,2	63		42	66,7	14	22,2	6	9,5	
2006	128	14,8	19	14,8	109	85,2	51		35	68,6	9	17,6	6	11,8	
2007	132	21,2	28	21,2	104	78,8	60		41	68,3	11	18,3	7	11,7	
2008	178	62,4	111	62,4	67	37,6	36		24	66,7	5	13,9	5	13,9	
2009	112	76,8	86	76,8	26	23,2	16		7	43,8	5	31,3	2	12,5	
2010	123	74,0	91	74,0	32	26,0	20		10	50,0	0	0,0	2	10,0	
Total	909	38,5	350	38,5	559	61,5	284		183	64,4	50	17,6	35	12,3	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 44 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Territoires du Nord-Ouest, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus	
									N	%	N	%	N	%
2002	23	60,9	14	39,1	9	39,1	1	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0
2003	51	13,7	7	86,3	44	86,3	19	84,2	16	10,5	2	10,5	0	0,0
2004	4	0,0	0	100,0	4	100,0	2	50,0	1	50,0	1	50,0	0	0,0
2005	28	17,9	5	82,1	23	82,1	14	64,3	9	14,3	2	14,3	2	14,3
2006	27	25,9	7	74,1	20	74,1	7	42,9	3	42,9	1	14,3	3	42,9
2007	62	38,7	24	61,3	38	61,3	19	63,2	12	26,3	5	26,3	2	10,5
2008	39	61,5	24	38,5	15	38,5	6	83,3	5	16,7	1	16,7	0	0,0
2009	15	80,0	12	20,0	3	20,0	2	100,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0
2010	6	83,3	5	16,7	1	16,7	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	255	38,4	98	61,6	157	61,6	71	67,6	48	18,3	13	18,3	7	9,9

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*								
	N	%	N	%	N	%		Un		Deux		Trois ou plus				
								N	%	N	%	N	%			
2002	0															
2003	1	100,0	1	100,0	0	0,0	0									
2004	2	50,0	1	50,0	1	50,0	1	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
2005	17	29,4	5	29,4	12	70,6	10	4	40,0	4	40,0	0	0,0	0	0,0	
2006	50	32,0	16	32,0	34	68,0	20	16	80,0	3	15,0	0	0,0	0	0,0	
2007	57	43,9	25	43,9	32	56,1	17	13	76,5	3	17,6	1	5,9	0	0,0	
2008	49	51,0	25	51,0	24	49,0	11	7	63,6	4	36,4	0	0,0	0	0,0	
2009	16	75,0	12	75,0	4	25,0	3	3	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
2010	35	74,3	26	74,3	9	25,7	7	6	85,7	1	14,3	0	0,0	0	0,0	
Total	227	48,9	111	48,9	116	51,1	69	50	72,5	15	21,7	1	1,4	1	1,4	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 46 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Nouveau-Brunswick, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches		Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	%	Un		Deux		Trois ou plus		
									N	%	N	%	N	%	
2002	0														
2003	21	19,0	4	19,0	17	81,0	7		4	57,1	3	42,9	0	0,0	
2004	3	0,0	0	0,0	3	100,0	1		1	100,0	0	0,0	0	0,0	
2005	13	7,7	1	7,7	12	92,3	4		3	75,0	1	25,0	0	0,0	
2006	69	7,2	5	7,2	64	92,8	35		26	74,3	5	14,3	4	11,4	
2007	88	35,2	31	35,2	57	64,8	41		33	80,5	5	12,2	3	7,3	
2008	56	46,4	26	46,4	30	53,6	19		12	63,2	6	31,6	0	0,0	
2009	66	57,6	38	57,6	28	42,4	20		16	80,0	3	15,0	1	5,0	
2010	52	57,7	30	57,7	22	42,3	15		10	66,7	0	0	0	0,0	
Total	368	36,7	135	36,7	233	63,3	142		105	73,9	23	16,2	8	5,6	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 47 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Alberta, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%		Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	21	14,3	3	14,3	18	85,7	8	6	75,0	1	12,5	1	12,5
2003	150	10,0	15	10,0	135	90,0	57	33	57,9	15	26,3	8	14,0
2004	46	8,7	4	8,7	42	91,3	19	11	57,9	1	5,3	6	31,6
2005	90	7,8	7	7,8	83	92,2	44	27	61,4	10	22,7	4	9,1
2006	234	18,8	44	18,8	190	81,2	88	62	70,5	9	10,2	14	15,9
2007	417	28,1	117	28,1	300	71,9	175	115	65,7	36	20,6	16	9,1
2008	227	45,4	103	45,4	124	54,6	95	62	65,3	19	20,0	10	10,5
2009	135	51,1	69	51,1	66	48,9	40	32	80,0	4	10,0	4	10,0
2010	135	62,2	84	62,2	51	37,8	34	26	76,5	3	8,8	1	2,9
Total	1 455	30,7	446	30,7	1 009	69,3	560	374	66,8	98	17,5	64	11,4

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 48 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Île-du-Prince-Édouard, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*						
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus		
								N	%	N	%	N	%	
2002	0													
2003	15	13,3	2	86,7	13	86,7	9	7	77,8	2	22,2	0	0,0	
2004	7	14,3	1	85,7	6	85,7	4	1	25,0	1	25,0	2	50,0	
2005	2	0,0	0	100,0	2	100,0	1	1	100,0	0	0,0	0	0,0	
2006	9	11,1	1	88,9	8	88,9	7	4	57,1	3	42,9	0	0,0	
2007	16	25,0	4	75,0	12	75,0	6	5	83,3	0	0,0	1	16,7	
2008	8	75,0	6	25,0	2	25,0	3	2	66,7	0	0,0	1	33,3	
2009	7	57,1	4	42,9	3	42,9	2	2	100,0	0	0,0	0	0,0	
2010	5	60,6	3	40,0	2	40,0	2	2	100,0	0	0,0	0	0,0	
Total	69	30,4	21	69,6	48	69,6	34	24	70,6	6	17,6	4	11,8	

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%		Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	20	20,0	4	20,0	16	80,0	5	3	60,0	2	40,0	0	0,0
2003	36	8,3	3	8,3	33	91,7	14	7	50,0	3	21,4	4	28,6
2004	11	0,0	0	0,0	11	100,0	5	5	100,0	0	0,0	0	0,0
2005	11	27,3	3	27,3	8	72,7	4	2	50,0	2	50,0	0	0,0
2006	17	0,0	0	0,0	17	100,0	11	7	63,6	3	27,3	1	9,1
2007	40	25,0	10	25,0	30	75,0	17	12	70,6	1	5,9	3	17,6
2008	11	45,5	5	45,5	6	54,5	5	3	60,0	1	20,0	0	0,0
2009	13	53,8	7	53,8	6	46,2	5	4	80,0	1	20,0	0	0,0
2010	11	81,8	9	81,8	2	18,2	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	170	41	24,1	75,9	129	75,9	66	43	65,2	13	19,7	8	12,1

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 50 – Tendances liées à l'utilisation et au déploiement de l'AI – Nunavut, 2002-2010**

Année	Rapports		Menace		Déploiement		Cartouches	Cycle*					
	N	%	N	%	N	%	N	Un		Deux		Trois ou plus	
								N	%	N	%	N	%
2002	2	0,0	0	0,0	2	100,0	0						
2003	16	18,8	3	18,8	13	81,3	6	3	50,0	2	33,3	1	16,7
2004	8	12,5	1	12,5	7	87,5	5	2	40,0	2	40,0	1	20,0
2005	20	10,0	2	10,0	18	90,0	9	9	100,0	0	0,0	0	0,0
2006	27	11,1	3	11,1	24	88,9	15	7	46,7	5	33,3	3	20,0
2007	47	12,8	6	12,8	41	87,2	20	15	75,0	2	10,0	2	10,0
2008	25	28,0	7	28,0	18	72,0	10	6	60,0	3	30,0	0	0,0
2009	14	35,7	5	35,7	9	64,3	6	3	50,0	2	33,3	0	0,0
2010	7	28,6	2	28,6	5	71,4	5	4	80,0	0	0,0	0	0,0
Total	166	17,5	29	17,5	137	82,5	76	49	64,5	16	21,1	7	9,2

\*Les totaux de la colonne « Cycle » peuvent ne pas correspondre à 100 %. Voir la note du tableau 39.

**Tableau 51 – Rapports sur l'utilisation de l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2002-2010**

Âge	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
13	0	0	0	0	0	4	3	1	1	9
14	0	0	0	0	5	5	4	2	7	23
15	0	1	4	5	11	8	11	4	10	54
16	1	5	5	17	19	25	20	13	6	111
17	0	4	6	18	36	34	25	16	20	159
Total, de 13 à 17 ans	1	10	15	40	71	76	63	36	44	356
Pourcentage du total	1,19	1,78	5,70	6,60	6,36	4,82	5,64	5,17	7,37	5,95

**Tableau 52 – Déploiement de l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2002-2010**

Âge	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
13	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
14	0	0	0	0	4	3	0	0	1	8
15	0	1	4	4	8	5	5	2	2	31
16	0	3	5	15	15	19	7	3	0	67
17	0	2	6	15	29	23	9	5	5	94
Total, de 13 à 17 ans	0	6	15	34	56	51	21	11	8	202
Pourcentage du total	0,00	1,21	6,28	6,67	6,31	4,51	3,71	3,97	3,92	5,05

**Tableau 53 – Caractéristiques de la situation – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (44)	%		N (44)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Quartier général	0	0,0	Meurtre/Tentative de meurtre	0	0,0
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Voies de fait	7	15,9
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	1	2,3	Agression sexuelle	0	0,0
Québec (C)	0	0,0	Voies de fait sur un agent de police	4	9,1
Manitoba (D)	4	9,1	Vol qualifié	2	4,5
Colombie-Britannique (E)	5	11,4	Enlèvement/Séquestration	0	0,0
Saskatchewan (F)	14	31,8	Armes	9	20,5
Territoires du Nord-Ouest (G)	0	0,0	Santé mentale	8	18,2
Nouvelle-Écosse (H)	7	15,9	Menaces	2	4,5
Nouveau-Brunswick (J)	4	9,1	Drogues et alcool	0	0,0
Alberta (K)	5	11,4	Introduction par effraction	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1	2,3	Méfait	4	9,1
Yukon (M)	3	6,8	Trouble de l'ordre public	0	0,0
Ontario (O)	0	0,0	Entrave	4	9,1
Nunavut (V)	0	0,0	Manquement aux conditions	3	6,8
			Conduite avec facultés affaiblies	0	0,0
<b>Type de fonction</b>			Autres infractions liées à la circulation	0	0,0
Services généraux	42	95,5	Autre	1	2,3
Police de la circulation	1	2,3			
« En civil »	0	0,0	<b>Rang</b>		
GTI	1	2,3	Gendarme	40	90,9
Maintien de l'ordre public	0	0,0	Caporal	3	6,8
Services de soutien	0	0,0	Sergent	0	0,0
			Sergent d'état-major	1	2,3

**Tableau 54 – Caractéristiques des circonstances de l’environnement – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (44)	%		N (43)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l’utilisation par agent</b>		
1	4	9,1	1	35	81,4
2	26	59,1	2	6	14,0
3	5	11,4	3	1	2,3
4	3	6,8	4	1	2,3
5	2	4,5	5	0	0,0
6 et plus	4	9,1	6	0	0,0
Moyenne	2,77		7	0	0,0
			8	0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	23	52,3	10 et plus	0	0,0
Extérieur	18	40,9	Moyenne	1,26	
Intérieur et extérieur	3	6,8			

**Tableau 55 – Caractéristiques du sujet – AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (52)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	5	9,6	Non	21	40,4
Homme	47	90,4	Oui	31	59,6
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
13 ans ou moins	1	1,9	Alcool	26	50,0
14 ans	8	15,4	Drogues	16	30,8
15 ans	11	21,2	Inhalants	0	0,0
16 ans	8	15,4			
17 ans	24	46,2	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	1,59		Non	30	57,7
			Oui	22	42,3

\* Il pouvait y avoir plus d’une réponse par rapport.

**Tableau 56 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (1<sup>er</sup> tableau) – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (52)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	8	15,4	Visueur laser activé	14	26,9
Résistant passif	1	1,9	Dispositif à étincelles activé	0	0,0
Résistant actif	8	15,4	Arme dégainée et montrée	14	26,9
Combatif	13	25,0	Arme pointée vers le sujet	16	30,8
Lésion corporelle grave ou mort	22	42,3	Mode paralysant déployé	3	5,8
			Mode sonde déployé	5	9,6
<b>Menace perçue plus grande</b>			<b>Utilisation efficace</b>		
Non	7	13,5	Non	4	7,7
Oui	23	44,2	Oui	48	92,3
Sans objet	22	42,3			
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	33	63,5	Déviation (objet dans la trajectoire)	0	0,0
Sujet lui-même	13	25,0	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	12	23,1	Défaillance	0	0,0
			Cible en mouvement	1	1,9
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué		
Non	14	26,9	Vêtement	0	0,0
Oui	38	73,1	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
			Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet		
Arme à feu	0	0,0	Autre	1	1,9
Arme blanche	23	44,2		2	3,8
Arme à impact	9	17,3	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	1	1,9	AI M26	10	19,2
Autre	6	11,5	AI X26	42	80,8

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 57 – Caractéristiques de l'événement et déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau) – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (3)	%		N (5)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	2	66,7	1	5	100,0
2	1	33,3	2	0	0,0
3	0	0,0	3	0	0,0
4	0	0,0	Moyenne	1,00	
5 et plus	0	0,0			
Moyenne	1,33		<b>Durée du cycle</b>		
			Complet	1	20,0
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	2	40,0
Complet	0	0,0	Aucun cycle	2	40,0
Partiel	3	100,0			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	2	40,0
Aucun impact	0	0,0	1	2	40,0
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	1	20,0
Dos	0	0,0	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	2	66,7	Moyenne	1,33	
Bas du corps	1	33,3			
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	1	20,0
			Poitrine/Abdomen	1	20,0
			Dos	3	60,0
			Épaule/Bras	0	0,0
			Bas du corps	0	0,0
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	2	40,0
			Poitrine/Abdomen	1	20,0
			Dos	2	40,0
			Épaule/Bras	0	0,0
			Bas du corps	0	0,0
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	1	20,0
			1	1	20,0
			2	3	60,0

**Tableau 58 – Caractéristiques des blessures causées par l'AI – Sujets de moins de 18 ans, 2010**

	N (52)	%		N (1)	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	51	98,1	Aucune blessure	0	0,0
Oui	1	1,9	Aucun traitement requis	1	100,0
			Sujet traité, congé accordé	0	0,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	N (1)	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	0	0,0
Oui	1	100,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	N (1)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	1	100,0			
Oui	0	0,0			
			Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	0	0,0
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	N (44)	%			
Aucune blessure	41	93,2			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	1	2,3			
Aucun traitement requis	2	4,5			

**Tableau 59 – Rapports sur l'utilisation et déploiements de l'AI – Incidents liés à la santé mentale, 2002-2010**

	N	%	<i>Pourcentage de troubles de santé mentale signalés dans les cas où l'AI a été déployée</i>	<i>Pourcentage du total de déploiements de l'AI liés à des troubles de santé mentale</i>
<b>Année</b>				
2002	15	17,4	86,7	21,0
2003	88	15,4	90,9	15,9
2004	29	10,9	93,1	11,2
2005	101	16,4	84,2	16,4
2006	148	13,1	81,1	13,3
2007	246	15,4	74,0	16,0
2008	175	15,6	54,9	16,9
2009	135	19,4	49,6	24,2
2010	92	15,4	43,5	19,9

**Tableau 60 – Caractéristiques de la situation – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (92)	%		N (92)	%
<b>Division</b>			<b>Type de fonction</b>		
Quartier général	0	0,0	Services généraux	91	98,9
Région de la capitale nationale (A)	0	0,0	Police de la circulation	0	0,0
Terre-Neuve-et-Labrador (B)	2	2,2	« En civil »	0	0,0
Québec (C)	0	0,0	GTI	0	0,0
Manitoba (D)	10	10,9	Maintien de l'ordre public	1	1,1
Colombie-Britannique (E)	47	51,1	Services de soutien	0	0,0
Saskatchewan (F)	8	8,7			
Territoires du Nord-Ouest (G)	0	0,0	<b>Rang</b>		
Nouvelle-Écosse (H)	3	3,3	Gendarme	79	85,9
Nouveau-Brunswick (J)	7	7,6	Caporal	13	14,1
Alberta (K)	11	12,0	Sergent	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard (L)	1	1,1	Sergent d'état-major	0	0,0
Yukon (M)	1	1,1			
Ontario (O)	0	0,0			
Nunavut (V)	2	2,2			

**Tableau 61 – Caractéristiques liées aux circonstances et à l'environnement – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (92)	%		N (90)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par membre</b>		
1	5	5,4	1	80	88,9
2	28	30,4	2	7	7,8
3	19	20,7	3	1	1,1
4	12	13,0	4	1	1,1
5	14	15,2	5	1	1,1
6 et plus	14	15,2	6	0	0,0
Moyenne	3,74		7	0	0,0
			8	0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	56	60,9	10 et plus	0	0,0
Extérieur	25	27,2	Moyenne	1,18	
Intérieur et extérieur	11	12,0			

**Tableau 62 – Caractéristiques du sujet – AI – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	<i>N</i> (92)	%		<i>N</i> (92)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	15	16,3	Non	29	31,5
Homme	77	83,7	Oui	63	68,5
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	13	14,1	Alcool	43	46,7
De 20 à 29 ans	24	26,1	Drogues	32	34,8
De 30 à 39 ans	27	29,3	Inhalants	0	0,0
De 40 à 49 ans	17	18,5			
50 ans et plus	11	12,0	<b>Trouble émotionnel</b>		
Moyenne	32,7		Non	4	4,3
			Oui	88	95,7

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 63 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI  
(1<sup>er</sup> tableau) – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (94)	%		N (94)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	4	4,3	Viseur laser activé	13	13,8
Résistant passif	2	2,1	Dispositif à étincelles activé	1	1,1
Résistant actif	11	11,7	Arme dégainée et montrée	11	11,7
Combatif	18	19,1	Arme pointée vers le sujet	27	28,7
Lésion corporelle grave ou mort	59	62,8	Mode paralysant déployé	12	12,8
Données manquantes	0	0,0	Mode sonde déployé	30	31,9
<b>Menace perçue plus grande</b>			Données manquantes	0	0,0
Non	8	8,5	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	27	28,7	Non	13	13,8
Sans objet	59	62,8	Oui	81	86,2
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	46	48,9	Déviation (objet dans la trajectoire)	3	23,1
Sujet lui-même	71	75,5	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	14	14,9	Défaillance	1	7,7
Données manquantes	0	0,0	Cible en mouvement	0	0,0
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	1	7,7
Non	15	16,0	Vêtement	2	15,4
Oui	79	84,0	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	4	30,8
Arme à feu	3	3,2	Autre	2	15,4
Arme blanche	66	70,2	Données manquantes	0	0,0
Arme à impact	7	7,4	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	0	0,0	AI M26	6	6,4
Autre	12	12,8	AI X26	88	93,6
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 64 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement de l'AI (2<sup>e</sup> tableau) – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	N (12)	%		N (30)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	6	50,0	1	29	96,7
2	5	41,7	2	0	0,0
3	0	0,0	3	1	3,3
4	0	0,0	Moyenne	1,07	
5 et plus	1	8,3			
			<b>Durée du cycle</b>		
Moyenne	1,14		Complet	16	53,3
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	7	23,3
Complet	8	66,7	Aucun cycle	7	23,3
Partiel	4	33,3			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	7	23,3
Aucun impact	0	0,0	1	22	73,3
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	1	3,3
Dos	5	41,7	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	4	33,3			
Bas du corps	3	25,0	Moyenne	1,04	
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	3	10,0
			Poitrine/Abdomen	10	33,3
			Dos	6	20,0
			Épaule/Bras	5	16,7
			Bas du corps	6	20,0
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	6	20,0
			Poitrine/Abdomen	7	23,3
			Dos	5	16,7
			Épaule/Bras	1	3,3
			Bas du corps	11	36,7
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	2	6,7
			1	5	16,7
			2	23	76,7

**Tableau 65 – Caractéristiques des blessures – Incidents liés à la santé mentale, 2010**

	<i>N (94)</i>	%		<i>N (5)</i>	%
<b>Sujet blessé</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	89	94,7	Aucune blessure	0	0,0
Oui	5	5,3	Aucun traitement requis		
			Sujet traité, congé accordé	1	20,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	<i>N (5)</i>	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	1	20,0
Oui	5	100,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	<i>N (5)</i>	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	0	0,0			
Oui	5	100,0			
			Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	3	60,0
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	<i>N (92)</i>	%			
Aucune blessure	91	98,9			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	0	0,0			
Aucun traitement requis	1	1,1			

**Tableau 66 – Détachement de la GRC ayant soumis le plus grand nombre de rapports sur l'utilisation de l'AI liée à des troubles de santé mentale, 2010**

<i>Détachement</i>	<i>Division</i>	<i>Nombre de rapports</i>
Surrey (municipal)	Colombie-Britannique	5
Battleford (municipal)	Saskatchewan	4
North Vancouver	Colombie-Britannique	4
The Pas (municipal)	Manitoba	4
District 9 de Campbellton	Nouveau-Brunswick	3
Comox Valley	Colombie-Britannique	2
Emerson	Manitoba	2
Fort St. John (municipal)	Colombie-Britannique	2
Iqaluit	Nunavut	2
Kamloops	Colombie-Britannique	2
Lloydminster (municipal)	Alberta/Saskatchewan	2
Nanaimo (municipal)	Colombie-Britannique	2
Port Hardy	Colombie-Britannique	2
Smithers	Colombie-Britannique	2
Sooke (municipal)	Colombie-Britannique	2
Strathmore (municipal)	Alberta	2
Terrace (municipal)	Colombie-Britannique	2

**Tableau 67 – Rapports sur l'utilisation de l'AI – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	23	26,7	20	23,3	2	2,3	45	52,3
2003	51	8,9	36	6,3	16	2,8	103	18,1
2004	4	1,5	11	4,1	8	3,0	23	8,6
2005	28	4,6	11	1,8	20	3,3	59	9,6
2006	27	2,4	17	1,5	27	2,4	71	6,3
2007	62	3,9	40	2,5	47	3,0	149	9,4
2008	39	3,5	11	1,0	25	2,2	75	6,7
2009	15	2,2	13	1,9	14	2,0	42	6,0
2010	6	1,0	11	1,8	7	1,2	24	4,0

**Tableau 68 – Déploiements de l'AI, en tant que pourcentage de tous les déploiements – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	9	14,5	16	25,8	2	3,2	27	43,5
2003	44	8,8	33,0	6,6	13	2,6	90	17,9
2004	4	1,7	11	4,5	7	2,9	22	9,1
2005	23	4,4	8	1,5	18	3,5	49	9,5
2006	20	2,2	17	1,9	24	2,7	61	6,8
2007	38	3,3	30	2,6	41	3,6	109	9,6
2008	15	2,6	6	1,1	18	3,2	39	6,9
2009	3	1,1	6	2,2	9	3,2	18	6,5
2010	1	0,5	2	1,0	5	2,5	8	4,0

**Tableau 69 – Déploiements de l'AI, en tant que pourcentage des rapports des divisions – Divisions de la GRC du Nord, 2002-2010**

Année	Territoires du Nord-Ouest (G)		Yukon (M)		Nunavut (V)		Total des divisions du Nord	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2002	9	39,1	16	80,0	2	100,0	27	60,0
2003	44	86,3	33	91,7	13	81,3	90	87,4
2004	4	100,0	11	100,0	7	87,5	22	95,7
2005	23	82,1	8	72,7	18	90,0	49	83,1
2006	20	74,1	17	100,0	24	88,9	61	85,9
2007	38	61,3	30	75,0	41	87,2	109	73,2
2008	15	38,5	6	54,5	18	72,0	39	52,0
2009	3	20,0	6	46,2	9	64,3	18	42,9
2010	1	16,7	2	18,2	5	71,4	8	33,3

**Tableau 70 – Caractéristiques de la situation – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (24)	%
<b>Division</b>			<b>Type d'incident</b>		
Territoires du Nord-Ouest (G)	6	25,0	Meurtre/Tentative de meurtre	0	0,0
Yukon (M)	11	45,8	Voies de fait	10	41,7
Nunavut (V)	7	29,2	Agression sexuelle	0	0,0
<b>Type de fonction</b>			Voies de fait sur un agent de police	1	4,2
Services généraux	24	100,0	Vol qualifié	0	0,0
Police de la circulation	0	0,0	Enlèvement/Séquestration	0	0,0
« En civil »	0	0,0	Armes	0	0,0
GTI	0	0,0	Santé mentale	3	12,5
Maintien de l'ordre public	0	0,0	Menaces	3	12,5
Services de soutien	0	0,0	Drogues et alcool	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Introduction par effraction	0	0,0
<b>Rang</b>			Méfait	0	0,0
Gendarme	22	91,7	Trouble de l'ordre public	0	0,0
Caporal	2	8,3	Entrave	6	25,0
Sergent	0	0,0	Manquement aux conditions	0	0,0
Sergent d'état-major	0	0,0	Conduite avec facultés affaiblies	1	4,2
Inspecteur	0	0,0	Autres infractions liées à la circulation	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	Autre	0	0,0
			Données manquantes	0	0,0

**Tableau 71 – Caractéristiques des circonstances et de l'environnement – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (28)	%
<b>Nombre de membres de la GRC présents</b>			<b>Nombre de rapports sur l'utilisation par membre</b>		
1	1	4,2	1	13	72,2
2	13	54,2	2	4	22,2
3	4	16,7	3	0	0,0
4	2	8,3	4	1	5,6
5	3	12,5	5	0	0,0
6 et plus	1	4,2	6	0	0,0
Données manquantes	0	0,0	7	0	0,0
Moyenne	2,83			0	0,0
<b>Environnement</b>			9	0	0,0
Intérieur	13	54,2	10 et plus	0	0,0
Extérieur	9	37,5	Données manquantes	0	0,0
Intérieur et extérieur	2	8,3	Moyenne	1,39	
Données manquantes	0	0,0			

**Tableau 72 – Caractéristiques du sujet – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	<i>N</i> (24)	%		<i>N</i> (24)	%
<b>Sexe</b>			<b>Consommation perçue de substances</b>		
Femme	1	4,2	Non	5	20,8
Homme	23	95,8	Oui	19	79,2
Données manquantes	0	0,0	Données manquantes	0	0,0
<b>Âge</b>			<b>Type de substance*</b>		
Moins de 20 ans	5	20,8	Alcool	18	75,0
De 20 à 29 ans	6	25,0	Drogues	6	25,0
De 30 à 39 ans	9	37,5	Inhalants	0	0,0
De 40 à 49 ans	3	12,5	Données manquantes	0	0,0
50 ans et plus	1	4,2	<b>Trouble émotionnel</b>		
Données manquantes	0	0,0	Non	10	41,7
Moyenne	29,9		Oui	14	58,3
			Données manquantes	0	0,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 73 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement (1<sup>er</sup> tableau) – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (24)	%		N (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>			<b>Type de déploiement</b>		
Coopératif	1	4,2	Viseur laser activé	3	12,5
Résistant passif	2	8,3	Dispositif à étincelles activé	0	0,0
Résistant actif	4	16,7	Arme dégainée et montrée	4	16,7
Combatif	8	33,3	Arme pointée vers le sujet	9	37,5
Lésion corporelle grave ou mort	9	37,5	Mode paralysant déployé	2	8,3
			Mode sonde déployé	6	25,0
<b>Menace perçue plus grande</b>					
Non	4	16,7	<b>Utilisation efficace</b>		
Oui	11	45,8	Non	3	12,5
Sans objet	9	37,5	Oui	21	87,5
<b>Cible du comportement*</b>			<b>Obstacles</b>		
Agent	19	79,2	Déviations (objet dans la trajectoire)	0	0,0
Sujet lui-même	8	33,3	Courant insuffisant	0	0,0
Autre	3	12,5	Défaillance	0	0,0
			Cible en mouvement	0	0,0
<b>Possession perçue d'une arme</b>			Sujet manqué	1	4,2
Non	9	37,5	Vêtement	0	0,0
Oui	15	62,5	Erreur de l'utilisateur	0	0,0
			Vent	0	0,0
<b>Type d'arme*</b>			Aucun effet sur le sujet	0	0,0
Arme à feu	0	0,0	Autre	2	8,3
Arme blanche	10	41,7			
Arme à impact	1	4,2	<b>Modèle d'arme</b>		
Aérosol capsique/ chasse-ours	0	0,0	AI M26	0	0,0
Autre	4	16,7	AI X26	24	100,0

\* Il pouvait y avoir plus d'une réponse par rapport.

**Tableau 74 – Caractéristiques de l'événement et du déploiement (2<sup>e</sup> tableau) – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	N (2)	%		N (6)	%
<b>Nombre de déploiements du mode paralysant</b>			<b>Nombre de cartouches utilisées</b>		
1	2	100,0	1	5	83,3
2	0	0,0	2	1	16,7
3	0	0,0	3	0	0,0
4	0	0,0	Moyenne	1,17	
5 et plus	0	0,0			
			<b>Durée du cycle</b>		
Moyenne	1,00		Complet	5	83,3
<b>Durée de l'effet paralysant</b>			Partiel	0	0,0
Complet	2	100,0	Aucun cycle	2	16,7
Partiel	0	0,0			
			<b>Nombre de cycles</b>		
<b>Impact de l'arme en mode paralysant</b>			0	1	16,7
Aucun impact	0	0,0	1	5	83,3
Poitrine/Abdomen	0	0,0	2	0	0,0
Dos	1	50,0	3 et plus	0	0,0
Épaule/Bras	1	50,0			
Bas du corps	0	0,0	Moyenne	1,00	
Tête	0	0,0	<b>Point d'impact – Haut</b>		
			Aucun impact	0	0,0
			Poitrine/Abdomen	1	16,7
			Dos	1	16,7
			Épaule/Bras	3	50,0
			Bas du corps	1	16,7
			Tête	0	0,0
			<b>Point d'impact – Bas</b>		
			Aucun impact	1	16,7
			Poitrine/Abdomen	2	33,3
			Dos	1	16,7
			Épaule/Bras	1	16,7
			Bas du corps	1	16,7
			Tête	0	0,0
			<b>Nombre d'impacts des sondes</b>		
			0	0	0,0
			1	1	16,7
			2	5	83,3

**Tableau 75 – Caractéristiques des blessures – Divisions de la GRC du Nord, 2010**

	<i>N</i> (24)	%		<i>N</i> (0)	%
<b>Sujet blessé en raison de l'utilisation</b>			<b>Niveau de traitement du sujet</b>		
Non	24	100,0	Aucune blessure	0	100,0
Oui	0	0,0	Aucun traitement requis	0	0,0
			Sujet traité, congé accordé	0	0,0
<b>Soins médicaux offerts</b>	<i>N</i> (0)	%			
Non	0	0,0	Sujet transporté à l'hôpital – blessure liée à l'intervention policière	0	0,0
Oui	0	0,0			
<b>Soins médicaux acceptés</b>	<i>N</i> (0)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet et blessure liés à l'intervention policière	0	0,0
Non	0	0,0			
Oui	0	0,0			
<b>Niveau de traitement de l'agent</b>	<i>N</i> (24)	%	Sujet transporté à l'hôpital – état du sujet seulement	0	0,0
Aucune blessure	21	87,5			
Aucune blessure apparente	0	0,0			
Agent traité, congé accordé	1	4,2			
Aucun traitement requis	2	8,3			

**Tableau 76 – Renseignements détaillés sur le comportement du sujet, 2010**

	<i>N</i> (656)	%
<b>Comportement du sujet</b>		
Coopératif	13	2,0
Coopératif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	52	7,9
Résistant passif	4	0,6
Résistant passif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	32	4,9
Résistant actif	23	3,5
Résistant actif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	100	15,2
Combatif	109	16,6
Combatif + Risque de menace perçu et niveau de risque accru	131	20,0
Lésion corporelle grave ou mort	192	29,3

**Tableau 77 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon la présence d’arme, 2010**

	Menace perçue plus grande		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Possession perçue d’une arme</b>			
Non	102 43,2 %	134 56,8 %	236
Oui	47 20,6 %	181 79,4 %	228
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %

$\chi^2 = 27,16$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,000$

**Tableau 78 – Type d’arme, selon la menace et le niveau de risque plus grands perçus, 2010**

Menace perçue plus grande	Type d’arme				
	<i>Arme à feu</i>	<i>Arme blanche</i>	<i>Arme à impact</i>	<i>Aérosol capsique</i>	<i>Autre</i>
Non	295 66,6 %	213 62,1 %	283 67,7 %	311 67,8 %	238 65,4 %
Oui	20 95,2 %	102 84,3 %	32 69,9 %	4 80,0 %	77 77,0 %
	$\chi^2 = 7,55$ , $nu = 1$ , $p = ,004$	$\chi^2 = 20,22$ , $nu = 1$ , $p = ,000$	$\chi^2 = 0,66$ , $nu = 1$ , $p = ,869$	$\chi^2 = 0,34$ , $nu = 1$ , $p = ,676$	$\chi^2 = 0,08$ , $nu = 1$ , $p = ,030$

**Tableau 79 – Menace et niveau de risque plus grands perçus, selon la consommation perçue de substances, 2010**

	Menace perçue plus grande		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Consommation perçue de substances</b>			
Non	44 42,3 %	60 57,7 %	104
Oui	105 29,2 %	255 70,8 %	360
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %

$\chi^2 = 6,39$ ,  $nu = 1$ ,  $p = ,017$

**Tableau 80 – Type de substance, selon la menace et le niveau de risque plus grands perçus, 2010**

	Type de substance		
	<i>Alcool</i>	<i>Drogues</i>	<i>Inhalants</i>
<b>Menace perçue plus grande</b>			
Non	97 64,7 %	207 63,7 %	313 68,0 %
Oui	218 69,4 %	108 77,7 %	2 50,0 %
	$\chi^2 = 1,06,$ $nu = 1,$ $p = ,339$	$\chi^2 = 8,76,$ $nu = 1,$ $p = ,003$	$\chi^2 = 0,60,$ $nu = 1,$ $p = ,597$

**Tableau 81 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon la présence d'un trouble émotionnel, 2010**

	Menace perçue plus grande		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Trouble émotionnel</b>			
Non	101 33,2	203 66,8	304
Oui	48 30,0	112 70,0	160
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %
$\chi^2 = 0,50, nu = 1, p = ,531$			

**Tableau 82 – Menace et niveaux de risque plus grands perçus, selon le nombre d'agents de police, 2010**

	Menace perçue plus grande		<i>Total</i>
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
<b>Nombre d'agents de police</b>			
1	21 32,8 %	43 67,2 %	64
2 ou plus	128 32,0 %	272 68,0 %	400
Total	149 32,1 %	315 67,9 %	464 100 %
$\chi^2 = 0,02, nu = 1, p = ,886$			

**Tableau 83 – Type de déploiement (le plus extrême) par sujet, 2010**

	<i>N</i> (637)	%
<b>Comportement du sujet</b>		
Visueur laser activé	103	16,2
Dispositif à étincelles activé	4	0,6
Arme dégainée et montrée	99	15,5
Arme pointée vers le sujet	225	35,3
Mode paralysant déployé	72	11,3
Mode sonde déployé	129	20,3
Mode paralysant et mode sonde déployés	5	0,8

## ANNEXE 3A : GLOSSAIRE

**Actionnement** – L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes.

**Arme à impulsions (AI)** – Appareil qui donne des chocs électriques à haute tension et à faible courant dans le but de paralyser temporairement un sujet par des contractions musculaires involontaires ou de le contraindre par la douleur. On parle également de dispositif à impulsions (DAI), de matraque électronique ou de TASER<sup>MD</sup>.

**Avertissement relatif à l'AI** – Formule standard énoncée par les agents de police, avant l'utilisation de l'AI, permettant à l'agent de s'identifier en tant que tel et de mettre le sujet au courant des conséquences du déploiement de l'AI (par exemple : « Police, ne bougez plus, sinon vous allez recevoir une décharge électrique de 50 000 volts! »).

**Division** – La GRC est organisée en 15 divisions, qui correspondent à peu près, au Canada, aux dix provinces, trois territoires, à la région de la capitale nationale et au Dépôt (école de formation de la GRC à Regina, en Saskatchewan).

**Mode sonde** – Déployer une AI actionnée en déchargeant deux sondes électriques munies de petits crochets qui se fixent aux vêtements ou à la peau de la personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière.

**Membre régulier (agent de police)** – Aux fins du présent rapport, le terme « membre » désigne les agents de la GRC qui ont reçu une formation et ont été assermentés en tant qu'agents de la paix. Les membres civils et les employés de la fonction publique de la GRC ne sont pas autorisés à utiliser l'AI.

**Mode paralysant** – Appuyer ou placer une AI actionnée sur le corps d'une personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie à cette dernière.

**Taser<sup>MD</sup>** – Nom de la marque de l'arme à impulsions utilisée par la GRC. D'autres entreprises fabriquent des armes similaires.

## ***ANNEXE 3B : LISTE D'ABRÉVIATIONS***

AI – Arme à impulsions

Commission – Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

CP/IA – Comportement des personnes/intervention des agents

DAI – Dispositif à impulsions

GRC – Gendarmerie royale du Canada

MIGI – Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents

## ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES

Baldwin, Simon et Kim Lackie, Rapport trimestriel de la GRC sur les armes à impulsions : du 01-01-2010 à 31-03-2010. Ottawa : Section nationale sur le recours à la force, Gendarmerie royale du Canada

Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions. *Restoring Public Confidence: Restricting the Use of Conducted Energy Weapons in British Columbia*, Vancouver, Colombie-Britannique : Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions, 2009.

Commission des plaintes du public contre la GRC. *Utilisation de l'arme à impulsions (AI) à la GRC – rapport intérimaire*, Ottawa : Commission des plaintes du public contre la GRC, 2007.

Gendarmerie royale du Canada. « Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents », 2011. Document consulté à l'adresse : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps-spcca/cew-ai/imim-migi-fra.htm#imim>, le 7 novembre 2011.

Gendarmerie royale du Canada. *Progrès : transformation de la Gendarmerie royale du Canada*. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2010.

Gendarmerie royale du Canada. « Arme à impulsions », *Manuel des opérations*. Modifié le 29 avril 2010. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2010.

